



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*

**RECHERCHE N°2 : DYNAMIQUES ECONOMIQUES
EMERGENTES ET NOUVEAUX ENJEUX TERRITORIAUX
RAPPORT SCIENTIFIQUE**



RAPPORT FINAL – FEVRIER 2022



Université de
Liège - Lepur



Université Libre de
Bruxelles - IGEAT



Université Catholique de
Louvain - CREAT

Responsables scientifiques

Pour le Lepur-ULiège : Bruno BIANCHET et Henry-Jean GATHON

Chercheurs

Pour le CREAT-UCLouvain : Alain MALHERBE

Pour le Lepur-ULiège : Fabian MASSART, Hubert MALDAGUE, Marie VEYS & Constance UYTTEBROUCK

TABLE DES MATIERES

1.	PREAMBULE – CAHIER DES CHARGES	8
1.1	PROBLEMATIQUE	8
1.2	OBJECTIFS	9
2.	PRESENTATION DES CONCEPTS TERRITORIAUX.....	10
2.1	INTRODUCTION	10
2.2	TIERS-LIEUX.....	12
2.2.1	PRESENTATION GENERALE	12
2.2.2	EN MILIEU MÉTROPOLITAIN.....	14
2.2.3	EN MILIEU NON MÉTROPOLITAIN - RURAL	15
2.2.4	TYPES DE TIERS-LIEUX ET DE PLATEFORMES D’INNOVATION.....	15
2.2.5	TIERS LIEUX ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL : L’EXEMPLE DE STRATEGIES MENEES EN FRANCE	16
2.2.6	TIERS-LIEUX EN WALLONIE : REFLEXION COMPLEMENTAIRE	18
2.2.7	LIENS UTILES ET REFERENCES SUR LES TIERS-LIEUX	18
2.3	DES TIERS-LIEUX AUX PLATEFORMES D’INNOVATION WALLONNES	19
2.4	LES AUTRES CONCEPTS RELEVANT DE L’INNOVATION TERRITORIALE	22
2.4.1	ESPACES DE COWORKING (ECW)	24
2.4.2	ESPACES PUBLICS NUMERIQUES (EPN)	29
2.4.3	LIVING LABS.....	29
2.4.4	LABORATOIRES DE FABRICATION NUMERIQUE : FABLABS ET CONCEPTS SIMILAIRES.....	31
2.4.5	COMPTOIRS DES RESSOURCES CREATIVES (HTTPS://WWW.COMPTOIRDESRESSOURCESCREATIVES.BE/)	33
2.4.6	RECYCLERIES / RESSOURCERIES	34
2.4.7	REPAIR-CAFES	35
2.5	HUBS CREATIFS WALLONS	36
2.5.1	PRESENTATION GENERALE	36
2.5.2	ÉVALUATION DES HUBS CRÉATIFS WALLONS (REID CONSULTING, 2020)	40
2.5.3	LA STRATÉGIE S3 RENOUVELÉE.....	42
2.5.4	LA REFORME DES PLATEFORMES D’INNOVATION - REFONTE ET EVOLUTION DU MODELE « HUB CREATIF » (SPW ECONOMIE EMPLOI ET RECHERCHE, 2021).....	43
2.6	CENTRES D’ENTREPRISE ET D’INNOVATION (CEI)	45
2.6.1	PRÉSENTATION GÉNÉRALE	45
2.6.2	INCUBATEURS, PEPINIÈRES, ACCELERATEURS.....	46
2.6.3	CENTRES EUROPÉENS D’ENTREPRISE ET D’INNOVATION (CEEI).....	46
2.7	INVESTS.....	48
2.8	STRUCTURES D’ACCOMPAGNEMENT A L’AUTO-CREATION D’EMPLOI (SAACE).....	49

2.9	LES NWOW (NEW WAYS OF WORKING) ET LIEUX HYBRIDES	49
2.10	LES ECOSYSTEMES ECONOMIQUES REGENERATIFS	51
2.11	CONCLUSIONS	54
3.	ANALYSE DES COMPORTEMENTS, BESOINS ET ATTENTES DES ACTEURS DU MONDE DE L'ENTREPRISE.....	56
3.1	OBJECTIFS	56
3.2	DONNEES ET METHODES	56
3.2.1	ENTRETIENS SEMI-STRUCTURES AVEC DIFFERENTES TYPOLOGIES D'ACTEURS	56
3.2.2	ATELIERS THEMATIQUES	59
3.2.3	ANALYSE QUALITATIVE ET RESULTATS ATTENDUS.....	59
3.3	ENSEIGNEMENT DES ENTRETIENS EXPLORATOIRES	61
3.3.1	ACTEURS.....	61
3.3.2	ANALYSE DES ENTRETIENS SEMI-STRUCTURÉS	70
4.	EXAMEN DES STRATEGIES TERRITORIALES DES PLATEFORMES D'INNOVATION TERRITORIALE.....	84
4.1	OBJECTIFS ET METHODOLOGIE.....	84
4.2	METHODOLOGIE	85
4.2.1	ENTRETIENS SEMI-STRUCTURES.....	85
4.3	ANALYSE QUALITATIVE ET RESULTATS.....	87
4.3.1	DEMARCHE ABDUCTIVE.....	87
4.3.2	ACTEURS.....	88
4.3.3	ANALYSE DES ENTRETIENS SEMI-STRUCTURES	89
5.	ANALYSE DES DYNAMIQUES ET DES STRATEGIES A L'ECHELLE DE COMMUNES	100
5.1	INTRODUCTION	100
5.2	ANALYSE DU CONTEXTE TERRITORIAL DES COMMUNES ETUDIEES	101
5.3	ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE COMMUNE SELON LA MAILLE ET LES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES EMERGENTES (RESULTATS DU VOLET 2) ET CONFRONTATION AVEC LES STRATEGIES ENONCEES DANS LES DOCUMENTS – L'EXEMPLE DE TOURNAI	105
5.3.1	SECTEUR DE L'ECONOMIE NUMERIQUE PAR MAILLE.....	106
5.3.2	SECTEUR DE L'ECONOMIE CREATIVE PAR MAILLE	108
5.3.3	SECTEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE PAR MAILLE.....	110
5.3.4	STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES EMERGENTES A TOURNAI.....	112
5.4	ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE COMMUNE SELON LA MAILLE ET LES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES EMERGENTES (RESULTATS DU VOLET 2) ET CONFRONTATION AVEC LES STRATEGIES ENONCEES DANS LES DOCUMENTS – LE CAS DE WAVRE	113
5.4.1	SECTEUR DE L'ECONOMIE NUMERIQUE PAR MAILLE.....	114

5.4.2	SECTEUR DE L'ÉCONOMIE CREATIVE PAR MAILLE	115
5.4.3	SECTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PAR MAILLE.....	117
5.5	ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE COMMUNE SELON LA MAILLE ET LES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES EMERGENTES (RESULTATS DU VOLET 2) ET CONFRONTATION AVEC LES STRATEGIES ENONCEES DANS LES DOCUMENTS – LE CAS DE CHATELET-FARCIENNES	118
5.5.1	SECTEUR DE L'ÉCONOMIE NUMERIQUE PAR MAILLE.....	119
5.5.2	SECTEUR DE L'ÉCONOMIE CREATIVE PAR MAILLE	120
5.5.3	SECTEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PAR MAILLE.....	122
5.5.4	STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES EMERGENTES	123
5.6	OUTILS ET TERRITOIRE	124
5.7	ENSEIGNEMENTS SUR LES STRATEGIES TERRITORIALES ET LA LOCALISATION DES ENTREPRISES D'ACTIVITES ECONOMIQUES EMERGENTES.	126
6.	RECOMMANDATIONS	128
6.1	GOVERNANCES – FINANCEMENT – CADRES LÉGISLATIFS	128
6.1.1	INSCRIRE DAVANTAGE LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET, PLUS PARTICULIÈREMENT LES DYNAMIQUES ÉMERGENTES, NOTAMMENT À TRAVERS LE DÉVELOPPEMENT DE PLATEFORMES D'INNOVATION TERRITORIALE (PIT), DANS LES OUTILS ET STRATÉGIES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE	128
6.1.2	DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'APPELS À PROJETS « PLATEFORMES D'INNOVATION TERRITORIALE » IMPLIQUANT, NOTAMMENT, LES NÉO-HUBS DANS UNE PERSPECTIVE DE DYNAMISATION TERRITORIALE LOCALE.....	130
6.1.3	INTÉGRER DAVANTAGE LA DIMENSION ÉCONOMIQUE, NOTAMMENT À TRAVERS LES PLATEFORMES D'INNOVATION TERRITORIALE AUX OUTILS ET STRATÉGIES DE RÉGÉNÉRATION ET RÉNOVATION URBAINE	131
6.1.4	INITIER UNE CARTOGRAPHIE NUMÉRIQUE DES ACTEURS DE L'ANIMATION ÉCONOMIQUE ET DES PIT ET SUR LES LIEUX VACANTS DISPONIBLES.....	132
6.1.5	INTRODUIRE UN MÉCANISME DE DISCRIMINATIONS FISCALES POSITIVES À TRAVERS LA RÉVISION DES ZONES FRANCHES	133
6.1.6	PROMOUVOIR UN MÉCANISME DE DISCRIMINATION TERRITORIALE À TRAVERS CERTAINS MÉCANISMES DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : LES EXEMPLES D'EASY'UP ET D'EASY'GREEN	134
6.1.7	AMPLIFIER LE RECYCLAGE FONCIER À FINALITÉ ÉCONOMIQUE À TRAVERS LA VALORISATION ET L'ÉVENTUELLE ADAPTATION DU DÉCRET RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES PARCS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DU 2 FÉVRIER 2017	135
6.1.8	GARANTIR UNE PHASE EXPÉRIMENTALE/DE TEST AUX PIT LORS DE LEUR DÉVELOPPEMENT	136
6.2	LOCALISATION ET INFRASTRUCTURES.....	137
6.2.1	PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES MUTUALISABLES À L'ÉCHELLE LOCALE (PLATEFORMES D'INNOVATION TERRITORIALE LOCALES) EN LIEN AVEC LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL COMME LES ADL ET LES GAL.....	137
6.2.2	FAVORISER LA MISE À DISPOSITION DES FRICHES URBAINES ET AUTRES ESPACES VACANTS DANS UNE LOGIQUE « D'IMMOBILIER DE SECONDE MAIN » (ÉVENTUELLEMENT EN LIEN AVEC LES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION COMME, PAR EXEMPLE, LES SAACE).....	138
6.2.3	VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET LES ESPACES VIDES EMBLÉMATIQUES (GARES, COMMERCES ...) DANS UNE PERSPECTIVE DE DYNAMISATION ÉCONOMIQUE LOCALE	139
6.2.4	FAVORISER LA MIXITÉ FONCTIONNELLE.....	140
6.3	ÉCOSYSTÈMES ET RÉSEAUX	141

6.3.1	IMPLIQUER D'AVANTAGE LE MILIEU ACADÉMIQUE ET DE LA RECHERCHE DANS L'ANIMATION DES PLATEFORMES D'INNOVATION TERRITORIALE	141
6.3.2	CAPITALISER SUR LES DYNAMIQUES ET PARTENARIATS LOCAUX POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE PIT... ..	142
6.3.3	PROMOUVOIR L'ÉMERGENCE DE « LIEUX TOTEM ».....	142
6.3.4	CRÉER UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE D'ÉCHANGE DE RESSOURCES ÉMANANT DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE	143
6.3.5	ASSOCIER LE MONDE DE LA FORMATION AUX DYNAMIQUES DES PIT	144
7.	CONCLUSION	145
8.	BIBLIOGRAPHIE	150
9.	ANNEXES	156
9.1	GUIDE D'ENTRETIEN DU VOLET 2	156
9.2	GUIDE D'ENTRETIEN DU VOLET 3	157
9.3	THEMATIQUES DU CODAGE	158

1. PREAMBULE – CAHIER DES CHARGES

1.1 PROBLEMATIQUE

À travers cette recherche, la CPDT vise à contribuer à la mise en œuvre de différents objectifs du Gouvernement wallon, exprimés dans la DPR 2019 – 2024 :

- L'engagement à une transition économique et industrielle (DPR 2019 – 2024, p.5),
- Le soutien à une stratégie de spécialisation intelligente (DPR 2019 – 2024, p.5 et UE 2014, Smart spécialisation),
- Le soutien à l'économie circulaire (DPR 2019 – 2024, p.24 à 28) et à la transition numérique (DPR 2020 – 2024, p.44),
- La localisation d'activités économiques dans les centres urbains et ruraux (DPR 2019 – 2024, p.10),
- Sa volonté d'amplifier l'attractivité des villes (DPR 2019 – 2024, p.108),
- Et, bien évidemment, la création d'emplois considérée comme « une clé de voute du redéploiement wallon » (DPR 2019 – 2024, p.3).

De manière générale, le renouveau du tissu économique de ce début du XXI^{ème} siècle s'appuie sur de multiples dynamiques et évolutions technologiques et sociales. Celles-ci se nomment, notamment : développements numériques et industrie 4.0, créativité et empowerment, circuits courts et recyclage, économie présentielle... Ces tendances concernent des acteurs et profils multiples et s'expriment sur différents contextes et échelles territoriaux, du global au local, mais s'inscrivent davantage dans des processus de développement endogène. Elles sont d'ores et déjà intégrées aux stratégies wallonnes, notamment à travers le Plan wallon d'Investissements 2018 et la programmation FEDER actuelle. Elles se retrouvent également au niveau de la philosophie du SDT wallon dont un des méta-objectifs est : Anticiper et muter. Ces évolutions doivent permettre de rencontrer les objectifs du Gouvernement wallon en matière de transition tant économique qu'écologique et des savoirs.

Toutefois, ces dynamiques impliquent de nouveaux besoins et impacts territoriaux. C'est précisément cette question des « incidences et implications » territoriales qu'il s'agit d'étudier dans la présente proposition de recherche. Du point de vue « matériel », on peut, d'ores et déjà, évoquer une diversification des lieux, une mutation des formes bâties concernées et des usages, de nouvelles opportunités pour les territoires tant urbains que ruraux. Au niveau de l'« immatériel », cela se traduit par le nécessaire renforcement des proximités entre l'ensemble des acteurs du développement économique au sein des territoires wallons. Le besoin en interactions s'est considérablement accru, ainsi que celui d'interfaces et de réseaux, non seulement virtuels, mais également matériels et interpersonnels, intrinsèques à la métropolisation. Certaines villes, y compris belges, ont d'ores et déjà pu saisir ces opportunités à l'image de Gand et Leuven qui affichent une croissance de l'emploi depuis 2001 de 27 % et 28 % contre 0 % et 4 % pour Charleroi et Liège.

En parallèle, fin 2019, la nouvelle Commission européenne a publié son Green Deal, véritable feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie de l'UE durable. De son côté, la Wallonie met en place sa « Stratégie de Spécialisation Intelligente » (S3), introduite par la Commission Européenne et basée sur la valorisation de ses propres avantages concurrentiels.

Différentes dimensions du développement territorial dans la perspective de ces nouveaux modèles seront abordées par la recherche :

- L'évaluation des besoins en proximités des entreprises actives dans les secteurs émergents,

- Les besoins et attentes des nouvelles entreprises en matière d'immobilier et de foncier à vocation économique d'un point de vue qualitatif et quantitatif,
- L'intégration de ces dynamiques au sein des tissus urbanisés,
- Le potentiel du marché du seconde main, question déjà abordée par l'UWE, sachant que le nombre de bâtiments vides apparaît sans cesse croissant, ce qui inclut la dimension de l'information relative à l'offre disponible,
- Le potentiel de requalification des SAR, moins subsidié depuis le nouveau Décret « Parc d'activité économique » du 2 février 2017,
- La question des usages temporaires et mutualisés, sans cesse croissants,
- Les lieux dédiés à la créativité du type « Lab »,
- Les lieux dédiés aux travailleurs nomades de type coworking, tiers lieux et autres,
- La question des lieux hybrides (New Ways of Working ou "NWOW"),
- Etc.

1.2 OBJECTIFS

L'objectif général de cette recherche est de s'interroger, d'une part, sur comment le territoire peut-il favoriser le développement de ces nouvelles dynamiques et, d'autre part, comment celles-ci peuvent contribuer au développement local et à la structuration des territoires wallons.

La première année de recherche aura permis de :

- Définir les concepts étudiés ;
- Établir l'état de l'art relatif à ces nouvelles tendances et en préciser le périmètre ;
- Mesurer de l'importance et préciser la localisation de ces dynamiques au départ d'une analyse quantitative menée aux échelles communale et infra-communale, au départ d'un carroyage d'1 km². Ce volet fut mené sur base, d'une part, des données d'emplois (ONSS et INASTI) et, d'autre part, de la base de données d'entreprises Belfirst.
- Examiner les différentes politiques de soutien et promotion de ces dynamiques aux niveaux régional, fédéral et européen ;
- Mener un benchmark au sein des régions et pays voisins (Région de Bruxelles-Capitale, Flandre, France, Grand-Duché de Luxembourg et Allemagne) ;
- Établir les premiers enseignements relatifs à la localisation de ces dynamiques.

La deuxième année sera essentiellement consacrée à l'insertion territoriale de ces dynamiques. Elle comprendra les volets suivants :

- Volet 1 – Présentation des concepts territoriaux (tiers-lieux, fablabs, coworking, Hub créatifs...);
- Volet 2 – Analyse des comportements, besoins et attentes des acteurs du monde de l'entreprise ;
- Volet 3 – Examen des stratégies des acteurs du développement et de l'animation économique ;
- Volet 4 – Dynamiques économiques émergentes et enjeux territoriaux ;
- Volet 5 – Enseignements et recommandations ;
- Volet 6 – Publications

2. PRESENTATION DES CONCEPTS TERRITORIAUX

2.1 INTRODUCTION

Dans la perspective du développement des dynamiques économiques retenues dans la présente réflexion (le numérique, le créatif et le circulaire), la formation de réseaux, les opportunités d'interactions et, dès lors, les lieux de rencontre apparaissent fondamentaux.

Afin d'appuyer ce propos, nous reprenons une d'intervention d'Edgar Morin, retranscrite par Carlos Moreno : « Le propre d'une connaissance et d'une pensée complexe, est qu'elles nécessitent de relier des connaissances qui sont aujourd'hui séparées et compartimentées. C'est de savoir comment les relier et c'est là tout le problème. Nous avons une première exigence, qui est la contextualisation ; il faut comprendre la ville dans son complexe territorial spécifique et aussi dans son contexte plus large, qui est national et aujourd'hui planétaire puisque les villes, les grandes villes, sont en interconnexion les unes aux autres par des moyens de communication immédiats. Parce qu'actuellement la tendance dominante est la pensée réductrice, on réduit la ville uniquement à des questions d'architecture, d'urbanisme et de circulation. Il ne s'agit pas de réduire le problème humain à ces facteurs, il faut la voir dans tous ses aspects. Et le propre de la ville, c'est de considérer l'ensemble des caractères positifs et négatifs de la vie urbaine. Ce ne sont pas seulement des interactions, ce sont des ensembles de rétroaction... » (Moreno, 2020).

Aujourd'hui, l'émergence de lieux en lien avec l'implémentation locale de ces dynamiques économiques, de leur forme d'organisation et de leur chaîne de valeur s'apparente au champ de ce qu'on qualifie aujourd'hui d'« **innovation territoriale** ». Celle-ci est définie comme : « une réponse nouvelle (ou transférée dans un contexte nouveau) à une problématique et/ou à un besoin identifiés collectivement sur un territoire, en vue d'apporter une amélioration du bien-être et un développement local durable. Son caractère proprement « innovant » repose notamment sur :

- Une adaptation fine de la réponse à un contexte territorial donné ;
- Une mobilisation des ressources et des atouts locaux ;
- Un modèle économique durable ;
- Une capacité à mobiliser les acteurs locaux et notamment les citoyens dans une logique de coconstruction ou coproduction : l'innovation se fait ainsi par tous les acteurs du territoire. » (Oural, 2015).

L'innovation territoriale, entendue dans un sens large, recouvre toutes les modifications novatrices dans la production de biens et services, dans les activités et les interactions sociopolitiques qui transforment un milieu (Divay, 2020). Selon Klein, elle peut être catégorisée selon quatre approches : productive, technologique, politique et sociale (Klein, 2009).

Territorialement, l'émergence de « **tiers-lieux** » où peuvent être échangées, testées et validées les idées innovantes répond à cette nécessité.

Le « tiers-lieu », ou « troisième lieu », de « third place » en anglais, est un concept introduit en 1989 par le sociologue Ray Oldenburg. Il désigne un espace physique intermédiaire entre le domicile et le travail d'un individu, une solution hybride entre convivialité et concentration (Oldenburg, 1999). Le tiers-lieu est un espace de proximité et de travail favorisant la mixité sociale et le brassage des idées (innovantes), où la **communauté** est au centre de son fonctionnement.

Les tiers-lieux peuvent constituer des espaces où l'innovation est l'objectif principal recherché. Cette catégorie de tiers-lieux, marqués par une présence importante des TIC, semble la plus courante (Lorre, 2018). Ces espaces sont aujourd'hui dénommés « **plateformes d'innovation** » en Wallonie. Le SPW distingue les plateformes d'innovation wallonnes selon 5 types (REID Consulting, 2020) :

- Les hubs créatifs ;
- Les living labs ;
- Les fab labs ;
- Les espaces de coworking ;
- Les incubateurs (centres d'entreprise et d'innovation - CEI).

Les enjeux et objectifs de ces plateformes sont globalement de¹ :

- Quadriller le territoire (pas uniquement les centres-villes) ;
- Développer les pratiques collaboratives et en réseaux ;
- Impliquer les utilisateurs et citoyens ;
- Amener des projets à maturité.

Si, dans bien des cas, plateformes d'innovation et tiers-lieux recouvrent les mêmes concepts territoriaux, cela n'est pas toujours vrai dans l'absolu : un tiers-lieu peut ne pas constituer une plateforme d'innovation et, à l'inverse, une plateforme d'innovation peut ne pas être considérée comme un tiers-lieu.

D'une part, une plateforme d'innovation ne peut être considérée comme un tiers-lieu que si elle produit **des solidarités sociales** (Stokkink & Leturcq, 2017). Les tiers-lieux appartiennent au middleground, lequel est un bien commun, co-créé par les membres de la communauté (l'underground) et les organisations qui l'entourent, l'upperground (concepts présentés dans le rapport d'étude 2020). Dès lors, un espace de coworking où les équipes ne vivent pas comme des communautés ne peut être considéré un tiers-lieu.

A contrario, un tiers-lieu peut ne pas constituer une plateforme d'innovation s'il n'a pas pour vocation d'appuyer **l'entrepreneuriat local**. Un repair-café, espace par excellence de collaboration entre citoyens, est assez indifférent au dynamisme économique du territoire qu'il occupe. Il ne peut donc pas revendiquer l'appellation de plateforme d'innovation.

Et, bien évidemment, la crise sanitaire a inscrit ces plateformes dans de nouvelles dynamiques et contraintes.

¹ <https://fr.slideshare.net/ecocentric/analyse-des-concepts-de-fab-lab-living-lab-et-hub-cratif>

2.2 TIERS-LIEUX

2.2.1 Présentation générale

Le « tiers-lieu », ou « troisième lieu », de « third place » en anglais, désigne un espace intermédiaire entre le domicile et le travail d'un individu, une solution hybride entre convivialité et concentration, où se déploierait une partie de sa vie sociale et communautaire. Ray Oldenburg les appelle également « a home away from home », autrement dit des seconds foyers, ou ce que Marie Martel dénomme un « prolongement de la maison dans la sphère publique ». En bref, le tiers-lieu c'est l'espace physique au sein duquel s'épanouit l'individu, intégré à la communauté qui lui est propre, favorisant la mixité sociale et le brassage des idées. Selon Antoine Burret, un tiers-lieu désigne un espace **intentionnellement conçu pour produire des solidarités sociales**, qui se perpétue grâce à celles-ci et n'existerait pas sans. La présence d'usagers partagés entre des pratiques amateurs et professionnelles entraîne une évolution du travail combinant culture du partage et coopération entrepreneuriale.

Depuis la fin des années 2000, des initiatives territorialement localisées structurées autour des principes de communauté, solidarité et citoyenneté (potagers associatifs, ateliers de réparation de vélo, fablabs et hackerspaces, etc.), fleurissent à travers le monde (Stokkink & Leturcq, 2017) (Lombardi, 2018).

Les tiers-lieux sont, en résumé, des **espaces de proximité et de travail (nomade et à distance), partagés et collaboratifs, des lieux ressources où sont mis à disposition du matériel et un accompagnement de projet et où les compétences des différents acteurs sont mises à profit dans une création d'innovation.**

Antoine Burret voit dans le tiers-lieux un « ancrage localisé où les savoirs, les idées, les concepts rencontrent ceux qui les font vivre et évoluer au quotidien. Approche marchande et non marchande, ascendante et descendante, au-delà des barrières cognitives, il s'agit de se donner de l'avenir. Et cela passe par la **mutualisation des ressources matérielles, le partage d'information et la création collective de commun** » (Burret, 2015). Il met en exergue le « patrimoine informationnel » dans lequel les membres de la communauté puisent pour développer leurs propres produits ou services.



Figure 1. Caractéristiques d'un tiers-lieu : connaissances, compétences, création d'innovation, communauté (Collet et al., 2017).

Dans la théorie des écosystèmes créatifs de Patrick Cohendet, David Grandadam et Laurent Simon (2010), les tiers-lieux appartiennent au **middleground**, lequel est un bien commun, co-créé par les membres de la communauté qui se déploient au sein de réseaux informels (l'underground) et les organisations qui l'entourent (l'upperground). Le **middleground** est caractérisé par quatre composantes complémentaires : des *spaces* (espaces cognitifs) où se développent des échanges construits d'idées, des *places* (lieux physiques voire virtuels) qui permettent aux individus de se rencontrer et de socialiser les expériences, des *événements* qui ouvrent le monde local aux influences extérieures, et des *projets* qui amènent les communautés à interagir et travailler ensemble (Sarazin et al., 2017). Les tiers-lieux offrent ainsi **une opportunité de développement et de mise en scène à de l'innovation potentiellement déjà présentes**, active dans les réseaux, dans l'économie informelle, dans des pratiques sociales qui s'inventent hors du champ de vision institutionnel, et souvent contre lui (Burton, 2016).

Les pouvoirs publics désireux de mettre en œuvre des tiers-lieux, ont tout intérêt à prendre d'emblée en compte la nécessaire informalité du concept, son **polymorphisme**, ses identités plurielles. La grande diversité des tiers-lieux peut être répartie selon deux axes typologiques liés à leur perméabilité et leur **degré d'ouverture** (ouverture vs clôture) : un axe lié à la dimension spatiale et un autre lié à la dimension sociale de la perméabilité. La plus ou moins grande ouverture (tolérance) d'un tiers-lieu à la diversité et au polymorphisme des compétences est au centre de la plupart des projets et de leur règlement interne : un fablab, un espace de coworking, des ateliers d'artistes partagés, un potager collectif, un repair-café, etc. Tous se préoccupent de, plus ou moins, ouvrir ou fermer le partage d'un lieu et d'un projet sur une triple base : utilitaire (on a besoin d'un lieu de travail, d'une machine coûteuse, etc.), affinitaire (on est intéressé par l'économie circulaire, le do-it-yourself, etc.) et identitaire (on est tous des « geeks », on est voisins autour de notre potager, etc.). L'**équilibre** ainsi trouvé, qui peut évoluer au cours du temps, est un facteur constituant du projet et de sa dynamique (Burton, 2016).

De surcroît, les tiers-lieux ont aujourd'hui une certaine tendance à l'**hybridation** : de plus en plus, l'on retrouve des lieux combinant espace de coworking, fablab, makerspace, incubateur de startups, etc. Les différents concepts sont définis au niveau du tableau qui figure en fin de chapitre. Cela s'explique d'une part par une recherche d'équilibre financier entre des activités plus ou moins rentables, et une recherche de performance économique liée à une forme d'opportunisme face à des incitations publiques très ciblées, notamment vers le coworking. D'autre part, cela s'explique aussi par la recherche d'une complémentarité et d'un enrichissement entre les différentes communautés, susceptibles de développer des projets communs. Ainsi, un fablab, un hackerspace ou un makerspace sont la continuité logique d'un incubateur puisqu'ils permettent aux porteurs de projets de développer rapidement des prototypes (Collet et al., 2017). Nous reviendrons ultérieurement sur ces différents concepts.

Ainsi, la réussite d'un tiers-lieu tient notamment à sa **capacité à créer de la valeur**. La manière avec laquelle cette valeur sera capitalisée et mise en circulation dépend en partie d'un autre équilibre, celui que le tiers-lieu trouve entre les trois types d'échanges économiques : l'échange marchand, l'échange redistribué (mutualisation des moyens et des équipements) et l'échange réciproque (horizontal, qui fait communauté). Cet équilibre lui est propre et participe à l'esprit du lieu (Burton, 2016).

La littérature sur les tiers-lieux n'aborde pas encore suffisamment certains thèmes pourtant essentiels à leur compréhension, tels que des études sur leurs créateurs, leurs utilisateurs ou bien encore les résultats de leur activité sur l'emploi, l'activité économique, l'écologie ou la dynamique du territoire qui les accueille, par exemple (Scaillez & Tremblay, 2017). Rappelons cependant qu'Antoine Burret y a consacré tout un ouvrage ainsi qu'une thèse de Doctorat.

Bien évidemment, les tiers-lieux prennent leurs marques avec **l'existence d'une économie du numérique** accompagnant le développement rapide des connaissances et qui « va de pair avec une diminution de leur temps d'exploitation dans des produits et/ ou services » (Rampa, 2015)². Les usagers des tiers-lieux se présentent comme une classe créative qui participe à une dynamique de mutualisation d'idées et de synergies, renforcées par la présence et l'utilisation de plateforme de réseautage virtuel à partir d'outils numériques (réseaux sociaux, messagerie instantanée) (Lorre, 2018).

Les tiers-lieux apparaissent à l'origine un processus urbain, « fruit de la ville créative ». La plupart des recherches sur ces espaces privilégient les métropoles en négligeant les autres tissus urbains. Pourtant, on assiste, depuis les années 2010, à une **diffusion des pratiques en dehors des zones les plus denses** (Le Nadant & Marinos, 2020).

Différents modèles d'intervention des pouvoirs publics sont identifiables :

- S'appuyer sur les besoins latents de divers acteurs locaux (associatifs, institutionnels ou privés) pour concevoir un ou des tiers-lieux financés et pilotés par les pouvoirs publics au nom d'une politique de développement économique ;
- Accompagner un ou des acteurs privés et/ou associatifs qui restent à l'initiative de la création du tiers-lieu ;
- Lancer un appel à projets ou, plus en amont, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la création de tiers-lieux³.

Dans un contexte d'injonction à l'efficacité économique des investissements publics, la tentation est forte pour ces collectivités d'opter pour des solutions « clés-en main » pour travailleurs nomades et entrepreneurs isolés, d'autant que les règles de la comptabilité publique, qui privilégient l'investissement dans les bâtiments et les équipements au détriment de l'embauche d'animateurs et d'un soutien aux animations événementielles, ne garantissent en rien l'émergence et la structuration de communautés collaboratives de coworkers ou de makers (Liefoghe, 2018).

Un certain nombre de chercheurs ont montré que les limites des politiques publiques ne tenaient pas seulement à ce flou dans les objectifs et les moyens, mais aussi à la **contradiction intrinsèque entre une logique d'institutionnalisation bureaucratique et un mouvement des tiers-lieux qui repose fondamentalement sur l'initiative individuelle et communautaire** (Liefoghe, 2018).

2.2.2 En milieu métropolitain

Nous l'avons évoqué, les tiers-lieux sont apparus de manière nettement privilégiée dans les villes. Ainsi, « les tiers-lieux constituent des ressources pour la mise en discours de l'action métropolitaine, mais peu pour sa mise en projet, tant ils apparaissent **faiblement en lien avec leur environnement urbain et social**, en termes de localisation comme de production » (Ferchaud, 2018)⁴.

² Rampa R. (2015). *Fablabs, Les dynamiques de connaissances globales et locales des nouveaux tiers lieux du faire*, Mémoire Science de la gestion Affaires Internationales, 138 p.

³ L'appel n'est pas toujours adressé aux seules communautés de coworkers ou de makers déjà constituées, mais peut avoir pour ambition de faire émerger un marché du coworking qui permette la viabilité économique de ces lieux de travail partagé.

⁴ Étude de fabriques numériques à Rennes, Toulouse et Gand.

« Les particularités des contextes territoriaux, sur les plans institutionnel et politique, économique et urbain, concourent à inscrire chaque dispositif dans des configurations territoriales différenciées. Cela se lit dans leur localisation, la programmation de leurs activités ou leur modèle économique. Cette empreinte du territoire sur les dispositifs ne démontre pas pour autant l’ancrage urbain de ces dispositifs » (Ferchaud, 2018).

2.2.3 En milieu non métropolitain - rural

Les tiers-lieux hors métropolitains sont souvent créés dans le cadre d’une ambition politique de **revitalisation des centres-bourgs**, de **rééquilibrage territorial** (amélioration de l’attractivité du territoire) ou de lien intergénérationnel. Les tiers-lieux rejoignent les problématiques de maillage du territoire par les services de proximité, l’importance du maintien de l’emploi local, mais aussi du lien social. L’enjeu est alors d’y retenir, voire d’attirer des télétravailleurs, des néo-ruraux et des « jeunes pousses » des filières innovantes, participant à la dynamisation de l’économie locale et au rapprochement entre emploi et habitat (Besson, 2017) (Le Hars, 2019).

La **dimension multifonctionnelle et sociale** revêt une importance particulière dans le cas des tiers-lieux ruraux. Ces tiers-lieux ne se limitent pas à la fonction entrepreneuriale des espaces de coworking, mais offrent un ensemble d’aménités et de services mutualisés : connexions très haut débit, centres de ressources et de formations, pépinières d’entreprises, médiathèques, plateaux de création artistique, services publics, espaces café, etc. (Besson, 2017). Cette dimension multifonctionnelle participe à la viabilité économique du tiers-lieu du fait de sa plus grande visibilité par la présence de différents services et donc de différents publics (Le Hars, 2019).

En outre, il est important de penser la communauté d’usagers avant de penser le tiers-lieu d’un point de vue strictement immobilier. La **préexistence d’un collectif d’utilisateurs**, appelé la « cellule souche » (groupe d’actifs mobilisés par la création d’un lieu sur leur territoire), va permettre à la communauté fédérée autour du lieu de grossir, attirant d’autres acteurs économiques qui vont venir s’agréger autour de la démarche. Or, cette co-construction du projet de tiers-lieu est encore difficilement entendue et pratiquée par les pouvoirs publics (Le Hars, 2019), sans doute vu la difficulté intrinsèque de dupliquer un patrimoine commun endogène.

2.2.4 Types de tiers-lieux et de plateformes d’innovation

Raphaël Besson, Docteur en Science du territoire à l’université de Grenoble, a établi une **typologie des tiers-lieux en fonction des activités** qui s’y déroulent et de leurs finalités (Le Hars, 2019) :

- Les **tiers-lieux de travail / d’activités** : espaces de coworking. Le développement de tiers-lieux de travail s’inscrit dans la différenciation et la flexibilisation des espaces de travail, en ce compris l’utilisation flexible du logement pour le télétravail, la flexibilisation des espaces de bureau et le développement du travail mobile entre ces espaces (Kingma, 2016). Ces espaces de travail « tiers » ne sont pas toujours considérés comme des aménités de travail bien définies et reconnues, ce qui impacte leur intégration aux pratiques de travail quotidiennes des usagers (ibid).
- Les **tiers-lieux numériques / d’innovation** : fablabs, makerspaces, hackerspaces, techshops, living labs réunissant une grande diversité d’acteurs.
- Les **tiers-lieux sociaux** : participation citoyenne, empowerment, entrepreneuriat social.
- Les **tiers-lieux culturels** : friches culturelles, bibliothèques troisième lieu, living labs ou learning labs.
- Les **tiers-lieux de service et d’innovation publique** : conciergeries solidaires, commerces multiservices, maisons de services au public (France), laboratoires d’innovation publique (France), créés à l’initiative des collectivités et souvent localisés dans les territoires peu attractifs.

Mais, comme déjà évoqué, nombre de ces dynamiques ne s'apparentent pas forcément au concept de tiers-lieux tel que définit précédemment et peut y voir un élargissement, voire une dérive, sémantique.

Le rapport Mission Coworking de Patrick Lévy-Waitz, qui a recensé les tiers-lieux français en 2018, n'en a distingué que deux types : ceux à **dominante coworking** et ceux à **dominante fablab**. La principale différence repose sur la nature de la production : alors que les premiers impliquent une production plutôt immatérielle, les seconds intègrent une dimension de production matérielle sur des machines, le plus souvent numériques. On utilise d'ailleurs le terme d'« **atelier de fabrication numérique** » (AFN) pour tenir compte de la diversité des tiers-lieux à dominante fablab : fablabs, makerspaces, hackerspaces et techshops.

La complexité de la définition des tiers-lieux est à double tranchant pour leur développement, car elle peut rendre difficile la compréhension de leur existence auprès des citoyens et des institutions comme l'illustre la figure ci-après. Cependant, ce caractère modulable a l'avantage d'apporter une réponse qui s'adapte aux besoins de la communauté qui l'anime et/ou à un certain nombre d'enjeux territoriaux (Le Hars, 2019).

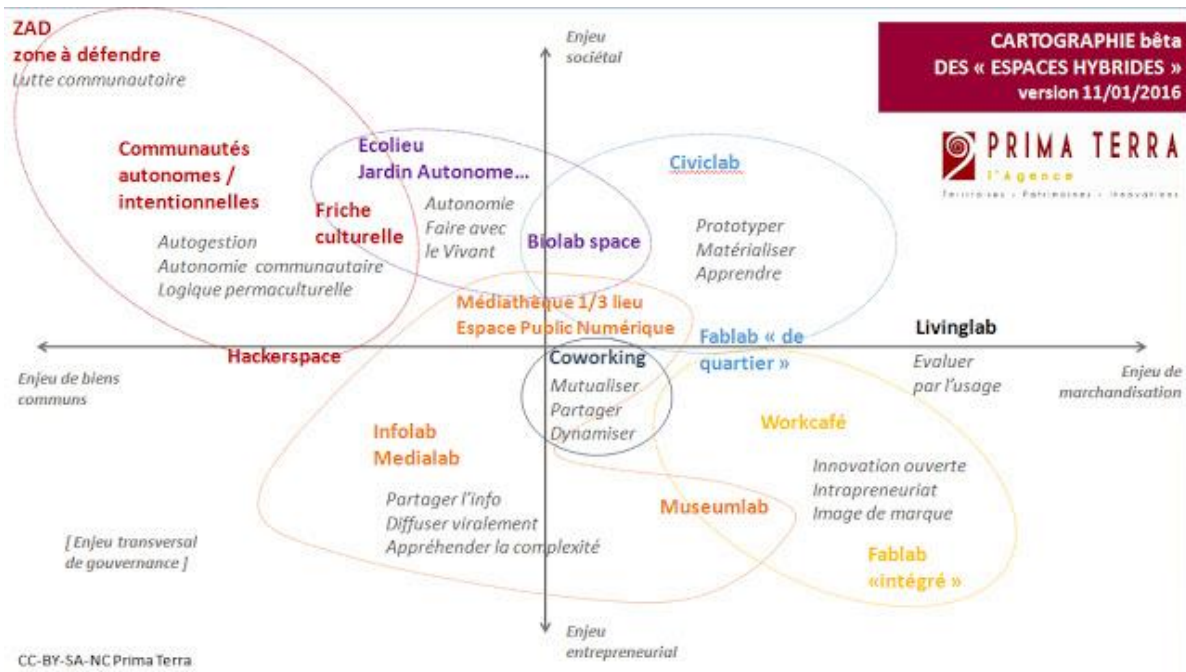


Figure 2. Cartographie bêta des « espaces hybrides », version 11/01/2016. (Levy-Waitz Patrick, Rapport Mission Coworking - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble, Fondation Travailler autrement, 2018, p. 36.).

2.2.5 Tiers lieux et développement territorial : l'exemple de stratégies menées en France

En France, le développement des tiers-lieux est encouragé par les acteurs de la sphère publique qui trouvent dans ces espaces, un moyen de stimuler le développement économique local et l'innovation en exploitant les possibilités offertes par le numérique. C'est, par exemple, l'action menée par le Laboratoire du travail de demain (LBMG) qui « conçoit des solutions originales, intelligentes et collaboratives pour travailler et vivre autrement ». L'ambition est d'assister « les territoires à co-construire des stratégies innovantes et sur-mesure de développement de nouveaux usages numériques et souvent de tiers-lieux » (<https://www.lbmw-worklabs.com/workspaces/innovation-territoriale>).

Nous pouvons citer le Programme interministériel « **Nouveaux lieux, nouveaux liens** » déployé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-56>) dont les grands axes sont :

- Favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux ;
- Donner les moyens aux tiers-lieux de diversifier leurs revenus en développant des services d'intérêt général déclinés en fonction des besoins des territoires ;
- Faciliter la professionnalisation et l'organisation des réseaux de tiers-lieux ;
- Impliquer des partenaires publics et privés autour de ce programme en proposant un cadre d'intervention commun et des outils mutualisés.

Six formes d'accompagnement sont proposées :

- Amorçage (via l'appel à manifestation « Fabriques de Territoire ») ;
- Soutien à l'investissement (via des subventions d'investissement gérées par les préfets) ;
- Fonds propres (via un fonds d'investissement faiblement rémunéré – ISR), pour les tiers-lieux privés ;
- Recettes d'exploitation ;
- Locaux (via une bourse aux locaux) ;
- Outils communs, pour ceux qui participent déjà à un tiers-lieu.

Épinglons également l'appel à manifestation d'intérêt permanent « **Fabriques de territoire** », qui s'inscrit dans le du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens ». Cet appel à manifestation d'intérêt a été lancé par sept membres du Gouvernement en juillet 2019 à la Cité Fertile de Pantin (93) à la suite du rapport de la « mission coworking » pilotée par Patrick LEVY-WAITZ, Président de la fondation Travailler autrement, visant à soutenir le développement des tiers-lieux et la structuration et professionnalisation du réseau de ces lieux hybrides. Ces lieux appelés tiers-lieux, fablabs, friches industrielles ou culturelles, espaces publics numériques ont démontré leur utilité incontournable pendant le confinement et la crise sanitaire qui ont accéléré leur consolidation. Doté de 45 millions d'euros, il identifiera d'ici 2022, 300 fabriques, existantes ou en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) et 150 dans les territoires non métropolitains. Une attention particulière est accordée aux initiatives liées au numérique dans toutes ses dimensions, les plus remarquables seront reconnues comme « Fabriques numériques de territoire ». L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans les Fabriques de territoire, le temps pour ces structures de conforter leur équilibre économique. Le financement proposé par l'État tient compte de l'offre de services et du lieu d'implantation. Pour davantage d'informations, nous renvoyons au site : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/les-60-nouveaux-laureats-de-lappel-manifestation-dinteret-fabriques-de-territoire-annonces>.

En corollaire, citons également le programme « **Fabriques numériques de territoire** » qui vise à favoriser l'accès à la culture et aux savoirs, accès aux droits et aux services publics numériques, formation, apprentissage du code, création, fabrication, participation citoyenne, entrepreneuriat... Ces fabriques proposent de nombreuses activités autour du numérique aux habitants et professionnels du territoire. Ces Fabriques numériques de territoire sont soutenues, en 2019, par un bonus financier de 100 000 euros par tiers-lieu. La première sélection des Fabriques de territoire, organisée fin 2019, a repris 32 Fabriques numériques de territoire, situées au sein des quartiers de la politique de la ville. Elles sont actuellement 80 (<https://societenumerique.gouv.fr/tierslieux/>).

2.2.6 Tiers-lieux en Wallonie : réflexion complémentaire

Au niveau de la CPDT, dans le cadre de la recherche n°3 « Défis des espaces ruraux » de la subvention 2014-2015 (voir Annexe 1 du rapport scientifique), la question des tiers-lieux avait déjà été étudiée (CPDT, 2015).

Ont été abordés et analysés les aspects suivants :

- Les arguments positifs en faveur des tiers-lieux ruraux :
 - Créateurs d'innovation ;
 - Outils pour capter les flux de déplacement ;
 - Espaces connectés et multi-services ;
 - Facteurs d'attractivité territoriale ;
- Les moteurs (et freins) du développement des tiers-lieux (ruraux) :
 - L'existence d'une communauté locale initiatrice et porteuse de projet, représentée par le potentiel à s'insérer dans des projets collaboratifs (supra-communaux) et l'importance du secteur des NTIC dont les travailleurs sont relativement bien sensibilisés aux opportunités que représentent les espaces de tiers-lieux ;
 - Le potentiel quantitatif d'utilisation des tiers-lieux, illustré par la densité de population sur le territoire et sur les projections d'augmentation de la population ;
 - Les zones de difficultés en lien avec les trajets pendulaires domicile-travail, en considérant que ces zones sont des zones comptant un nombre élevé d'utilisateurs potentiels, mais également où la création de tiers-lieux est stratégique vis-à-vis des problèmes de transports et de déplacements ;
 - La connexion au haut-débit et très haut-débit, à la fois via le réseau de fibres optiques, et via les réseaux mobiles ;
 - La présence de structures existantes sur lesquelles s'appuyer, tels que les espaces publics numériques et les ateliers ruraux.
- Des recommandations et leviers d'action :
 - Identifier et soutenir les communautés potentiellement porteuses d'un tiers-lieu rural ;
 - Équiper les espaces ruraux les moins densément peuplés en fibre optique ;
 - Prendre en compte les enjeux spécifiques aux territoires ;
 - Explorer les opportunités de coworking dans le monde agricole.

2.2.7 Liens utiles et références sur les tiers-lieux

Les tiers-lieux sont aujourd'hui l'objet de nombreuses initiatives et publications et nous renvoyons, notamment vers les sites et publications suivants :

- <https://tiers-lieux.be> : Tiers-lieux.be
- https://bibliotheques.wallonie.be/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=246 : Les tiers-lieux sur Bibliowall (portail documentaire de l'administration wallonne)
- <https://www.alterechos.be/tiers-lieux-defricheurs-dalternatives/> : « Tiers-lieux : défricheurs d'alternatives », entretien avec Claire-Anaïs Boulanger, doctorante à l'Université de Namur

- https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/cpdt_rf_octobre_2015_annexe_r3.3_annexe1rs.pdf : CPDT (2015). Annexe 1 du rapport scientifique. Subvention 2014-2015 : Recherche n°3 – Défis des espaces ruraux.
- <https://coop.tierslieux.net/wp-content/uploads/2018/02/Rapport2018-RNA.pdf> : Rapport tiers-lieux à l'usage des collectivités) Comment faciliter le développement des tiers-lieux dans vos territoires ?
- <https://www.hablab.be/hablab-makerspace-tiers-lieu-fablab-une-famille-qui-partage/#toggle-id-4> : Qu'est-ce que sont les Tiers-lieux, FabLab, Makerspace, Hackerspace, Lieux partagés, ... ?
- <https://www.hablab.be/hablab-tiers-lieux-comment-creeer-un-tiers-lieu/> : Schéma « Comment créer un tiers-lieu ? ». Coopérative Tiers-Lieux.
- <https://francetierslieux.fr>
- Rapport de la mission Coworking de Lévy-Waitz, qui recense les tiers-lieux français : <https://www.fondation-travailler-autrement.org/2018/09/19/mission-coworking-faire-ensemble-pour-mieux-vivre-ensemble/>

2.3 DES TIERS-LIEUX AUX PLATEFORMES D'INNOVATION WALLONNES

En Wallonie, un rapport réalisé par l'Agence du Numérique, la SOWALFIN et le SPW Economie en 2019 propose une **typologie des tiers-lieux** dont la mission est de favoriser **l'innovation, l'entrepreneuriat, les usages numériques et la créativité**. Parmi ceux-ci, on compte les centres d'entreprises, les incubateurs et les accélérateurs, les espaces de coworking, les ateliers de fabrication numérique (fab labs, techshops, makerspaces, plateformes technologiques), les living labs, les hubs créatifs, les comptoirs des ressources créatives, les espaces publics numériques (EPN), etc. Ces tiers-lieux présentent globalement les caractéristiques communes suivantes (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019) :

- Un lieu physique ou un espace identifiable ;
- Une communauté d'utilisateurs ;
- Une équipe d'animation ;
- Un réseau d'accompagnateurs, d'experts, de mentors et/ou de consultants (public/privé) ;
- Des dynamiques collaboratives (échanges entre pairs résidents et avec les parties prenantes présentes sur le lieu).

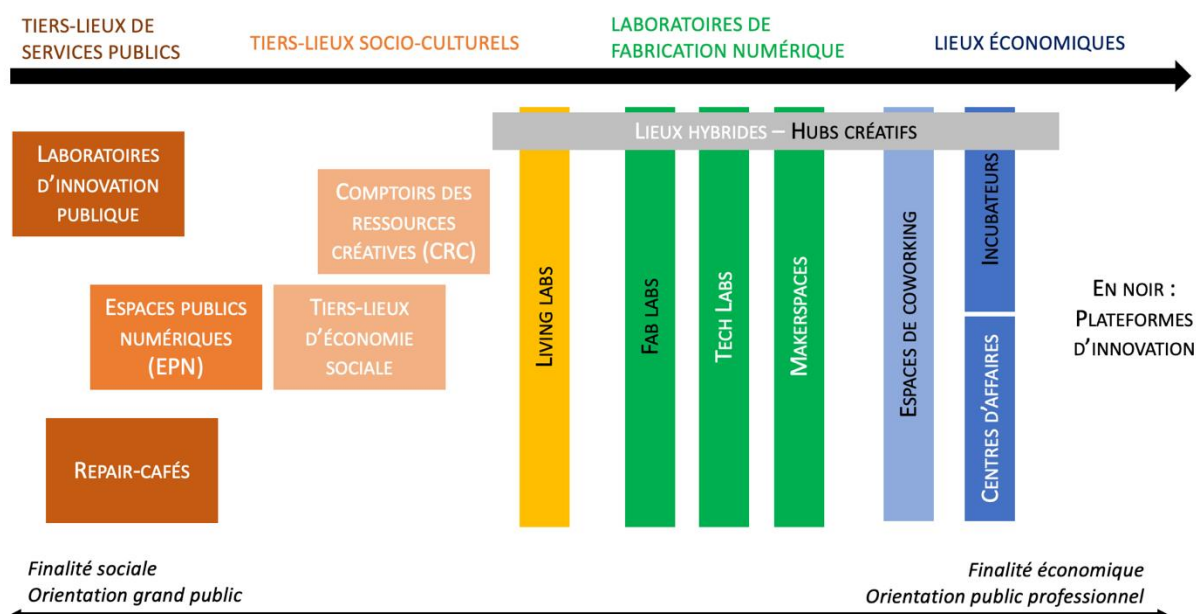


Figure 3. Typologie des tiers-lieux et des plateformes d'innovation en Wallonie (Agence du Numérique / SOWALFIN / SPW Economie, 2019). Schéma inspiré des travaux d'Ocalia et adapté aux spécificités du paysage wallon.

Les tiers-lieux peuvent constituer des espaces où l'innovation est l'objectif recherché principal. Cette catégorie de tiers-lieux, marquée par une présence importante des TIC, semble la plus courante (Lorre, 2018). En Wallonie, ces tiers-lieux sont dénommés « **plateformes d'innovation** ». Une plateforme d'innovation combine le plus **souvent une variété d'activités et de services** qui peuvent inclure l'incubation, le prototypage, le coworking ou des activités comme l'expérimentation sur des usages et le conseil. Ces espaces sont également caractérisés par la mise en place d'un **lieu totem** ou one-stop-shop (endroit facilement identifiable où rencontrer les acteurs clés de l'écosystème) et d'une communauté qui vise à développer de liens de collaboration. Le développement de ces plateformes d'innovation accompagne l'évolution des modes de travail et l'introduction de nouveaux modèles d'innovation.

Le SPW distingue les plateformes d'innovation wallonnes selon 5 types repris à la figure ci-après (REID Consulting, 2020) :

- Les hubs créatifs ;
- Les living labs ;
- Les fab labs ;
- Les espaces de coworking ;
- Les incubateurs (centres d'entreprise et d'innovation - CEI).

Ces plateformes présentent les caractéristiques communes suivantes :

- L'orientation professionnelle de leur offre de services ;
- La composition de leurs publics cibles (large proportion de porteurs de projets, startupper, indépendants, TPE/PME) ;
- Leur caractère inclusif et « ouvert » (>< logique de sélectivité à l'entrée) ;
- Une fonction de catalyseur de l'innovation (relais pour se diversifier) ;

- Des sources de financement public européennes et/ou régionales couvrant (en tout ou en partie) les dépenses liées aux équipements, aux infrastructures et aux ressources humaines (équipes d'animation, réseaux d'accompagnateurs et d'experts).

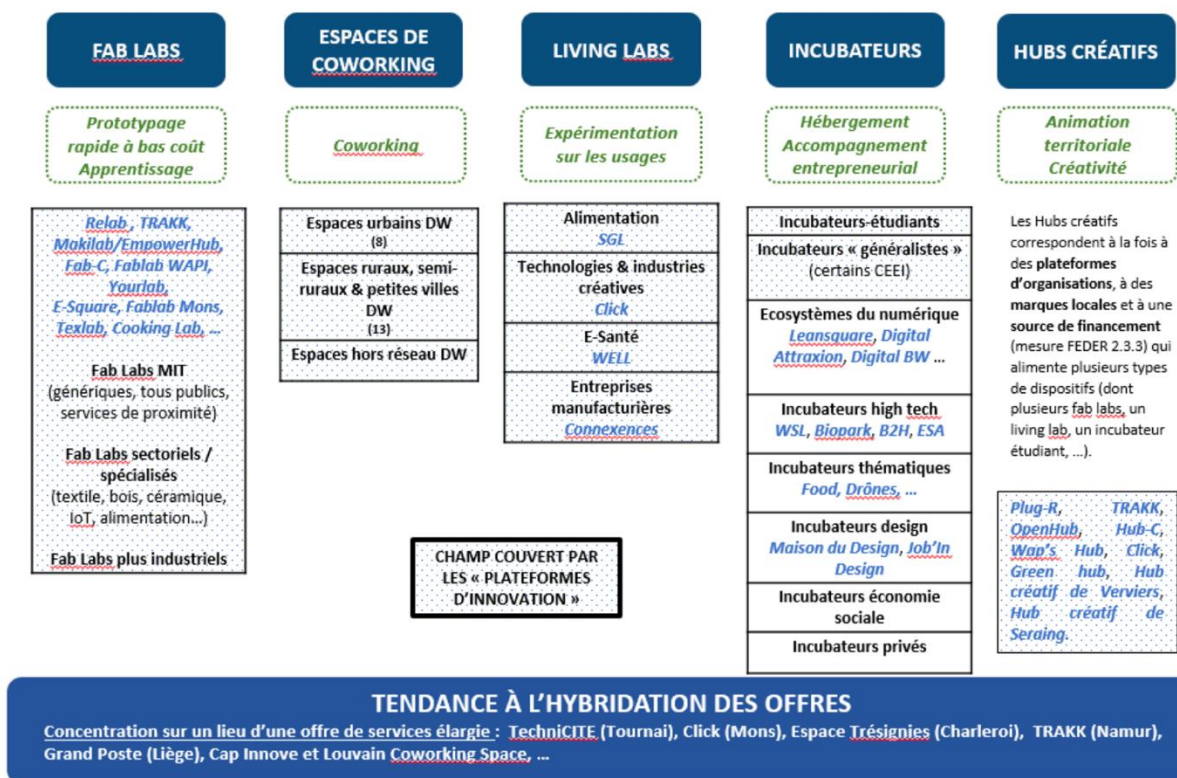


Figure 4. Types de plateformes d'innovation wallonnes (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

2.4 LES AUTRES CONCEPTS RELEVANT DE L'INNOVATION TERRITORIALE

Le tableau ci-après précise les caractéristiques des différents concepts évoqués dans ce chapitre et le précédent.

Type de tiers-lieu / espace d'innovation	Usagers	Nature des activités	Caractéristiques / Spécificités	Nature des produits (extrants)	Modèle économique / Portage
Espace de coworking (ECW) / Télécentre⁵	<p>Créateurs d'entreprise, indépendants, TPE, salariés en télé-travail</p> <p>Usage permanent ou de passage</p>	Usagers autonomes avec, éventuellement, travail collaboratif, communauté d'utilisateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Espace de travail dédié à la production économique - Généralement en open space, composé d'espaces collectifs (cuisine, jardin, terrasse, cafétéria...), d'infrastructures et de matériels partagés (imprimante, salle de réunion...) - Diversité dans leur fonctionnement (taille, statut, tarifs, degré de spécialisation sectorielle, services, animation, degré d'ouverture des lieux...) 	Intangible	<p>Porté par les pouvoirs publics (télécentres), une entreprise ou une association.</p> <p>Subventions publiques fréquentes</p> <p>Recettes issues des loyers et de la facturation de services annexes (ex: formations, salles de réunion). Paiement à la journée, à la semaine ou à l'année.</p>
Incubateur & CEI	Créateurs et Entrepreneurs	Accompagnement aux entreprises innovantes (1 à 2 ans) et idéation/exploration : transformation d'une idée innovante en entreprise performante	<ul style="list-style-type: none"> - Vise les entrepreneurs désireux de créer leur entreprise innovante. - Les incubateurs disposent souvent de leur propre ECW. 	Tangible	<p>Porté par les pouvoirs publics, une entreprise (ou un réseau), une association, une université ou, généralement un mix</p> <p>Subventions publiques fréquentes</p> <p>Recettes issues de locations et facturation de service (souvent accolés à un ECW)</p>

⁵ Terme très peu rencontré en Wallonie, mais bien plus utilisé en France.

Accélérateur	Startups	Accompagnement aux entreprises innovantes (3 à 6 mois) et commercialisation/ exploitation : accélération du développement d'une entreprise	- Vise les entreprises déjà créées et en recherche de croissance	Tangible	Porté par une entreprise (fonds propres), une association, une université Rémunération sur une part du chiffre d'affaires des startups accélérées
Hub créatif	Communautés d'usagers issus d'horizons différents (étudiants, artistes, entrepreneurs, chercheurs, représentants de services publics, asbl)	Mise en capacité des acteurs, accompagnement des projets et mise en œuvre d'un programme d'actions et d'animations favorisant l'innovation ouverte, l'hybridation transdisciplinaire et l'intelligence collaborative : activités de sensibilisation à la créativité, accès à des équipements de prototypage	- Certains hubs créatifs wallons sont dits « généralistes », d'autres sont davantage spécialisés (dans les industries culturelles et créatives)	Tangible et intangible	Fonds publics (dont approximativement 40% de cofinancement FEDER).
Invest	PME, startups et indépendants	Financement des projets (création, innovation, croissance, transmission ou exportation)	- Différence avec les hubs créatifs, qui ont eux, en matière d'innovation, un rôle d'accompagnement	Tangible et intangible	Conseils d'administration mixtes : public (la Wallonie) et privé (des entreprises)
Pôle d'innovation sociale - Living lab	Acteurs locaux (associatifs, économiques, académiques, ...) et autres stakeholders	Développement et transfert des connaissances dont les retombées sont positives pour les individus et la communauté	- Lieu, mais aussi concept « laboratoire vivant » - Certification Living Lab accordée par l'association ENoLL (European Network of Living Labs)	Intangible	Porté par le public (collectivités territoriales)
Techshop	Grand public	Atelier collaboratif avec expérimentation et prototypage (machines-outils pilotés par ordinateur)	- Location des espaces, machines ou services - Espaces de travail vastes (1500 m ² en moy.)	Tangible	Porté par le privé Accès payant via un forfait annuel, mensuel ou journalier

Fab lab	Grand public artisans, designers, étudiants	Expérimentation et prototypage (machines-outils pilotés par ordinateur)	<ul style="list-style-type: none"> - Charte MIT / réseau mondial - Partage des réalisations - Formation - Espaces de travail (100 - 150 m² en moy.) 	Tangible	<p>Porté par le public le privé ou l'associatif</p> <p>Recettes issues de cotisations, droit d'entrée</p>
Makerspace	« Bricoleurs » : grand public, artisans, designers, étudiants	Expérimentation et prototypage (basés sur le hardware)	<ul style="list-style-type: none"> - Proche du fablab mais non reconnu - Absence de partage 	Tangible	<p>Porté par le public ou le privé</p> <p>Recettes issues de cotisations, droit d'entrée</p>
Hackerspace	« Bidouilleurs » : passionnés, grand public, artisans, designers, étudiants	Expérimentation et prototypage (basés sur le software)	<ul style="list-style-type: none"> - Open source / logiciel libre - Contreculture 	Intangible	<p>Porté par le public ou l'associatif</p> <p>Recettes issues de cotisations, droit d'entrée</p>
Repair-café	Grand public, bénévoles	Réparation	<ul style="list-style-type: none"> - Charte des repair-café belges - Atelier 	Tangible	Recettes issues d'une participation libre des visiteurs
Recyclerie / Ressourcerie	Habitants (en difficulté sociale ou non), jeunes en réinsertion, écoles, associations	Réemploi / recyclage / réparation Sensibilisation et information sur la réduction et la gestion des déchets Service de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Commerce écologique et atelier 	Tangible	<p>Porté par l'associatif / régie de quartier</p> <p>Recettes issues de la vente des objets</p>

Tableau 1. Synthèse des tiers-lieux et plateformes d'innovation. Sources : (Duchesneau & Déziel, 2019), (Collet et al., 2017) + Présentation d'un projet de développement de quartier de l'innovation à Namur (2020).

2.4.1 Espaces de coworking (ECW)

Le mot anglais coworking a été inventé par le designer américain Bernie De Koven en 1999. Il désigne au sens large les lieux encourageant le travail collaboratif voire l'innovation collective. Le terme est repris par l'entrepreneur Brad Neuberg qui, en 2005, décide d'ouvrir son logement de San Francisco à des inconnus pour leur permettre de travailler ensemble. Depuis, le concept s'est propagé à travers le monde (Stokkink & Leturcq, 2017).

Bien que la terminologie soit récente, le phénomène semble ancien : des espaces collaboratifs (*bottegas*), dédiés à l'élaboration d'œuvres d'art, existaient déjà au XVe siècle. Ainsi, les espaces de coworking n'inventent pas réellement de nouvelles méthodes de travail, mais contribuent plutôt à **perpétuer une tradition du travail collaboratif et communautaire** (Stokkink & Leturcq, 2017).

Un espace de coworking désigne aujourd'hui un **lieu dédié à la production économique, particulièrement tourné vers l'innovation et conçu pour permettre à ses membres, permanents ou nomades et appartenant à des structures juridiques différentes, de partager leurs idées, savoirs et pratiques**. Moyennant le paiement d'une cotisation ou d'un loyer, les gestionnaires d'ECW offrent aux travailleurs l'accès à un espace généralement en *open space* composé de postes de travail connectés à Internet, d'espaces collectifs (cuisine, jardin, terrasse, cafétéria...), d'infrastructures et de matériels partagés (imprimante, salle de réunion...) (Stokkink & Leturcq, 2017 ; Michel, 2018). En d'autres termes, les espaces de co-working sont conçus pour encourager la collaboration, la créativité, le partage d'idées et le réseautage via la provision d'espaces de travail flexibles et partagés pour des travailleurs mobiles de divers secteurs (Fuzi, 2015). Les modèles et valeurs appliqués aux espaces de coworking peuvent être transférés aux entreprises pour améliorer leur créativité et leur capacité d'innovation (Fuzi et al., 2014).

Un espace de coworking ne peut être considéré comme un **tiers-lieu** qu'à partir du moment où il aspire à **transformer les équipes en communautés**. Ainsi, un ECW qui n'offre que des bureaux partagés et du matériel informatique à bas prix, ne constitue pas un réel tiers-lieu (Stokkink & Leturcq, 2017).

Il existe une variété de **nuances dans le fonctionnement** des espaces de coworking, selon les interprétations possibles du préfixe « co » (collaboratif, collaboratoire, co-travail, etc.), la taille des espaces, leur statut, leurs tarifs, leur degré de spécialisation sectorielle, leurs services, leur animation, le degré d'ouverture des lieux, etc. Chaque espace a donc son propre modèle et il est réducteur de tenter quelque généralisation, néanmoins, il est possible de distinguer les espaces de type associatif et communautaire des espaces proches du modèle classique des centres d'affaires (Stokkink & Leturcq, 2017) (Michel, 2018).

Les espaces de coworking sont encore majoritairement situés au sein des territoires métropolitains et le nombre d'ECW suit globalement la hiérarchie urbaine. Néanmoins, l'on observe une **dispersion croissante des espaces de coworking** vers des petites et moyennes villes et dans des zones semi-urbaines. L'implantation d'ECW en milieu rural reste pour l'instant assez faible, en raison de la faible qualité du réseau de télécommunications (Leducq & Ananian, 2019). Dans les villes petites et moyennes, le développement d'espaces de coworking est plus opportun lorsqu'il est intégré à des structures existantes telles que centres d'art ou coffee shops (Fuzi, 2015).

En milieu urbain, même si la dynamique des espaces de coworking est différente de l'immobilier de bureau, le **foncier disponible** (locaux, localisation, prix des loyers et des charges) reste la donnée clé en phase de création et de développement de l'activité. Les espaces urbains et bâtiments anciens laissés vacants offrent un terrain avantageux pour l'apparition d'ECW éphémères ou plus pérennes, impliquant une installation rapide des activités et cette situation temporaire serait en retour propice à la genèse de nouvelles idées. Les créateurs et gestionnaires d'ECW opèrent ainsi, selon Wang et al. (2017), un choix optimal en fonction des opportunités disponibles dans les quartiers centraux tout en ne se localisant pas là où les valeurs foncières sont les plus élevées. Ce propos mériterait d'être nuancé en fonction de la taille de la ville, de sa localisation et de sa distance à d'autres métropoles, du bassin de travailleurs et de consommateurs potentiels des ECW, mais également en fonction de la nature du bailleur et du bail (location ou achat) (Leducq & Ananian, 2019) (Levy-Waitz, 2018).

Les **critères de localisation** des espaces de coworking sont **similaires à ceux des activités de pointe** (Leducq & Ananian, 2019) :

- 1) Desserte efficace en transports en commun ;
- 2) Aménités urbaines (commerces, équipements, lieux récréatifs, diversité sociale et culturelle) ;
- 3) Mixité fonctionnelle ;

- 4) Densité d'habitants et d'entreprises ;
- 5) Adossement à des équipements publics existants (mutualisation des locaux et réduction des coûts).

Les espaces de coworking joueraient le rôle du **middleground** entre l'upperground (entreprises, institutions publiques) et l'underground (collectifs informels, acteurs alternatifs). Ils ont un **pouvoir transformateur sur le développement urbain et territorial** : attirés par les écosystèmes existants (concentration de capitaux, talents, informations et orientation marquée en faveur de l'innovation), les espaces de coworking créent à leur tour un réseau d'entrepreneurs et de startups dont la volonté partagée est de créer ou renforcer l'écosystème local, via des partenariats et collaborations. Il existe ainsi de véritables boucles de rétroaction positives entre les espaces de coworking et l'écosystème existant (Leducq & Ananian, 2019).

Caractéristiques	Espaces de coworking	Espaces publics	Enjeux d'ordre urbanistique
Proximité physique / Centralité	Pratiques, lieux et temps de travail partagés	Pratiques quotidiennes, lieux de socialisation et temps sociaux	1- Ancrage dans le quartier et intégration des ECW aux communautés locales
Sens de la Communauté / Sentiment d'appartenance	Valeurs communes, communautés de pratiques, appartenance à un lieu de travail	Usages communs, communautés locales, appartenance à un quartier	
Sérendipité	Rencontres imprévues d'individus dans les ECW et les événements	Rencontres imprévues d'individus dans les espaces publics, cafés, restaurants, etc.	2- Programmation (maîtrise d'ouvrage urbaine) et insertion des ECW dans l'environnement urbain
	« Buzz »	Urbanité	
Diversité / Hétérogénéité	Hétérogénéité des profils d'utilisateurs	Mixité sociale	
	Diversité d'activités	Mixité de fonctions	
	Diversité dans les modes et temps d'usage des ECW	Diversité dans les modes et temps d'usage des espaces publics	
Ouverture, partage, collaboration	Partage, accès aux données, données ouvertes	Équipements et services urbains partagés (autopartage, vélo partagé, etc.)	3- Gestion des flux de mobilité entre les ECW et les espaces publics
Accessibilité	Conditions d'accès à l'espace de coworking, aux communautés de pratiques et aux réseaux d'information	Conditions d'accès, nouveaux statuts des espaces publics (événements, festivités, etc.)	

Auteurs : Divya Leducq et Priscilla Ananian, 2019.

Tableau 2. Caractéristiques partagées entre les espaces de coworking et les espaces publics / quartiers (Leducq & Ananian, 2019).

Plusieurs **instruments** sont utilisés par les pouvoirs publics **pour encourager l'implantation d'ECW** sur leur territoire (Leducq & Ananian, 2019) :

Outre les bénéfices des ECW sur le développement urbain, certains auteurs soulignent les **limites des ECW** dans leur contribution pour un développement inclusif (Leducq & Ananian, 2019) :

- Les ECW constituent généralement des expériences isolées dans le territoire et leurs actions ont un impact limité sur le tissu socio-économique, la part de la population active concernée restant peu significative.
- L'utilisation des ECW comme outil de développement urbain s'avère avoir un potentiel réduit dans le cas de zones où les travailleurs de la classe créative sont peu concentrés.
- Les modèles économiques des ECW n'assurent pas leur pérennité et leur public cible fait partie des catégories les plus précaires.
- Une trop grande présence des ECW dans certaines zones (phénomène de superposition des offres) ne permet pas de développer un maillage territorial cohérent répondant aux réels besoins des territoires. Cela s'explique par le fait que les ECW au sein d'une même ville sont à la recherche d'un profil semblable de coworkers, se faisant ainsi concurrence.
- Lorsqu'aucune stratégie n'a été mise en place pour créer des interactions entre les usagers des ECW et les résidents du quartier, les ECW se voient difficilement adoptés par la population locale (quel que soit son statut socio-économique), ne se sentant pas concernée par ces lieux d'expérimentation.
- Il y a un risque que les ECW deviennent des enclaves pour travailleurs qualifiés de la « classe créative » au lieu d'offrir des possibilités de développement durable du milieu urbain et des solutions aux communautés locales.

Ces propos nous semblent devoir être nuancés. En effet, les ECW peuvent participer à un développement inclusif s'ils sont créés dans cette perspective.

Aujourd'hui, le portrait du développement des ECW est relativement nébuleux, et ne prend pas suffisamment en considération la transformation des espaces traditionnels ou encore l'hybridation des lieux comme les cafés ou les bibliothèques qui intègrent des ECW avec abonnement. Les relations entre les pouvoirs publics et les acteurs des ECW sont influencées par des différences de positionnement entre la pluralité de visions de développement économique et urbain, action publique et revendication militante. Dans ce contexte d'incertitude et de complexité, le choix s'opère entre différentes orientations et comporte encore **peu de critères et indicateurs d'objectivation de l'action opérationnelle** (Leducq & Ananian, 2019).

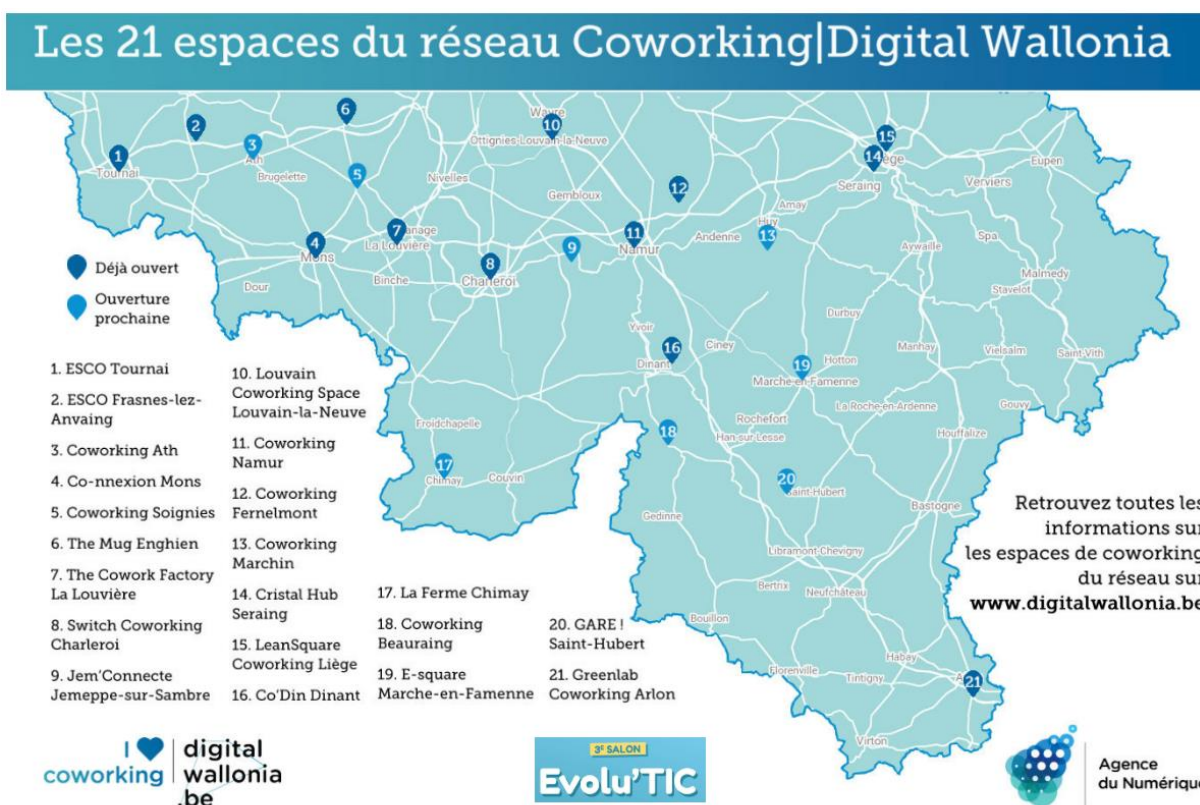
Il apparaît clairement que la capacité d'un ECW de participer à un développement urbain inclusif, de nature endogène, dépend du contexte dans s'inscrit son développement, isolé ou inscrit dans une dynamique transversale, voire un projet territorial.

En Wallonie

Il existe 21 espaces de coworking en Wallonie labellisés par Digital Wallonia. Ils proposent tous une qualité de service uniforme définie dans une **charte** qui s'articule autour de 3 piliers : *work, learn, connect*. Dans ces espaces de coworking, on mutualise non seulement un environnement et du matériel, mais aussi d'autres équipements et services comme des salles de réunion, de la formation ou du conseil individualisé. Chaque espace a **sa propre structure porteuse**. Selon les cas, il s'agit d'Agence de développement territoriale (ADT), de Centres européens d'entreprises et d'innovation (CEEI), d'ADL, d'ASBL ou de SPRL.

Pour en savoir davantage sur Coworking Digital Wallonia, le réseau des espaces de coworking wallons, nous renvoyons aux sources suivantes :

- <https://www.cowallonia.be>
- <https://www.digitalwallonia.be/fr/publications/enquete-coworking-2019>
- La mise en place d'un espace de coworking (CPDT, 2019) : https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/activites_socio-economique_fichesn.pdf



Carte 1. Les 21 espaces du réseau Coworking Digital Wallonia (2018).

Il faut dès lors bien distinguer les coworking labellisés et dotés d'un service d'animation qui sont des plateformes d'innovation et les coworking « simple espace de travail partagé », souvent opérés par le privé, qui n'en sont pas.

Enfin précisons que pour encourager la fréquentation des espaces de coworking Digital Wallonia, la Wallonie offre, depuis mai 2017, des chèques coworking réservés aux entrepreneurs « starters » (enregistrés à la Banque Carrefour des entreprises depuis moins de cinq ans). Ces chèques permettent d'économiser jusqu'à 1.500 euros par an par personne (<https://www.chèques-entreprises.be/cheques/coworking/>)

2.4.2 Espaces publics numériques (EPN)

Un espace public numérique (EPN) est une **structure de proximité ouverte à tous, équipée de matériel informatique et connectée à Internet**. Un EPN offre de l'accès et de l'apprentissage à l'informatique, à Internet et à la culture numérique sous une forme conviviale, coopérative et responsable. Les EPN s'intègrent à la vie locale et contribuent à l'animation économique du territoire.

Il existe 163 EPN en Wallonie.

Le label « Espace public numérique de Wallonie » est initié par le Gouvernement wallon et porté par le Ministre du Numérique afin de lutter contre l'exclusion numérique et favoriser la participation citoyenne de tous à la société de l'information. Le label est octroyé aux services de proximité qui déploient des activités d'initiation, d'apprentissage et de médiation aux usages numériques, et qui adhèrent à la **charte**.

Le label garantit au public :

- une offre adaptée de services : accès, initiation, sensibilisation, formation, médiation ;
- un accompagnement à la fois technologique, pédagogique et humain ;
- une animation professionnelle par un ou plusieurs animateurs qualifiés ;
- une infrastructure et des équipements performants ;
- une ouverture publique de minimum 16 heures par semaine ;
- une politique tarifaire sociale.

Pour en savoir davantage sur les initiatives wallonnes, nous renvoyons vers les sites suivants :

- <https://www.epndewallonie.be>
- <https://emploi.wallonie.be/home/plan-numerique/espaces-publics-numeriques.html> : Les EPN sur le site du SPW emploi formation

2.4.3 Living labs

Un living lab est un **laboratoire de co-création, d'innovation, de développement de nouveaux outils/procédés/équipements/applications**. Il regroupe des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations et des acteurs individuels.

L'utilisateur, citoyen, habitant, **usager est placé au centre** du dispositif afin d'imaginer et **développer en commun des services ou des outils innovants**, dans des conditions de vie réelles. Ainsi, la réflexion est orientée non pas au travers des compétences individuelles des membres, mais bien sur les besoins des usagers et/ou de la société.

Les living labs se situent à la frontière entre l'innovation sociale et technologique. Ils doivent se situer en théorie à l'interface de 3 axes distincts : le développement sociétal, la recherche et le développement économique (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

Quatre activités principales ont vocation à se dérouler au sein d'un living lab (*ibid*) :

- Co-crédation : co-conception entre entrepreneurs, fournisseurs de technologies et utilisateurs ;
- Exploration : découverte de pratiques, standards et usages émergents, des comportements et des opportunités de marché ;
- Expérimentation : mise en œuvre de scénarios d'utilisation au sein de communautés d'utilisateurs ;
- Évaluation : évaluation des concepts, produits et services (incluant des dimensions socio-ergonomiques, sociocognitives et socioéconomiques).

Les Living labs ont **une portée régionale** et développent des compétences autour d'une thématique ou d'un **secteur spécifique** : santé, ICT, écologie, gastronomie, biotech, énergie, manufacture, culture, mobilité, etc.

La certification Living Lab est accordée par l'association **ENOLL (European Network of Living Labs)**⁶ après examen des candidatures par la Commission européenne. Des manifestations annuelles⁷ sont programmées pour permettre aux membres de partager et co-crédier.

En Wallonie, quatre structures ont bénéficié de financements régionaux dans le cadre de la mise en place de Living Labs :

Nom du Living Lab	Entité juridique porteuse	Secteur
Click	UMONS	Industries culturelles, créatives et numériques
Smart Gastronomy Lab	ULiège (Gembloux Agro Bio Tech)	Alimentation, gastronomie
WELL	Pôle MecaTech	E-santé
Connexences	Charleroi Entreprendre	Industries manufacturières et services aux industries

Tableau 3. Living Labs wallons.

Pour en savoir davantage sur les initiatives wallonnes, nous renvoyons vers les sites suivants :

- <https://www.livinglabsinwallonia.be> : le cluster Living labs in Wallonia, initiative de Creative Wallonia
- https://www.cetic.be/IMG/pdf/retour_d_experience-ll-liiw-version09-final.pdf

⁶ <https://enoll.org>

⁷ <https://openlivinglabdays.com/about/>

2.4.4 Laboratoires de fabrication numérique : Fablabs et concepts similaires

Un fablab (FABbrication LABoratory) est un **laboratoire de fabrication (numérique)**, une plateforme de **prototypage** rapide d'objets physiques, « intelligents » ou non, créés au moyen de différents outils : découpe laser et vinyle, imprimante 3D, fraiseuse numérique, intelligence collective des utilisateurs, etc.

Un fablab peut être de type institutionnel (géré par une école, une université ou une collectivité) ou de type associatif (grand public, entrepreneuriat). Il est le plus souvent en libre accès et **ouvert à tous**, ce qui est une caractéristique majeure et identitaire du concept.

La superficie de la plupart des fablabs oscille généralement entre 50 et 250 m² (100 à 150 m² en moyenne) avec une capacité d'accueil d'environ 50 personnes pour 85 % des fablabs (Lorre, 2018).

Les fablabs sont régis par une **Charte**⁸ définie par le MIT :

- Label « Fablab » : ouverture au public, respect de la charte, outils et processus communs, participation au réseau mondial de Fablabs.
- Les fablabs ne sont pas destinés au développement de projets commerciaux. Les designs et processus doivent être diffusés sous les principes de l'open source et l'open design en demeurant disponibles pour toute la communauté et non protégés par des brevets.

Dix fablabs sont inventoriés sur la plateforme de Digital Wallonia :

- 1) TRAKK à Namur
- 2) COF à Amay
- 3) YourLAB à Andenne
- 4) E-Square à Marche-en-Famenne
- 5) Relab à Liège
- 6) Fab-C à Charleroi
- 7) FabLab Mons, situé au CLICK (hub créatif)
- 8) FabLab Wapi à Tournai
- 9) Makilab à Louvain-la-Neuve
- 10) OpenHub à Louvain-la-Neuve

⁸ <http://www.labfab.fr/charte-fablab/> ou <https://www.trakk.be/app/uploads/2019/12/Charte-MIT.pdf>

NOM	ENTITÉ PORTEUSE	LOCALISATION	SPÉCIFICITÉ MATÉRIAU	PUBLIC	MISSION	RAYONNEMENT
TRAKK	KIKK ASBL	Namur		Mixte	Sensibilisation Support à l'innovation	Local
Fab-C	ULB	Charleroi		Mixte	Sensibilisation	Local
MakiLab	Makilab ASBL UCL	Louvain-la-Neuve		Mixte	Sensibilisation	Local
Empowerhub	MakiLab ASBL UCL	Louvain-la-Neuve		Professionnel	Support à l'innovation	Régional
Relab	ID CAMPUS ASBL	Liège		Mixte	Sensibilisation Support à l'innovation	Local
Fab Lab Mons	UMONS et Fab Lab ASBL	Mons	IoT	Mixte	Sensibilisation Support à l'innovation	Local Régional
Fab Lab WAPI	Wap's Hub ASBL	Tournai		Mixte	Sensibilisation Support à l'innovation	Local
Your Lab	Your Lab ASBL	Andenne	Céramique	Grand public	Sensibilisation	Local
E-Square	E-Square ASBL	Marche-en-Famenne	Bois	Grand public	Sensibilisation	Local
Tex Lab	WALLONIE DESIGN ASBL	Liège	Textile	Professionnel	Support à l'innovation	Régional
Cooking Lab	Gembloux Agro-Bio Tech (SGL)	Gembloux	Prototypage de produits alimentaires	Mixte	Sensibilisation Support à l'innovation	Régional
FabLab	Gembloux Agro-Bio Tech (SGL)	Gembloux	Prototypes en contact avec aliments	Professionnel	Support à l'innovation	Régional

Tableau 4. Fablabs wallons (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

2.4.4.1 Makerspaces

Un makerspace est un **espace avec une finalité semblable à celle d'un fablab**, mais à la différence de celui-ci qui est régi via une charte, le makerspace n'est **pas labellisé**.

Selon le même principe que dans un hackerspace, les personnes vont pouvoir collectivement échanger leurs savoirs et savoir-faire, mais cette fois avec la spécificité d'être orientées sur le « **faire** », d'où le choix d'employer le mot « bricolage » en place de « bidouillage ». Ainsi, si le hackerspace est un espace pour « bidouilleurs », le makerspace est destiné aux « bricoleurs ». Il se présente sous la forme d'un espace de travail collaboratif, éventuellement au sein d'une structure publique ou privée, destiné à la fabrication, à l'apprentissage, à l'exploration et au partage de process.

2.4.4.2 Hackerspaces ou hacklabs

Un hackerspace est un **espace communautaire lié au mouvement DIY (Do It Yourself) et à la contre-culture**.

Il abrite des « bidouilleurs » qui se concentrent sur les logiciels (**software** - intangible) et non sur le hardware (tangible). Malgré tout, en fonction des projets menés, un hackerspace peut disposer d'outils de fabrication numérique.

À la différence des fablabs, il n'existe pas d'organisation qui regroupe ou certifie les différents hackerspaces.

2.4.4.3 Techshops

Un techshop (ou techlab) est un **espace de fabrication numérique** disposant d'un outillage diversifié (à l'instar d'un fablab), mais opéré par le **privé**.

Comme l'indique la mention « shop », l'accès y est payant : il est géré via un forfait annuel, mensuel ou journalier. Les espaces de travail d'un techshop sont en moyenne dix fois plus grands (1500 m²) que ceux des fablabs (Falgayrettes, 2013).

2.4.5 Comptoirs des ressources créatives (<https://www.comptoirdesressourcescreatives.be/>)

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un concept, mais bien d'une initiative wallonne locale, il nous est néanmoins apparu opportun d'évoquer ici le Comptoir des Ressources créatives (CRC). Le CRC, créé en 2012 par des acteurs de la culture, est une plateforme qui propose des outils et services facilitant les processus créatifs ainsi que la mise en réseau des créateurs et de leurs partenaires. Les CRC s'appuient sur l'expérience de terrain pour mettre en commun les ressources et les énergies afin de construire des solutions collectives, mutualistes ou coopératives

Le CRC dispose de **cinq antennes autonomes sous la forme d'ASBL, à Charleroi, Mons, Liège, Namur et Verviers**. Ce sont, en quelque sorte, des **incubateurs au service d'artistes et artisans**. La plateforme accueille en permanence environ 170 créateurs sur ses différents sites. Étant donné la demande importante, cette capacité d'accueil a vocation à augmenter.

Le CRC propose, à la fois, des espaces mutualisés d'accueil pour les créateurs au départ de la réoccupation d'espaces vacants, des investissements mutualisés et des services d'accompagnement et d'animation.

Une charte a été définie, prônant des valeurs comme l'économie sociale ou la participation : pour bénéficier du « label », chaque CRC doit s'y soumettre, mais conserve sa totale autonomie. La plateforme :

- s'adresse à tous les créateurs et créatrices sans conditions de statut, de secteur ou de style en respectant leur rythme et leur singularité ;
- soutient des solutions collectives et participatives qui encouragent la co-construction ;
- ne se substitue pas à l'existant et renforce l'écosystème local de manière responsable et durable ;
- pratique des prix équitables en lien avec les moyens des créateurs professionnels ou en devenir ;
- n'a pas de but lucratif et réinvestit ses éventuels bénéfices au profit des créateurs et rémunère le travail à sa juste valeur. (<https://www.comptoirdesressourcescreatives.be/les-comptoirs>).



Figure 5. CRC : Les Ateliers Dony (Liège)

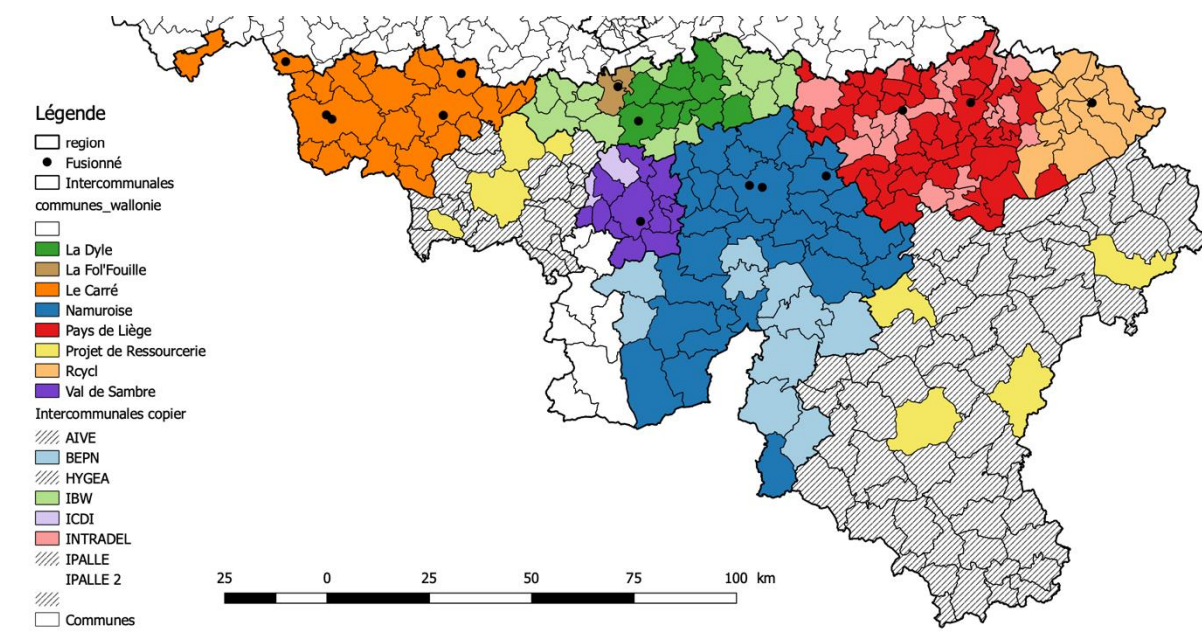
2.4.6 Recycleries / ressourceries

Une recyclerie ou ressourcerie est un **espace communautaire du réemploi et de la récupération et réutilisation de produits en fin de vie et/ou d'objets ayant le statut de déchets.**

En Wallonie et à Bruxelles, le terme « **ressourcerie** » est une marque collective de la fédération Ressources. La notion de ressourcerie répond à deux enjeux majeurs de l'économie locale et sociale : sa professionnalisation et la rémunération de ses activités. Elle s'adresse particulièrement aux pouvoirs publics en charge de la propreté : communes et intercommunales, qui disposent alors d'un outil complémentaire pour favoriser la réutilisation d'un pourcentage des déchets multi-matières, dits « encombrants ».

Le terme « **recyclerie** » est un terme générique et désigne en général un espace qui se spécialise dans un type de produit spécifique, comme les habits d'enfants ou les articles de sport.

On compte sept ressourceries en Wallonie en 2021, couvrant par leurs services 133 communes.



Carte 2. Ressources wallonnes (2018). Source : res-sources.be

Pour en savoir plus, nous renvoyons vers le site : <https://www.res-sources.be/fr/ressourcerie/>

2.4.7 Repair-cafés

Un repair-café (café de réparation) est un **atelier consacré à la réparation d'objets et organisé à un niveau local sous une forme qui peut s'apparenter au tiers-lieu.**

Les premiers repair-cafés sont apparus en 2009 aux Pays-Bas. Leurs actions ont rapidement été coordonnées au sein d'une fondation néerlandaise : Stitching Repair Café. En Belgique, les premiers repair-cafés ont été créés en 2012 à Ixelles, et étaient rattachés à cette fondation. Étant donné le développement important et rapide des repair-cafés en Belgique francophone, une nouvelle structure a été mise en place : Repair Together (CRIOC, 2015).

Repair Together a établi une **charte** qui encadre les missions, les valeurs ainsi que les aspects organisationnels, administratifs et financiers des repair-cafés wallons et bruxellois.

On compte 138 repair-cafés en Wallonie en 2021.

Pour en savoir plus, nous renvoyons vers les sites :

- <https://www.repaircafe.org/fr/>
- <https://repairtogether.be> : Repair-cafés de Bruxelles et de Wallonie
- <https://repairtogether.be/wp-content/uploads/2020/08/02-Charte-Repair-Café-new.pdf> : Charte des repair-cafés belges

2.5 HUBS CREATIFS WALLONS

2.5.1 Présentation générale

Lancés en 2014 dans le cadre du programme Creative Wallonia, les Hubs créatifs étaient à l'origine des **plateformes d'organisation** centrées **sur la transformation de l'économie traditionnelle en économie créative**, à travers, sur un territoire donné, la mise en capacité des acteurs et la mise en œuvre d'un programme d'actions et d'animations favorisant l'innovation ouverte, l'hybridation transdisciplinaire et l'intelligence collaborative⁹. **Aujourd'hui, les Hubs se destinent, en premier lieu, à développer une innovation vectrice de développement économique.** La créativité n'est pas une fin en soi, mais un outil au service de l'innovation.

La programmation FEDER 2014-2020 a permis le soutien de 33 projets, répartis en 9 portefeuilles mobilisant 53 millions d'euros de fonds publics (dont approximativement 40% de cofinancement FEDER). Une des mesures, la 2.3.3, ciblait plus particulièrement « l'aide à la mise en place de Hubs créatifs dans les villes universitaires et les villes de plus de 50.000 habitants ».

Les neuf Hubs Créatifs répartis sur l'ensemble du territoire wallon disposent d'infrastructures et d'équipements et offrent différents types de services (activités de sensibilisation à la créativité, accompagnement et orientation de projets, accès à des équipements de prototypage...) à différents types de bénéficiaires.

- 1) CLICK (Mons, Cœur du Hainaut)
- 2) Green Hub (Arlon, Luxembourg)
- 3) Hub créatif de Charleroi-Métropole (Charleroi Sud-Hainaut)
- 4) Hub créatif de Seraing
- 5) Hub créatif de Verviers
- 6) OpenHub (Louvain-la-Neuve)
- 7) Plug-R (Liège)
- 8) TRAKK (Namur)
- 9) Wap's Hub (Tournai, Wallonie picarde)

À trois exceptions près (Arlon, Seraing et Verviers), les Hubs créatifs sont des **(tiers-)lieux hybrides** qui proposent ou proposeront prochainement, un accès facilité à certaines infrastructures ou à des équipements spécifiques tels que : espaces de coworking et de conférence, salles de réunion, d'exposition et de créativité, bureaux, machines et outils fab lab, cafétéria, etc. Dans le cadre de la **mesure FEDER 2.3.3**, sept fab labs (le Relab, le Texlab, le TRAKK, le Fab-C, le FabLab Mons, le Wapi Fab Lab et le MakiLab/OpenHub), un living lab (le Click) et un incubateur étudiant (le Venture Lab) ont effectivement pu être financés (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

Les hubs créatifs s'adressent à des **communautés d'utilisateurs issus d'horizons différents** (entrepreneurs, étudiants, artistes, chercheurs, représentants de services publics, asbl, etc). Cette émulation collective permet à l'entrepreneur de faire évoluer ses projets, en détectant de nouvelles opportunités et de nouveaux partenaires, en stimulant sa créativité et en se connectant facilement à un éventail de services et d'expertises disponibles localement.

⁹ Source : <https://fr.slideshare.net/ecocentric/analyse-des-concepts-de-fab-lab-living-lab-et-hub-cratif>

La plupart des hubs intègrent dans leur configuration partenariale un CEEI, une ADT, une université et/ou une (autre) ASBL, l'intention initiale étant de générer une nouvelle offre d'animation et de services, sans susciter la création de nouvelles structures. Chaque hub s'est développé localement, sur base de **configurations partenariales différentes** en fonction des configurations locales, débouchant sur des positionnements et des offres de services hétérogènes selon les bassins (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019) :

- Certains hubs déploient leurs activités autour d'un **lieu-phare emblématique** (le TRAKK à Namur, l'OpenHub à Louvain-la-Neuve, TechniCITE à Tournai, le Click à Mons), tandis que d'autres sont multi-sites (Liège, Charleroi) ;
- Certains ont développé une **orientation technologique sectorielle** (le TRAKK à Namur, le CLICK à Mons et – bientôt - le Hub-C sont orientés sur la créativité numérique et/ou les industries culturelles et créatives via le public visé ou via l'offre proposée) ou un **positionnement spécifique** (offre technologique de l'OpenHub fort de son ancrage à l'UCL) ;
- D'autres cherchent davantage un positionnement de **porte d'entrée « tous publics » vers l'écosystème local** (c'est par exemple le positionnement de Plug-R à Liège vis-à-vis de l'écosystème fédéré par NOSHAQ).

La théorie sous-jacente aux Hubs Créatifs est liée aux trois couches d'un écosystème territorial créatif : l'underground, le middleground et l'upperground. La politique wallonne des Hubs Créatifs a été développée afin de créer ce **middleground** et donc de dynamiser les filières créatives soutenant un processus itératif entre le « bas » et le « haut » d'un territoire créatif.

Un organisme acquiert les fonctions d'un middleground notamment parce qu'il fait le pont entre des acteurs issus de l'upperground et de l'underground, les acteurs de l'upperground étant composé d'individus ayant des ressources et de l'information permettant à l'underground de croître. Pour cela, il est nécessaire de susciter une collaboration via la mise en place d'un lieu physique, d'activités et d'événements qui favorisent les rencontres et le développement d'un langage commun entre les parties prenantes. Au cœur du modèle se trouve ainsi le concept d'**espace cognitif**, soit un imaginaire collectif qui permet à la fois aux parties prenantes de converger vers ce lieu et de sentir une appartenance à une communauté (Branco-Côté, 2015).

Pour créer de la valeur pour ses membres, un hub créatif doit ainsi (Branco-Côté, 2015) :

- 1) Mettre à la disposition des participants un **lieu de rencontre** ;
- 2) Mobiliser des personnes issues de **milieux diversifiés** dont les parcours professionnels sont similaires et complémentaires ;
- 3) Structurer les rencontres pour que **la fréquence et la durée des activités** contribuent à la formation d'une communauté qui perdure.

Dans les villes petites et moyennes, les différentes strates (*grounds*) semblent plus difficiles à distinguer et plus perméables que dans les métropoles : Le Nadant & Marinos (2020) constatent un faible cloisonnement entre acteurs (multi-appartenance communautaire, mobilité interstrate) ainsi qu'un fonctionnement ouvert et transversal des espaces étudiés. Bien que les espaces de travail collaboratifs favorisent la transmission de la créativité de l'underground vers l'upperground, ce rôle semble toutefois secondaire dans les villes petites et moyennes. Ces espaces jouent surtout un rôle social et de mise en réseau, notamment dans les villes petites et moyennes n'ayant pas comme objectif principal l'innovation et l'accès au marché.

La plus-value d'un espace de type middleground va au-delà des prestations classiquement offertes dans des structures de soutien à l'emploi : mise à disposition d'un espace / machines de prototypage / réseautage / soutien juridique / hôtel d'entreprises / début de production / formation (AIMF, 2017).

Par ailleurs, le concept de hub créatif est également décliné au Québec :

- <https://avantagenumerique.org/2020/06/hub-creatif-la-creativite-a-son-meilleur/>
- <https://trends.cmf-fmc.ca/fr/hub-creatif-etude-telefilm-canada-guillaume-deziel/>

Le concept semble y revêtir un sens plus global, se rapprochant de la « plateforme d'innovation » mentionnée en introduction. Le concept de hub créatif québécois peut ainsi à la fois faire référence à un incubateur et à un fab lab, mais pas à un living lab ou à un espace de coworking. On y relève trois types de hubs dont les caractéristiques sont reprises dans le tableau ci-après :

- À vocation commerciale
- À vocation sociale
- À vocation culturelle et artistique

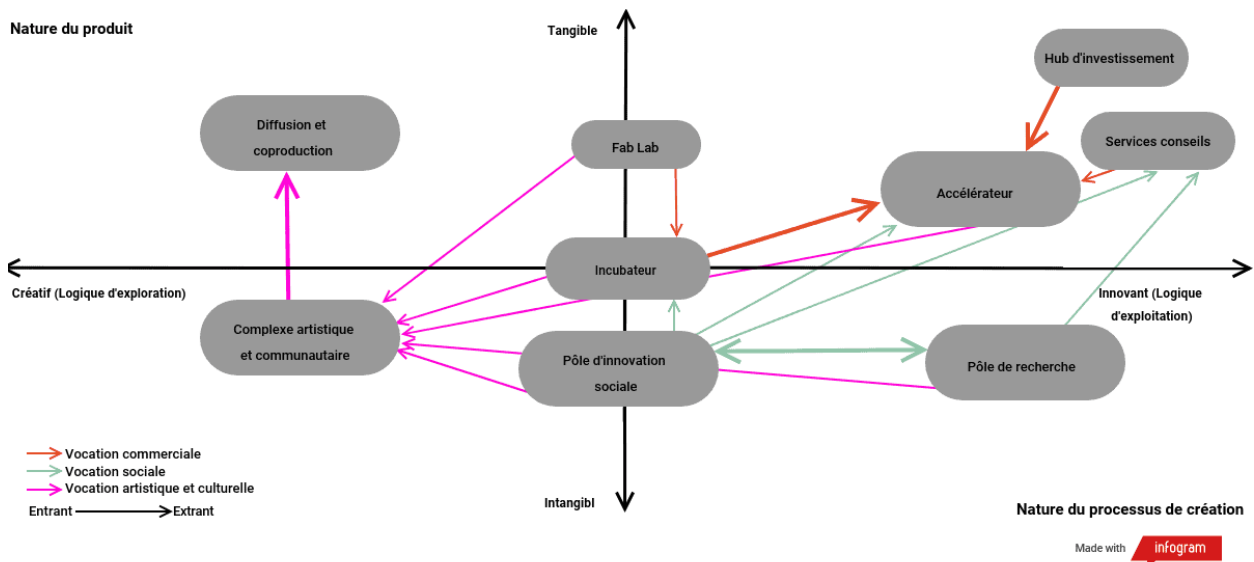


Figure 6. Diagramme de l'écosystème des hubs créatifs, par Marie-Odile Duchesneau et Guillaume Déziel (2019)¹⁰.

Parties prenantes	Nature des activités	Nature des produits (extrants)	Vocation du hub
Incubateur	Accompagnement aux entreprises et idéation	Tangible	Commerciale, artistique et culturelle

¹⁰ Source : <https://cmf-fmc.ca/fr/futur-et-medias/articles/hub-creatif-etude-telefilm-canada-guillaume-deziel/>

Accélérateur	Accompagnement aux entreprises et commercialisation	Tangible	Commerciale
Hub d'investissement	Accompagnement au financement et commercialisation	Tangible	Commerciale
Fab lab	Expérimentation et prototypage	Tangible	Commerciale, artistique et culturelle
Services - conseils	Accompagnement aux entreprises et transfert des connaissances	Tangible et intangible	Commerciale et sociale
Pôles de recherche	Développement des connaissances et méta-réflexion sur les processus créatifs et innovants	Intangible	Commerciale, sociale, culturelle et artistique
Pôles d'innovation sociale	Développement et transfert des connaissances dont les retombées sont positives pour les individus et la communauté	Intangible	Sociale, culturelle et artistique
Complexe artistique et communautaire	Complexe immobilier regroupant artistes en résidence et ouvert au public	Tangible et intangible	Culturelle et artistique
Production et diffusion	Rayonnement des productions artistiques et médiation culturelle	Tangible	Culturelle et artistique

Tableau 5. Espaces créatifs et d'innovation selon leur vocation commerciale, sociale ou culturelle & artistique (Duchesneau & Déziel, 2019).

Pour davantage d'informations, nous renvoyons vers les sites suivants :

- <http://hubscreatifs.be> : Hubs créatifs de Wallonie
- <https://www.1890.be/solution/hubs-creatifs> : les Hubs créatifs sur le guichet unique 1890

2.5.2 Évaluation des Hubs Créatifs wallons (REID Consulting, 2020)

L'objectif général de l'évaluation est de cerner les impacts des principaux projets du programme Creative Wallonia 2015-2019 et des Hubs Créatifs, via l'analyse de quatre thématiques pour les Hubs Créatifs ('écosystème', 'croisements entre publics', 'croisements entre secteurs' et 'innovation') :

- Effets sur l'écosystème : La valeur ajoutée attendue des Hubs réside principalement, en amont de l'écosystème wallon de l'animation économique et de soutien à l'innovation, dans l'activation et le prétypage¹¹ d'idées nouvelles et le support à l'éclosion de 'projets inattendus'¹². Cependant, d'après les auteurs de l'évaluation, les Hubs ne se sont pas encore positionnés clairement dans l'écosystème wallon.
- Croisements entre publics : La capacité des Hubs à toucher de manière approfondie le public de PME traditionnelles est relativement limitée, sauf lorsque la PME bénéficie d'un partenariat fort avec un acteur économique généraliste (par exemple le BEP dans le cadre du TRAKK à Namur). Les Hubs ont mené des actions de sensibilisation très ouvertes, mais non soutenues par une stratégie claire d'identification des potentiels, des publics-cibles et de leurs besoins, rendant difficile l'implication durable de l'underground.
- Croisements entre secteurs : Les Hubs généralistes¹³ ne déploient pas de stratégie ciblée sur le croisement de secteurs à proprement parler. Le moyen principal déployé est la mise en place d'actions de sensibilisation ou de formation ouvertes à tous secteurs, ce qui n'est pas suffisant, car rien ne garantit l'intensité ni la durabilité des croisements. Ainsi, des efforts restent à faire afin de toucher un public moins averti ainsi que les secteurs dits 'traditionnels', et donc de contribuer à l'objectif de diffuser plus largement le concept et les techniques de créativité dans le tissu économique wallon. La question de la sensibilisation devrait être secondaire au regard des enjeux d'accélération de projets.
- Effets sur l'innovation : Les dispositifs mis en œuvre, par leur focalisation sur les phases en amont de l'innovation (idéation, prétypage, prototypage) et un maillage faible avec les autres acteurs de l'accompagnement (difficulté de suivre les projets au-delà des interventions au sein des Hubs), réduisent la capacité à avoir un impact sur l'aval de l'innovation, c'est-à-dire la mise sur le marché.

En résumé, l'impact attendu sur l'innovation des actions menées entre 2015 et 2019 est considéré comme peu visible :

- les 'PME traditionnelles' restent insuffisamment touchées ;
- la majorité des actions déployées manquent de vision stratégique et d'envergure régionale ;

¹¹ Prétypage : un moyen de tester l'idée d'un nouveau produit/service rapidement et à moindre coût en créant des versions extrêmement simplifiées du produit/service pour aider à valider l'hypothèse suivante « Si nous fabriquons ce produit, est-ce que les clients vont l'utiliser ? ».

¹² Projet inattendu : un projet caractérisé par un croisement de publics et/ou de secteurs d'origines différentes qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, favorisant ainsi une ouverture à de nouvelles idées et/ou soutenant des approches 'orientées utilisateurs' renforcées, etc.

¹³ C'est-à-dire tous ceux qui n'ont pas de spécialisation sectorielle (dans les industries culturelles et créatives) comme l'ont Mons ou Namur.

- elles s'articulent difficilement avec l'écosystème d'accompagnement des entreprises et de soutien à l'innovation ainsi qu'avec l'offre privée de services aux entreprises, entrepreneurs et porteurs de projets ;
- les modèles économiques pour assurer une pérennité des interventions restent encore à affiner.

À partir de ces constats, les recommandations suivantes sont formulées par les auteurs de l'évaluation :

- 1) Garder et renforcer une place pour la stimulation de l'innovation par la créativité, dont l'offre de test et de prototypage, dans le dispositif wallon de soutien à l'activité économique et à l'innovation.
- 2) Intégrer les actions de soutien à la créativité dans un pilotage stratégique au niveau régional.
- 3) Développer des 'business models' pour assurer la pérennité des interventions tout en assurant une synergie avec ce qui relève de l'offre privée.
- 4) Augmenter les compétences en créativité via la structuration de l'offre de formation et de conseil en techniques de créativité au niveau régional.
- 5) Renforcer le soutien au secteur des industries culturelles et créatives (ICC) en tant que moteur d'une économie plus créative, d'une part en soutenant le croisement entre le secteur des ICC et des technologies digitales et d'autre part, en maintenant un dispositif de financement pour les projets innovants des ICC.
- 6) Maintenir les initiatives de type **plateformes d'innovation**¹⁴ en apportant des modifications aux modèles opérationnels et une plus grande attention à l'impact de leurs services en matière d'innovation.
 - Living labs : développer une politique ciblée sur les EPPE (entrepreneurs, porteurs de projet et entreprises) ainsi qu'un meilleur ancrage dans les communautés existantes (rapprochement géographique entre les living labs et les usagers, via une stratégie de mobilité et un dispositif en résidence mobile).
 - Fab labs : consolider les fab labs existants en assurant leur intégration dans une chaîne de soutien aux EPPE :
 - Assurer une mise en réseau coordonnée à l'échelle régionale ('open access') des Fab Labs ;
 - Développer une structuration des services (cahier des charges, charte des services minimums communs) et préciser le positionnement de chaque Fab Lab à la fois sur le parcours de fabrication et sur le parcours entrepreneurial ;
 - Développer une tarification des services/accès aux équipements par type de bénéficiaire, harmonisée au niveau wallon.
 - Hubs créatifs : garder un dispositif de Hubs Créatifs 'revisités' sur le territoire wallon tout en assurant dans le moyen terme les révisions nécessaires pour que ceux-ci produisent les effets attendus.

¹⁴ L'évaluation a couvert trois des cinq types de plateformes d'innovation wallonnes : les living labs, les fab labs et les hubs créatifs, les deux autres étant les espaces de coworking et les incubateurs.

- Une gouvernance partenariale plus solide et cohérente avec la réalité multi-acteurs des Hubs.
- Une stratégie centrée sur l'exploitation de potentiels précis du territoire et visant l'éclosion de 'projets inattendus'.
- Le renforcement d'une démarche proactive au sein des Hubs en vue de l'activation d'une communauté créative.
- Le repositionnement des Hubs Créatifs comme acteurs intégrés au dispositif de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat au niveau local et au niveau régional.
- Le renforcement des expertises et des capacités stratégiques des acteurs au cœur des Hubs.
- La mise en place d'une politique de communication pour l'ensemble des Hubs Créatifs, ciblée sur la région et à l'international.

Suite à cette évaluation, le SPW EER, la SOWALFIN et l'AdN ont préparé une réforme des plateformes d'innovation avec une refonte du modèle « hub créatif », qui visera, notamment, à une amélioration de la guidance concertée à l'échelle régionale et à un maillage fin et cohérent entre d'une part, lieux à rayonnement régional et lieux de proximité et, d'autre part, offres thématiques et offres généralistes. Cette réforme s'inscrira dans le cadre de du renouvellement de la Stratégie de spécialisation intelligente (S3) qui présente une dimension territoriale évidente.

2.5.3 La stratégie S3 renouvelée

En mars 2021, le Gouvernement wallon a approuvé la nouvelle stratégie de spécialisation intelligente (S3) pour 2021-2027 (Gouvernement wallon, 2021), déjà évoquée dans le rapport 2020. Pour rappel, il s'agit d'une approche stratégique du développement économique définie par l'UE, permettant à chaque région d'identifier et de développer ses propres avantages concurrentiels. L'adoption d'une telle stratégie est une condition d'accès aux Fonds structurels européens, mais dépasse ce cadre puisqu'elle concerne l'ensemble des leviers de la politique d'innovation. Pilotée par l'Agence du Numérique (AdN), la Sowalfin et le Service Public de Wallonie (SPW), elle définit l'ensemble des actions à mettre en œuvre afin d'amplifier la recherche et l'innovation dans des niches de spécialisation tout en assurant la montée de puissance de nouvelles expertises. À travers la S3 renouvelée, la Wallonie poursuit les ambitions suivantes :

- Constitution d'écosystèmes innovants autour de priorités stratégiques affirmées, sur base des forces distinctives wallonnes ;
- Renforcement des dynamiques de collaboration au sein de l'écosystème régional ;
- Concentration des moyens et des efforts conjoints des acteurs régionaux sur un nombre limité de priorités, porteuses d'une ambition forte ;
- Traduction de ces priorités sous forme de feuilles de route partagées par les acteurs ;
- Attraction, renforcement et maintien d'une main d'œuvre qualifiée sur le territoire wallon ;
- Efficacité renforcée des dispositifs de la politique économique et d'innovation régionale ;
- Une gouvernance clarifiée, basée sur des principes de collaboration et d'inclusion ;
- Renforcer la compétitivité internationale et l'attractivité de la Wallonie et générer des impacts économiques et sociétaux significatifs.

Cette stratégie s'appuie sur 5 domaines d'innovation stratégique (DIS). Un DIS est « un ensemble cohérent et ambitieux d'activités innovantes, de portée régionale, à fort impact économique et à contribution sociétale, capitalisant sur une combinaison de ressources et forces distinctives wallonnes et centré sur l'humain. Un DIS contribue à la fois au renforcement de l'économie et de l'emploi, et à la réponse aux défis sociétaux. Il positionne la Wallonie en leader international » (Gouvernement wallon, 2021). Les 5 DIS retenus sont :

- Les matériaux circulaires ;
- Les innovations pour une santé renforcée ;
- Les modes de conception et de production agiles et sûrs ;
- Les systèmes énergétiques et habitats durables ;
- Les chaînes agroalimentaires du futur et gestion innovante de l'environnement.

2.5.4 La réforme des plateformes d'innovation - Refonte et évolution du modèle « hub créatif » (SPW Economie Emploi et Recherche, 2021)

2.5.4.1 Contexte

La réforme est menée conjointement par l'AdN, la SOWALFIN et le SPW EER, au départ d'un groupe de travail en réponse, d'une part, à la multiplication de lieux (espaces de coworking, incubateurs, hubs, fab labs, living labs, ...) ayant pour mission de favoriser l'innovation, l'entrepreneuriat, les usages numériques et la créativité et, d'autre part, à l'impact et à la visibilité globalement limitée de cet écosystème, comme l'a bien mis en évidence l'étude menée par Reid Consulting évoquée précédemment.

Les principaux constats résultant du diagnostic établi par le groupe de travail et les éléments-clés de changement souhaité sont résumés ci-après

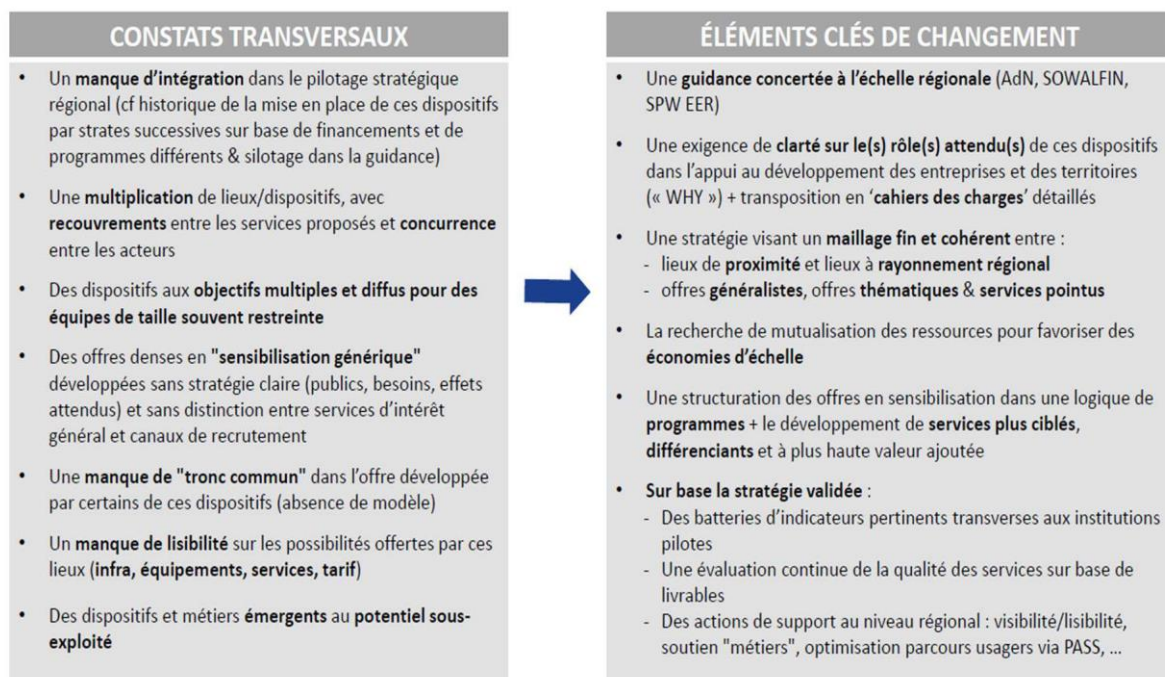


Figure 7. Bilan et principes directeurs de la réforme des plateformes d'innovation (SPW Economie Emploi et Recherche, 2021)

La restructuration des plateformes d'innovation s'inscrit dans la stratégie Smart Region déployée par l'Agence du Numérique et dans la réforme de l'écosystème du soutien à l'innovation dans les entreprises menée par la SOWALFIN. Cette réorganisation prend évidemment tout son sens dans le cadre du renouvellement de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3).

La réforme des plateformes d'innovation s'articule autour de 3 piliers :

- La structuration et l'implémentation du modèle néo-hub ;
- L'optimisation du potentiel des ateliers de prototypage et de fabrication (fab labs) ;
- L'évolution du dispositif Living Lab.

2.5.4.2 Refonte du modèle « hub créatif » : les « néo-hubs »

Les néo-hubs sont amenés à jouer deux rôles majeurs : soutenir l'entrepreneuriat innovant et être un appui au développement des territoires en agissant à la fois sur l'attractivité et le maillage.

La refonte du modèle repose sur quatre principes directeurs :

- La volonté de capitaliser sur un nombre restreint d'espaces physiques sélectionnés selon des critères clairs ;
- La concentration au sein de ces espaces jugés pertinents d'une offre de services élargie (animation, fertilisation, expérimentation sur les usages, pré-incubation, prototypage, ...) afin de créer une dynamique de lieu « totem » ;
- Le maillage entre ces lieux "têtes de réseaux" avec les tiers-lieux ruraux ou liés aux petites villes du bassin ;
- Le monitoring des résultats sur base d'indicateurs clés de performance (KPI) précis.

2.5.4.3 Cahier des charges

Ce cahier des charges est construit autour des différentes composantes d'une plateforme d'innovation et conditionnera l'accès aux financements publics.

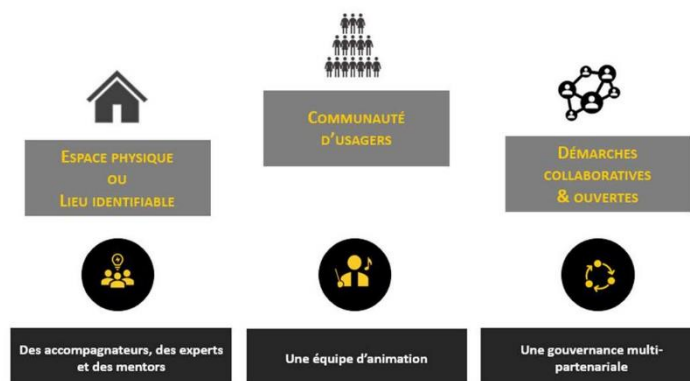


Figure 8. Bilan et principes directeurs de la réforme des plateformes d'innovation (Source : SPW Economie Emploi et Recherche, 2021)

Le cahier des charges définit les néo-hubs suivant 5 dimensions :

- L'**espace physique** (infrastructures, équipements, identité et communauté), l'objectif étant d'éviter la multiplication de nouveaux lieux et de capitaliser, en les renforçant, sur les espaces existants ;

- L'**offre de services** délivrée tant par l'équipe chargée de l'animation de l'espace physique que par le réseau de compétences construit autour de cette équipe ;
- Le **public-cible et les types de projets visés** qui doit, à la fois, comprendre des porteurs de projets, start-ups et entreprises plus matures inscrites dans une perspective d'innovation ;
- Les **entités partenaires et la gouvernance** qui doit reposer sur partenariat cohérent d'acteurs locaux disposant d'une connaissance pointue du territoire et de son tissu économique ;
- La **localisation et la fonction de « tête de réseau »**, vu la volonté de rationalisation et concentration, le principe est d'avoir un néo-hub par zone de chalandise des Centres européens d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) et que celui-ci assure une fonction de coordination au sein du bassin de vie.

Ce fonctionnement en réseau, qui présente une dimension territoriale évidente, suppose :

- La constitution d'une communauté à l'échelle du bassin ;
- La délocalisation de certaines activités ;
- La mutualisation de différentes ressources ;
- Le partage d'outils (veille, communication, intermédiation...) ;
- L'irrigation des territoires en transferts d'innovation et de technologies via ces espaces périphériques ;
- L'identification de nouvelles opportunités de projets et le renforcement des collaborations ;
- Un rôle d'interface entre la Région et les autres plateformes.

2.6 CENTRES D'ENTREPRISE ET D'INNOVATION (CEI)

2.6.1 Présentation générale

Les centres d'entreprise et d'innovation (CEI) ou *Business Innovation Center* (BIC) sont des **structures de conseil, d'accompagnement et d'hébergement** des entrepreneurs et entreprises (innovantes) récemment créées. Relevant essentiellement de l'upperground, on peut dès lors s'interroger sur l'appartenance des CEI aux lieux d'innovation territoriale. Outre ce débat sémantique, on constate qu'ils se positionnent davantage sur l'innovation et qu'ils ont été impliqués dans le développement des plateformes d'innovations (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019)

Les CEI offrent des locaux temporaires, des services administratifs (secrétariat, téléphone, télécopie...) et des prestations techniques (formation, suivi du projet...) à des tarifs avantageux.

Les CEI comprennent notamment les **incubateurs, pépinières et accélérateurs** d'entreprises.

En Wallonie, on relève deux formes principales d'incubation (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019) :

- L'**incubation généraliste**, assurant un service de proximité et dont la répartition est sous-régionale. En Wallonie, cette fonction est généralement remplie par les Centres européens d'entreprises et d'innovation (**CEEI**), qui sont des acteurs-clés dans l'accompagnement généraliste des porteurs de projets et des jeunes entreprises innovantes.
- L'**incubation thématique** ou spécialisée (à vocation régionale) : les incubateurs high-tech en font partie.

2.6.2 Incubateurs, pépinières, accélérateurs¹⁵

- **Incubateur d'entreprises** (pour se créer) : vise les entrepreneurs désireux de créer leur entreprise innovante. Un incubateur est un lieu de rencontre entre individus de divers horizons, professionnels notamment, et partenaires publics ou privés, réunis en un même endroit et animés par un même désir : se rassembler pour aider ensemble de petites entreprises récemment créées à se développer et à porter des projets innovants. Les incubateurs disposent souvent de leur propre espace de coworking.
- **Pépinière d'entreprises** (pour se développer) : vise les entreprises en phase de développement qui ont dépassé les étapes de projet.
- **Accélérateur d'entreprises** (pour grandir) : vise les entreprises en recherche de croissance.

	Incubateur	Accélérateur
Objectif	Transformer une idée innovante en entreprise performante	Accélérer le développement d'une entreprise
Durée d'accompagnement	1 à 2 ans	3 à 6 mois
Type d'activité	Exploration	Exploitation
Modèle de revenu	Loyer (bailleur)	Parts dans la startup (investisseur)

Tableau 6. Incubateur et accélérateurs (Duchesneau & Déziel, 2019).

2.6.3 Centres européens d'entreprise et d'innovation (CEEI)

Créés en 1983 à l'initiative de la Commission européenne, les CEEI (*European Community Business and Innovation Centres – EC BIC*) sont des **organismes de soutien aux PME et aux entrepreneurs innovants**, à finalité d'intérêt public. Ils sont reconnus par la Commission sur base d'une certification de qualité qui permet l'obtention du **label européen "EC BIC"**.

La mission de base d'un CEEI est d'aider les (nouvelles) entreprises à développer des activités nouvelles contribuant au développement régional et local. Dans ce cadre, les CEEI leur apportent une large gamme de services intégrés d'orientation et d'accompagnement (SPW Economie, 2020) :

- Formation en vue d'acquérir les notions nécessaires à gérer une activité économique ;
- Évaluation du projet par rapport à la technologie, au marché et à la cohérence globale du projet ;
- Conseil et accompagnement pour réaliser le dossier nécessaire au montage du projet (plan d'affaires) ;
- Recherche et accès à des moyens financiers pour le lancement et le développement de l'activité nouvelle ;
- Aide au développement de partenariats régionaux, transrégionaux et internationaux.
- Réduction des coûts de démarrage par la mise à disposition de locaux et services partagés (incubateurs) ;

¹⁵ <https://www.jobteaser.com/fr/advices/175-couveuse-pepiniere-incubateur-accelerateur-comment-les-differencier>

- Accompagnement de l'activité, principalement en matière de stratégie, de marketing, d'organisation et de gestion financière.

L'innovation est ici entendue comme l'innovation économique au sens large et non comme spécifiquement technologique. Cette conception opérationnelle de l'innovation s'avère a fortiori bien adaptée aux régions les plus défavorisées, au tissu productif traditionnel, dans lesquelles l'innovation technologique trouve une application relativement limitée par rapport à une innovation économique qui, elle, intéresse le plus grand nombre des petites entreprises.

Les CEEI offrent également leurs services aux collectivités territoriales, pour la mise en œuvre de programmes en faveur des PME : animation, promotion de l'esprit d'entreprise, création et développement d'activités nouvelles, soutien des jeunes entrepreneurs ou promotion de l'entrepreneuriat au féminin.

Les CEEI sont réunis dans un Réseau européen : European BIC Network (EBN).

La Wallonie compte huit CEEI. Ils agissent directement sur leur bassin de proximité, duquel ils tirent leurs ressources. Néanmoins, leurs services peuvent être sollicités en dehors de ces bassins, qui n'ont d'ailleurs pas nécessairement de limites administratives.

- 1) BEP (Namur)
- 2) CAP Innove (Nivelles)
- 3) CEI Louvain (Louvain-la-Neuve)
- 4) EKLO (avant 2019 : Cide-Socran) (Liège) : créé en 1984, il fut le premier CEEI reconnu par la Commission européenne.
- 5) Entreprendre.Wapi (Tournai)
- 6) Héraclès (Charleroi) : fait partie, avec Igretec et le Switch coworking, de la structure d'accompagnement « Charleroi Entreprendre ».
- 7) IDELUX (Arlon)
- 8) La Maison de l'Entreprise (Mons et La Louvière)

La plupart des CEEI ont été **impliqués dans le développement des plateformes d'innovation** (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019) :

- Certains d'entre eux offrent la fonction « espace de coworking », dans le cadre du réseau Digital Wallonia (CEI Louvain, Charleroi-Entreprendre, LME) ou hors de ce cadre (Cap Innove, BEP) ;
- Certains d'entre eux sont parties prenantes des hubs créatifs (BEP, Charleroi-Entreprendre) ;
- L'un d'entre eux a bénéficié d'un financement pour mettre en place un Living Lab (Charleroi-Entreprendre pour Connexences) ;
- La plupart des incubateurs-étudiants sont proches de la dynamique des hubs créatifs (Namur, Mons, Louvain-la-Neuve, ...). Un incubateur-étudiant (Le Venture Lab) est financé dans le cadre du hub créatif de Liège.

La plupart des CEEI sont parties prenantes du dispositif « **incubateurs étudiants** ». Les incubateurs étudiants proposent essentiellement les services suivants : accompagnement du jeune par un entrepreneur en résidence/conseiller, organisation de séances d'informations/ateliers de renforcement de compétences liées à la création d'entreprise, du réseautage professionnel, de la mise en valeur des projets, la mise en communauté des jeunes et enfin de l'aide au lancement et au financement (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

Nom de l'incubateur	Entité juridique porteuse	Public
Venture Lab	Venture Lab asbl + ULiège (HEC)	Étudiants du pôle académique Liège-Luxembourg
Yncubator	CEI Louvain	Étudiants du Brabant wallon
Yump	LME	Étudiants et les jeunes du territoire Cœur de Hainaut
Linkube	BEP	Étudiants de la Province de Namur
Student Lab	Charleroi Entreprendre	Étudiants issus et/ou scolarisés dans la région de Charleroi – Sud Hainaut

Tableau 7. Incubateurs étudiants wallons (Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie, 2019).

Pour en savoir plus, nous renvoyons vers les sites suivants :

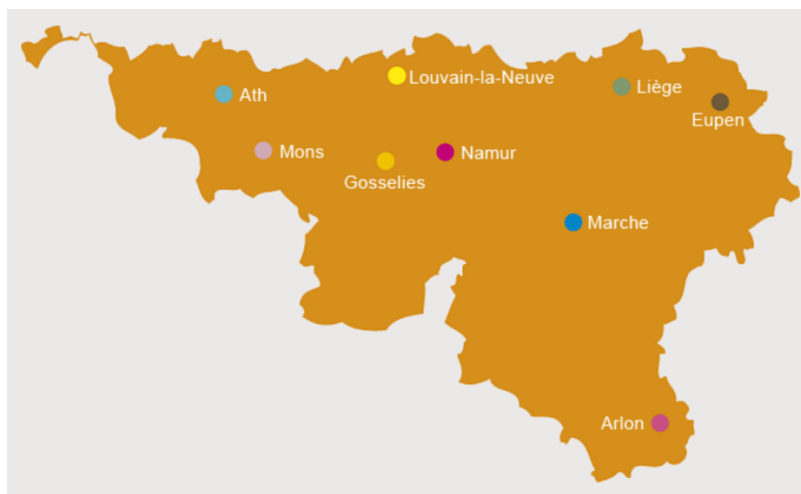
- <https://ebn.eu> : l'European BIC Network (EBN).
- http://www.aides-entreprises.be/midas_web/fr/organisme.awp?P1=131 : les Centres européens d'entreprise et d'innovation sur le site du SPW Economie.
- https://ec.europa.eu/regional_policy/archive/innovation/innovating/pdf/ch1.pdf : « les CEEI, un outil pour entreprendre » sur le site de la Commission.
- <https://www.1890.be/solution/accompagnement-ceei/> : les CEEI sur le guichet unique 1890.

2.7 INVESTS

Créés dans les années 1980, les invests ne sont pas des lieux d'innovation territoriale, mais ils participent à leur mise en œuvre. En effet, il s'agit de sociétés d'investissement et de **financement** dont les actions sont coordonnées par la **Sowalfin**, laquelle joue également un rôle de représentant de la Wallonie et d'apporteur de fonds et est partie prenante de l'évolution des plateformes d'innovation. Les Invests sont les interlocuteurs directs des **PME**, startups et indépendants désireux de trouver des moyens pour financer leurs projets : création, innovation, croissance, transmission ou exportation. Ils sont constitués sous forme de sociétés anonymes dont l'actionnariat et les conseils d'administration sont mixtes : public (la Wallonie) et privé (des entreprises). Les apports financiers (soutien au capital à risque) des Invests sont réalisés sous la forme de prises de participations et d'octrois de crédits à l'égard d'entreprises se situant dans le domaine d'intervention particulier de chaque Invest, tel que défini par ses statuts.

Les Invests sont au nombre de 9 en Wallonie (comportant 14 filiales) :

- 1) IMBC (Mons-Borinage-Centre)
- 2) InvestSud (Marche-en-Famenne)
- 3) Luxembourg Développement (Arlon)
- 4) Noshag – anciennement Meusinvest (Liège)
- 5) Namur Invest (Namur)
- 6) Nivelinvest (Nivelles)
- 7) Ostbelgieninvest (Eupen)
- 8) Sambrinvest (Charleroi – Thuin)
- 9) Wapinvest (Wallonie picarde)



Carte 3. Les 9 Invests actifs en Wallonie (source : sowalfin.be).

2.8 STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTO-CREATION D'EMPLOI (SAACE)

Les SAACE sont des ASBL financées par la Région wallonne et le Fonds Social Européen dont la mission est l'accompagnement à la création d'entreprise via des formations (réalisation du business plan).

Hormis des locaux administratifs, elles ne disposent pas réellement de lieu physique (au contraire des incubateurs) à l'exception de STEP (<https://www.stepentreprendre.be>) et, dès lors, ne sont à considérer comme des lieux d'innovation territoriale, même si elles possèdent leur propre écosystème, en l'occurrence celui des créateurs.

Il existe 12 SAACE agréées en Wallonie.

2.9 LES NWOW (NEW WAYS OF WORKING) ET LIEUX HYBRIDES

Les **Nouvelles Manières de Travailler** (New Ways of Working – NWOW) ont émergé avec la flexibilisation du travail (Marzloff, 2013; Messenger & Gschwind, 2016), suite au développement des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et l'avènement de la 'nouvelle économie' (Hutton, 2009 ; van Meel & Vos, 2001). Dès lors, ces nouveaux modes d'organisation ont **pu favoriser l'émergence de lieux d'innovation territoriale** vu l'apparition de nouveaux besoins, tant en matière d'espaces de travail que de relations sociales.

De nombreuses entreprises ont adopté les concepts de NWOW et de lieux de travail partagés sur base de l'activité ou 'flex offices' (Brunia et al., 2016). **Ces lieux de travail flexibles sont supposés stimuler la collaboration, l'innovation et la productivité** des travailleurs de l'économie de la connaissance (ibid) et permettent de réduire les coûts par une utilisation plus efficace des espaces de travail et facilités associées (Vos & van der Voordt, 2002). Différentes formes de travail hybride et flexible se sont développées, parmi lesquelles le télétravail, c'est-à-dire le travail exécuté en dehors des locaux de l'employeur en utilisant la technologie (Eldér, 2017 ; Gallardo & Whitacre, 2018 ; Moos & Skaburskis, 2010 ; Vilhelmson & Thulin, 2016). Messenger et Gschwind (Messenger & Gschwind, 2016) ont identifié trois générations de télétravail, du travail à domicile aux formes virtuelles de travail exécutées n'importe où et à n'importe quel moment. Ces flexibilité et dématérialisation du travail ont induits de nouvelles relations au temps et à l'espace (Marzloff, 2013). C'est suite au développement des NWOW que des espaces de co-working ont émergé dans les villes, pour rencontrer les besoins des travailleurs flexibles, mobiles, en demande d'interactions sociales et dépendants de leur réseau professionnel.

Les lieux hybrides sont la manifestation de nouvelles formes de mixité logement-travail. Ce concept fait référence à l'interpénétration renouvelée des fonctions économiques et résidentielles, aussi bien au sein du logement qu'à l'échelle urbaine, toujours suite à la flexibilité du marché du travail. Ce phénomène a contribué à estomper les distinctions temporelle et spatiale entre sphères privée et professionnelle, affectant ainsi les valeurs et usages de l'habitat (Bergan et al., 2020). La mixité logement-travail est *indirectement* liée à ce changement de paradigme, rendu possible par la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'avènement de la 'nouvelle économie' (Hutton, 2009). Cette mixité est par contre *directement* liée à (i) la concentration – et la compétition pour – des groupes cibles attractifs tels que les « jeunes professionnels » (Uyttebrouck et al., 2020), (ii) des changements structurels dans la provision de logement, et (iii) l'impact du développement des économies créative et de la connaissance sur la définition des agendas urbains.

A l'échelle urbaine, on retrouve des lieux hybrides dans des projets visant la mixité fonctionnelle, à savoir l'intégration de plusieurs fonctions à différentes échelles. Ce principe, devenu fondamental pour le développement urbain, est perçu comme un moyen d'améliorer l'intégration sociale et la croissance économique, et participe à la régénération urbaine. Les stratégies visant la mixité fonctionnelle reposent sur des modèles urbains tels que celui de la « ville du quart d'heure ». Ce modèle vise, outre la mixité de fonctions fondamentales, la proximité de services et les modes de transport doux, dans une perspective de ville « apaisée » centrée sur ses quartiers.

A l'échelle de l'unité de logement, la mixité logement-travail a été exacerbée durant la crise sanitaire à laquelle de nombreux pays ont fait face suite à la pandémie de Covid-19. Le télétravail intensif a en effet été imposé à toutes celles et ceux qui en avaient la possibilité, demandant aux télétravailleurs de renégocier les frontières domestiques et les contraignant à travailler dans un espace potentiellement inapproprié. Ces mesures ont donc re-bousculé la relation que nous avons à nos lieux de vie et de travail. On peut dès lors s'attendre à des changements structurels de besoins, de préférences résidentielles, et de pratiques vis-à-vis du lieu de travail, ce qui marquerait à long terme la géographie du travail...et l'offre résidentielle. Ces changements généreront donc sans doute de nouvelles formes de lieux hybrides, à toutes les échelles.

2.10 LES ECOSYSTEMES ECONOMIQUES REGENERATIFS

Il nous est paru opportun de présenter ici le concept méthodologique d'« écosystème économique régénératif » dans la mesure où, s'appuyant sur les ressources et acteurs locaux, il vise à **soutenir l'émergence de lieux d'innovation territoriale**, plus particulièrement, au niveau des espaces ruraux. Cette approche présente une évidente analogie avec stratégie de spécialisation intelligente (S3) dont le principe est que chaque région doit concentrer ses ressources sur les domaines d'innovation pour lesquels elle a les meilleurs atouts par rapport aux autres territoires.

À travers son rapport « Régénérons nos écosystèmes économiques », la Caisse des Dépôts dresse le constat d'une inadéquation des outils classiques du développement économique à des contextes ruraux et propose une nouvelle perspective incarnée par le concept d'écosystème régénératif (Argos, 2016).

En effet, une vision du développement économique articulé autour des secteurs d'activités, des filières économiques, des équipements ou des infrastructures semble peu opérante au sein des territoires de faible densité. Les espaces ruraux sont exclus des cadres classiques du développement territorial axés sur une approche métropolitaine de l'innovation (Besson, 2017).

La perspective portée par les écosystèmes régénératifs s'affranchit de ces cadres classiques. **Elle envisage le développement local par une construction sociale de la vocation du territoire, au regard de ses spécificités, et par des relations intenses et de qualité entre les fonctions qui constituent l'écosystème de ce territoire.** Ces fonctions sont de trois types : valorisation, ancrage et activation dont les articulations sont reprises sur le schéma ci-après. (Argos, 2016).

Les fonctions de valorisation sont les plus déterminantes, elles composent le cœur de l'écosystème et sont au nombre de quatre : une avant-garde, un capteur, un amplificateur, une thématique.

Les fonctions d'ancrage enracinent le système dans les spécificités du territoire, assurant par la même occasion la pérennité des fonctions centrales. Il en existe quatre : des graines ; de la mise en récit ; du bouillonnement ; de la locomotive.

Les fonctions d'activation sont essentielles pour initier de nouvelles fonctions ou pour améliorer les relations entre les fonctions existantes. Cela prend deux formes distinctes : l'animation et le portage ; la mise et/ou l'appui sur des réseaux externes.

Ce « modèle économique territorial » des écosystèmes régénératifs a donc deux objectifs :

- Le premier est de **mieux comprendre les dynamiques et le rôle des acteurs** pour mieux agir en complémentarité (au moyen d'une grille de lecture de l'écosystème économique du territoire).
- Le second est de **déterminer les leviers d'actions** favorisant la constitution d'un écosystème et de les actionner en partenariat.

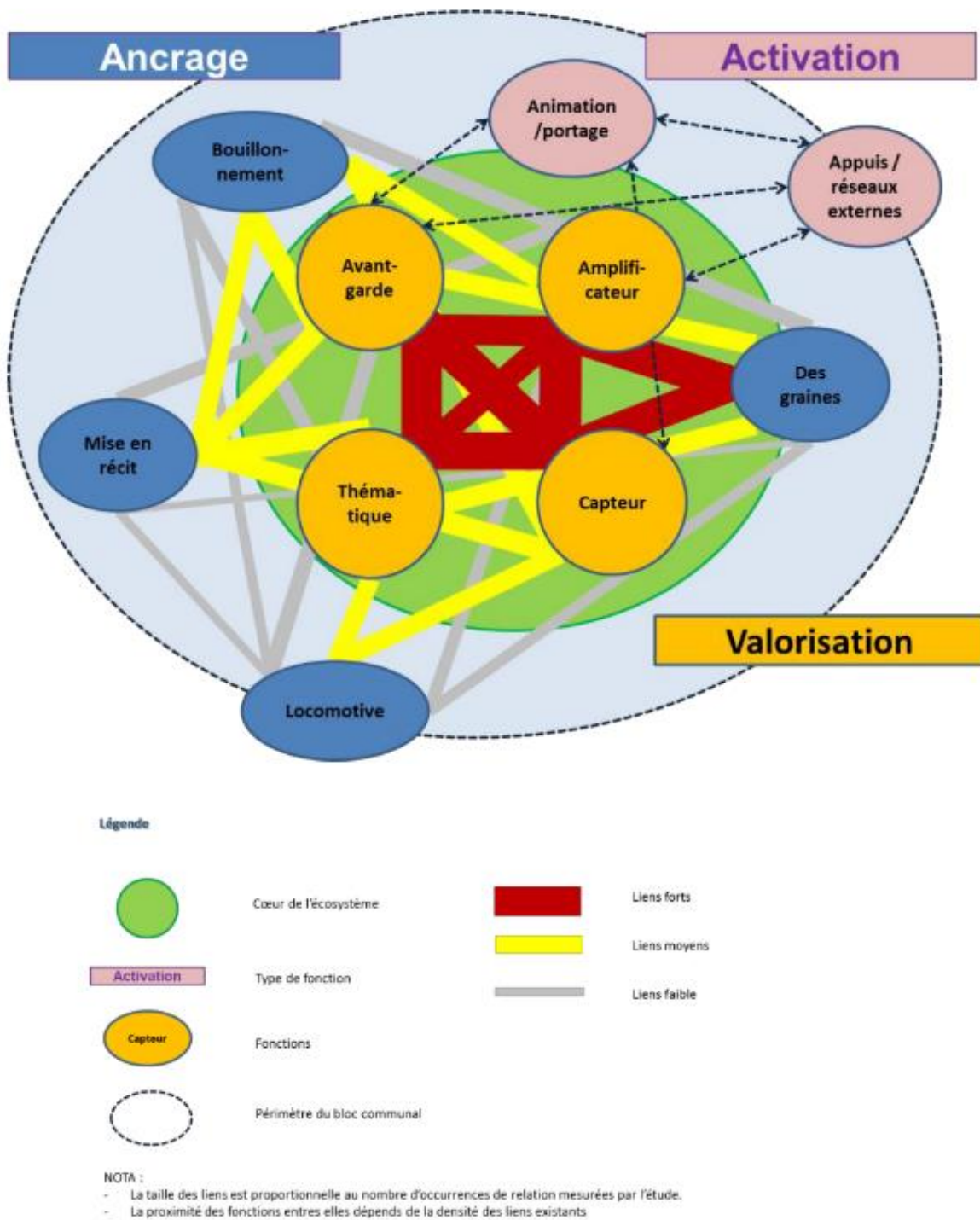


Figure 9. Composition d'un écosystème économique local (Argos, 2016).

La démarche proposée est la suivante :

- 1) Réaliser un autodiagnostic des fonctions présentes sur le territoire en utilisant les fiches diagnostic « fonctions » ;

- 2) Compléter par un autodiagnostic des liens entre les fonctions présentes en utilisant le fichier d'analyse des relations entre les fonctions ;
- 3) Identifier les axes de progrès pour dynamiser l'écosystème en utilisant la fiche de Synthèse « Quels sont vos axes de progrès pour développer un écosystème économique ? » ;
- 4) Mettre en place avec des partenaires une feuille de route visant à agir sur les axes de progrès :
 - Développer ou identifier les fonctions cœur et d'activation de l'écosystème ;
 - Développer les fonctions d'ancrage ;
 - Mettre en relation les fonctions.

Le principal intérêt de la méthode est donc d'initier **une démarche territoriale collective et partagée par l'ensemble des acteurs du territoire**. La stratégie de développement innovante étant mise en œuvre par la gouvernance des collectivités, le pouvoir public se restreint à un rôle d'animateur, de facilitateur des initiatives économiques et de mise en relation.

Fiche Synthèse	Quelles sont vos axes de progrès pour développer un écosystème économique ?		
Les fonctions « cœur »			
Activer l'(les) Avant-garde(s)			
L'Avant-garde			
Le capteur			
L'amplificateur			
La thématique			
Les fonctions d'activation			
L'animation / portage			
L'appui sur les réseaux externes			
Les fonctions d'ancrage			
Les graines			
Le bouillonnement			
La Locomotive			
La mise en récit			

Figure 10. Fiche synthèse (Argos, 2016).

En 2016, six territoires s'étaient déjà investis dans une démarche de régénération économique basée sur la méthodologie développée par la Caisse des Dépôts. Si chacun de ces territoires est unique par sa situation économique et ses caractéristiques territoriales, ils partagent néanmoins des caractéristiques communes. Les six territoires ont des rapports plutôt forts avec les économies culturelles et touristiques et connaissent des dynamiques économiques plutôt productives. Autre point commun, dans le cadre de ces expériences, les initiatives publiques ont joué un rôle de marqueur à l'échelle du bloc communal (Chaigneau, 2016).

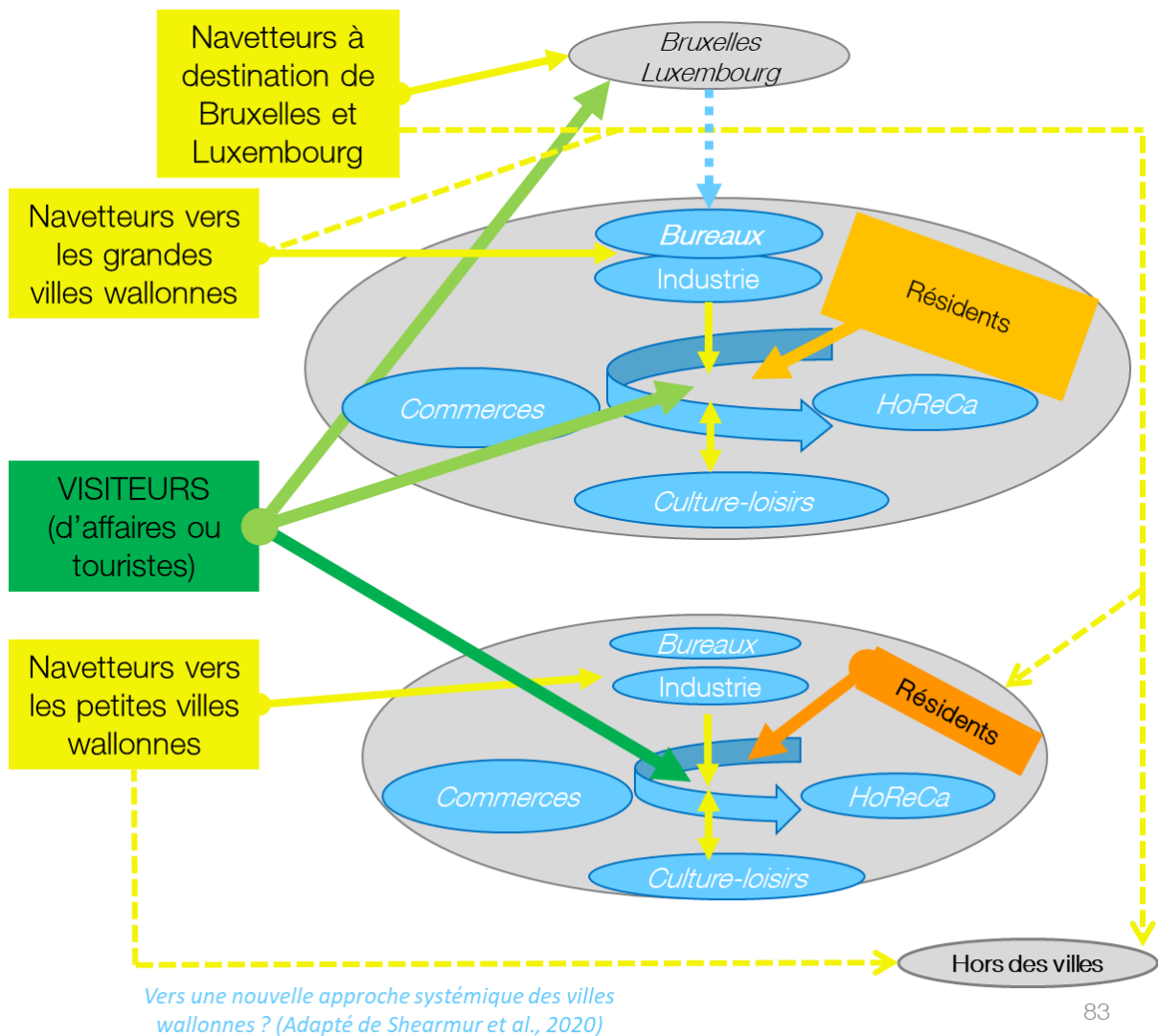
2.11 CONCLUSIONS

À l'instar des parcs d'activité économique développés à partir des années 70 (rappelons la loi du 30 décembre 1970 dite d'« expansion économique » qui vise à « à stimuler la mobilité des facteurs de production vers des zones dites de développement ») et qui aujourd'hui constituent un élément structurant du territoire wallon, les lieux d'innovation territoriale apparaissent susceptibles de participer à la fabrique du territoire wallon. Or, ceux-ci sont extrêmement propices, voire intrinsèquement liés, aux économies créative, numérique et circulaire. La volonté du SPW EER de faire évoluer le paysage des plateformes d'innovation et, plus particulièrement, du modèle « hub créatif » s'inscrit précisément dans cette perspective d'une meilleure efficacité territoriale afin d'en accroître l'impact sur les écosystèmes locaux et régional.

Cette réorganisation s'appuie sur deux concepts chers à la gouvernance territoriale : la hiérarchie (plus particulièrement urbaine) et les bassins (qu'ils soient économiques ou de vie). En effet, les différents concepts évoqués précédemment ne sont pas ubiques mais présentent des caractéristiques plus ou moins en adéquation avec les différentes typologies territoriales, de la métropole aux espaces ruraux.

Toutefois, les lieux d'innovation territoriale sont à même de transcender la hiérarchisation des territoires, plus particulièrement ceux de l'underground, et d'apparaître là où on ne les attend pas, pour autant que l'un ou l'autre acteur local se révèle particulièrement créatif et fécond.

Ces lieux constituent également une réponse endogène, aux mutations des pratiques territoriales, favorisées par la numérisation et catalysées par la crise sanitaire. Il en résulte, notamment, une plus grande imbrication entre espace de vie et espace de travail et une tendance à la réduction de la fréquentation des lieux de travail traditionnels avec une éventuelle redistribution entre « grandes » et « petites » villes (figure 9). Ces évolutions pourraient aboutir à une affirmation du polycentrisme et du concept de territoire du quart d'heure (Bianchet, 2021 ; Shearmur et al., 2020).



83

Figure 11. *Vers une nouvelle approche systémique des villes wallonnes ? (Bianchet et al., 2021, adapté de Sheamur et al. 2020)*

Outre leur capacité à structurer le territoire, les lieux d'innovation territoriale participent à de nombreuses opérations de régénération urbaine. Ils peuvent même en être le moteur structurel et fonctionnel. Plusieurs hubs créatifs s'inscrivent dans cette perspective témoignant ainsi de la prise de conscience des acteurs locaux de la capacité dynamogène et structurante des lieux d'innovation territoriale.

3. ANALYSE DES COMPORTEMENTS, BESOINS ET ATTENTES DES ACTEURS DU MONDE DE L'ENTREPRISE

3.1 OBJECTIFS

Ce volet vise à établir le diagnostic des besoins et attentes relatifs aux trois thématiques étudiées, ainsi que d'apprécier le comportement des agents économiques qu'elles comprennent. L'analyse a été nourri par des entretiens semi-structurés et un focus group avec des acteurs variés, pouvant être considérés comme experts de la réalité de terrain en Wallonie.

Dans ce cadre, nous avons cherché à **identifier les ressources et services** nécessaires au développement des économies circulaire, numérique et créative et à cerner les **freins** à leur progression, ces éléments étant, de près ou de loin, liés au territoire dans lequel les acteurs évoluent. Cela nous a permis de dessiner les perspectives de développement envisagées par ces mêmes acteurs économiques.

La volonté était également de **comprendre l'influence de la localisation** et les attentes formulées à cet égard. La question de la localisation englobe celle du territoire et des réseaux qui s'y déploient. Ainsi, les entretiens avaient pour objectif de saisir la nature et l'intensité des relations qui prennent place au sein des **écosystèmes économiques locaux** et de manière plus générale, d'identifier les partenariats qui contribuent à la pérennité des entreprises.

Par ailleurs, ce diagnostic est un préalable à l'examen des stratégies des acteurs du développement et de l'animation économiques (voir volet 3). Cette phase exploratoire va nous permettre de mesurer l'adéquation entre les besoins exprimés par les acteurs de terrain et les solutions concrètes apportées par les structures institutionnelles.

3.2 DONNEES ET METHODES

La recherche exploratoire effectuée dans le cadre du volet 2 repose sur l'utilisation de méthodes qualitatives. Dans les sections qui suivent, nous commençons par présenter les données récoltées et la méthode de collecte de données avant de nous pencher sur le type d'analyse qualitative qui sera utilisé dans les prochaines étapes de notre réflexion et les résultats attendus.

Deux approches méthodologiques ont été utilisées pour la compréhension des enjeux concernant les entreprises : des entretiens exploratoires, menés auprès de trois typologies d'acteurs détaillés ci-dessous et des ateliers, réalisés en partenariat avec l'UWE.

3.2.1 Entretiens semi-structurés avec différentes typologies d'acteurs

Afin de mieux comprendre la stratégie de développement des acteurs actifs dans les secteurs économiques concernés par notre étude, il a été décidé de mener des **entretiens semi-structurés avec les acteurs clés de ces secteurs**. Ceux-ci ont été sélectionnés sur base de la typologie suivante :

- **Structure d'initiative publique** : structures institutionnelles travaillant à la mise en réseau, l'accompagnement (y compris financier) et le développement des entreprises actives dans les secteurs étudiés ;
- **Structures d'initiative privée** : structures d'initiative privée accompagnant les entreprises dans ces mêmes secteurs ;
- **Entreprises** : les entreprises de différentes tailles actives dans les secteurs étudiés et ayant pour certaines d'entre elles des interactions régulières avec les deux autres types de structures évoqués.

Pour chaque type, nous avons identifié des acteurs « incontournables », à rencontrer en priorité, en raison de leur expertise dans les thématiques étudiées et/ou de leur connaissance des réseaux d'autres types d'acteurs, ainsi que des acteurs « témoins », bons observateurs des tendances de leur secteur. À ce titre, la rencontre des acteurs clés a constitué une étape intermédiaire dans l'identification et la prise de contact avec les acteurs de terrain.

Le tableau 8 ci-après reprend la liste des acteurs rencontrés, suivant la typologie exposée ci-dessus. Les entretiens exploratoires sont également un moyen de mettre en lumière les aspects intangibles du phénomène étudié, de situer les connaissances acquises sur les thématiques étudiées dans le contexte wallon et d'affiner nos hypothèses et questions de recherche avant d'entamer le volet 3.

Les entretiens étant effectués par plusieurs chercheurs, une grille d'interview commune a été établie par type d'acteurs et a servi de base de discussion. Le questionnaire a été conçu de manière à aborder la **caractérisation des acteurs** (rôles, interactions, mise en réseau, stratégie de développement), **les relations entre dynamiques économiques et de localisation** (concentration d'activités, critères de localisation) **et les relations potentielles entre localisation et productivité**. Les entretiens ont été enregistrés dans la mesure du possible et ont eu lieu sous différentes formes (présentielle, virtuelle, téléphonique) selon les préférences et les possibilités des « informants », mais en tenant également compte du contexte sanitaire du moment. S'agissant d'entretiens exploratoires, le contenu de chaque entretien a fait l'objet d'un compte-rendu plutôt que d'une transcription littérale. Ce dernier traitement de données qualitatives est plus approprié dans le cas d'entretiens approfondis, faisant l'objet d'une analyse de discours par exemple.

Type d'acteur	Organisation	Informant	Thématique(s)	Date d'entretien	Type d'entretien
Structures d'initiative publique	Agence Du Numérique	Pascal Poty	Numérique	En attente	À déterminer
	Cluster éco-construction	Hervé-Jacques Poskin	Créatif - Circulaire	10-05-21	Présentiel, enregistré
	Cluster Infopole	Jean-Philippe Parmentier	Numérique	04-06-21	Présentiel, enregistré
	Cluster Tweed	Renaud Dachouffe	Circulaire - Numérique	26-04-21	Virtuel, enregistré
	Cluster Twist	Pierre Collin	Créatif - Numérique	11-05-21	Téléphonique, enregistré
	Sowalfin (Novallia)	Sophie Libioul	Créatif - Circulaire - Numérique	24-06-21	Virtuel, enregistré
	CETIC	Damien Hubaux	Numérique	06-07-21	Virtuel, enregistré
Structures d'initiative privée	Charlewood	Ibrahim Ouassari & Mona Bencheikh	Numérique	06-05-21	Présentiel, non enregistré
	Comptoir des ressources créatives	Gérard Fourné	Créatif	07-07-21	Présentiel, non enregistré
	Fondation Chimay-Wartoise	Philippe Chevremont & Philippe Dumon	Créatif - Circulaire - Numérique	02-06-21	Virtuel, enregistré
	Coworking Gare !	Aude Piette	Transversal	08-09-21	Virtuel, enregistré

	UWE	Lisa Lombardi & Pierre Elias	Créatif - Circulaire - Numérique	10-05-21	Virtuel, non enregistré
Entreprises	Guy Delforge Parfums	Charles Kerangoff	Créatif	20-07-21	Virtuel, enregistré
	aSmartWorld	Geoffroy Van Humbeeck	Numérique/créatif	22-07-21	Virtuel, enregistré
	Bicloo	Valentin De Rodder	Circulaire	12-08-21	Virtuel, enregistré
	Image Matters	Jean-François Nivart	Numérique	30-06-21	Présentiel, enregistré
	Hydrométal	Jérôme Duquet	Circulaire	28-05-21	Virtuel, enregistré
	Comet group	Cédric Slegers	Circulaire	23-08-21	Présentiel, non enregistré
	Ecosteryl	Olivier Dufrasne	Circulaire	17-09-2021	Virtuel, enregistré
	Nonet - Hublet	Aurélien Nonet	Circulaire	20-09-2021	Présentiel, non enregistré
	SoLogInnov	Hocquet	Circulaire	20-09-2021	Présentiel, non enregistré
	Wash Wash Cousin	Christian Carlier	Circulaire/Créatif	29-10-2021	Présentiel, non enregistré
	DogStudio	Gilles Bazelaire	Numérique/Créatif	15-11-21	Virtuel, non enregistré
La Niche	Mathieu Bazelaire	Numérique	29-11-21	Virtuel, non enregistré	
Autres	Ocalia	Jérôme Mabille	Numérique	04-05-21	Virtuel, enregistré
	ULiège - Multipick	Éric Pirard	Circulaire	27-04-21	Virtuel, enregistré

Tableau 8. Tableau des acteurs interrogés dans le cadre des entretiens semi-structurés

3.2.2 Ateliers thématiques

En complément des entretiens semi-structurés, **deux ateliers thématiques étaient programmés en collaboration avec l'UWE**, que nous remercions, afin d'une part, de vérifier les enseignements constatés lors des entretiens et d'autre part, d'enrichir la réflexion grâce à l'interactivité offerte par ce type de dispositif (Breen, 2006). Le premier atelier a accueilli trois entreprises de l'économie circulaire, tandis que le deuxième, sensé accueillir des entreprises des secteurs numérique et créatif n'a pas pu être organisé, faute de participants, malgré deux relances. Il avait été fait le choix de grouper ces deux dernières économies en raison de leur plus grande proximité tant dans leurs modalités de fonctionnement que dans leur comportement spatial. Le tableau 9 ci-après reprend la liste des entreprises participantes.

La méthodologie employée pour la mise en place de ces ateliers est celle des **focus groups** (Spiral, nd.). Les échantillons ont été choisis de manière à couvrir des zones géographiques, des contextes et des stades de développement variés. L'UWE, co-organisatrice des ateliers, a pris en charge la sélection des participants.

Pendant une durée de 1h30, les informants ont été invités à répondre et à débattre d'une série de questions en cohérence avec les objectifs de ce volet (voir annexe). Ces questions interrogeaient essentiellement trois dimensions : **la localisation de l'activité, les réseaux auxquels participent les entreprises et, les différentes échelles auxquelles se déploient les activités des entreprises.**

Thématique(s)	Entreprise	Informant	Date	Type d'atelier
Circulaire	PolyPea	Gilles Crahay	9 septembre 2021	Virtual, enregistré
	L'Oréal Belgique	Claude Deroanne		
	aSmartWorld	Geoffroy Van Humbeeck		

Tableau 9. Entreprises participantes à l'atelier économie circulaire

3.2.3 Analyse qualitative et résultats attendus

Démarche abductive

Les entretiens exploratoires et les ateliers ont permis de mener une analyse qualitative dans le cadre du volet 2, dont nous livrons une analyse à la section 3.3. Les comptes rendus des entretiens et des ateliers ont fait l'objet d'un codage qualitatif effectué manuellement, **suivant une approche « abductive »**, qui part de la base empirique, mais tient compte d'une base théorique et se situe donc à mi-chemin entre induction et déduction (Lejeune, 2019). Dans notre cas, cette base théorique de référence, ou cadre analytique, correspond **aux concepts définis et aux théories mobilisées pour le volet 1 de la recherche, aux analyses menées lors de la première année de recherche et aux facteurs de productivité définis par l'OCDE en 2020** (Tsvetkova et al, 2020).

L'analyse qualitative des comptes rendus s'est attachée à caractériser les acteurs (rôle, interactions), mettre en évidence leurs besoins et leur stratégie de développement, et identifier les relations perçues par les informants entre dynamiques économiques et territoriales. Les résultats attendus sont une meilleure connaissance et une compréhension approfondie du tissu d'acteurs locaux et de leurs perceptions, à la fois du secteur économique auquel ils se rattachent et du territoire. De cette manière, les résultats contribueront à mieux comprendre les interdépendances entre territoire et dynamiques économiques des secteurs créatif, circulaire et numérique, à savoir l'objectif général de cette recherche.

Facteurs de productivité

Partant du constat que le discours actuel sur la productivité, tant dans le milieu politique qu'académique, négligeait les aspects spatiaux, l'OCDE a publié en 2020 le working paper « The spatial dimension of productivity : Connecting the dots across industries, firms and places » (Tsvetkova et al., 2020) qui entend remédier à cette insuffisance en proposant une cartographie des facteurs de productivité réaménagée (figure 10), intégrant une dimension spatiale à chacun des facteurs envisagés. Par productivité, on entend ici le « rapport entre une production et des ressources mises en œuvre pour réaliser cette production » (Géoconfluence, 2015). **Les facteurs de productivité classiques** (R&D et technologie, diffusion des connaissances, écosystème entrepreneurial, capital humain, finance, institutions, politiques et régulations, profil et tendance démographique) **ont également été enrichis d'une dimension spatiale**, quatre nouveaux facteurs explicitement territoriaux ayant été ajoutés (gouvernance et services publics, infrastructure, économies d'agglomération, géographie et frontières).

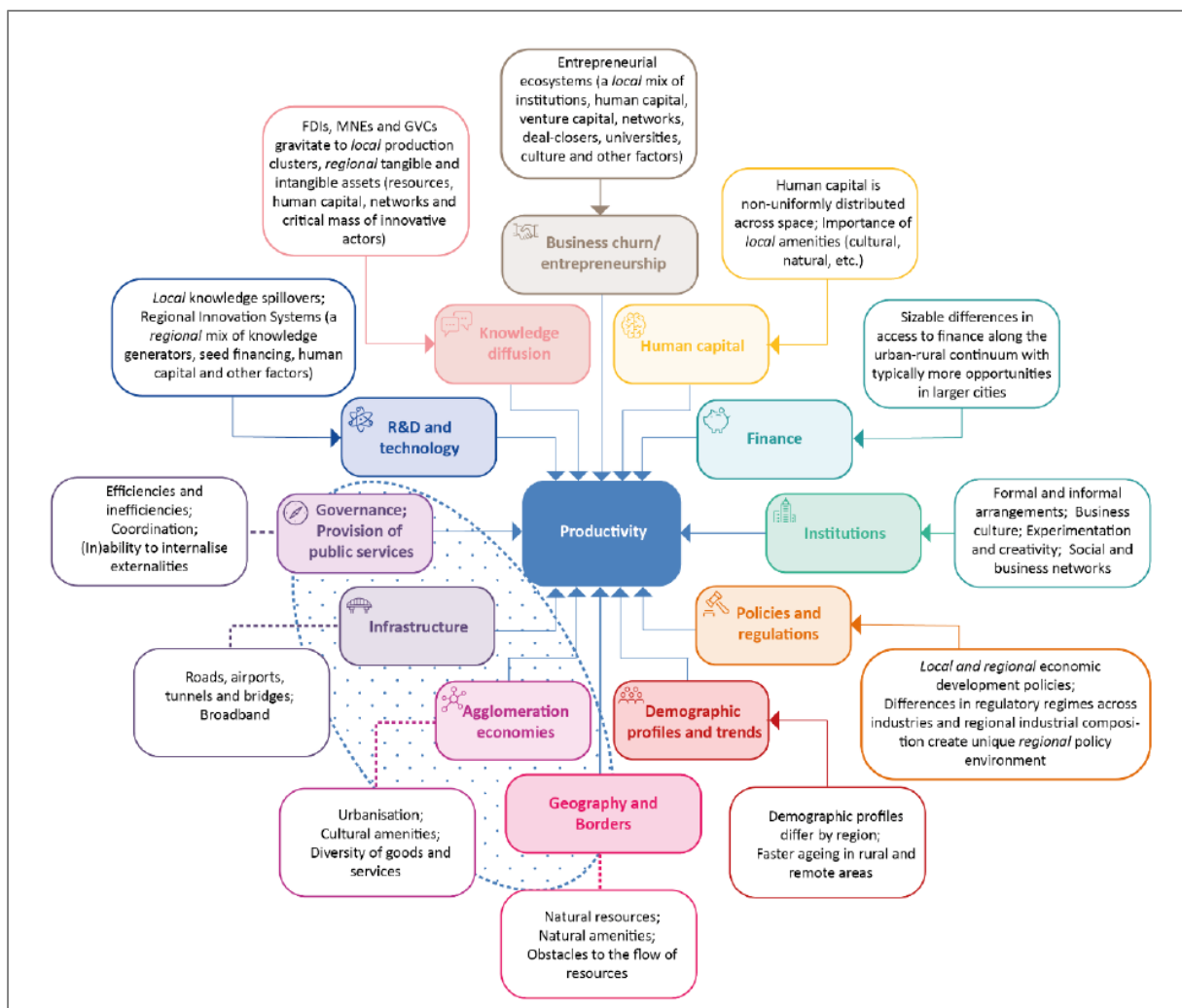


Figure 12. Les facteurs de productivité (Tsvetkova et al., 2020).

Dans le cadre de l'analyse qualitative des comptes rendus, les catégories issues du codage ont été associées aux facteurs de productivité définis par l'OCDE, éventuellement regroupés, en raison de leur proximité thématique. Sur cette base, les entretiens ont été analysés à travers les facteurs suivants : infrastructures ; géographie, localisation et frontières ; cadre législatif ; instruments financiers et fiscaux ; capital humain ; écosystème entrepreneurial ; R&D, technologies et diffusion des connaissances ; gouvernance et qualité locale des services publics.

Les résultats seront présentés de manière synthétique selon cinq thématiques d'analyse issues des facteurs précédemment cités, à savoir : localisation et infrastructures ; écosystèmes et réseaux ; gouvernance et instruments financiers ; capital humain et recherche & développement ; cadre législatif.

3.3 ENSEIGNEMENT DES ENTRETIENS EXPLORATOIRES

3.3.1 Acteurs

Structures d'accompagnement d'initiative publique

Les **structures d'accompagnement d'initiative publique** sont des structures institutionnelles qui travaillent à la mise en réseau, l'accompagnement (y compris financier) et le développement des entreprises actives dans les secteurs étudiés. Nous avons demandé à ces acteurs de décrire leur propre rôle. Si certains se voient au moins partiellement comme des « lobbys » (UWE), d'autres se considèrent comme des « entrepreneurs publics » (Cluster Twist) dont le rôle est d'aller chercher les opportunités de financement et d'identifier des leviers d'intérêt à différents niveaux. En particulier, les clusters visent à « construire des solutions innovantes et qualitatives avec les membres de leur secteur ». Il s'agit avant tout de facilitateurs qui accompagnent la mise en place de projets et répondent à des besoins précis, notamment en jouant le rôle d'interface vis-à-vis des pouvoirs publics et en créant des contacts entre et avec les membres. Leur expertise est renforcée par leur connaissance pratique du marché d'une part et des plans régionaux d'autre part. Certains clusters soutiennent également le développement de leurs membres au-delà de leur rayon d'action et cherchent à faciliter l'implantation d'entreprises étrangères tandis que d'autres se focalisent plutôt sur le développement des entreprises membres.

Structures d'accompagnement d'initiative privée

Les **structures d'accompagnement d'initiative privée** sont des structures non « institutionnelles », ce qui les différencie du type précédent d'acteurs. Elles résultent généralement d'initiatives locales et, dès lors, relèvent plutôt au middleground.

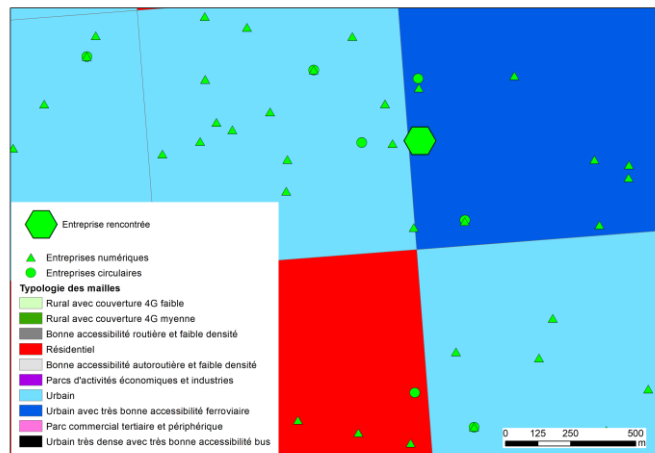
Ces structures ont des rôles divers, tels que le soutien à la transition numérique et à la création d'activités notamment via le développement de tiers lieux (au sens générique du terme) ou l'accompagnement via la formation. Leur rôle dépend du secteur économique auquel elles se rattachent, du public cible et du contexte territorial dans lequel elles se sont développées. Quel que soit le type d'acteur, le développement de solutions innovantes repose aussi sur des personnalités visionnaires et l'initiative individuelle.

Entreprises

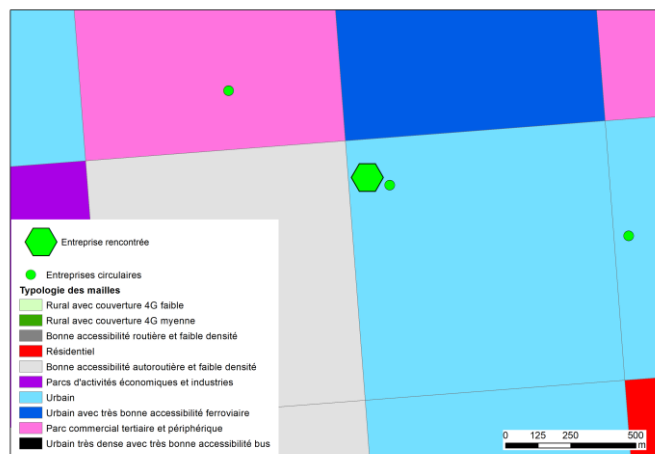
Les entreprises rencontrées dans le cadre des entretiens semi-structurés disposent de profils variés. Elles n'ont pas pour vocation de composer un échantillon représentatif des économies circulaire, numérique et créative, mais de témoigner de leurs expériences et des obstacles auxquels elles font face.

Ci-dessous peut être trouvée une « carte d'identité » de chacune des entreprises rencontrées, établie sur base de la typologie des mailles développée au cours de la recherche CPDT 2020 (Bianchet et al., 2020). Pour rappel, cette typologie avait pour objectif d'appréhender « attractivité socio-économique » du territoire wallon à travers un carroyage 17 546 mailles de 1 km² de côté.

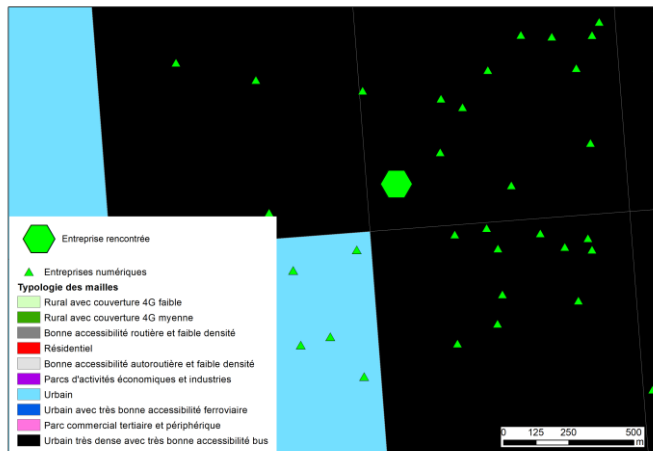
Selon la typologie des mailles, l'entreprise 1, active dans le reconditionnement de tablettes et de smartphones, se situe au sein d'une maille de type « urbain avec très bonne accessibilité ferroviaire » et à la lisière avec une maille de type « urbain ». Cette entreprise possède une localisation plutôt urbaine tout en restant à distance d'espaces très denses. Le contingent d'entreprises du circulaire présente dans les mailles environnantes est plutôt mince, mais pas inexistant. Les entreprises numériques, elles, sont bien plus nombreuses. On en compte une dizaine dans un rayon de 500 mètres autour du bâtiment.



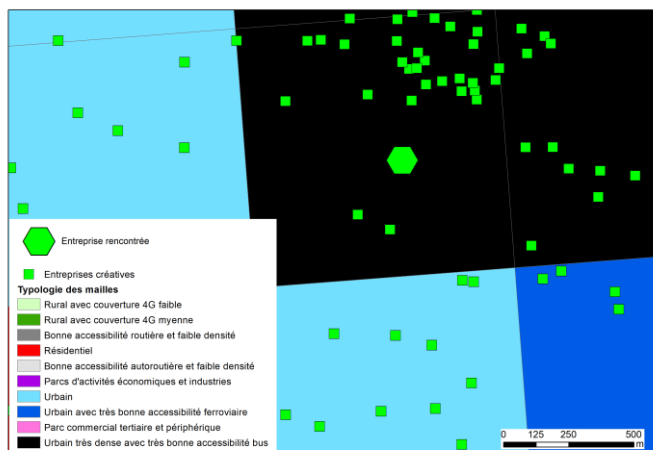
L'entreprise 2 est située à Châtelet et est active dans le négoce de métaux ferreux, non-ferreux et dérivés. Le site est localisé dans une maille de type « urbain », mais se situe à proximité de mailles avec une faible densité de population, dont certaines à vocation économique, industrielle ou classées « Parc commercial tertiaire et périphérique ». L'accessibilité en matière de transport semble quant à elle de qualité dans les mailles environnantes. Cependant, les entreprises circulaires sont pratiquement absentes à proximité du site de Châtelet, seule une entreprise du secteur est répertoriée dans la même maille.



Les locaux de l'entreprise 3, qui développe des produits électroniques hautement technologiques, se situent dans une maille de type « urbain très dense avec très bonne accessibilité bus » qui contient une dizaine d'autres entreprises du numérique. Les mailles environnantes, qui possèdent un caractère urbain également, disposent chacune d'un effectif d'entreprises numériques proche de la dizaine.



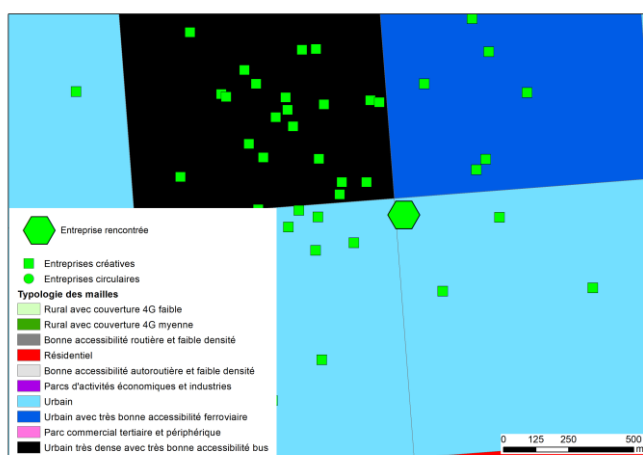
Conformément à la typologie des mailles, l'entreprise 4, active dans le domaine des cosmétiques, est comprise au sein d'une maille de type « urbain très dense avec très bonne accessibilité bus » qui contient plusieurs dizaines d'entreprises créatives. De par sa localisation au sein de la citadelle, la société est cependant assez isolée au sein de la maille. Par ailleurs, les mailles contiguës possèdent également une typologie urbaine.



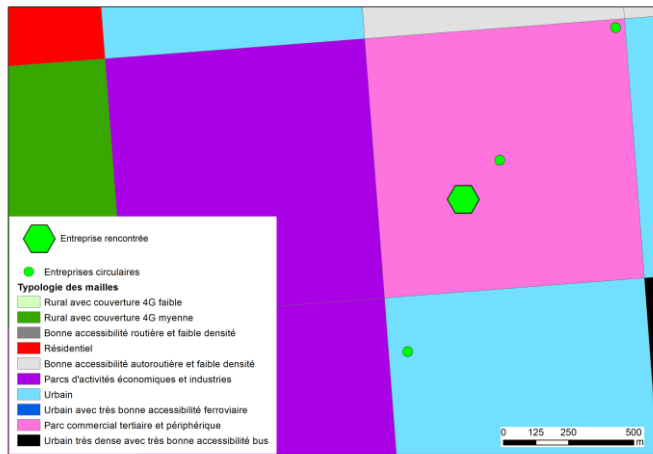
En bordure de Meuse, le site de Engis de l'entreprise 5 active dans le recyclage industriel appartient à une maille de type « Parcs d'activités économiques et industries ». Il s'agit de la seule entreprise circulaire de la maille. Par ailleurs, aucune des mailles contigües ne possède un profil urbain. On y trouve plutôt de l'activité industrielle ou des quartiers résidentiels dans le voisinage, voire des mailles rurales correspondant en réalité et bien souvent aux versants boisés de la vallée.



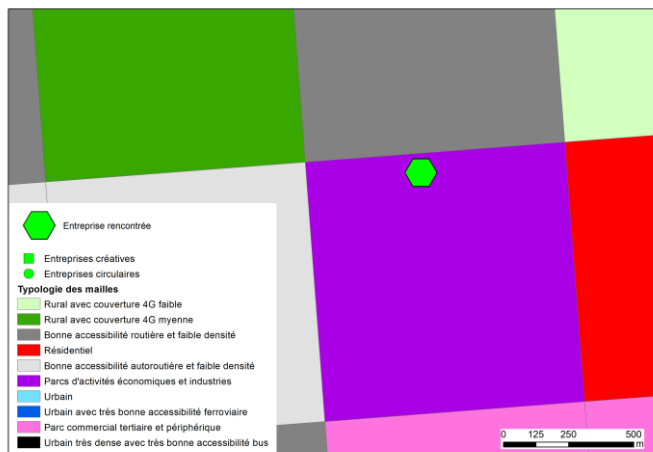
Dans une maille de type « urbain », les bureaux de l'entreprise 6, active dans la maroquinerie et utilisant des matériaux de seconde main, sont au centre de plusieurs mailles au caractère urbain marqué qui contiennent chacune plusieurs entreprises de l'économie créative. La majorité de l'effectif est cependant localisée au sein de la maille de type « urbain très dense avec très bonne accessibilité bus ». Par ailleurs, on ne retrouve aucune entreprise circulaire dans le voisinage de l'entreprise.



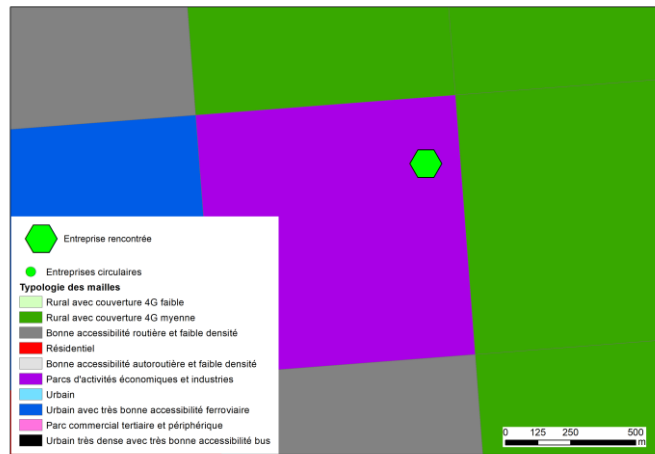
Le site de production de l'entreprise 7 active dans la construction de machines de recyclage des déchets médicaux est situé en bordure du Parc Initialis de Mons et est contigu au centre commercial « Les Grands Prés », d'où la localisation en maille de type « Parc commercial tertiaire et périphérique ». Au sein de cette maille se situent deux autres entreprises circulaires. En outre, malgré la diversité des mailles voisines, la présence d'entreprises circulaires est très éparse dans un rayon de 1 kilomètre autour du site.



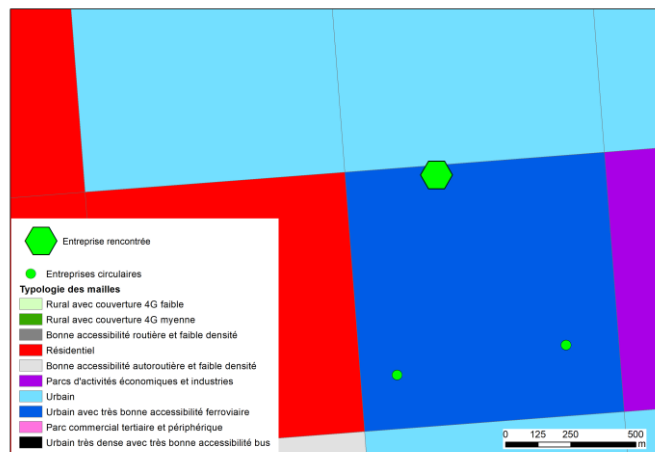
Situé au sein d'une maille de type « parcs d'activités économiques et industries », le site ardennais de l'entreprise 8 active dans les cosmétiques semble plutôt isolé puisqu'on ne retrouve aucune entreprise créative ou circulaire dans ses environs proches. Les caractéristiques plutôt rurales/parc d'activité des alentours expliquent cette configuration.



L'entreprise 9 est active dans le domaine de la construction et le traitement des déchets issus du secteur. Elle est localisée dans une maille de type « Parcs d'activités économiques et industries » et est bordée par des mailles plutôt rurales ou faiblement peuplées. Aucune entreprise circulaire n'est implantée dans son environnement proche.

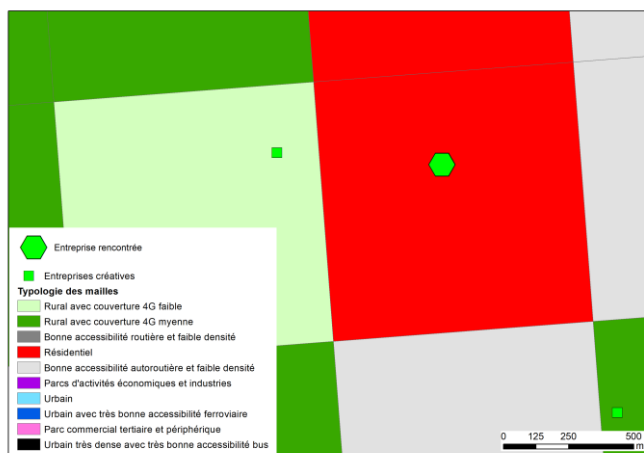


Installée à Monceau Fontaines, l'entreprise 10, impliquée dans l'économie sociale et spécialisée dans la rénovation immobilière, est inscrite dans un cadre urbain, mais périphérique aux mailles très denses de Charleroi. Elle partage une maille de type « urbain avec très bonne accessibilité ferroviaire » avec deux autres entreprises circulaires. Par ailleurs, elle se situe à environ 500 mètres d'une maille de type « parcs d'activités économiques et industries ».

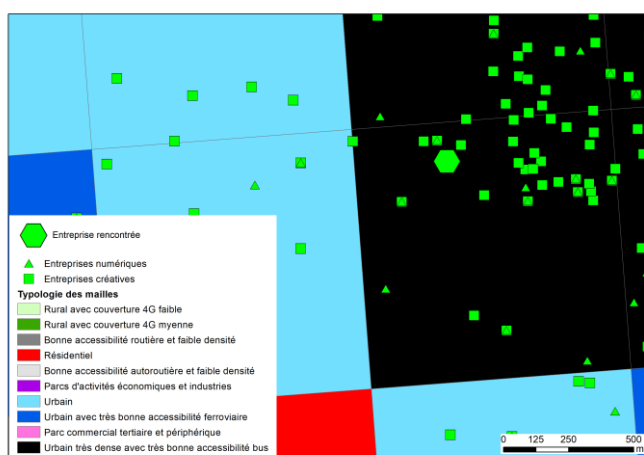


L'entreprise 11 ne dispose pas encore, actuellement, de site de production. Étant donné la collaboration avec l'Université de Mons et CoSucra (entreprise belge de Warcoing spécialisée dans la production d'extraits de racines de chicorée et de graines de pois), les activités de la start-up devraient dans un premier temps se développer dans le Hainaut. Elles consistent en la fabrication de plastique biosourcé et biodégradable à partir de résidus agroindustriels.

L'unité de production de l'entreprise 12 est localisée à Saint-Denis-Bovesse en milieu rural. Elle occupe une maille de type « résidentiel », mais plusieurs mailles voisines témoignent d'une bonne accessibilité autoroutière. On observe cependant une très faible présence d'entreprises créatives dans les mailles environnantes. L'entreprise est active dans le domaine des cosmétiques solides.



Les entreprises 13 et 14 sont des agences de création digitale. Leur localisation dans le centre de Namur leur confère un profil « urbain très dense avec très bonne accessibilité bus ». Dans leur voisinage, au sein de la maille et dans les mailles contiguës du même type, la densité d'entreprises numérique et créative est plutôt conséquente. Les entreprises créatives sont cependant plus nombreuses.



Interactions entre les différents acteurs

Suivant le modèle de la quadruple hélice, qui repose sur la collaboration des pouvoirs publics, firmes privées, organismes de recherche et groupes de citoyens et la sociologie de l'acteur réseau de Bruno Latour, les acteurs agissant en réseau en utilisant des actants contribuent à la réussite des innovations. Dans cette section, nous décortiquons les interactions que sous-tendent ces réseaux et leurs ancrages et impacts territoriaux.

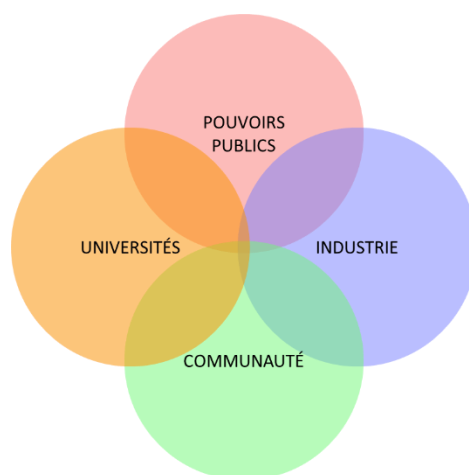


Figure 13. Le modèle de la quadruple hélice (Nesti, 2018)

Pour commencer, les acteurs rencontrés collaborent avant tout avec des **acteurs publics et parapublics**. Les clusters collaborent non seulement entre eux (au niveau régional et international), mais aussi avec un vaste ensemble d'acteurs publics, notamment à travers des projets de recherche européens (FEDER, Interreg, etc.). Ces acteurs peuvent être soit en lien avec leur thématique (par exemple, l'AdN pour le numérique, les pôles de compétitivité de manière plus générale) ou avoir des compétences complémentaires liées à la formation (Forem par exemple), l'investissement (Invests locaux, Wallonie Invest), l'export de savoir-faire (AWEX) ou le lobbying (fédérations, en ce compris Agoria, Edora, Confédération construction, UWA, ...). Ces collaborations sont plus ou moins rapprochées suivant les partenariats historiques ou dynamiques en présence. Le point fort des clusters dans ces partenariats est leur rapport direct à la fois aux entreprises et aux décideurs qui leur permet d'amener du « concret ». A ce titre, les clusters ont des échanges très réguliers avec l'administration et le gouvernement régional, mais regrettent un fonctionnement encore trop cloisonné entre compétences. Des collaborations spécifiques peuvent enfin avoir lieu dans le cadre de plans d'action par exemple (Théâtre de Liège, musées, ...).

À l'**international**, les clusters collaborent également avec divers acteurs sur des thématiques précises pour stimuler l'innovation (agences locales de développement) ou trouver des leviers financiers (fonds d'investissement). Si la plupart des clusters bénéficient d'accords internationaux avec des pays de tous les continents, certains collaborent très peu avec les acteurs flamands, vraisemblablement à cause d'un manque d'intérêt de ces derniers.

Les structures d'initiative publique collaborent également avec le **secteur privé**, à travers des projets de recherche. Il peut s'agir de partenaires industriels ou d'entreprises spécialisées par exemple. Les acteurs de la **recherche et développement** (Universités – Uliège, UMONS, UCL et centres de recherche) sont des partenaires privilégiés pour développer des solutions innovantes. A l'échelle de la Grande Région, les universités se fédèrent autour de projets de recherche appliquée, certains acteurs ont évoqué le manque de consortiums qui impliqueraient mieux les centres de recherche et entreprises. La **société civile** est enfin intégrée dans certaines collaborations, notamment via le développement de « living labs ».

Les structures d'initiative privée sont très diverses, tant dans leur financement que dans leurs modalités d'action. Toutes ont cependant le même objectif : fournir des services aux entreprises afin de voir les économies numérique, circulaire ou créative s'épanouir. Si certaines sont dépendantes de subsides publics, les structures tendent à diversifier leurs activités de manière à générer des fonds et à gagner en autonomie. Dans ce cadre, elles collaborent avec d'autres organismes, certains publics (Forem, cluster, ville, régie foncière, etc.) d'autres privés (mécène, start-up, multinationale, etc.). En outre, certaines structures développent également des projets innovants en partenariats avec des entreprises wallonnes, elle dépasse alors leur mission de service.

Au-delà des interactions déjà évoquées, chaque entreprise entretient des relations avec d'autres entreprises, soit dans une approche commerciale (clients/fournisseurs), soit dans une approche coopérative de partage de savoirs et de compétences, en ayant ses bureaux et activités dans un hub, ou en étant membre d'un cluster. Ces relations, déterminantes pour le développement de ces acteurs, se créent à partir de réseaux déjà existants ou par l'intermédiaire de rencontres facilitées notamment par le travail des structures d'initiatives publique et privée.

En outre, nous n'avons pas constaté, lors des entretiens, de relations privilégiées entre entreprises du même secteur situées dans un rayon proche, moins d'un kilomètre. En effet, au sein d'une sous-région, la proximité entre deux entreprises ne semble avoir un impact significatif sur leurs interactions que lorsque les travailleurs de ces entreprises partagent des espaces où ils sont amenés à se rencontrer.

De ces entretiens, il ressort clairement que les entreprises rencontrées témoignent d'interactions multiscalaires, coexistent :

- Des partenariats et réseaux aux échelles Supra-régionale et internationale ;
- Une gouvernance publique et de la R&D au niveau régional ;
- Davantage sous-régionale, voire par bassin du point de vue des partenariats inter-entreprises, ce qui confirme les constats émis par Halleux et Wilmotte¹⁶;
- Des collaborations, davantage ponctuelles, au sein d'infrastructures ou de (tiers) lieux partagés.

Le niveau local n'est concerné que par des partenariats spécifiques ou du réseautage de proximité. En effet, vu la faible superficie de la Wallonie les distances au sein d'une sous-région ne représentent pas un frein à la collaboration. Il n'y a pas donc pas de raison de privilégier un acteur local à un acteur sous-régional si ce dernier a davantage à apporter.

¹⁶ Wilmotte, P.-F & Halleux, J.-M. (2018)

3.3.2 Analyse des entretiens semi-structurés

Localisation et infrastructures

La structure territoriale héritée de la révolution industrielle impacte encore aujourd'hui le comportement des acteurs économiques, tout en ayant connu de substantielles modifications au cours de ces dernières décennies, notamment sous l'influence de la métropolisation, de la mondialisation et de l'impératif de la reconversion. Le territoire wallon est dès lors soumis à un entremêlement de logiques économiques passées et présentes.

La localisation d'une activité est dès lors déterminante sur ses performances économiques en raison des caractéristiques inhérentes aux territoires. En outre, ceux-ci sont inégalement dotés en infrastructures et équipements qui sont une condition nécessaire au fait que les agents économiques puissent interagir, échanger, se déplacer, avoir accès aux ressources, trouver un marché, etc.

De fait, **les structures d'accueil des entreprises, les réseaux de transports, la qualité du réseau internet, etc. agissent comme des déterminants majeurs de la productivité.** Ces disparités sont encore accentuées par les frontières qui peuvent faire intervenir un cadre légal, une culture, ou encore une langue différente. La figure 14 illustre, d'une part, les principaux besoins exprimés par les informants vis-à-vis de la Localisation et des infrastructures, et d'autre part, les propositions évoquées par ceux-ci afin de dépasser ces besoins. Les besoins et propositions sont détaillés dans la suite de ce chapitre.

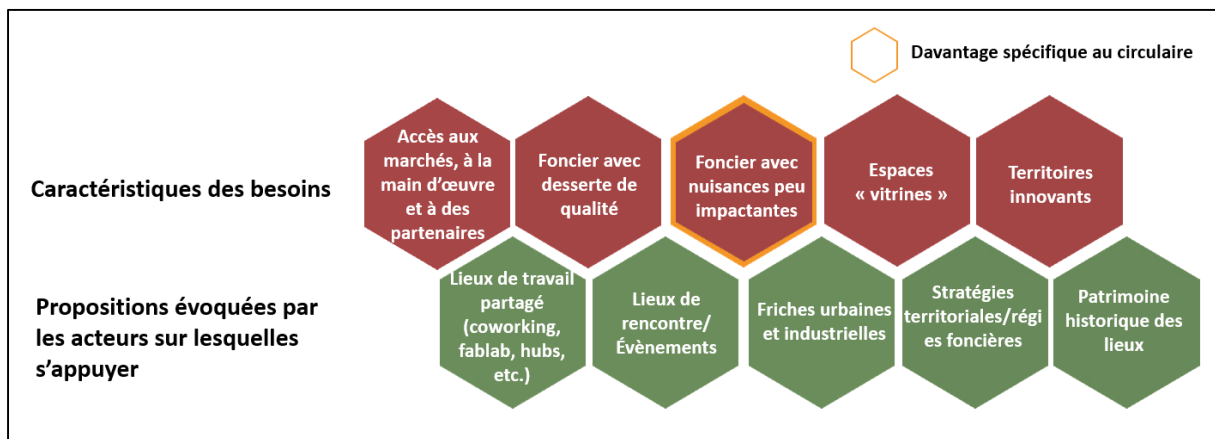


Figure 14. Synthèse des besoins et propositions formulées par les informants concernant la localisation et les infrastructures

Accès aisé aux marchés, à de la main-d'œuvre et à des partenaires

Les critères de localisation sont variables selon le profil des acteurs interrogés, cependant, **certains critères sont récurrents.** Parmi ceux-ci, le choix d'une localisation fournissant un **accès de qualité aux marchés, à de la main-d'œuvre et à des partenaires.** La localisation a un effet déterminant sur les flux de marchandises et de connaissances essentiels au développement d'une activité. En ce sens, les trois dynamiques étudiées ne diffèrent pas foncièrement des besoins et attentes de l'économie en général. Cependant, certains critères plus spécifiques ont pu être mis en évidence. **La proximité avec les partenaires potentiels et les relations interpersonnelles sont essentielles pour le développement des entreprises interrogées.** La recherche d'une implantation dans un tissu déjà urbanisé est également une caractéristique liée davantage aux trois thématiques de la recherche.

Selon certaines structures d'accompagnement, les critères clés de la localisation des ECW (espaces de coworking) et tiers lieux sont la **connectivité** (bien qu'elle peut générer de nouvelles formes de concurrence territoriale), le **soutien public** (surtout en milieu rural) et la **disponibilité d'espace** (par exemple, locaux vides). Néanmoins, en milieu rural, le foncier ne constitue pas un problème majeur pour les communes qui souhaitent développer de l'ECW.

Concernant les entreprises, **la disponibilité d'espace (bâtiments, foncier), l'accessibilité et la proximité du marché auquel l'entreprise se rattache sont jugés déterminants par les informants**. L'histoire du territoire et le capital humain dont il dispose sont des éléments cités à plusieurs reprises lors des entretiens. En effet, le passé d'un lieu témoigne de caractéristiques favorables au développement des activités qu'il a accueillies auparavant (situation géographique, réseau de transport, main d'œuvre spécialisée, etc.) et le dote d'un héritage symbolique qui n'est pas à négliger. Par ailleurs, selon son profil, **l'entreprise va privilégier la proximité avec une université, ou un écosystème économique local déjà installé afin de disposer d'un capital humain, d'un service, d'un réseau de connaissance profitable à son activité, etc.**, ce qui suppose un degré d'urbanisation important.

Dans ce cadre, **les frontières peuvent constituer une entrave à la bonne collaboration**. Les limites provinciales conservent un statut, qu'il est parfois difficile de dépasser. En effet, les intercommunales, Hubs, Invest, etc. fonctionnent à une échelle sous-régionale. Il est dès lors peu commun pour certaines de ces structures de déployer des stratégies à portée régionale. De plus, certains acteurs se perçoivent comme concurrents et n'ont pas pour priorité le rayonnement de la Wallonie. Ces frontières agissent donc parfois comme des freins au développement en posant des problèmes de gouvernance dans des territoires « vécus en commun » qui sont pourtant séparés par une frontière interprovinciale. C'est notamment le cas de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Par ailleurs, la volonté de diffuser les bonnes pratiques au-delà des frontières nationales est présente au sein de nos trois économies. Tous reconnaissent la plus-value de participer à un réseau plurinationnel. De plus, dans certaines filières industrielles du recyclage, il semble indispensable de dépasser la frontière régionale, voire nationale, afin de constituer une masse critique suffisante pour développer des capacités de production rentables. Cela confirme la variété des échelles d'action des entreprises en fonction de leur profil. **La difficulté à se porter vers l'international, singulièrement pour les PME, constitue davantage un problème général de l'économie wallonne et non une particularité d'une ou plusieurs des trois dimensions étudiées**. La non-maîtrise de plusieurs langues comme l'anglais ou le néerlandais constitue vraisemblablement l'une des causes de ce faible rayonnement. De fait, le potentiel démographique relativement faible du pays et les différentes identités linguistiques contribuent également à fragmenter les marchés.

Foncier avec desserte de qualité

En ce qui concerne les infrastructures de transports, par choix conscients ou inconscients, **les acteurs interrogés ont adopté une localisation qui est souvent en adéquation avec les besoins spécifiques suscités par leur secteur d'activité**. Au sein de l'économie circulaire à caractère industriel, la proximité avec des axes routiers structurants est en général privilégiée, le transport des inputs et outputs étant au cœur de leur activité. Les réseaux fluvial et, dans une moindre mesure, ferroviaire, peuvent également peser dans la balance. Ce dernier semble toutefois payer le prix d'une flexibilité peu développée, les opérateurs ferroviaires se concentrant sur les flux de fret importants, le cabotage ayant quant à lui pratiquement disparu. Dans ce cadre, la reconversion de friches industrielles présente l'avantage de disposer d'infrastructures déjà adaptées aux pratiques industrielles (routes, bâtiments, etc.).

Les entreprises numériques ont quant à elles montré une attention particulière à la desserte ferroviaire voyageurs en complément du réseau routier. En effet, vu le marché du travail tendu dans le secteur, certains employés doivent parcourir des distances plutôt conséquentes, les entreprises, même de petites tailles, dépendant parfois de bassins de recrutement très étendus pour certains types de profils de main d'œuvre. La proximité avec une gare est donc une réelle plus-value qui plus est adaptée avec le mode de vie plus soucieux de l'environnement de ce profil de travailleurs.

Le tempérament plutôt urbain de l'économie créative lui permet de bénéficier d'infrastructures de transport public en général satisfaisantes. Cependant, selon la nature des créations, certaines entreprises peuvent trouver un intérêt à se localiser plus en périphérie, mais à proximité d'axes routiers permettant d'être performants pour le transport de marchandises.

Si les territoires ruraux ne peuvent rivaliser en termes d'accessibilité et d'économie d'agglomération, certaines entreprises voient des avantages à s'ancrer dans des campagnes qui offrent un cadre de travail et de vie plus favorable qu'en ville. De plus, les ressources humaines qui composent ces territoires permettent, en Wallonie, d'imaginer de réels écosystèmes économiques ruraux qui intègrent nos trois économies. Les informants suggèrent alors de créer, au sein de ces territoires, des espaces qui se feraient le relais de la stratégie régionale et qui permettraient de rayonner au-delà des territoires fortement urbanisés en donnant accès aux services proposés par les têtes de réseau, plus urbaines. Ces espaces pourraient prendre différentes formes (FabLab, coworking, etc.) sur le modèle du tiers lieu. En effet, **l'importance d'une communauté au fait des spécificités locales et ancrée dans le territoire semble** d'autant plus indispensable dans les milieux ruraux qui, par leur moindre densité, offrent moins d'opportunités aux structures isolées.

Foncier avec nuisances peu impactantes

Dans le cas de l'économie circulaire, les entreprises qui développent des processus industriels se tournent naturellement vers d'anciennes friches dans des régions dotées encore aujourd'hui d'une main d'œuvre expérimentée dans le secteur.

Les infrastructures foncières d'accueil de type PAE furent pendant plusieurs décennies le centre de l'attention politique pour le développement économique des territoires, bien que la littérature ait depuis lors modéré leur importance relative pour le développement régional par rapport à d'autres facteurs matériels et immatériels (Halleux et al., 2019 ; Wilmotte, 2021). Sous l'angle plus particulier de l'accessibilité régionale, la Wallonie, souvent perçue comme étant « au centre de l'Europe », ne présente pourtant pas davantage différenciatif face à la concurrence des régions voisines, souvent autant, voire davantage, accessibles aux centres économiques (Halleux et al., 2019).

Toutefois, **certaines activités économiques continueront à avoir besoin d'espace à l'écart des autres fonctions, ramenant le foncier à vocation économique à sa dimension « aménagiste »**. La question du foncier à vocation industrielle reste ainsi une problématique centrale dans le cadre de l'économie circulaire. Un certain nombre d'entreprises ont besoin de superficies importantes, bien desservies et à l'abri des conflits de voisinages. Les parcs d'activité permettent aux partenaires que sont les intercommunales de proposer des terrains disposant de ces caractéristiques. Toutefois, les informants semblent cependant assez indifférents à l'infrastructure « parc d'activité » en tant que tel mais davantage sensibles au contexte, indépendamment de l'équipement.

Espaces « vitrines » et Territoires innovants

Certains informants, notamment dans le domaine de l'économie créative, témoignent d'un intérêt certain à se localiser dans **des lieux qui disposent d'une certaine visibilité et/ou d'une aura** afin de mettre en valeur leurs créations. D'autres se montrent davantage préoccupés par **le caractère innovant du territoire concerné et par leur capacité à attirer des profils hautement qualifiés**, notamment à travers une excellente desserte ferroviaire.

Au sein des trois champs économiques étudiés, le besoin des entreprises de rencontrer des acteurs économiques variés s'est exprimé régulièrement au cours de nos entretiens. Si aujourd'hui les interactions peuvent se réaliser par écrans interposés, le constat est unanime : **les espaces physiques** (salles de réunions, conférences, ateliers, centres d'entreprises, hubs et fablabs, etc.) **sont plus performants pour nouer des relations professionnelles fructueuses et pérennes**. Des locaux et un service d'animation confèrent à ces infrastructures physiques une réelle force d'innovation vu les échanges qui s'y déroulent. Les espaces flexibles, ouverts, et modernes sont dès lors particulièrement prisés par les informants. Cela est corroboré par la littérature ; selon Storper & Venables (2004), les relations en face en face sont encore plus déterminantes dans une économie flexible où la coordination est d'une complexité supérieure.

Par ailleurs, **les indépendants et les très petites entreprises sont demandeurs d'espaces mutualisés où ils peuvent bénéficier d'équipements et de services à moindre coût**. Un exemple éloquent est celui des créateurs qui, par l'intermédiaire de ces espaces, ont accès à des ateliers et à du matériel qu'ils ne pourraient obtenir par leurs propres ressources.

Il est à noter que **certaines entreprises sensibles à une localisation urbaine ont avancé le rôle des aménités présentes en milieu urbain** (espaces verts, quartier agréable, présence d'Horeca) dans le cadre des rencontres avec leurs clients par exemple. Une entreprise notamment a évoqué le fait que cela permettrait souvent de « passer un bon moment » avec leurs clients.

La qualité du réseau internet a été peu évoquée au cours des entretiens. Les entreprises semblent considérer cela comme un acquis et ne pas prêter attention à ce paramètre lors de leur choix de localisation. Cela paraît être davantage une préoccupation pour les territoires ruraux et les espaces de travail qu'ils contiennent. En effet, ceux-ci doivent être capables d'offrir un niveau de service numérique équivalent à celui des villes s'ils souhaitent capter une partie des travailleurs mobiles. On rappellera ici le statut quasi-impératif de cette accessibilité numérique en matière de ressources territoriales (Bianchet et al., 2020).

Écosystèmes et réseaux

Les écosystèmes économiques sont envisagés ici comme des réseaux d'acteurs qui vu la diversité des relations qu'ils entretiennent (collaboration, compétition, partage de services, etc.) favorisent l'émergence d'innovation et contribuent au dynamisme économique. La littérature démontre à quel point ceux-ci sont importants, notamment pour les économies numérique et créative (Bianchet et al., 2020).

Dans cette section, nous abordons préférentiellement les bénéfices que peuvent obtenir les entreprises d'une co-localisation avec d'autres agents économiques du même secteur (spécialisation) ou d'autres secteurs (diversification), deux processus perçus comme complémentaires (Narvaez Zertuche & Davis, 2021). Cette proximité favorise la diffusion des connaissances, le partage des infrastructures, la disponibilité en personnel qualifié, etc.

La figure 15 illustre, d'une part, les principaux besoins exprimés par les informants vis-à-vis des écosystèmes et réseaux, et d'autre part, les propositions évoquées par ceux-ci afin de dépasser ces besoins. Les besoins et propositions sont détaillés dans la suite de ce chapitre.

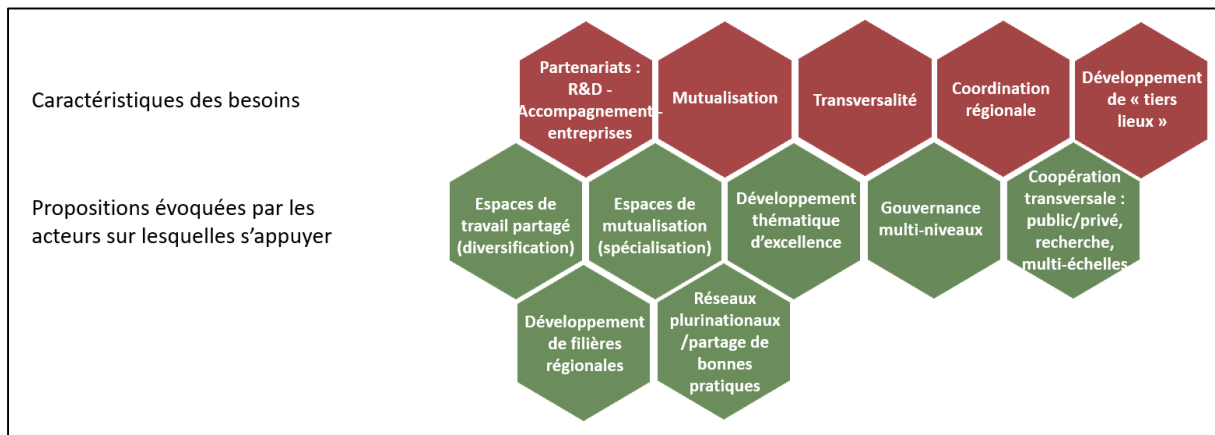


Figure 15. Synthèse des besoins et propositions formulés par les informants concernant les écosystèmes et réseaux

Partenariats : R&D – Accompagnement – entreprises

La collaboration et la création de partenariats est une dimension retenue comme centrale au cours des entretiens. Tant lors de la création de l'entreprise qu'à ses différents stades de développement, accéder aux conseils et ressources d'autres entreprises, acteurs de l'animation économique ou cellule de recherche et développement est un mécanisme essentiel.

Du point de vue des clusters, les outils de communication sont un élément clé afin d'assurer leur mission d'animation économique. La plupart créent et animent des groupes de travail thématiques à travers des rencontres (éventuellement sectorielles), des webinaires, d'autres formes d'échanges ou encore des formations. Les informants ont insisté sur l'importance d'organiser des moments de discussion libres permettant de résoudre des problèmes et d'éviter le démarchage. L'organisation des membres a son importance dans le déploiement de ces outils et a évolué au sein des clusters depuis leur création (des filières technologiques aux applications, des types de clients aux écrans, etc.). Le recrutement des membres se fait généralement à la demande des candidats, suivant un processus plus ou moins sélectif, voire volontairement « élitiste », basé sur les compétences. D'autres structures telles que l'UWE communiquent vers l'extérieur pour mettre en valeur les « fleurons wallons ».

De manière générale, les structures d'initiative privée rencontrées ont quant à elles insisté sur les enjeux liés à la mise en réseau des acteurs (sous forme de rencontres, activités d'incubation, etc.) qui dépassent le développement économique classique, tant au niveau régional que local. Ces rencontres, parfois fortuites, enrichissent le parcours des entrepreneurs et apparaissent comme un catalyseur. Elles aident également à se constituer un carnet d'adresses qui permet d'éviter un certain nombre d'écueil liés au développement d'une entreprise. De ce point de vue, la possibilité de s'inscrire au sein de centralités est essentiel.

Mutualisation

Le concept d'économie d'agglomération est devenu au fil du temps une question centrale du développement régional et de la géographie économique. Ce concept peut sembler paradoxal au regard de l'effacement des distances généré par les progrès en matière de technologies de l'information et de la communication (Halleux et al., 2019), constat renforcé par les impacts de la pandémie, notamment en matière de télétravail. **Pour autant, les trois dimensions étudiées, au même titre que l'économie dans son ensemble, ne font abstraction des avantages liés à la proximité d'autres semblables et de services utiles et divers**, leur choix de localisation s'articulant entre ces deux constats. Ces faits ont par ailleurs été mis en évidence au cours de la première année de la recherche, en ce compris pour l'économie numérique dont la nature des activités, si elles peuvent s'affranchir de la distance physique, sont cependant portées par des acteurs et entreprises n'échappant pas au besoin de concentration et de proximité d'autres acteurs pour favoriser leur développement (Bianchet et al., 2020).

Plusieurs tendances en matière de localisation, de spécialisation et de concentration ont pu être dégagées grâce aux entretiens menés. Au niveau des structures d'initiative publique, les clusters, au même titre que les pôles de compétitivité, ont été institués sur base de la nécessité de contact entre les différents agents évoqués (Halleux et al., 2019). Les clusters propres aux dimensions étudiées tendent ainsi à se localiser à proximité des nœuds concentrant les activités de leur secteur. Certains clusters envisagent toutefois de créer plusieurs antennes pour éviter d'être considérés comme sous-régionalistes. Par exemple, Twist tient à rester à Liège (capitale économique), mais souhaite créer une antenne à Mons (capitale culturelle).

Dans la même logique, les entreprises tendent à se concentrer dans des zones différentes de la Wallonie selon le secteur auquel elles se rattachent. Dès lors, la distribution des entreprises apparaît d'ores et déjà déterminante, celle-ci ayant par ailleurs déjà été abordée dans la première partie de la recherche en 2020. De manière générale, les activités tendent à se développer par pôles thématiques autour des industries, communautés et lieux de recherche et développement existants.

Dans le secteur de l'énergie, qui se rapproche à la fois de l'économie circulaire et du numérique (sur les questions transversales), les acteurs se situent surtout en province de Liège et dans le Brabant wallon, ainsi que dans les grandes villes (Liège, Namur, Charleroi). L'effet de concentration autour de Liège s'explique notamment par la proximité de l'ULiège, directement impliquée dans les projets de recherche, et la présence, de grandes entreprises comme John Cockerill, pionnier dans le développement des technologies à l'hydrogène.

Le secteur de l'éco-construction, qui se rattache principalement à l'économie circulaire, repose sur un savoir-faire historique et une grande diversité de matériaux. Initialement plus développé en province de Liège, il est à présent mieux représenté en province du Luxembourg et dans le Namurois. La présence plus timide du secteur dans le Hainaut vient d'une tradition plus faible de l'éco-construction, bien que cela n'empêche pas d'autres territoires, tels que le Brabant Wallon de voir le secteur se développer. De manière générale, les entreprises de ce secteur ont souvent commencé modestement puis sont restées à proximité de leur lieu de création et des matières premières.

Concernant d'autres secteurs de l'économie circulaire, y compris la métallurgie, la région de Liège et plus largement la Grande Région jouent un rôle historique vu leur tradition industrielle (charbon, acier...). Le bassin liégeois semble avoir un véritable potentiel (friches, foncier disponible, espace logistique) pour le développement d'activités de l'économie circulaire, mais il faut redéployer l'ensemble de la chaîne (y compris la capacité de production sidérurgique) sur le territoire pour valoriser les différents maillons du secteur. Ces constats, en regard du déclin d'activité industrielle observée en Wallonie, semblent indiquer un certain potentiel représenté par l'économie circulaire pour contribuer au redéveloppement de chaînes de production de valeur sur le territoire wallon.

De plus, pour certains matériaux, la logique circulaire peut difficilement être envisagée dans un rayon de moins de 500 à 1 000 km autour de la Wallonie, d'où l'intérêt de réfléchir au minimum à l'échelle de la Grande Région ou d'un territoire de taille semblable et d'arriver à un consensus politique des sous-régions impliquées sur la stratégie à mettre en œuvre. Des logiques similaires sont à l'œuvre dans le Hainaut, tant au niveau des constats « physiques » (friches, foncier, logistique...), du déclin (tissu industriel à redéployer notamment pour les débouchés) que de la nécessaire captation de certaines matières-déchets en-dehors de la Wallonie, parfois compliquée par l'hétérogénéité des normes et le transport.

Dans le secteur des médias et de l'audiovisuel, élément clé des économies numérique et créative, s'il n'y a pas ou peu d'entreprises en province du Luxembourg, les autres provinces concentrent des acteurs selon différentes thématiques. L'industrie du cinéma est surtout rassemblée à Liège, par tradition, héritage du dynamisme économique passé et selon le cluster, sans doute aussi, car le niveau de formation de la population y est élevé. Le Hainaut concentre quant à lui les musées, l'industrie du jeu vidéo et le développement de l'intelligence artificielle. L'UMons et le living lab des industries créatives et culturelles jouent un rôle essentiel dans la polarisation de ces activités. De même, l'UCL est entourée de spin-off dans le secteur de l'audiovisuel et des médias.

Des entretiens est également ressorti l'importance de constituer des masses critiques d'entreprises. Même si elles ne s'en rendent pas toujours compte formellement, les entreprises ont beaucoup à retirer d'écosystèmes où elles se croisent et échangent, dans une logique mêlant coopération et concurrence. **Un certain nombre d'informants ont mis l'accent sur la nécessité, au sein de ces réseaux, de coopérer davantage entre des acteurs qui ont les mêmes objectifs.** Dans cette perspective, mutualiser, mettre des ressources en commun (locaux, matériel, lieux totems, etc.) peut permettre de créer des synergies, sans que cela ne contraigne les entreprises à renoncer à leur indépendance. D'autres acteurs soulignent le pouvoir émulateur de la concurrence, les « forçant » à se positionner sur de nouvelles activités, parfois de pointe. Se retrouve ici le caractère apparemment indispensable des écosystèmes pour l'économie numérique et créative, ainsi que circulaire dans une moindre mesure (Bianchet et al., 2020).

Dans cet ordre d'idées, certains informants observent aussi un changement de positionnement au niveau des territoires ruraux, qui tentent de se rendre plus attractifs via l'amélioration de leur connectivité. En effet, étant donné la flexibilité qu'offre l'extension du télétravail et, de manière générale, les technologies numériques, les campagnes disposent d'atouts qui leur permettraient de capter une part conséquente des travailleurs "mobiles". La constitution d'un réseau solide est alors d'autant plus déterminante pour compenser la perte des aménités offertes par les villes.

Cependant, les informants considèrent qu'une colocalisation ne suffit pas à générer des interactions fructueuses. Il est indispensable, selon eux, de créer des lieux de rencontre permanents (cafétéria, espaces partagés, etc.) ou ponctuels (meetings, workshops, conférences, etc.) afin que les différents acteurs soient amenés à échanger et contribuent à la constitution d'un écosystème.

Transversalité et Coordination

Au-delà des spécialisations sous régionales, la diversification incluant l'idée de grouper des acteurs d'horizons divers afin de mutualiser des espaces et des services, possède de réels atouts. Tout d'abord, elle permet de constituer une masse critique et donc de réaliser des économies d'échelle. Ensuite, elle favorise les relations professionnelles transsectorielles favorables à la coopération et à l'innovation. Les espaces partagés tels que les centres d'entreprises, espaces de coworking, FabLab, etc. contribuent à cette transversalité. **Les informants se montrent plus intéressés encore lorsque ces espaces parviennent à constituer une communauté d'utilisateurs pérenne, sur le modèle du tiers lieu.** Dans le même ordre d'idée, certains acteurs ont formulé un intérêt pour la création d'une plateforme numérique leur permettant de s'échanger des ressources « sous-produits » de leurs activités respectives. Cela pourrait lier des acteurs de secteurs variés, et créer une synergie vertueuse pour ce qui est de l'économie circulaire.

Par ailleurs, en raison de certaines préoccupations liées à la crise sanitaire, certains informants ont partagé leur réflexion sur la diversification de leur activité. S'il est nécessaire d'être extrêmement innovant pour être concurrentiel sur le marché mondial, créer des produits à destination de la demande locale est moins exigeant et constitue un marché plus sûr même si plus restreint.

Enfin, la taille moyenne relativement faible des entreprises wallonnes prive la région d'une importante demande locale de services informatiques. En effet, d'après les informants, les entreprises ont recours à des services informatiques avancés à partir d'un seuil de 10-12 employés. Accroître la taille des entreprises ouvrirait dès lors une plage d'opportunités pour les acteurs du numérique wallon.

Tiers-lieux

Les entretiens avec les structures d'accompagnement d'initiative privée nous ont permis d'appréhender les logiques de localisation des tiers lieux et des espaces de coworking (ECW). Ces derniers apparaissent se développer aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, mais sous forme différente. Si des ECW mono-service peuvent bien fonctionner en milieu urbain où la demande est potentiellement importante, en milieu rural il est nécessaire qu'ils proposent des services variés et des espaces de qualité répondant aux besoins des utilisateurs, sur le modèle des tiers lieux.

En effet, **les tiers lieux mêlent des activités d'horizons multiples.** Cela permet de soutenir les activités économiques présentes sur le lieu, mais également d'apporter une dimension supplémentaire qui peut prendre la forme d'innovation sociale comme l'illustre le Comptoir des ressources créatives. De manière générale, dans ces espaces mutualisés, les fablabs pourraient occuper une place stratégique en stimulant l'économie dans les zones rurales qui disposent d'un passé industriel et/ou artisanal fort et d'un savoir-faire historique.

Gouvernance et instruments financiers

La gouvernance s'exprime comme facteur de productivité par la capacité des structures publiques à mettre en valeur les potentialités d'un territoire tout en atténuant les externalités négatives des activités qui s'y déroulent (Tsvetkova et al., 2020). Ces objectifs se traduisent par la mise en place conjointe de stratégies et de structures publiques ou parapubliques tournées vers l'action. Clusters, structures d'accompagnement, hubs créatifs, etc. œuvrent afin que puissent s'épanouir des écosystèmes économiques locaux performants.

Parmi les leviers d'action, les instruments financiers et fiscaux sont des mécanismes qui permettent aux entreprises et structures wallonnes de se procurer les ressources financières nécessaires à leur développement, de la création à l'expansion.

La figure 16 illustre, d'une part, les principaux besoins exprimés par les informants vis-à-vis de la gouvernance et des instruments financiers, et d'autre part, les propositions évoquées par ceux-ci afin de dépasser ces besoins. Les besoins et propositions sont détaillés dans la suite de ce chapitre.

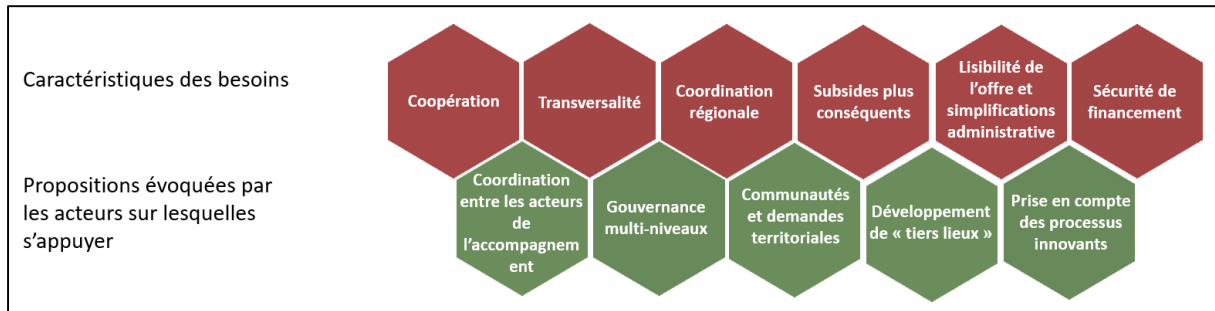


Figure 16. Synthèse des besoins et propositions formulés par les informants concernant la gouvernance et les instruments financiers.

Dans ce cadre, les clusters mettent au point des stratégies de développement thématique (par exemple, chaleur fatale, technologies podcast). Ils ont un rôle d'avant-garde et cherchent des effets leviers afin de faire progresser, avec leurs membres, l'ensemble du secteur auquel ils se consacrent. Des organisations telles que l'UWE veillent quant à elles à la cohérence des différents plans et à la stimulation générale.

A ce propos, les entretiens ont révélé un besoin de s'émanciper des cadres provinciaux/sous-régionaux afin d'établir des stratégies structurées à l'échelle régionale. Selon les informants, les acteurs des différentes provinces ont intérêt à travailler en synergie, leur action peut se faire le relais d'une volonté politique régionale, tout en intégrant leurs spécificités territoriales. En outre, l'excellence de Mons en matière de culture, de Liège en matière d'écoconstruction, etc. doivent rayonner à travers l'ensemble de la Wallonie.

Localement, les structures d'accompagnement occupent un rôle majeur dans le développement des systèmes économiques locaux. En guidant les entreprises vers les ressources appropriées, elles agissent comme catalyseur. Un nombre significatif d'entreprises interrogées est passé, à une étape ou à une autre de leur développement, par les mains d'une de ces structures (incubateur, espace entreprise, CEEI, etc.). Au-delà des services proposés, les entrepreneurs considèrent cette expérience comme une fenêtre sur l'écosystème existant et une porte d'entrée vers les réseaux qui le constituent.

Cependant, il persiste une certaine concurrence entre les structures d'accompagnement qui affecte la lisibilité de l'offre. Le parcours étant peu balisé, **certaines entreprises éprouvent des difficultés à s'orienter vers le bon acteur à chaque stade de leur processus de création.**

Par ailleurs, plusieurs témoins considèrent que les acteurs de l'accompagnement devraient orienter les entreprises vers la structure la plus adaptée afin répondre à leurs besoins, qu'elle se situe au sein de la commune ou de l'autre côté de la région. Ils regrettent un certain cloisonnement et une certaine rigidité qui nuirait au meilleur fonctionnement de l'économie wallonne.

Les pouvoirs publics ont également la mission d'orienter les investissements afin de favoriser le développement économique et territorial de la Wallonie. Les entreprises et structures interrogées, pour une large partie, ont bénéficié ou bénéficieront toujours de ces ressources financières afin de développer ou maintenir leur activité. Cependant, certaines aides ne suffisent pas à assurer une certaine pérennité.

Par exemple, les clusters, qui ne disposent de moyens financiers que pour assurer leur fonctionnement, sont contraints d'être en perpétuelle recherche de développements, procédés et services qui apportent de la valeur ajoutée à leur secteur. Tous les informants s'accordent sur le montant insuffisant du subside régional, basé sur une dotation qui n'a pas évolué depuis la sortie du décret relatif aux clusters en 2007.

Certains clusters sont amenés à recourir à de l'ingénierie financière pour compenser le manque de soutien public. A ce titre, les informants pointent la nécessité de s'engager dans la transition des modèles économiques pour réussir la transition technologique de leur secteur. Cela les amène à aller chercher des investissements et des effets de levier à l'étranger, en particulier au Luxembourg.

Dans une configuration similaire, les structures d'accompagnement peu ou pas subsidiées se financent à partir de mécénat privé, des cotisations des membres ou des revenus générés par les services qu'elles proposent. En effet, la multiplicité des instruments publics peut rendre leur accessibilité complexe. Les structures renoncent même parfois à des aides par appréhension des démarches administratives.

Concernant les entreprises, certains secteurs, tels que le milieu du cinéma, bénéficient de la loi *tax shelter* mise en place pour le gouvernement fédéral et qui rend la fiscalité attractive pour les entreprises du secteur. Les informants se montrent plutôt satisfaits des outils de financement mis à disposition par la Région wallonne. Ils sont nombreux à avoir bénéficié d'argent public, et cela sous différentes formes : appels à projets, subsides, prêts, etc. Malheureusement, de manière générale, il y a une méconnaissance des mécanismes de soutien parmi les acteurs de terrain.

En outre, le manque de lisibilité parmi l'offre abondante a suscité des critiques à plusieurs reprises. **La multiplicité des outils semble avoir un effet dissuasif sur bon nombre d'entreprises qui, accaparées par la gestion quotidienne de leur activité, considèrent que le temps qui serait investi à la recherche de financement s'avère trop coûteux.** La question de la charge administrative proportionnellement plus importante pour les PME est par ailleurs identifiée comme l'une des faiblesses structurelles de l'économie numérique en Wallonie par la SOGEPA et l'Agence du Numérique (Bianchet et al., 2020).

Par ailleurs, quelques réserves ont été émises vis-à-vis des outils existants. Certains informants relèvent des lourdeurs administratives et un manque de projection financière qui conduisent à une incertitude concernant le renouvellement des financements menaçant la pérennité de certaines structures. Cette insécurité a cependant la vertu de pousser les bénéficiaires vers davantage d'indépendance en les incitant à créer de l'activité productive. D'autre part, l'octroi de montants conséquents à dépenser dans un laps de temps limité conduit à une utilisation parfois maladroite des budgets. Une vision stratégique accompagnée de dotations ciblées pourrait s'avérer, dans certains cas bien plus efficace et moins onéreux pour les finances de la Région et de l'Europe.

Capital humain et recherche & développement

Le capital humain tel qu'entendu par l'OCDE dépasse la simple évaluation du niveau de diplôme d'une population. On le considère comme un facteur de productivité qui intègre également les qualités managériales et la richesse du réseau des agents économiques qui composent le territoire (Tsvetkova et al., 2020). Ce capital humain est frappé, tout du moins en partie, par une forte inertie inhérente à l'histoire économique du territoire. Sous cet angle se comprend l'apparente inadéquation entre le capital humain des régions européennes de tradition industrielle (RETI) dont fait partie la Wallonie – le déficit d'attractivité de ces territoires renforçant ce constat, avec l'exode d'une partie des jeunes les plus qualifiés et les plus entrepreneurs – et les besoins en main-d'œuvre adressés par une économie en perpétuelle évolution (Halleux et al., 2019). Les contrastes internes à la Wallonie entre, par exemple, le Brabant wallon d'une part et le Hainaut et Liège d'autre part peuvent se comprendre en partie sous cet angle.

La figure 17 illustre, d'une part, les principaux besoins exprimés par les informants vis-à-vis du capital humain et de la recherche & développement, et d'autre part, les propositions évoquées par ceux-ci afin de dépasser ces besoins. Les besoins et propositions sont détaillés dans la suite de ce chapitre.

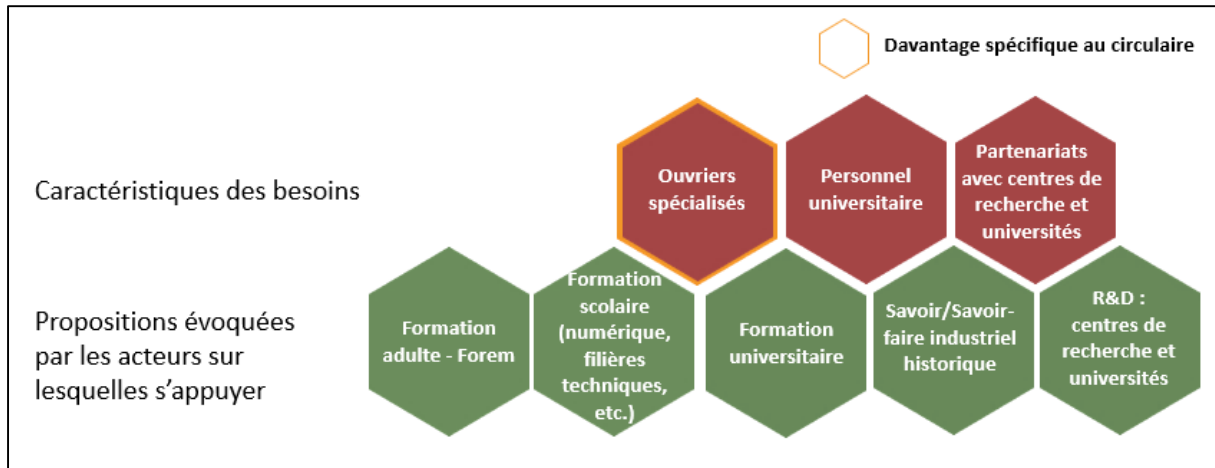


Figure 17. Synthèse des besoins et propositions formulés par les informants concernant le capital humain et la recherche & développement

A la lumière des entretiens exploratoires réalisés dans le cadre de cette étude, il apparaît que, tous secteurs confondus, **les entreprises recherchent du personnel qualifié, polyvalent et motivé. Les profils visés varient cependant entre les économies créative, numérique et circulaire.**

Au sein de l'économie créative, les témoignages recueillis ne semblent pas traduire de grande difficulté à obtenir de la main d'œuvre destinée à la conception ou à la création. Les créateurs wallons semblent être nombreux et à la recherche d'opportunités. De plus, leur géographie, plutôt urbaine, correspond à celle des entreprises du secteur. Cependant, des profils techniques plus spécifiques, indispensables à la croissance de l'activité, sont plus difficiles à embaucher.

L'économie numérique rencontre davantage de difficultés à se pourvoir en personnel qualifié. Le nombre de diplômés du numérique en Wallonie apparaît insuffisant à tous les niveaux (bacheliers, masters, etc.), ce qui crée une forte tension sur les marchés, que certains informants qualifient de **problème majeur du secteur**, mais toutefois pas propre uniquement à ce dernier. S'il est possible de former rapidement des travailleurs au codage ou à l'audiovisuel (sur le modèle de Molengeek/Charlewood), le levier d'action le plus conséquent se trouve au niveau des universités, desquels sont issus les profils qui mènent le secteur. A titre d'exemple, Fabien Pinckaers, CEO d'Odoo confiait sur les ondes de la Première le 2 septembre 2021 que l'UCL formait chaque année seulement 80 développeurs, alors qu'Odoo engage 220 développeurs par an.

Etant composée d'une large diversité de profils, l'économie circulaire semble présenter une autre configuration. **Une partie de la main d'œuvre est généralement disponible localement, et cela d'autant plus dans les régions disposant d'un savoir-faire hérité du passé industriel wallon. Il manque cependant de personnel compétent tant en ce qui concerne les profils plutôt techniques** (grutier, chauffeur de camion, etc.) **que pour les fonctions plus qualifiées** (ingénieurs, management, etc.). Ce constat, pour la Wallonie, d'une pénurie de main-d'œuvre diplômée des filières techniques, scientifiques et de gestion d'entreprises n'est pas neuf et a déjà été mis en évidence (Bourgeois et al., 2015).

En plus de personnel compétent et qualifié, les entreprises des secteurs économiques étudiés ont souligné la nécessité d'innover en continu pour rester concurrentielles. Pour cela, **un service de recherche & développement en interne et/ou un partenariat avec une université et/ou un centre de recherche sont déterminants**, notamment pour les TPE et PME qui ne disposent pas toujours des finances nécessaires pour développer en interne ces tâches R&D.

En effet, la recherche et développement est un facteur essentiel qui permet de fournir à la production une technologie toujours plus performante. L'innovation transforme aujourd'hui l'économie vers des processus de plus en plus automatisés et digitalisés, qui conduisent à des gains de productivité significatifs.

Les acteurs généralistes ont énormément recours aux instruments de recherche et développement (Interreg, FEDER, ...), qu'ils utilisent en collaboration avec différents types d'acteurs tels que les pôles de compétitivité. Ces projets permettent de mettre les acteurs en relation, de faire émerger les acteurs de poids au niveau européen, et de contribuer à l'accélération de l'innovation. Ils sont combinés avec des investissements privés, ce qui pour certains informants, rend l'écosystème wallon particulièrement intéressant.

La présence de nouvelles technologies est centrale au sein de trois économies étudiées, tant dans les processus industriels que dans les pratiques plus artisanales. Les informants rencontrés ont recours à du matériel hautement technologique (robotique, imprimante 3D, découpe laser, etc.), que certains utilisent notamment à travers des FabLab. En outre, les start-ups ont l'obligation d'être innovante et technologiquement à la pointe si elles souhaitent concurrencer les entreprises déjà installées. Par cet aspect, elles sont un moteur de l'innovation. De ce point de vue, la facilité d'accès, et dès lors, la proximité de ces plateformes apparaît primordiale.

Afin d'accroître cette dynamique, les informants ont insisté sur le rôle central de l'Université. Selon eux, il s'agit d'un instrument inégalable afin de rayonner à l'international. Non seulement l'Université forme les profils indispensables au développement des trois économies, mais elle attire également des chercheurs du monde entier, au bénéfice de toute la société. Investir dans la collaboration avec le monde académique est toujours un placement gagnant sur le long terme.

De plus, **une meilleure collaboration entre Universités, centres de recherche et entreprises pourrait renforcer encore davantage l'impact de la R&D sur l'économie wallonne**. En menant des partenariats, en partageant des lieux totems, etc., la diffusion des connaissances est accentuée. Certains informants se disent même dépendants de la R&D pour poursuivre leur développement et sont dès lors demandeurs d'une plus large imbrication entre recherche et entrepreneuriat. En outre, même les entreprises disposant de R&D en interne conservent un intérêt majeur à collaborer avec des universités et centres de recherche.

Plusieurs entrepreneurs ont également émis le souhait de collaborer avec des étudiants de l'enseignement supérieur (notamment dans le domaine créatif), afin d'établir des relations bénéficiant à toutes les parties. L'idée est, par exemple, de proposer aux étudiants de travailler sur des cas d'étude réels.

Cadre législatif

Le cadre législatif définit les règles dans lequel les acteurs économiques évoluent. Il s'agit d'un facteur de productivité qui, même s'il est uniforme sur un territoire national ou régional, peut être éprouvé différemment selon les caractéristiques locales. Ces règles forment dès lors une structure incitative ou dissuasive qui va influencer les entreprises qui y sont soumises ainsi que leur territoire.

La figure 18 illustre, d'une part, les principaux besoins exprimés par les informants vis-à-vis du cadre législatif, et d'autre part, les propositions évoquées par ceux-ci afin de dépasser ces besoins. Les besoins et propositions sont détaillés ci-dessous.

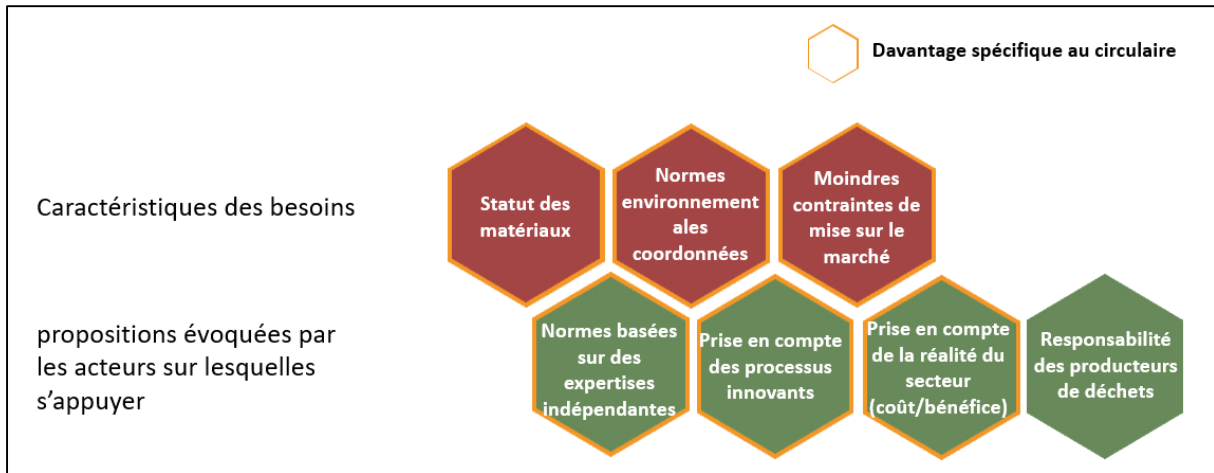


Figure 18. Synthèse des besoins et propositions formulés par les informants concernant le cadre législatif

Au cours de nos entretiens, seuls les acteurs de l'économie circulaire ont mentionné le cadre législatif comme un enjeu majeur. En effet, l'économie circulaire propose un nouveau paradigme en accordant à des matériaux, encore considérés hier comme « déchets », une valeur économique. Si le cadre législatif wallon a muté avec l'adoption en 2019 des arrêtés "Sortie du statut de déchet" et "Sous-produits", la marche ne semble cependant pas se faire au rythme des acteurs du secteur, dont certains se disent freinés par des normes en inadéquation avec les perspectives qu'ils souhaitent épouser.

L'absence d'harmonie au niveau de ces normes (produits ou processus) entre pays européens ajoute un frein au déploiement de l'économie circulaire. En effet, pour certains produits, **la superposition des cadres législatifs européen et national (ou régional) peut contraindre significativement la mise sur le marché** et l'exportation de matériaux recyclés. En outre, certaines normes empêcheraient des entreprises d'innover en les enfermant dans des processus industriels prédéfinis.

Au-delà du secteur de l'économie circulaire en tant que tel, les contraintes législatives imposées aux entreprises n'intègrent que marginalement la prise en compte des déchets dans les chaînes de valeur, la responsabilité des fabricants dans la gestion et le recyclage des « déchets » issus de leur activité n'est que peu engagée. Il y a donc peu d'incitants pour améliorer la recyclabilité des produits. Cependant, certaines normes déjà en place remplissent déjà un rôle incitatif auprès d'entreprises qui n'ont pas pour priorité le processus circulaire. C'est notamment le cas de la TVA à 6 % pour certaines rénovations de bâtiments.

Dans une perspective davantage transversale, l'un des opérateurs interrogés a mis en exergue les difficultés que pouvait engendrer la rigidité du cadre législatif lié à l'aménagement du territoire. Le temps long du politique et les démarches administratives peuvent ralentir les ambitions de certaines structures.

Principaux enseignements

L'examen transversal des cinq dimensions met en exergue certains besoins (ou attentes) récurrents que l'on peut synthétiser à l'aide de cinq substantifs :

Coopération : entre entreprises et avec les acteurs de la sphère entrepreneuriale dans la perspective de renforcer l'ancrage territorial. De ce point de vue, Clusters et pôles de compétitivité ont été salués mais ne sont pas forcément accessibles à toutes les entreprises, et la S3 apparaît riche en perspectives.

Transversalité : afin de décloisonner tant les actions des acteurs privés que publics, notamment dans une perspective d'émergences d'écosystème tant locaux que régionaux.

Accessibilité : que ce soit aux marchés, avec des échelles d'actions extrêmement variables, à la main d'œuvre ou à des partenariats et collaborations. Ce critère apparaît déterminant vis-à-vis de choix de localisation.

Mutualisation : de lieux, d'équipements et de savoir-faire.

Coordination : tant régionale que locale.

4. EXAMEN DES STRATEGIES TERRITORIALES DES PLATEFORMES D'INNOVATION TERRITORIALE

Les enseignements recueillis dans le cadre du volet 2 ont été déterminants dans la compréhension des comportements des entreprises des trois économies, de leurs liens et interactions avec le territoire et des enjeux qui y prennent place. En outre, les acteurs wallons du développement et de l'animation économiques jouent un rôle majeur dans l'émergence et le développement des dynamiques économiques innovantes.

La Wallonie a, dès 2010, encouragé l'accompagnement de l'innovation et de la créativité, éléments clés des trois dynamiques étudiées, comme moteurs de l'économie wallonne via une série d'initiatives et différents leviers pour une Wallonie plus créative (formation, diffusion des outils de créativité auprès des entreprises et entrepreneurs, ...) comme nous l'avons rappelé dans notre rapport de 2020. En 2014, une étape supplémentaire est franchie avec le lancement des Hubs créatifs qui tendent progressivement à occuper une fonction de tête de réseau, chargée de stimuler l'innovation et de faire émerger des projets à potentiel, en lien avec son territoire et ses enjeux de développement. Les Hubs créatifs se mêlent ainsi depuis quelques années à l'écosystème d'acteurs wallons du développement et de l'animation économiques et forment avec les FabLabs, Living Labs, les espaces de coworking, et les incubateurs : les plateformes d'innovation territoriale sensu stricto.

Ces plateformes d'innovation territoriale répondent à une demande de collaboration, de mutualisation, d'innovation et de transversalité, énoncée à de multiples reprises au cours des entretiens du volet 2. En effet, d'une part, elles semblent être des leviers déterminants pour la croissance des économies numérique, créative et, peut-être dans une moindre mesure circulaire et pour le renforcement d'écosystèmes économiques locaux et d'autre part, elles font partie des axes stratégiques de dynamisation économique de la Région wallonne. C'est donc sur la base de cette hypothèse de recherche que nous avons choisi d'analyser plus précisément ce type d'acteurs, et les stratégies territoriales qu'il déploie.

4.1 OBJECTIFS ET METHODOLOGIE

Après avoir constaté l'intérêt et le potentiel des plateformes d'innovation territoriale comme catalyseurs de nos trois économies, l'objet de ce volet 3 est d'apprécier le comportement de ces plateformes, et leur rapport aux ressources du territoire (que l'on assimile ici aux déterminants spatiaux proposés par Tsvetkova et al., 2020), ainsi que d'analyser les stratégies portées par celles-ci et les acteurs institutionnels gravitant autour. Comment fonctionne ce paysage de plateformes sur le territoire, quelles stratégies et objectifs ont-elles suivis, quel est l'impact de leur implantation pour les projets du territoire, pour le quartier et la ville ?

Comme pour le volet 2, la recherche exploratoire effectuée dans le cadre du volet 3 repose sur l'utilisation de méthodes qualitatives via **des entretiens semi-structurés et une démarche abductive**. Il est également important de préciser que dans le cadre des Hubs créatifs, la Région wallonne a mené un audit en 2019-2020, dont l'objectif était d'adapter au mieux le développement de cet outil au territoire. Il a donc déjà permis de nombreux enseignements et l'élaboration d'un nouveau cahier des charges pour être au plus proche des besoins des acteurs du territoire. Notre analyse s'est, d'une part, appuyée sur cet audit et sur le cahier des charges, et se veut, d'autre part, complémentaire dans la **compréhension du lien entre développement économique et enjeux territoriaux**.

4.2 METHODOLOGIE

4.2.1 Entretiens semi-structurés

11 entretiens semi-structurés avec 14 acteurs ont été menés dans le cadre de ce troisième volet de la recherche afin de répondre à notre objectif de compréhension et de connaissance des plateformes d'innovation territoriale wallonnes, autour de leur relation avec les ressources du territoire déjà évoquées.

Plusieurs types de structures ont été interrogées, implantées à différents endroits de la région, nous permettant ainsi de couvrir le territoire dans sa diversité :

- Hubs créatifs
- Centre européen d'entreprises et d'innovation (CEEI)
- Incubateur
- Invest
- Acteurs impliqués dans la recherche et le conseil autour des hubs créatifs
- Intercommunales (via les hubs créatifs)

L'ensemble des définitions et caractéristiques de ces différents types d'acteurs sont à retrouver dans le volet 1 du présent rapport.

L'échantillon d'informants a été sélectionné de manière à rendre compte de la diversité des plateformes d'innovation territoriale présentes sur le territoire wallon. Viser en priorité les Hubs créatifs nous a permis de toucher des plateformes connexes (Fab Labs, Coworkings, etc.) ainsi que des opérateurs impliqués dans les Hubs ayant un rayon d'action ou une vision plus large (Intercommunales, milieu académique, etc.). Par ce biais, nous avons également pu couvrir géographiquement la plupart du territoire wallon.

Le tableau ci-après reprend la liste des acteurs rencontrés, suivant la typologie exposée ci-dessus. Les entretiens exploratoires sont également un moyen de mettre en lumière les aspects intangibles du phénomène étudié, de situer les connaissances acquises sur les thématiques étudiées dans le contexte wallon et d'affiner nos hypothèses et questions de recherche.

Les entretiens étant effectués par plusieurs chercheurs, **une grille d'entretien commune a été établie par type d'acteurs et a servi de base de discussion**. Le questionnaire a été conçu de manière à aborder la caractérisation des acteurs (rôles, interactions, mise en réseau, stratégie de développement), les relations entre dynamiques économiques et localisation (concentration d'activités, critères de localisation) et les relations potentielles entre localisation et productivité. Les entretiens ont été enregistrés dans la mesure du possible et ont eu lieu sous différentes formes (présentielle, virtuelle, téléphonique) selon les préférences et les possibilités des « informants », mais en tenant également compte du contexte sanitaire du moment. S'agissant d'entretiens exploratoires, le contenu de chaque entretien a fait l'objet d'un compte-rendu plutôt que d'une transcription littérale. Ce dernier traitement de données qualitatives est plus approprié dans le cas d'entretiens approfondis, faisant l'objet d'une analyse de discours par exemple.

Type d'acteur	Organisation	Informant	Date d'entretien	Type d'entretien
Hub créatif	Wap's Hub, Tournai Wallonie Picarde	Nicolas Plouvier (IDETA) Elodie Wannez (Wap's Hub)	08/07/2021	Présentiel au Hub, à Tournai
Hub créatif	Plug R, Liège	Assia Kara	18/10/2021	Présentiel au Hub/Fab Lab, à Liège
Hub créatif	TRAKK, Namur	Magali Meyer Chloé Maquet	28/09/2021	Présentiel au TRAKK, à Namur
Hub créatif	OpenHub, Louvain-la-Neuve	Quentin D'Aspremont Lynden Régis Lomba	29/10/2021	En visio-conférence
Hub créatif	HUB-C, Charleroi	Stéphanie Toussaint (IGRETEC)	23/09/2021	En présentiel, au HUB-C, à Charleroi
Invest	NOSHAQ	Gaetan Gottschalk	19/10/2021	En présentiel à la Grand Poste de Liège
Invest	Sowalfin	Sophie Libioul	24/05/2021	En visio-conférence
Centre pour l'innovation	Interface Entreprises, Liège	Marie-Eve Noiset Carine Fransolet (Hub créatif Verviers) Aurore Falla (Hubs créatif de Seraing)	19/10/2021	En présentiel à Liège Créative
Incubateur	Cap Innove	G.Bouckaert (directeur)	29/09/2021	En visio-conférence
Consultant	Reid Consulting	Alasdair Reid	27/07/2021	En visio-conférence
Recherche	Claire Anaïs Boulanger	Claire Anaïs Boulanger (chercheuse)	29/06/2021	En visio-conférence

Tableau 10. Tableau des acteurs interrogés dans le cadre des entretiens semi-structurés

4.3 ANALYSE QUALITATIVE ET RESULTATS

4.3.1 Démarche abductive

Comme pour le précédent volet de la démarche, nous avons suivi une méthode abductive. Le diagnostic a été nourri par 11 entretiens semi-structurés avec des représentants de diverses structures wallonnes.

Les entretiens exploratoires ont permis de mener une analyse qualitative, dont nous livrons les résultats à la section 4.3.3. Les comptes rendus des entretiens ont fait l'objet d'un codage qualitatif effectué manuellement, suivant une approche « abductive », qui part de la base empirique, mais tient compte d'une base théorique et se situe donc à mi-chemin entre induction et déduction (Lejeune, 2019). Dans notre cas, cette base théorique de référence, ou cadre analytique, correspond comme pour le volet 2, aux concepts définis et aux théories mobilisées pour le volet 1 de la recherche, aux analyses menées lors de la première année de recherche et aux facteurs de productivité définis par l'OCDE en 2020 (Tsvetkova et al., 2020).

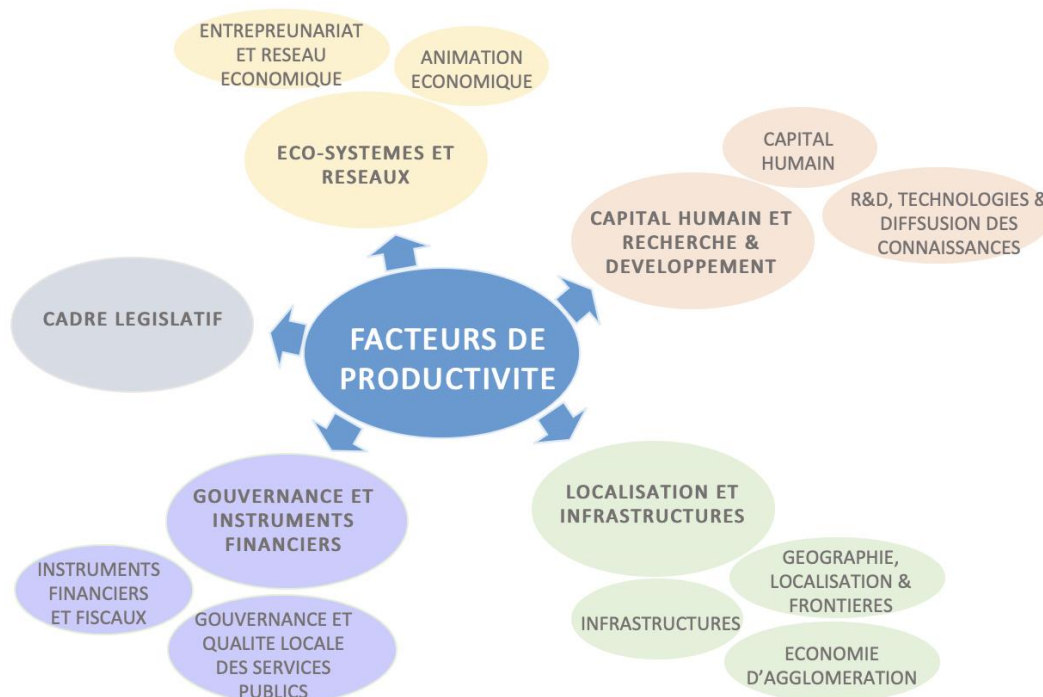


Figure 19. Cadre théorique : les facteurs de productivité – adapté de OCDE (Tsvetkova et al., 2020)

Les résultats seront présentés de manière synthétique selon cinq thématiques d'analyse issues des facteurs précédemment cités, à savoir : **localisation et infrastructures** ; **écosystèmes et réseaux** ; **gouvernance et instruments financiers** ; **capital humain et recherche & développement** ; **cadre législatif**.

4.3.2 Acteurs

Comme expliqué précédemment, les entretiens menés ont permis de couvrir la diversité des acteurs des plateformes d'innovation territoriale et ceux en lien avec leur écosystème. Nous faisons ci-dessous une présentation rapide de chacun d'eux :

Wap's Hub, Tournai - Wallonie Picarde (<https://www.wapshub.be>)

Le Hub créatif et le Fab Lab sont hébergés au sein d'un lieu totem, La Technicité, un bâtiment neuf qui appartient à IDETA (intercommunale de développement de la Wallonie picarde) et qui s'inscrit dans la rénovation du quartier Saint-Piat, en centre-ville et au bord de l'Escaut. Wap's Hub est une ASBL, gérée en consortium, notamment par IDETA et Entreprendre Wapi.

PLUG'R Liège (<https://www.plug-r.be>)

C'est l'ASBL ID Campus qui gère le Hub créatif de Liège, où se trouvent le Plug R (Hub) ; le Relab (Fab Lab) et les activités de Campus ID (formation, animation, ateliers.) Le Plug-R s'inscrit dans un écosystème dense à Liège et travaille donc avec de nombreux partenaires dans l'accompagnement de porteurs de projets. Le Hub est situé dans l'hyper centre et s'inscrit dans la dynamique du District créatif de Liège avec, notamment, l'ouverture du Tiers lieu de la Grand Poste et la rénovation de l'ancien restaurant Le Fiacre où devrait être relocalisé le Hub créatif.

TRAKK, Namur (<https://www.trakk.be>)

Situé au bord de la Sambre, dans le centre de la ville de Namur, le TRAKK a bénéficié d'un lancement réussi grâce à un Hub prototype "Le petit Trakk" et la présence d'un écosystème porteur, avant la création du lieu actuel. Trois opérateurs sont impliqués dans le TRAKK : le BEP pour l'animation entrepreneuriale, le Kick pour la partie artistes, makers et l'animation du Fab Lab ainsi que l'UNamur, dont trois chercheurs réalisent des travaux autour du TRAKK.

OpenHub, Louvain-La-Neuve (<https://www.openhub.be>)

L'Open Hub est situé au sein de l'Université de Louvain-La-Neuve. Son consortium est constitué d'une seule partie prenante : l'Université. Le Hub est rattaché à des laboratoires et professeurs de l'Université. Historiquement, au moment de la création du Hub, un Fab Lab existait déjà depuis 10 ans et était orienté prioritairement vers les citoyens, en parallèle des start-ups, PME et des étudiants. Il conserve aujourd'hui cette ouverture aux citoyens.

L'Open Hub, par sa dimension universitaire, a également une action internationale avec des événements ou journées de travail organisés avec des universités d'autres pays.

HUB-C Charleroi (<https://www.hub-charleroi.be>)

HUB-C est un consortium de quatre opérateurs : IGRECTEC (Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'études techniques et économiques), l'Université Libre de Bruxelles, Charleroi Entreprendre et le CETIC. Situé en bord de Sambre à Charleroi, au sein le bâtiment du Quai 10 récemment rénové, le HUB-C accompagne en binôme avec Charleroi Entreprendre des projets principalement créatifs, culturels et innovants.

NOSHAQ – Immo (<https://www.noshaq.be>)

Noshaq est un fonds d'investissement liégeois qui propose des solutions de financement pour la création et la croissance d'entreprises. La fonction immobilière y est assez récente, démarrée en 2016. Elle a pour objectif d'utiliser la stratégie immobilière dans le soutien des écosystèmes que promeut Noshaq. Noshaq Immo se veut être un acteur de la reconversion économique.

SOWALFIN (<https://www.sowalfin.be>)

Créée par la Région wallonne en 2002, la structure a pour objectif de faciliter l'accès au financement des entrepreneurs wallons, des indépendants aux PME.

Interface Entreprise Liège Créative (<https://www.ra-innovation.uliege.be>)

Liège Creative est une structure animée par l'ULiège. Elle est en charge des Hubs de Seraing et de Verviers et est partenaire pour ceux de Liège et Arlon. La nature de sa mission est surtout de favoriser une communauté et des réseaux autour de l'innovation.

CAP Innove (<https://www.capinnove.be>)

Cap Innove a été créé à Nivelles, il y a presque 40 ans avec la volonté de créer un incubateur et d'offrir des espaces de réunion aux porteurs de projets, tout en les accompagnant à construire leur offre, leur modèle économique. Depuis 3 ans, CAP Innove a mis en place une spécialisation liée à la S3 avec : ID2Move (incubateur sur les systèmes autonomes & les drones), ID2Food (Food & Agri-tech) et ID2Green (développement durable & économie circulaire).

Reid Consulting (<https://www.reidconsulting.eu>)

REID Consulting SPRL est un cabinet de conseil spécialisé dans l'analyse des systèmes économiques et d'innovation. Reid Consulting a notamment réalisé un audit des hubs créatifs à la demande de la Région.

Anaïs Claire Boulanger (<https://www.trakk.be/services/recherches/>)

Anais Claire Boulanger est doctorante à l'UNamur. Son sujet de recherche porte sur les tiers lieux et sur les liens entre ce concept et le TRAKK.

4.3.3 Analyse des entretiens semi-structurés

Nous développons ci-dessous les résultats de l'analyse des entretiens menés dans le cadre du volet 3. Ceux-ci sont présentés dans une configuration similaire à l'analyse du volet précédent, à savoir, selon les cinq thématiques suivantes : localisation et infrastructures ; écosystèmes et réseaux ; gouvernance et instruments financiers ; capital humain et recherche & développement ; cadre législatif.

4.3.3.1 Localisation et infrastructures

Le lien au territoire d'une plateforme d'innovation territoriale s'analyse et se comprend via son implantation géographique, le type de lieu développé, et ses relations avec son environnement direct (le quartier, les entreprises et acteurs économiques voisins) et moins proche (les partenaires clés régionaux et sous-régionaux). Les relations entre acteurs seront davantage abordées sous les ressources *Ecosystèmes & réseaux* ainsi que *Gouvernance*.

La figure 20 illustre les principaux éléments se dégageant de l'examen des stratégies des PIT concernant la localisation et des infrastructures. Ceux-ci sont détaillés ci-après dans ce chapitre.

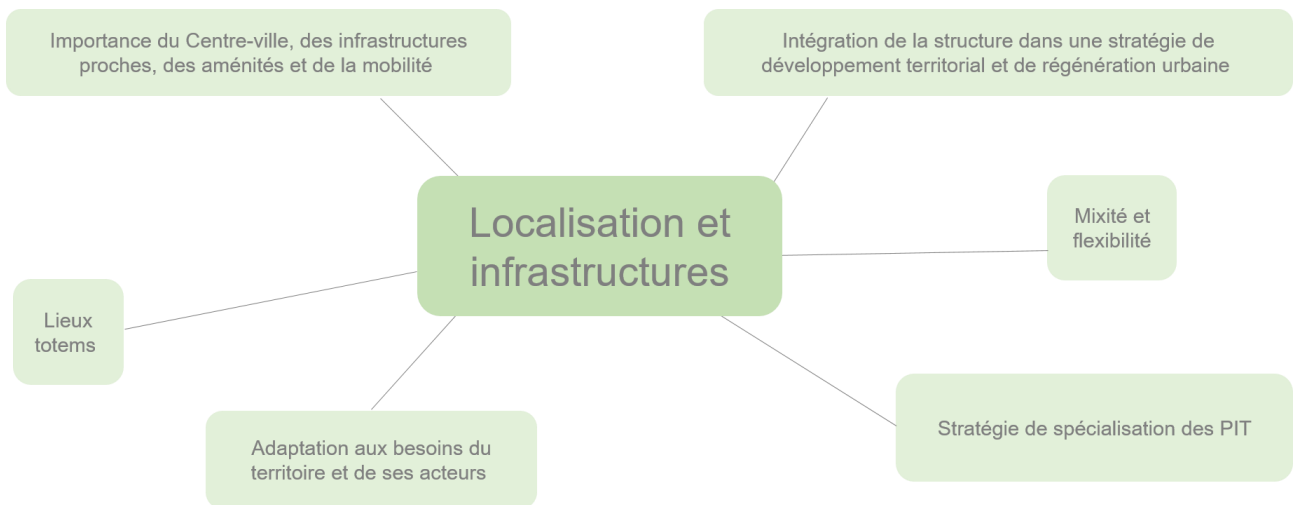


Figure 20. Comportements et stratégies des PIT en lien avec la localisation et les infrastructures

Importance du Centre-ville, des infrastructures proches, des aménités et de la mobilité

Le centre-ville a souvent été le dénominateur commun des plateformes rencontrées, où elles sont pour la plupart implantées. Il est d'ailleurs important de rappeler que l'emplacement en centre-ville des hubs créatifs faisait partie du cahier des charges du programme FEDER. Ce dernier précisait également qu'un fab lab devait être localisé dans un « espace géographique restreint » par rapport au hub, c'est-à-dire, afin de permettre à un porteur de projet de se déplacer rapidement à pied entre les différents lieux.

Le centre-ville et ses infrastructures présentent des bénéfices importants pour les plateformes d'innovation territoriales, les porteurs de projets et leurs projets et entreprises : **facilités en termes de mobilité notamment via les transports en commun** (bus et train), **visibilité** (d'un lieu stratégiquement placé en centre-ville), **potentiel de diversité des profils qui utilisent le lieu permettant des échanges riches et transdisciplinaires et facilités de contacts avec les acteurs locaux**. Le **cadre** et **l'attractivité** ont également été cités comme une « force » ou une réelle « plus-value » du centre-ville. Être en centre-ville permet en outre d'organiser ou d'assister à des rencontres professionnelles de manière plus agile tant pour le porteur de projet et l'entreprise que pour la plateforme, ce qui représente un avantage fort pour le développement d'activités économiques et d'écosystèmes.

Si parfois, un manque de parking a été mentionné lors de nos entretiens, celui-ci est compensé par un accès à une gare. À l'inverse, dans le cas de structures situées en périphérie, le manque de proximité au réseau ferroviaire a été indiqué comme un point d'amélioration.

Lieux totems

Lorsque le thème de la localisation et des infrastructures a été abordé avec les structures d'accompagnement, le terme de « lieu totem » a été mentionné à plusieurs reprises. **Avoir un lieu totem est un élément stratégique fort pour les acteurs rencontrés** : « le lieu a un impact immense sur la dynamique », « La Grand Poste, c'est un peu le totem du district créatif ». Dans tous les cas, **un lieu physique dédié est apparu comme essentiel** : « Certains bâtiments ont pris du retard et avoir un lieu bien équipé aide énormément », en particulier, dans l'idée de capitaliser sur des lieux de rencontre et de créer des connexions facilement. L'une des structures rencontrées agrandira d'ailleurs prochainement son espace et en profitera pour créer « un lieu central de restauration pour notamment faire se rencontrer davantage les utilisateurs ».

Le lieu totem permet également d'atteindre un objectif de rayonnement territorial : il permet d'accueillir et de rassembler, son implantation en centre-ville facilite d'ailleurs les déplacements par les transports en commun. S'il est spécialisé dans un ou des domaines particuliers ou pourvu d'un fablab, son rayonnement en est renforcé. Il a été observé auprès de plusieurs structures interrogées que les porteurs de projet ou entreprises peuvent venir d'autres villes : ils ou elles se déplacent pour s'assurer de trouver le bon accompagnement, le bon réseau, les bonnes conditions de travail ou les bons outils. Le lieu « totem » et ce qu'il représente est également utilisé, en tant que marque ou point d'ancrage, par l'un des acteurs pour rayonner dans d'autres villes via des animations et des conférences.

Ces lieux totems sont souvent ouverts sur l'espace public ce qui accroît leur visibilité et renforce la présence de la fonction économique au sein du tissu urbain.

Mixité et flexibilité

« On est un peu espace « lieu de vie », le fait que ce soit central, ça aide. Cela est couplé à une mixité de fonction afin que les lieux restent vivants. »

La mixité des fonctions fait partie de la stratégie des plateformes d'innovation territoriales et est l'une des conditions de réussite de leur implantation. **Le partage des lieux ressort en effet comme essentiel à la création d'un écosystème, même si non suffisant : le besoin d'animation a été plusieurs fois émis**, nous y reviendrons dans la dimension « Ecosystèmes et Réseau ». La cafétéria et le lieu de restauration ont souvent été cités, d'une part, comme étant un service clé dans le cadre d'une activité entrepreneuriale où les porteurs de projet ont besoin de rester dynamiques ou de pouvoir profiter d'un repas pour rencontrer un prospect, un partenaire ou « réseauter » et, d'autre part, comme un lieu de rencontre informel entre les différents membres des plateformes. La présence de ce type de services permet donc de faciliter l'environnement de travail que les structures souhaitent promouvoir : créateur de liens, pratique, réactif, flexible.

Les lieux hybrides sont prônés : « ces lieux hybrides semblent être un modèle de développement à l'avenir. Il est également important de ne pas être "mono-fonction", il faut penser des lieux polyvalents et la réversibilité. » : co-working, bureaux dédiés, accompagnement aux porteurs de projets, fab lab, restauration, ateliers d'intelligence collective, salle de conférence, valorisation d'un patrimoine (« ne pas rénover pour simplement rénover, ajouter de la valeur utile »). Certains hubs offrent par exemple la possibilité pour des entités extérieures de réserver les espaces pour des réunions.

L'un des acteurs rencontrés a également évoqué l'implantation de co-working ruraux, en précisant que s'ils n'étaient pas mêlés à d'autres fonctions (restauration, un café, un commerce, un grand écran, etc.), ils sont selon lui voués à l'échec. « Il est important de proposer quelque chose que les gens n'ont pas chez eux. »

Il apparaît clairement que les plateformes contribuent à la mixité fonctionnelle des centralités urbaines, sujet étudié dans le cadre d'une autre recherche de la CPDT.

Adaptation aux besoins du territoire et de ses acteurs

Plusieurs hubs rencontrés ont privilégié une démarche adaptative et progressive dans leur implantation, une sorte de phase de test pour rencontrer les acteurs locaux, prendre le pouls du territoire et de ses besoins. Pour l'un des acteurs, par exemple, le Fab Lab ne faisait pas partie des plans initiaux, et c'est lors de la soirée de lancement du Hub que les notions de lieu de rencontre et de technologie sont ressorties. Le Fab Lab a dès lors été intégré à la programmation, d'abord installé dans des containers puis développé au sein du hub à la suite d'une forte demande de la part d'artisans, d'architectes ou de designers. Pour un autre interlocuteur, une première version a servi de « prototype » avant d'être déployée dans le lieu final. Pour un dernier, le lieu physique est arrivé tardivement, le Hub a existé au sein de plusieurs services des partenaires avant de se déployer après avoir organisé des conférences et des animations, et développé l'écosystème nécessaire.

Stratégie de spécialisation des PIT

A plusieurs reprises, nos entretiens ont fait émerger le fait que **certaines plateformes d'innovation avaient volontairement opté pour une stratégie de spécialisation par thématique, par secteur d'activité ou encore par équipement**. En effet, certaines orientations sont prises en fonction **des besoins exprimés localement et des ressources territoriales disponibles**. Cette stratégie permet ainsi de répondre à une demande clairement exprimée, de réunir au même endroit les acteurs les plus dynamiques du territoire, et de favoriser la coopération et/ou la coopération.

Cette tendance a démontré son succès avec des taux de remplissage complet chez plusieurs structures rencontrées. Par ailleurs, « la spécialisation permet une évolution positive. Le fonctionnement dans des secteurs de niches pousse à davantage fonctionner à un niveau régional », une dynamique nécessaire pour la pérennité économique des projets. En effet, la concurrence exacerbée quant aux services d'accompagnement généralistes impose à certaines PIT de se distinguer pour rencontrer une demande non rencontrée par ailleurs.

Intégrer le lieu dans une stratégie de développement territorial et de régénération urbaine

Certains acteurs rencontrés ont inscrit l'implantation de la plateforme d'innovation dans une perspective, voire une vision de stratégie territoriale à l'échelle du quartier, voire de la ville. La localisation a pu être choisie en raison de la mixité sociale et fonctionnelle du quartier et pour accroître celle-ci. L'arrivée d'un Hub et d'un Fablab est dès lors vue comme un moyen de permettre de redynamiser non seulement un quartier en reconversion, voire d'occuper des espaces vacants, mais aussi de participer à toute stratégie de régénération et de dynamisation économique d'un centre urbain. Certains projets suivent une démarche urbanistique volontariste prenant en compte d'autres enjeux, comme le Zéro artificialisation nette, s'inscrivant dans la perspective de reconstruction de « la ville sur la ville » et permettent la réflexion autour de nouveaux modèles urbains. Accompagner les porteurs de projet dans un environnement urbain sur un temps assez long permet également de générer chez eux l'envie d'y rester, de s'y installer et de poursuivre ainsi ce travail de (re)dynamisation, « Ils trouvent des solutions malgré le prix élevé du foncier, notamment par le partage des locaux ». La mixité des fonctions permet également d'assurer une dynamique tout au long de la journée dans un quartier, avec des rez-de-chaussée commerciaux, des bureaux aux étages intermédiaires et des logements aux derniers étages, « l'idée est dans d'en faire un lieu de vie toute la journée ».

Une autre stratégie évoquée est celle de la réhabilitation des friches industrielles, dont les acteurs soulignent le nombre important d'opportunités présentes sur le territoire wallon. Elles constituent un réservoir pour le développement des PIT mais également pour les porteurs de projets et entreprises dont elles assurent l'accompagnement. La maîtrise du foncier permet dès lors de contribuer de manière plus volontariste au développement territorial et à la régénération urbaine de certains quartiers.

4.3.3.2 Ecosystèmes et réseaux

Dans ce chapitre sont abordés les écosystèmes et réseaux existant entre les PIT mais également le rôle de ces plateformes dans la constitution d'écosystèmes économiques à l'échelle du territoire.

La figure 21 illustre les principaux éléments se dégageant de l'examen des stratégies des PIT concernant les écosystèmes et réseaux. Ceux-ci sont détaillés ci-après dans ce chapitre.

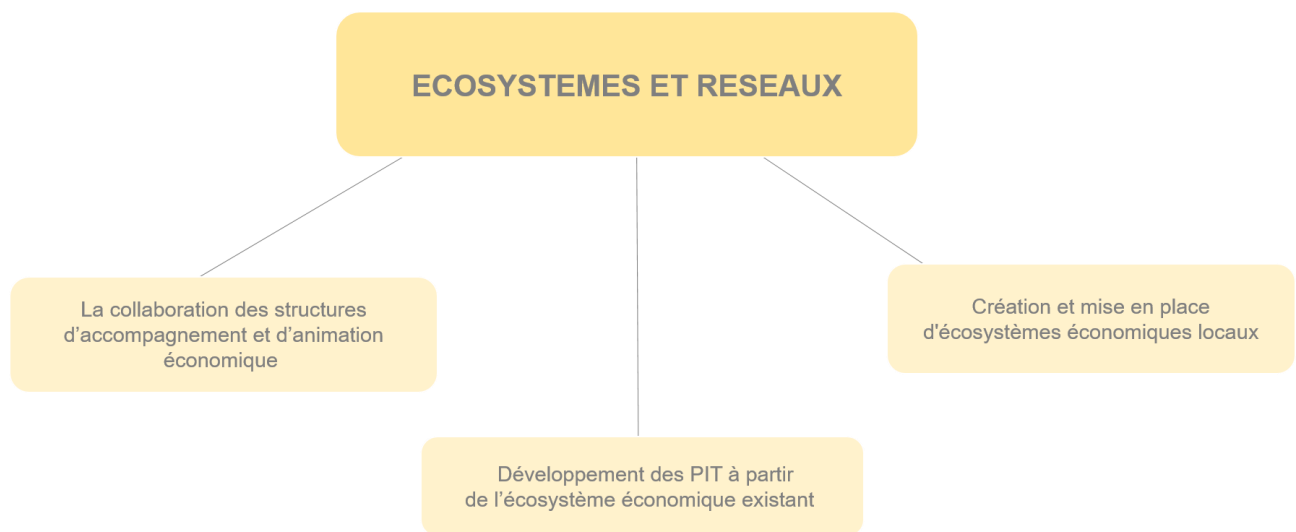


Figure 21. Comportements et stratégies des PIT en lien avec les écosystèmes et réseaux

La collaboration des structures d'accompagnement et d'animation économique

La collaboration de divers acteurs de l'animation économique au sein d'un même territoire permet d'une part de mobiliser les écosystèmes et réseaux de chaque structure et d'autre part de créer de la complémentarité dans les offres de soutien et d'accompagnement proposées aux entreprises.

Selon les environnements, les coopérations entre les acteurs de l'animation économique sont plus ou moins développées. Certains territoires ont un maillage dense, avec beaucoup d'acteurs, ce qui peut constituer une réelle force si ceux-ci se coordonnent et apportent chacun leur plus-value. **Mais cela peut aussi s'avérer dommageable lorsqu'elle participe à un manque de lisibilité de l'offre d'accompagnement.** « Il faut que chacun reste dans ses métiers sinon cela crée de la concurrence nuisible. », « Les acteurs jouent des coudes pour se mettre en avant, c'est un frein à la constitution d'un réel écosystème ».

L'un des informants rencontrés s'est d'ailleurs, à sa prise de poste, d'abord attaché à rencontrer tous les acteurs (« d'un écosystème complexe ») présents et actifs dans le secteur, afin de comprendre leur rôle et périmètre d'action et comment la structure qu'il représentait pouvait dès lors apporter une plus-value à l'existant. En effet, chaque territoire dispose de ses propres dynamiques et cela se traduit notamment à travers les Hubs créatifs qui disposent chacun d'une identité propre et d'un comité de pilotage singulier (une ASBL du territoire, une intercommunale, une université et un CEEI, etc.), liés à l'historique de la structure et à son contexte.

Développement des PIT à partir de l'écosystème économique existant

A plusieurs reprises, **les informants ont insisté sur la notion d'écosystème local et les initiatives existant à cette échelle** : « ce terreau favorable constitue un socle sur lequel une structure dédiée à la stimulation de projets entrepreneuriaux et d'innovation peut s'appuyer ». L'absence de ce socle peut contraindre à adapter la stratégie et les services proposés : « on avait tenté de s'inspirer du modèle d'Euratech à Lille, mais le manque de culture de coopération de la région nous a incité à faire différemment : d'abord, créer le lieu, puis aller chercher les jeunes pousses ».

Au-delà des spécificités liées à leur gouvernance, **les plateformes d'innovation territoriales ont chacune des affinités particulières avec certaines thématiques ou certains secteurs d'activités et développent des projets et des services adaptés**. Ces orientations trouvent leur origine dans des caractéristiques territoriales : une filière particulièrement développée dans la région, une école supérieure disposant d'un fort potentiel d'innovation, un acteur structurant dans un domaine particulier, etc. Les plateformes d'innovation essaient en effet de capitaliser sur ces potentiels existants, même si cette modalité n'est systématique.

Certains informants insistent également sur la pertinence de travailler plus à l'horizontale en se reposant sur des porteurs de projets locaux, car cela est beaucoup plus bénéfique pour la dynamique économique du territoire (ou de la ville) et son attractivité. La création de nouvelles entreprises ou activités créatives renforce la mixité des fonctions dans le centre-ville, en comparaison « certains projets logistiques requièrent beaucoup d'espace et génèrent peu d'emplois ».

Création et mise en place d'écosystèmes économiques locaux

Les acteurs de l'animation économique et, plus spécifiquement les plateformes d'innovation, ont un rôle déterminant dans l'émergence d'écosystèmes économiques locaux et des économies innovantes (à commencer par les économies numérique, circulaire et créative). **Quatre piliers mobilisés dans ce cadre ont pu être identifiés : un lieu physique, l'encadrement de projets collaboratifs, une offre d'animation riche et flexible, la présence d'un « substrat entrepreneurial » susceptible d'être mobilisé**.

Il est souvent apparu dans les entretiens menés **que le partage d'un même lieu par différents acteurs économiques est un facteur clé pour créer un écosystème** : être rassemblés au même endroit, se croiser, pouvoir échanger. Nous l'évoquions précédemment, le lieu de restauration, par exemple, est vu comme un élément clé dans la création d'un réseau, d'un écosystème. La notion de communauté a aussi été évoquée, notamment autour des Fab Lab : « Le Fab Lab crée un réel esprit de communauté, les gens se rencontrent spontanément ».

Par ailleurs, il a été mentionné que l'investissement et l'appropriation immobiliers étaient aussi une manière d'impacter les écosystèmes locaux. La création d'une nouvelle infrastructure ou d'une nouvelle activité de qualité peut engendrer des effets d'entraînement. « La rentabilité recherchée n'est pas seulement financière, on veut voir aussi comment on peut contribuer à l'écosystème local (espaces de rencontre, dynamique de quartier, etc.). Notre présence engendre d'autres investissements de la part d'autres acteurs dans le quartier, c'est en quelque sorte une forme de rendement également ». Cependant, il est toujours difficile aujourd'hui de mesurer ces impacts. D'une part, peu de données sont disponibles sur les projets ayant bénéficié des services des plateformes d'innovation territoriale, car il n'existe pas de réel suivi de ceux-ci, d'autre part les bénéfices que retire un territoire d'une dynamique d'innovation impliquant des acteurs économiques locaux sont extrêmement difficiles à quantifier.

Les projets menés en collaboration contribuent à constituer des écosystèmes économiques locaux, voire sous-régionaux. Des échanges sont par exemple menés dans le cadre de projets thématiques, d'ateliers digitaux, une mutualisation de certains événements comme une soirée de lancement qui réunit plusieurs structures et créent un impact plus fort que plusieurs petits événements, ou une collaboration autour d'un événement propre au lieu concerné. L'un des informants interrogés a également insisté sur l'importance de favoriser ces réseaux au niveau d'un bassin pour accompagner au mieux les porteurs de projets : un réseau au niveau sous-régional permettant ainsi d'élever ensuite les entreprises et d'atteindre une masse critique de soutien et d'activités. « Le regroupement de porteurs de projets au sein du Hub a déjà créé des synergies entre les différentes activités et d'autres projets qui se créent en externe, avec des sensibilités proches ».

L'animation reste un élément crucial : le lieu de rencontre est important, mais, n'est aux yeux des informants, jamais suffisant. Le travail d'animation, de facilitateur, de réseautage, d'organisateur de rencontres et d'évènements est essentiel pour la création d'une communauté.

4.3.3.3 Gouvernance et instruments financiers

Ce chapitre aborde les multiples acteurs qui pilotent les stratégies des PIT et les moyens mis en œuvre par ces opérateurs ou pouvoirs politiques pour promouvoir les PIT et les écosystèmes économiques qu'elles entendent développer.

La figure 22 illustre les principaux éléments se dégageant de l'examen des stratégies des PIT concernant la gouvernance et instruments financiers. Ceux-ci sont détaillés ci-après dans ce chapitre.

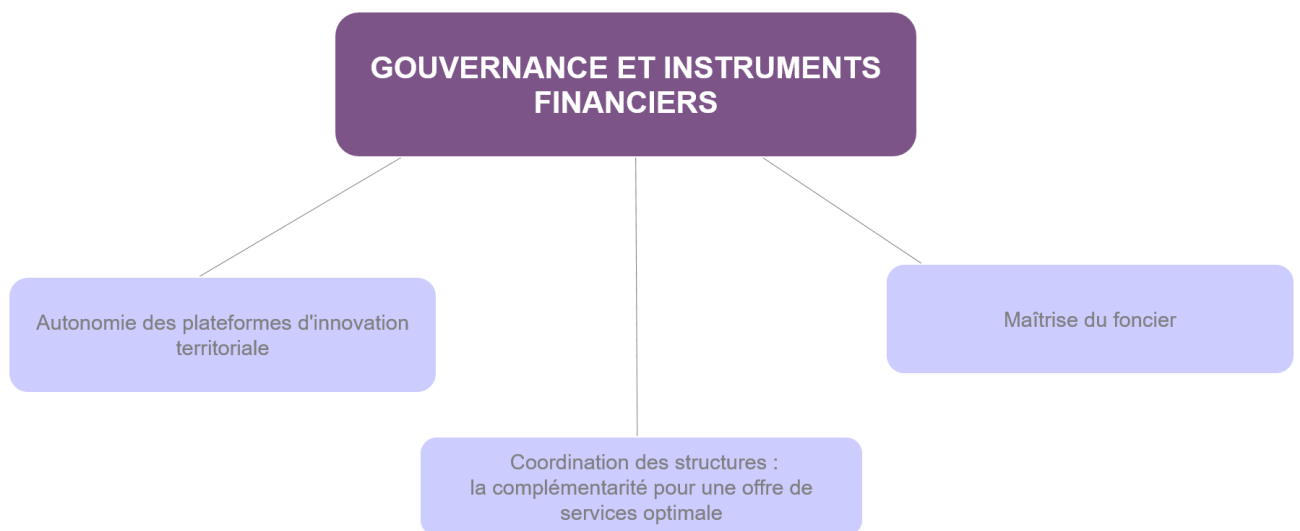


Figure 22. Comportements et stratégies des PIT en lien avec la gouvernance et les instruments financiers

Autonomie des plateformes d'innovation territoriale

Même si elles sont encadrées par les autorités régionales, les plateformes d'innovation territoriales sont pilotées par des opérateurs sous-régionaux, implantés localement, qui disposent d'autonomie dans la décision et d'un vécu de leur environnement. Cette configuration permet d'adopter des stratégies conformes aux caractéristiques et besoins de chaque territoire. Ainsi, les actions que portent les plateformes à destination des entreprises et porteurs de projet ne sont pas une fin en soi, mais une manière de dynamiser économiquement le territoire qu'elles occupent et pour lequel elles possèdent une expertise et une mission.

Les opérateurs en charge des plateformes, qu'ils soient universitaires, entrepreneurs, intercommunales, etc. ont construit et fait évoluer leur offre de prestations et leur expertise au regard des dynamiques existant sur leur territoire, voire des stratégies projetées. Celles-ci peuvent émerger aussi bien de la réflexion publique ou privée que d'écosystèmes entrepreneuriaux, d'acteurs associatifs, de l'intercommunale locale, etc.

Coordination des structures : la complémentarité pour une offre de services optimale

Les orientations stratégiques décidées par chaque plateforme sont également influencées par l'offre proposée par les autres acteurs de l'accompagnement. En effet, les plateformes développent chacune des compétences spécifiques (dans un secteur ou dans un registre d'animation) afin de se distinguer, de compléter l'offre existante et de trouver un public dans un espace concurrentiel. **Au sein de cet écosystème d'animation toujours mouvant se construisent des collaborations de manière à proposer aux porteurs de projet et aux entreprises l'offre de service la plus adaptée.** La plupart des acteurs interrogés confiaient n'avoir aucun mal à jouer le rôle de pont lorsqu'une autre structure était plus compétente pour répondre à une demande.

Ces évolutions semblent se dérouler de manière spontanée sans qu'une coupole régionale n'ait à coordonner les différents acteurs. Les orientations empruntées par les plateformes sont cependant guidées par la vision wallonne qui se traduit au niveau du cahier des charges, mais aussi, notamment à travers les pôles de compétitivités, les DIS (Domaines d'Innovation Stratégiques) de la Stratégie wallonne de Spécialisation Intelligente, etc. Les plateformes d'innovation territoriales y voient des opportunités de se spécialiser et de rencontrer une demande formulée par les acteurs économiques.

Maîtrise du foncier

Afin de faciliter le développement économique local et d'assurer un service d'accompagnement capable de porter des projets structurants jusqu'à un stade avancé, la maîtrise du foncier est un élément clé. Ce terme est employé ici dans un sens générique et inclut l'action sur le bâti. Certains partenaires ou parties prenantes (IDE ou Invest) des Plateformes d'innovation territoriale utilisent l'outil foncier et leur capacité de financement pour favoriser le développement de ces dernières ou des porteurs de projets qu'elles hébergent, via de la construction ou de la rénovation de lieux. Il est aussi parfois important de conserver du foncier stratégique dans le giron public quand cela est nécessaire. Une régie foncière constitue, dans ce cadre, un outil stratégique pertinent.

Cette maîtrise foncière permet également de se réappropriier certaines friches urbaines ou industrielles identifiées plus tôt comme des espaces stratégiques en vue du développement des économies innovantes. Toutefois, différentes réflexions dont certaines menées par la CPDT, montrent que cette capacité reste à améliorer (Hendrickx et al., 2016).

4.3.3.4 Capital humain et Recherche et développement

Le facteur Capital Humain et Recherche et développement de ce volet dédié aux plateformes d'innovation territoriale permet de l'aborder sous un angle complémentaire à celui du volet précédent. Il est en effet un élément clé de la stratégie de ces acteurs. Les objectifs liés à cette ressource sont de favoriser le développement de projets innovants sur le territoire, grâce à une expertise et une collaboration universitaire forte.

La figure 23 illustre les principaux éléments se dégageant de l'examen des stratégies des PIT concernant le capital humain et la recherche & développement. Ceux-ci sont détaillés ci-après dans ce chapitre.

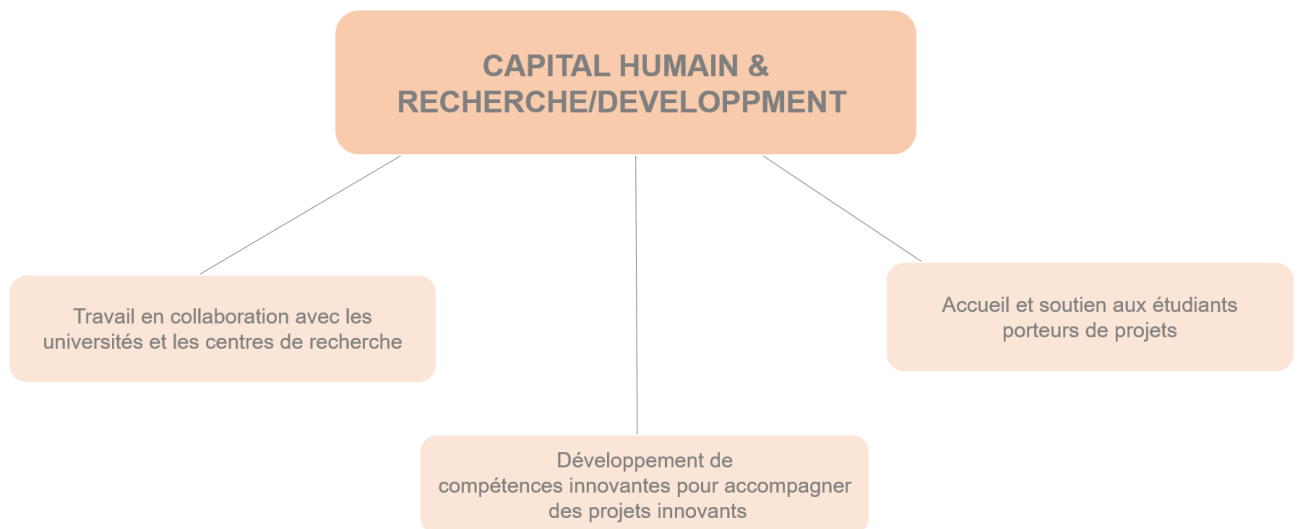


Figure 23. Comportements et stratégies des PIT en lien avec le capital humain et la recherche & développement

Travail en collaboration avec les universités et les centres de recherche

Les entretiens ont souvent révélé une démarche forte de collaboration avec les universités (acteur imposé au niveau des hubs) et chercheurs, quel que soit le domaine d'activité. En effet, la capacité d'innovation et les connaissances s'y trouvent. **Les collaborations recherche - porteurs de projet – entreprises - structures d'accompagnement font partie des facteurs de succès autour des projets innovants notamment.** Lorsque les relations entre hubs et universités ne sont pas encore assez développées ou valorisées, ce type de collaboration fait partie des axes de développement stratégiques des structures pour favoriser l'attractivité des lieux et l'installation d'entreprises à la suite de leur accompagnement, les synergies entre les acteurs ou encore stimuler la recherche (Entretien Responsable Hub créatif). L'une des structures rencontrées a même intégré une chercheuse du monde académique en interne, dont l'objectif est d'étudier les liens entre les tiers-lieux et la notion d'objectifs de durabilité.

Développement de compétences innovantes pour accompagner des projets innovants

Les nouveaux modèles, méthodologies et modes de fabrication constituent le cœur des activités des plateformes d'innovation. Il a souvent été question de l'accompagnement offert aux porteurs de projet : apport de méthodologie pour le travail de la proposition de valeur, modèle économique et de développement, création de réseaux, utilisation et maîtrise des machines et outils des fablabs pour la réalisation de prototypes... Ces différents aspects nécessitent d'avoir des personnes en interne très qualifiées pour toutes ces nouvelles pratiques autour de l'innovation (idéation, design thinking...), de l'entrepreneuriat, des économies émergentes et de la définition d'un modèle économique. Du point de vue pédagogie, il s'agira d'outils d'animation et de coaching pour former et accompagner les porteurs de projet vers le succès. Ces compétences ont souvent été nommées comme clés dans les entretiens exploratoires, et sont également intégrées comme « Fondamentaux » dans le cahier des charges des néo-hubs.

Accueil et soutien aux étudiants porteurs de projets

Enfin, la proximité (géographique ou en termes de coopération) avec les universités et les équipes de recherche est aussi un positionnement important pour susciter un intérêt ou permettre aux étudiants, porteurs de projets, de tester leur idée entrepreneuriale, de réaliser de premiers prototypes par exemple, et/ou d'être mis en conditions quasi professionnelles, dans le cas d'un hub interrogé, localisé dans une université. Plus généralement, certaines plateformes développent des domaines d'expertise en s'appuyant sur les compétences et les savoirs présents sur leur territoire, les étudiants étant une composante significative de ce capital humain local.

4.3.3.5 Cadre législatif

Le cadre législatif est une ressource territoriale qui définit les règles du « terrain de jeux » dans lequel les acteurs économiques évoluent. Il s'agit d'un facteur de productivité qui peut être éprouvé différemment selon les caractéristiques locales. Ces règles forment dès lors une structure incitative ou dissuasive qui va influencer les acteurs qui y sont soumis ainsi que leur territoire. C'est une ressource que les plateformes d'innovation ont intégrée et sur laquelle elles se sont appuyées dans leur stratégie de développement sur chacun de leur site.

La figure 24 illustre les principaux éléments se dégageant de l'examen des stratégies des PIT concernant le cadre législatif. Ceux-ci sont détaillés ci-après dans ce chapitre.

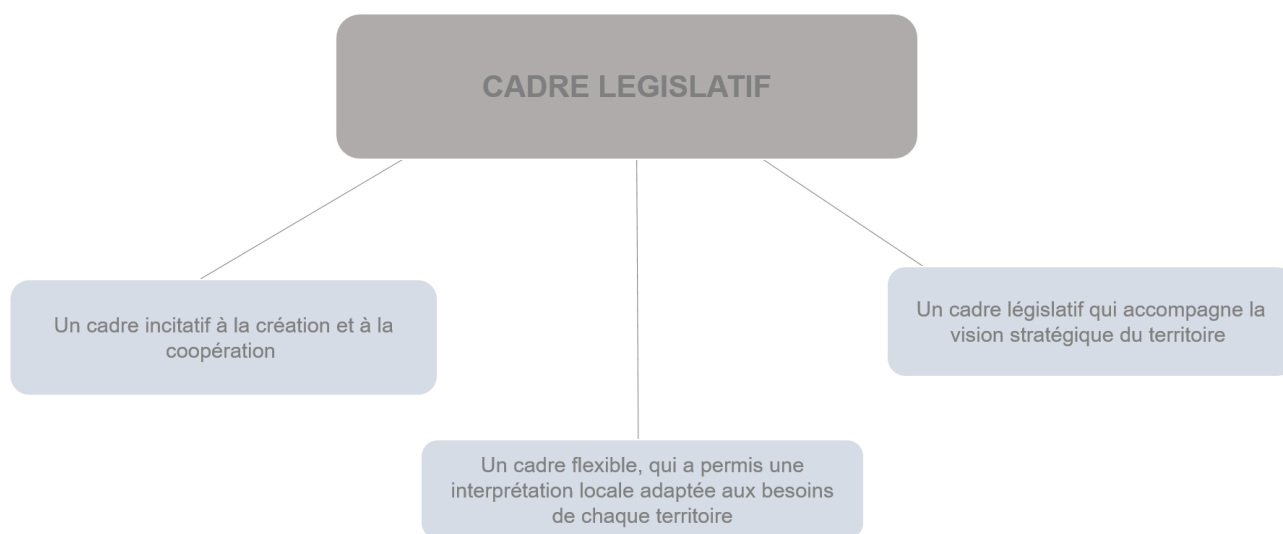


Figure 24. Comportements et stratégies des PIT en lien avec le cadre législatif

Un cadre incitatif à la création et à la coopération

Dans le cas des plateformes d'innovation territoriales, le cadre législatif a été déterminant dans leur développement, ainsi on peut noter la volonté et l'accompagnement de Creative Wallonia puis le cadre législatif (et financier) du FEDER. Le cahier des charges du FEDER « impose » ainsi la constitution d'un groupement formé de différentes structures de l'accompagnement, de l'animation économique, de la recherche, ce qui a favorisé la coopération et le partage autour de ces plateformes. Le cahier des charges néo hub donnera également une nouvelle impulsion. En outre, les plateformes sont susceptibles de s'inscrire dans certains mécanismes bien maîtrisés par les acteurs de l'animation économique.

Un cadre flexible, qui a permis une interprétation locale adaptée aux besoins de chaque territoire

Ce même cahier des charges a également permis aux plateformes de s'implanter en répondant aux besoins et à la demande des acteurs locaux. La plupart des acteurs rencontrés ont en effet insisté sur ce point.

Un cadre législatif qui permet d'accompagner la vision stratégique du territoire

L'obligation pour les Hubs créatif de s'implanter en centre-ville est un exemple de ce que le cahier des charges, en tant que ressource territoriale législative, peut impulser en matière de plan de régénération urbaine. Cet élément a constitué une opportunité de revitalisation pour certaines villes et/ou certains quartiers, permettant de créer une nouvelle dynamique, en intégrant un Hub créatif par exemple, dans un programme plus global et structurant pour le territoire. Toutefois, l'éventuelle vision territoriale n'est pas forcément explicitement formulée et partagée.

4.3.3.6 Principaux enseignements

L'examen transversal, via les ressources de l'OCDE, des stratégies territoriales mises en place par les PIT permet de dégager en particulier **les effets structurants** qu'elles favorisent et sur lesquels capitaliser :

- **Effets sur les écosystèmes économiques locaux** : Les plateformes vont au-delà d'un bâtiment construit ou rénové et dédié à l'activité économique. Elles permettent de mobiliser et fédérer les acteurs concernés. Le « lieu » ainsi implanté est pensé avec les impacts qu'il génère sur les écosystèmes locaux même si la stratégie n'est pas explicitement formulée ;
- **Effets sur la mixité fonctionnelle via la dimension économique** : Les plateformes, par les activités qu'elles hébergent et soutiennent, peuvent favoriser l'émergence de la dimension économique dans des quartiers où elle est pratiquement exclue.
- **Effets sur l'économie urbaine et ses spécificités** : Les plateformes engendrent des effets d'entraînements économiques à l'échelle d'un quartier ou d'une ville. Elles contribuent également à renforcer l'attractivité par la spécialisation de secteurs d'activité du lieu en question ;
- **Effet sur l'image du territoire** : Un « lieu » visible, à travers un effet « vitrine », a un impact considérable sur l'image d'un quartier, d'une ville, qu'il peut changer, inverser, requalifier ;
- **Effets sur la régénération du territoire** : Les plateformes font éventuellement partie intégrante de projets de rénovation ou de régénération urbaines dans des quartiers à reconstruire et devraient participer ainsi au projet urbain dans son ensemble.

5. ANALYSE DES DYNAMIQUES ET DES STRATEGIES A L'ECHELLE DE COMMUNES

5.1 INTRODUCTION

Le volet 4 vise à mettre en évidence l'intégration des enjeux territoriaux liés au déploiement des dynamiques économiques émergentes retenues dans la présente étude au travers de quelques cas d'étude communaux et pour lesquels l'importance de la présence ou non des dites économies a été approchée dans les analyses quantitatives antérieures de la recherche. **L'objectif est ainsi de voir dans quelle mesure les économies circulaire, numérique et créative sont prises en compte ou non dans les stratégies (supra)communales et quels sont les dispositifs et outils territoriaux utilisés pour permettre leur déploiement.**

La marche suivie s'appuie sur la méthodologie élaborée par Ana Sanchez Levoso, Carles M. Gazol, Julia Martinez-Blanco, Xavier Gabarell Durany, Martin Lehmann et Ramon Farreny Gaya qui identifiait les potentiels d'implémentation d'entreprises d'économie circulaire (Sanchez Levoso & al., 2020). Cette méthodologie permet de déterminer les composantes et les leviers publics nécessaires aux développements des nouveaux écosystèmes et d'identifier le rôle des acteurs publics et parapublics susceptibles de soutenir ces nouveaux écosystèmes soit en termes d'équipements, soit en termes d'infrastructures.

Quatre étapes d'analyse sont proposées par Sanchez Levoso & al. Ces étapes correspondent à la valorisation des enseignements accumulés lors des deux années de la présente recherche CPDT, notamment au travers des volets 2 et 3. Ces résultats sont confrontés aux stratégies et contextes territoriaux des communes wallonnes choisies pour l'étude, Tournai, Wavre et le duo Châtelet-Farciennes. Ces communes ont été sélectionnées car elles présentent des profils très différents. Tournai, pôle urbain, se trouve dans l'aire métropolitaine de Lille, Wavre est localisée dans l'aire métropolitaine de Bruxelles, en contexte très dynamique, tandis que le duo Châtelet-Farciennes se trouve sur le sillon historiquement industriel, caractérisé par une reconversion économique longue.

Les étapes d'analyse de Sanchez Levoso & al. se déclinent de la manière suivante et sont illustrées dans le schéma ci-après. La première étape se focalise sur le contexte territorial avec une compréhension de la réalité du territoire et le passage en revue des documents stratégiques adoptés par le territoire. **Les documents stratégiques qui ont été étudiés, lorsque disponibles, sont le Programme Stratégique Transversal, le Schéma de Développement Communal et les éventuelles études de rénovation urbaine. Les stratégies wallonnes et des intercommunales ou encore les actions issues de documents supracommunaux (dans le cas de Charleroi métropole) ont également été investiguées.** Cette compréhension du contexte est complétée par les résultats déjà acquis de la recherche. Les potentiels de localisation des trois activités économiques émergentes sont ségrégués sur base des implémentations identifiées dans les mailles dressées lors des phases précédentes de la recherche (subvention 2020).

Les tendances (socio-)économiques distinctes entre les territoires se retrouvent dans les différents indicateurs repris ci-après, et permettant de comprendre le contexte territorial et économique des différentes entités.

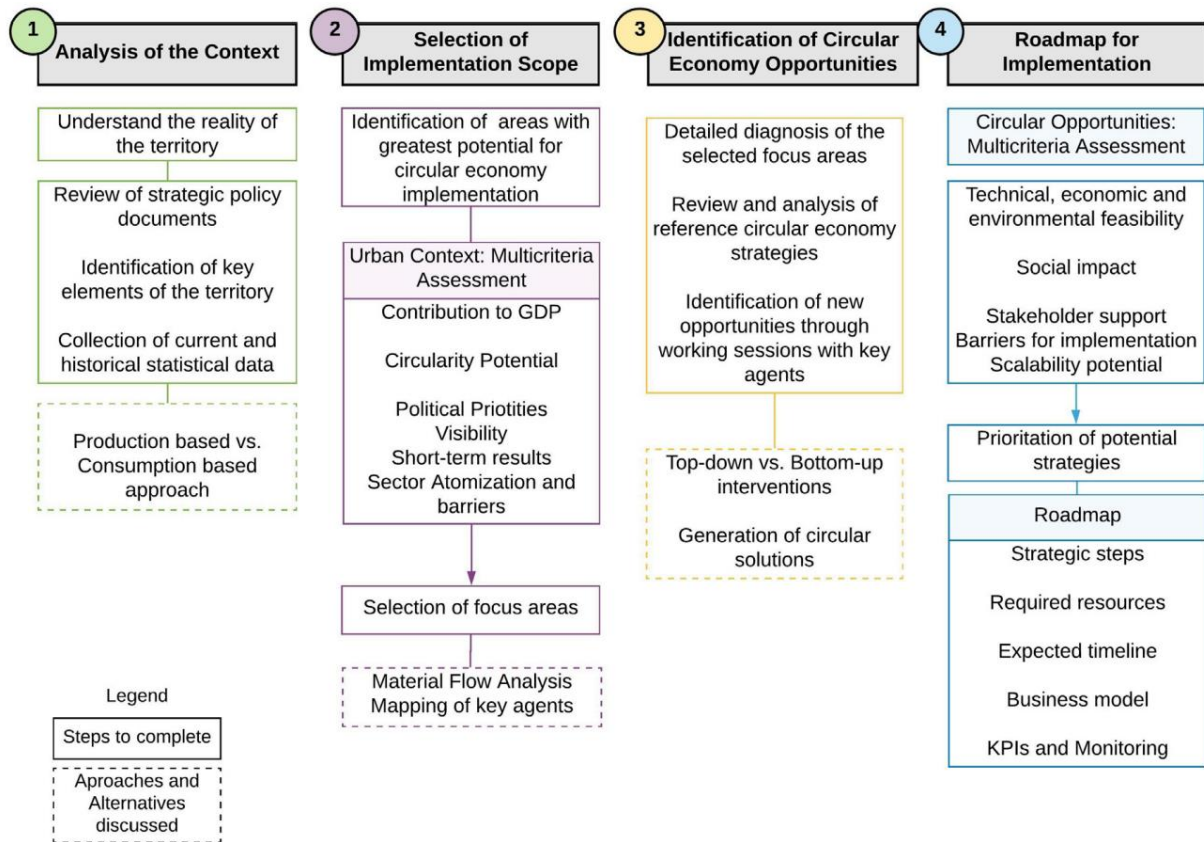


Figure 25. Schéma méthodologique d'analyse des politiques socio-économiques territoriales pour l'économie circulaire (Sanchez-Levosó & al., 2020).

5.2 ANALYSE DU CONTEXTE TERRITORIAL DES COMMUNES ETUDIÉES

Plusieurs indicateurs ont été retenus pour décrire le contexte territorial des communes de Tournai, Wavre, Châtelet et Farciennes et préciser leur évolution économique. Le premier indicateur reprend le taux d'emploi administratif entre les 15 et 64 ans et son évolution entre 2009 et 2018. Il permet d'identifier la pression ou non rencontrée par le capital humain disponible. On constate une distinction dans la dynamique et l'évolution de cet indicateur entre les quatre entités. Tournai présente un taux d'emploi inférieur à la Wallonie et une évolution plus faible de l'ordre d'un point inférieure à l'évolution constatée sur l'ensemble de la Wallonie. Wavre, localisée dans l'aire wallonne où la croissance est la plus forte, confirme son dynamisme et la mobilisation de son capital humain avec une croissance de 0,5 point supérieure à la moyenne wallonne. Châtelet et Farciennes se localisent, par contre, dans une région à l'économie atone où la reconversion à la suite de la désindustrialisation est lente, avec un taux d'emploi inférieur à la moyenne wallonne, singulièrement à Farciennes.

	Taux d'emploi administratif 15-64 ans en %			
	2009	2014	2018	Evol. 2009-2018 en %
Tournai	56,5	56,0	58,1	1,6
Wavre	60,2	60,8	63,3	3,1
Châtelet	48,3	47,6	50,2	1,9
Farciennes	42,6	41,1	43,6	1,0
Wallonie	56,6	56,8	59,2	2,6

Tableau 11. Taux d'emploi administratif dans les communes étudiées (Source : Walstat).

Si l'on compare à présent la part des postes dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) entre les quatre entités, les tendances sont confirmées au travers des emplois spécialisés. Wavre a une croissance importante de la part des emplois dans ce secteur avec une évolution positive de 1,30 % entre 2009 et 2018 tandis que tant la Wallonie que Tournai ont une croissance nulle de la part d'emploi dans le secteur TIC entre 2009 et 2018. Une particularité est toutefois observée à Farciennes, avec une part très fluctuante de cet emploi, par ailleurs supérieur à la moyenne wallonne. Châtelet a au contraire une part d'emploi dans les TIC très faible.

	Part des postes dans les TIC en %			
	31.12.2009	31.12.2014	31.12.2018	Evol. 2009-2018 en %
Tournai	1,10	0,90	1,10	0,00
Wavre	1,70	3,00	3,00	1,30
Châtelet	0,20	0,20	0,30	0,10
Farciennes	3,90	5,10	2,80	-1,10
Wallonie	1,50	1,40	1,50	0,00

Tableau 12. Part des postes d'emploi dans les TIC dans les communes étudiées (Source : Walstat).

Le troisième indicateur figure le taux d'investissement. Il confirme la différence de dynamique économique entre l'arrondissement de Tournai et l'arrondissement de Nivelles dans lequel Wavre est repris. Il est à relever que le taux d'investissement est stationnaire dans l'arrondissement de Tournai entre 2009 et 2018 à l'inverse de la Wallonie et de Wavre, même si on constate une diminution du taux d'investissement à Wavre entre 2014 et 2018. L'arrondissement de Charleroi connaît par contre un taux d'investissement fluctuant et globalement plus faible.

	Taux d'investissement (rapport de la formation brute de capital fixe à la valeur ajoutée brute à prix courants) en %		
	2009	2014	2018
Arr. Tournai	22,2	23,9	22,2
Arr. Wavre	28,7	35,6	31,0
Arr. Charleroi	22,0	20,1	21,6
Wallonie	25,3	26,0	26,1

Tableau 13. Taux d'investissement dans les communes étudiées (Source : Walstat).

Le quatrième indicateur illustre l'évolution du revenu des ménages. Les tendances observées au travers de cet indicateur sont plus contrastées. Si Wavre se détache avec un revenu supérieur par ménage qui se renforce en valeur absolue, car plus important au départ, la croissance du revenu est plus faible que la moyenne wallonne et que sur Tournai. Les inégalités se réduisent, car la différence du revenu des ménages entre Tournai et Wavre est de 12,6 % en 2009 et de 11,2 % en 2018 même si un ménage tournaisien avait un revenu inférieur de 2 634 € en 2009 et de 2 855 € en 2018 par rapport à un ménage de Wavre. Cette différence du pouvoir d'achat a des incidences sur l'ensemble de l'écosystème envisagé dans le cadre de la recherche. Les revenus sont aussi faibles dans les deux autres communes, toutefois Farciennes se démarque par une augmentation relative plus importante que la moyenne wallonne.

	Revenu médian par déclaration en €			
	2009	2014	2018	Evol. 2009-2018 en %
Tournai	18 328	21 641	22 540	18,7
Wavre	20 962	24 298	25 395	17,5
Châtelet	16 858	19 112	20 032	18,8
Farciennes	16 219	17 988	19 425	19,8
Wallonie	18 764	22 21	23 225	19,2

Tableau 14. Revenu médian par déclaration dans les communes étudiées (source : Walstat).

Si l'on s'attarde à présent sur la densité des entreprises par habitants dans les trois secteurs, il peut être observé que, de manière générale et assez classiquement, la densité en entreprises est plus importante à Wavre qu'à Tournai, ces chiffres s'alignant sur le pattern économique général du territoire. On note cependant un ratio important entre Tournai et Wavre en matière d'entreprises numériques, au profit de la seconde commune. Ces chiffres sont en accord avec les constats faits dans les analyses quantitatives effectuées dans le courant de l'année 2020. Le ratio le plus faible est observé pour l'économie circulaire.

Les densités d'entreprises sont plus faibles encore pour le duo Châtelet-Farciennes, notamment en matière d'économie numérique. Seule l'économie circulaire, par sa présence un peu plus importante, ramène la densité à un niveau intermédiaire à celui des deux autres communes étudiées. A nouveau, ce résultat est relativement cohérent aux enseignements tirés des analyses quantitatives effectuées en 2020 par la même recherche. Pour rappel, en matière d'économie circulaire, l'arrondissement de Nivelles est positionné à la treizième place sur les vingt arrondissements wallons et Tournai à la dix-septième place. À l'inverse, l'arrondissement de Charleroi présente une spécialisation supérieure, et est par ailleurs le quatrième arrondissement le plus spécialisé de la Wallonie.

	Densité d'entreprises par habitants en %		
	Circulaire	Numérique	Créatif
Tournai	0,05 %	0,15 %	0,27 %
Wavre	0,12 %	0,61 %	0,78 %
Châtelet+Farciennes	0,07 %	0,05 %	0,10 %

Tableau 15. Densité d'entreprises par habitant (dynamiques émergentes) dans les communes étudiées (sources : IWEPS & CPDT 2020).

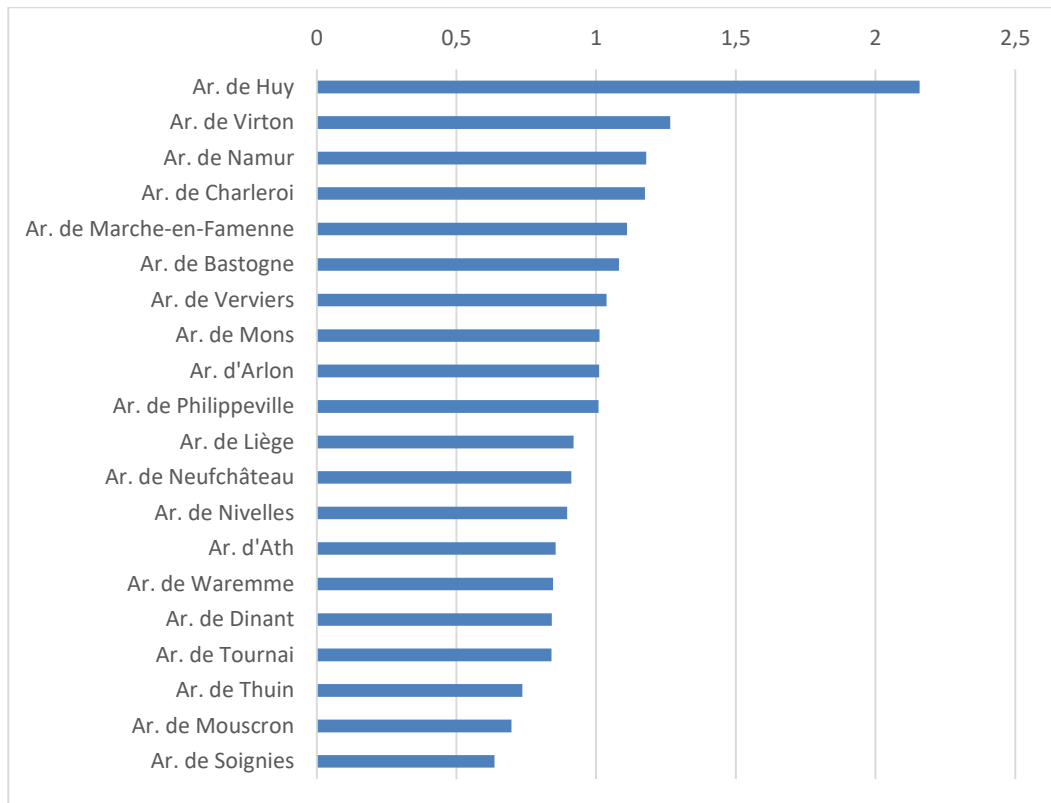


Figure 26. Spécialisation des arrondissements wallons dans les secteurs de l'économie circulaire de base (sources : ONSS & INASTI).

Lorsque l'on compare le type d'économie circulaire qui se développe dans les différents arrondissements, il peut être constaté la présence d'activités très différentes. Dans l'arrondissement de Nivelles, c'est la réparation de produits technologiques et d'équipement de la maison qui arrive en tête alors que les produits recyclés dans l'arrondissement de Tournai sont davantage liés à la métallurgie, à l'industrie automobile. On y observe de plus la prépondérance de la collecte des déchets non dangereux. Dans l'arrondissement de Charleroi, ce sont la réparation de machines et les activités de collecte et de tri des déchets qui sont en tête. L'équipe de recherche renvoie au rapport complet de la subvention 2020 pour davantage d'informations à ce sujet.

Ces différents indicateurs confirment les profils territoriaux distincts entre Tournai, compris dans son arrondissement, Wavre compris dans l'arrondissement de Nivelles et le duo Châtelet-Farciennes situé dans l'arrondissement de Charleroi. Tournai a un profil avec un niveau socio-économique en-dessous de la moyenne régionale wallonne et où les trois secteurs d'activités économiques émergentes sont sous représentés par rapport à Wavre. L'arrondissement de Charleroi présente également un profil socio-économique en dessous de la moyenne régionale wallonne ; toutefois l'économie circulaire s'y démarque positivement.

5.3 ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE COMMUNE SELON LA MAILLE ET LES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES EMERGENTES (RESULTATS DU VOLET 2) ET CONFRONTATION AVEC LES STRATEGIES ENONCEES DANS LES DOCUMENTS – L'EXEMPLE DE TOURNAI

A Tournai, le nombre d'entreprises des trois secteurs d'activité économique émergente est plus important dans les mailles urbaines, ce comportement étant légèrement plus affirmé par rapport à la moyenne wallonne (26 % de part d'entreprises sur le total pour 24 % pour la Wallonie). On note aussi **une plus forte tendance à la concentration dans les milieux urbains très denses** par rapport à la Wallonie, à l'inverse, la représentativité des milieux résidentiels est, par contre, plus faible.

Les entreprises créatives sont particulièrement bien représentées dans la typologie urbaine avec un nombre de 50 unités. Nous avons mis en évidence dans l'analyse du contexte territorial ci-dessus le fait que la densité d'entreprises créatives par habitant était de 0,27 % et était le secteur des trois activités économiques émergentes le plus présent sur Tournai. Plusieurs hypothèses d'explication peuvent être émises pour comprendre cette spécificité dont le capital territorial hérité avec ces composantes du capital humain et social¹⁷. Les secteurs d'activité économique historiques dans l'économie créative sont l'édition dont l'entreprise Casterman est un des moteurs, les ateliers de filature et manufactures de tapis, la fabrique de porcelaine. Fin du XVIIIème siècle, les produits issus des manufactures d'art industriel sont exportés dans toute l'Europe (Jamart-Caby et al., 1992). L'analyse des stratégies à l'œuvre sur Tournai qui suit va permettre également de contextualiser le développement de ce secteur sur Tournai.

L'exploitation des ressources du sol et du sous-sol est également à l'origine de l'industrie agro-alimentaire et de l'activité extractive dans le domaine de la pierre et de chaux. Le Centre Technologique International de la Terre et de la Pierre (CTP) développe une filière d'économie circulaire de pointe autour du recyclage des déchets industriels et de post-consommation urbaine dite *Urban Mining* (www.ctp.be).

¹⁷ Pour la définition du concept de capital territorial, se référer à Malherbe A. (2015) ; Hanin Y. & Godart M.-F., ss la dir. (2015).

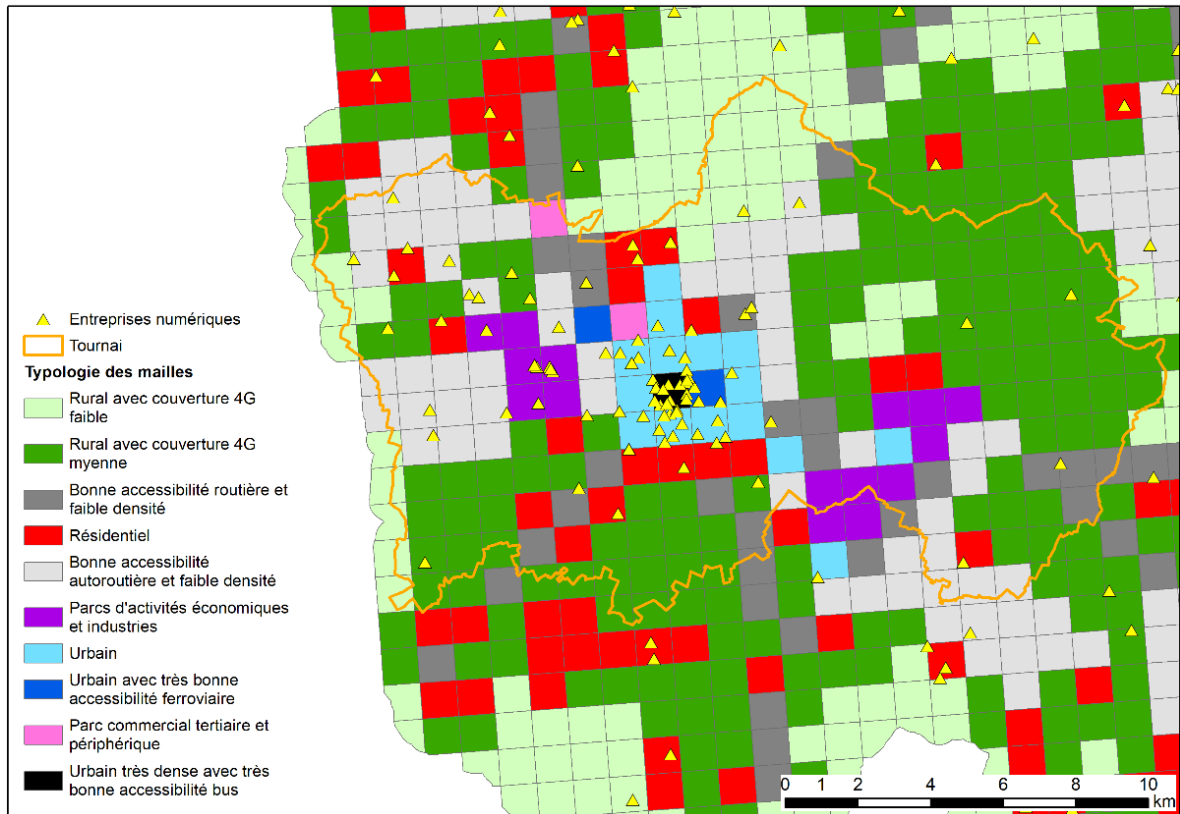
Typologie	Circulaires		Numériques		Créatives		Total	Surface Wallonie	Surface commune	Part entreprises maille/Wallonie
Rural avec couverture 4G faible	1	3%	1	1%		0%	1%	38%	9%	5%
Rural avec couverture 4G moyenne	4	11%	9	9%	9	5%	7%	30%	39%	10%
Bonne accessibilité routière et faible densité	5	14%	7	7%	19	10%	10%	8%	8%	8%
Résidentiel	1	3%	14	13%	15	8%	9%	8%	8%	23%
Bonne accessibilité autoroutière et faible densité	6	17%	17	16%	26	14%	15%	11%	21%	11%
Parcs d'activités économiques et industries	6	17%	13	13%	20	11%	12%	1%	6%	5%
Urbain	10	28%	24	23%	50	27%	26%	3%	7%	24%
Urbain avec très bonne accessibilité ferroviaire		0%	4	4%	12	6%	5%	0%	1%	4%
Parc commercial tertiaire et périphérique	2	6%		0%	5	3%	2%	1%	1%	4%
Urbain très dense avec très bonne accessibilité bus	1	3%	15	14%	29	16%	14%	0%	0%	6%
Total	36	100%	104	100%	185	100%	100%		100%	

Tableau 16. Croisement entre les entreprises des trois dynamiques et la maille des typologies territoriales - le cas de Tournai (source : CPDT 2020).

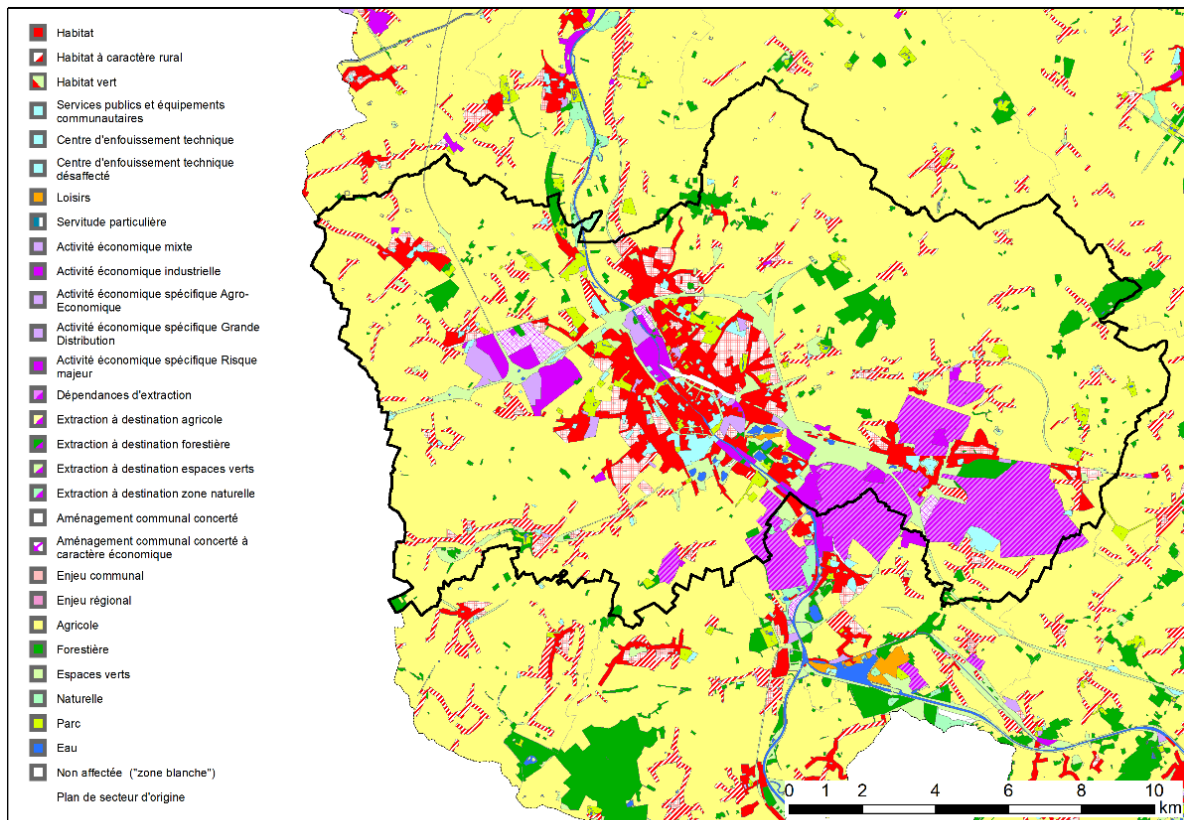
Avant d'examiner plus en détail les stratégies aux différentes échelles qui concernent les secteurs d'activités économiques émergentes sur la commune de Tournai, nous allons reprendre la localisation des trois secteurs au travers des mailles. Cette localisation est mise en parallèle avec le plan de secteur, ou l'orthophotoplan selon la pertinence, afin de voir dans quel type de zone au plan de secteur ces activités se localisent.

5.3.1 Secteur de l'économie numérique par maille

Le secteur des activités économiques numérique est localisé sur la moitié ouest de la commune de Tournai, à l'instar des autres activités économiques émergentes. L'est de la commune est moins concerné, étant majoritairement en zone agricole et en zone d'extraction. L'ouest de la commune reprend le parc d'activité économique de Tournai Ouest et les villages de Templeuve, Froyennes et de Blandain. **Les activités économiques numériques sont principalement localisées dans le centre de Tournai** qui correspond à la maille urbaine très dense avec une très bonne accessibilité en bus et en train. Le parc d'activité économique de Tournai Ouest accueille peu d'activités économiques numériques malgré le centre d'entreprise Negundo Innovation Center et l'Eurometropolitain E-Campus.



Carte 4. Entreprises numériques et typologie territoriale - le cas de Tournai (source : CPDT 2020).

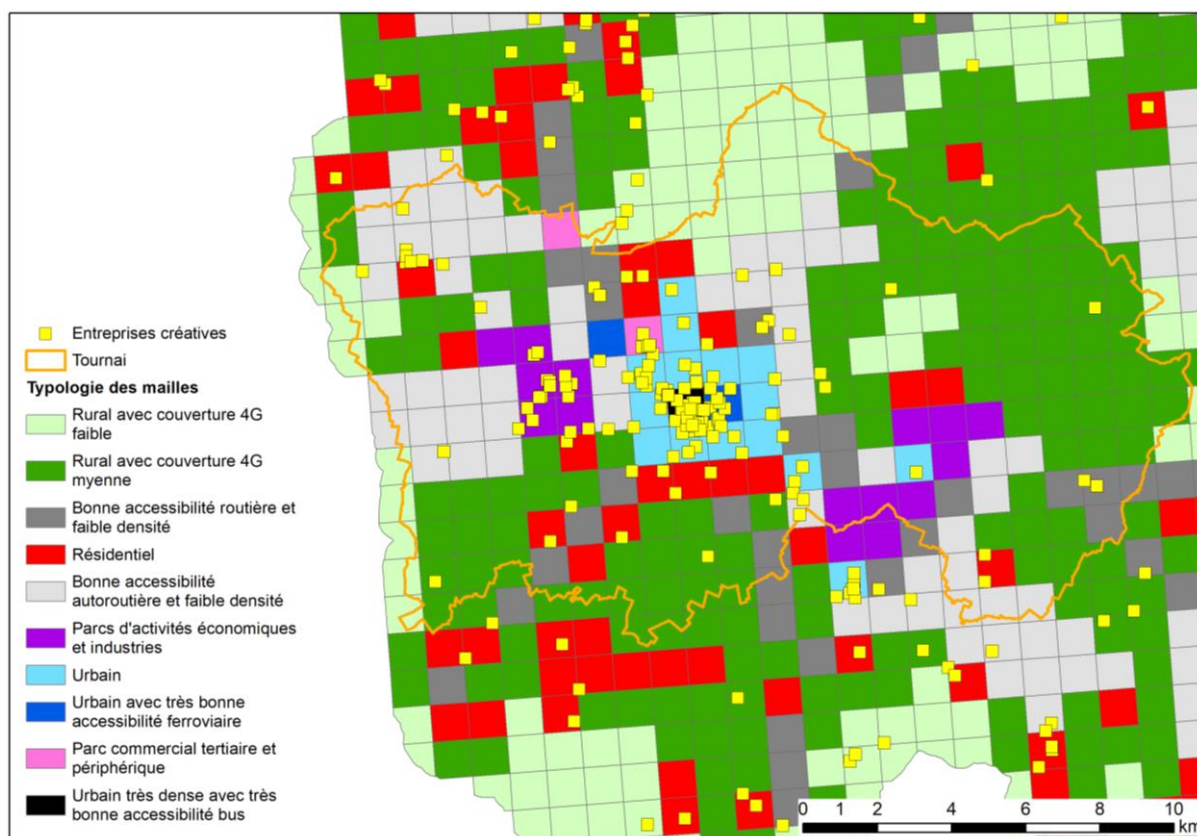


Source des données géographiques : Service Public de Wallonie (2021)

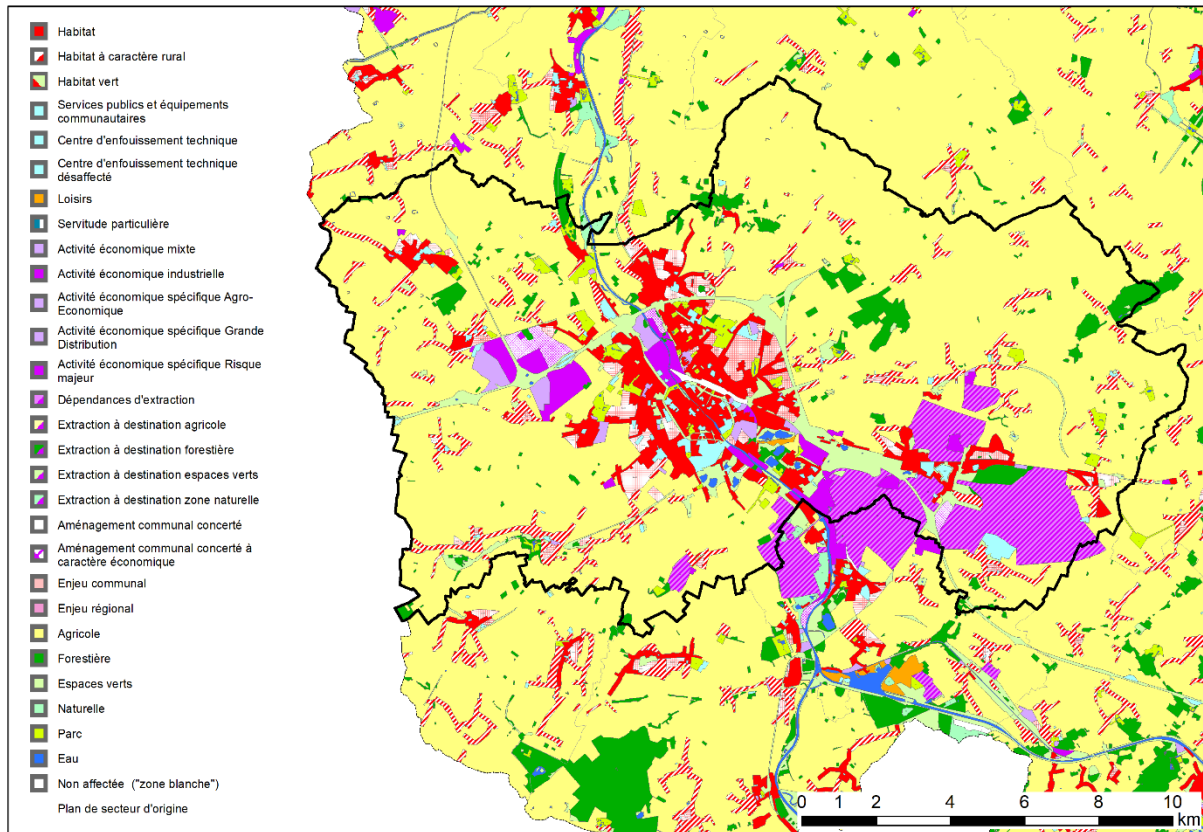
Carte 5. Plan de secteur centré sur Tournai.

5.3.2 Secteur de l'économie créative par maille

On constate tout d'abord une grande dispersion des activités économiques créatives sur le territoire de Tournai avec toutefois une présence moindre à l'est de la commune, en lien avec une plus faible urbanisation. **Il est à relever également une forte polarisation des activités économiques émergentes sur le centre de la commune.** La deuxième typologie de polarisation est la maille parcs d'activités économiques et d'industrie. Il s'agit du **parc d'activité économique Tournai Ouest**. Le Wap's HUB, hub créatif de Tournai est logé dans le centre de Tournai et dans la microzone d'activités économiques TechniCité. L'équipement majeur de soutien à l'économie créative est donc localisé dans la zone de forte concentration d'entreprises du secteur. C'est également sans surprise que la zone d'habitat concentre la majorité des entreprises de l'économie créative et que celles-ci sont localisées dans une moindre mesure sur la zone d'activité économique au plan de secteur.



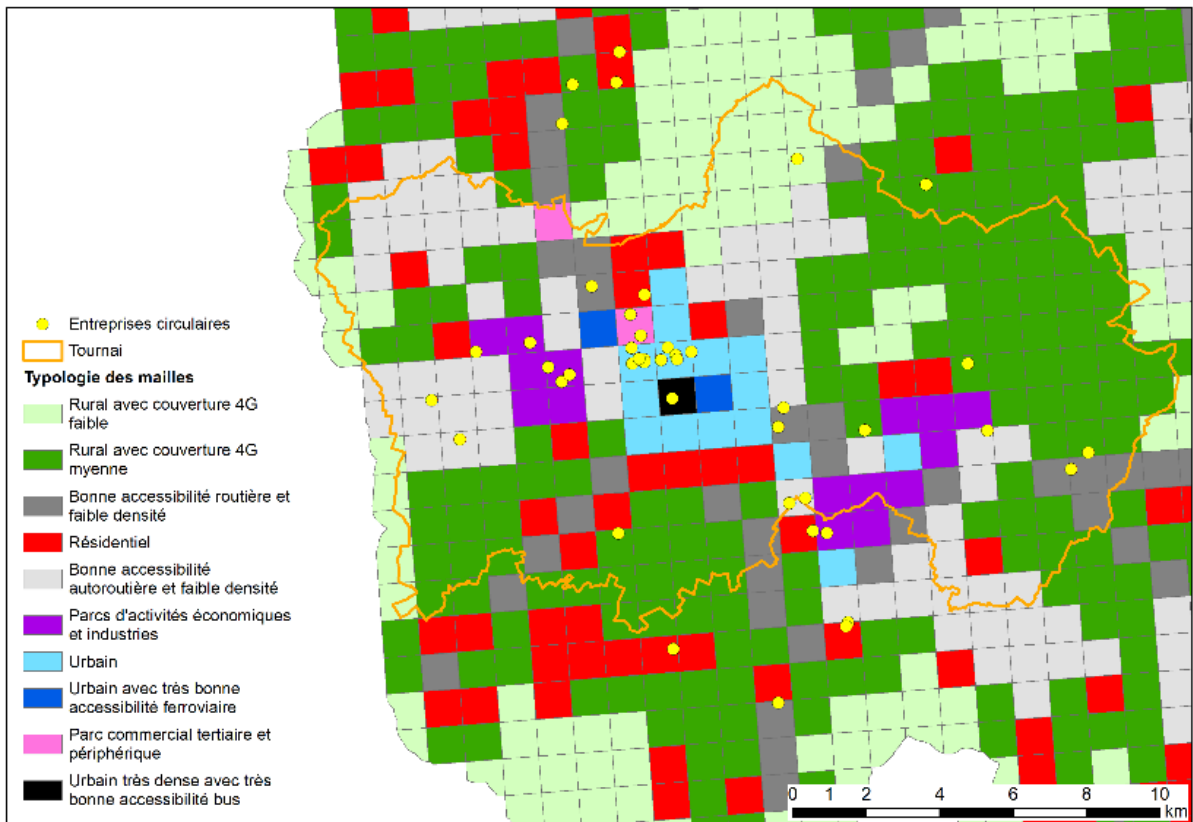
Carte 6. Entreprises créatives et typologie territoriale - le cas de Tournai (source : CPDT 2020).



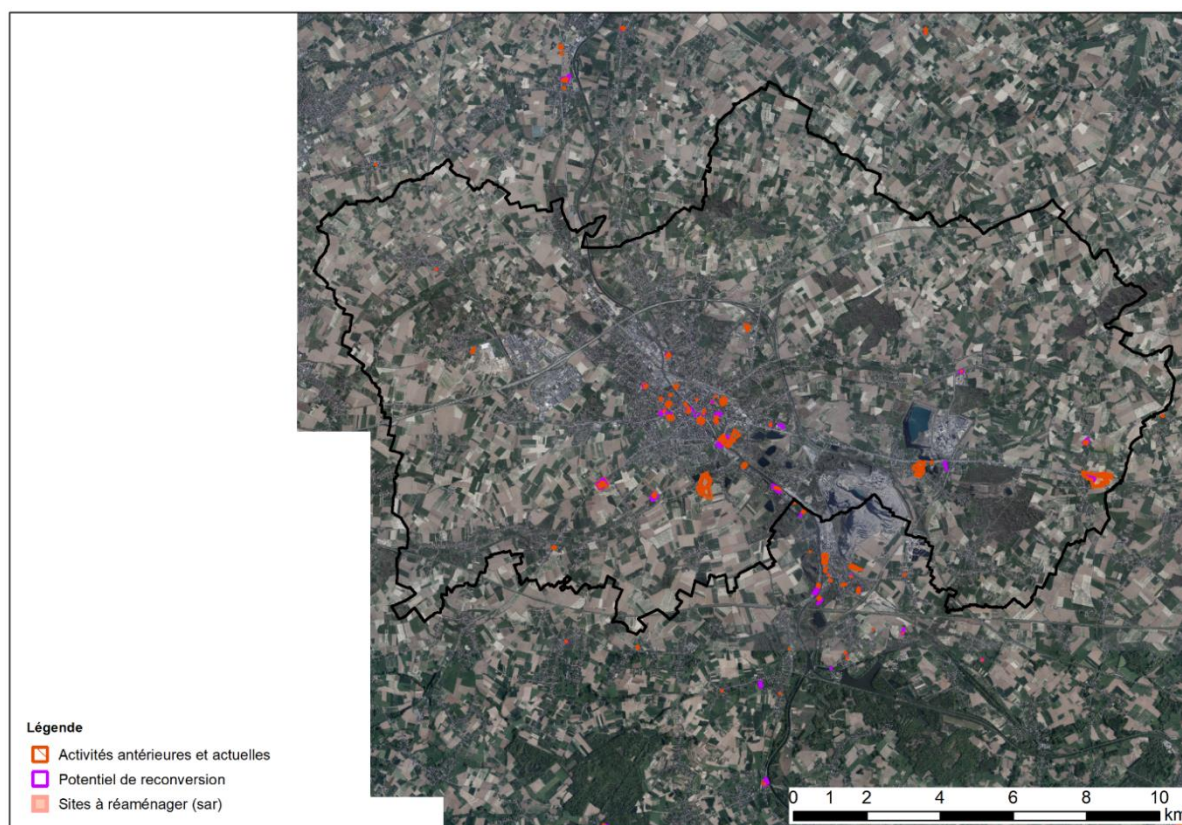
Carte 7. Plan de secteur centré sur Tournai.

5.3.3 Secteur de l'économie circulaire par maille

Le secteur de l'économie circulaire est localisé principalement sur les bords de l'Escaut dans la maille urbaine. Les entreprises sont implantées à proximité voire dans les espaces à potentiel de reconversion. Il est à noter une concentration plus importante dans la zone industrielle de Froyennes. La zone d'activité économique de Tournai ouest regroupe quelques entreprises du secteur sans toutefois s'imposer comme choix de localisation privilégié. La proximité d'une infrastructure de transport lourd comme l'Escaut avec un raccordement ferroviaire semble être privilégiée.



Carte 8. Entreprises circulaires et typologie territoriale - le cas de Tournai (source : CPDT 2020).



Source des données géographiques : Service Public de Wallonie (2021)

Carte 9. SAR et friches à Tournai.

5.3.4 Stratégies de développement des activités économiques émergentes à Tournai

Les stratégies de développement sont définies clairement et de manière cohérente par les différents opérateurs tant par la Région wallonne, que par l'intercommunale IDETA et que par le Collège communal de Tournai. Les différentes infrastructures sont reprises dans les documents stratégiques.

Le développement du numérique sur Tournai Ouest au travers de Negundo est soutenu par le Gouvernement wallon, mis en œuvre par IDETA et figure en bonne place dans le Plan Stratégique Transversal 2018-2024 de la commune de Tournai. Deux autres axes sont également développés, l'Espace Public Numérique se trouve au sud de la maille urbaine proche du boulevard. Le projet de développement du plateau de la gare comprend également un équipement numérique puisqu'il est prévu d'y localiser fin 2023 le Smart Center.

La stratégie de développement du secteur de l'économie créative suit le même cheminement avec le Hub créatif qui est soutenu par le Gouvernement wallon et mis en œuvre par IDETA. Tournai s'appuie explicitement sur son passé créatif dans son schéma de développement communal adopté en 2017 pour fonder sa stratégie et concentre ses efforts sur le quartier Saint-Piat situé dans le centre urbain. Le Plan Stratégique Transversal joue la carte du design international pour ce quartier qui est considéré comme quartier prioritaire d'investissement par le schéma de développement communal. Tournai Ouest est également reconnu comme zone à enjeu en intégrant l'E-Campus dans sa stratégie de développement.

Le secteur de l'économie circulaire est surtout mis en évidence dans le schéma de développement communal en relevant le potentiel du quai Casterman dans le développement de ce secteur.

Les trois secteurs d'activités économiques émergentes sont identifiés comme des leviers de développement dans les documents stratégiques tournaisiens suivi par des investissements dans des infrastructures et des équipements spécifiques à chaque secteur. Il faut également mentionner plusieurs tiers lieux qui ont été créés sur Tournai notamment au travers des structures de coworking dans le centre de Tournai comme l'espace ESCO qui fait partie du réseau Cowallonia Belgique.

5.4 ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE COMMUNE SELON LA MAILLE ET LES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES EMERGENTES (RESULTATS DU VOLET 2) ET CONFRONTATION AVEC LES STRATEGIES ENONCEES DANS LES DOCUMENTS – LE CAS DE WAVRE

L'analyse des contextes de développement menée en 2020 avait mis en évidence la dynamique positive identifiée à Wavre qui bénéficie du contexte de croissance du Brabant wallon et de sa proximité avec Louvain-la-Neuve. À l'inverse de Tournai qui a construit une stratégie importante pour le développement de son territoire, celle de Wavre ne figure que dans son Programme Stratégique Transversal et n'a jusqu'à présent pas de politique affirmée pour soutenir les trois secteurs d'activité concernés. Toutefois, de récents contacts avec la commune, il ressort qu'il y a eu une réelle prise de conscience qui devrait se formaliser au niveau de l'élaboration de la PDU (perspective de développement urbain).

Si l'on dénombre une représentation très favorable des entreprises dans les trois secteurs, on constate qu'elles se situent essentiellement à proximité du parc scientifique de Louvain-la-Neuve, mais avec certaines particularités sectorielles comme nous le verrons ultérieurement. Comme cela a été identifié plus haut, il faut relever la densité d'entreprises par habitant particulièrement significative sur la commune de Wavre, quel que soit le secteur d'activité.

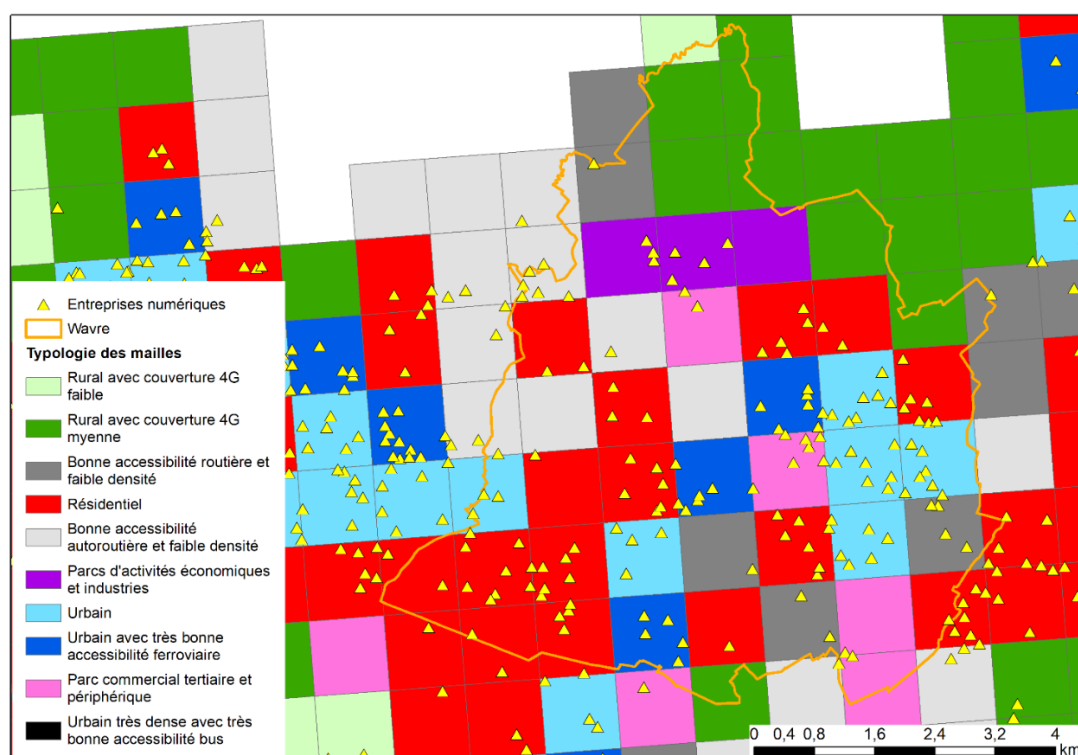
Au niveau des typologies, on observe, par rapport à la Wallonie en général, une plus forte représentation des dynamiques émergentes dans les mailles de type PAE et industrie ainsi que parc commercial tertiaire et périphérique et urbain avec très bonne accessibilité ferroviaire.

Typologie	Circulaires		Numériques		Créatives		Total	Surface Wallonie	Surface commune	Part entreprises maille/Wallonie
Rural avec couverture 4G faible		0%		0%		0%	0%	38%	0%	5%
Rural avec couverture 4G moyenne		0%		0%	3	1%	1%	30%	12%	10%
Bonne accessibilité routière et faible densité	3	7%	8	4%	16	6%	5%	8%	10%	8%
Résidentiel	7	17%	61	29%	56	21%	24%	8%	33%	23%
Bonne accessibilité autoroutière et faible densité	2	5%	11	5%	15	6%	5%	11%	10%	11%
Parcs d'activités économiques et industries	9	21%	25	12%	43	16%	15%	1%	7%	5%
Urbain	12	29%	49	23%	61	23%	23%	3%	13%	24%
Urbain avec très bonne accessibilité ferroviaire	6	14%	24	11%	52	19%	16%	0%	7%	4%
Parc commercial tertiaire et périphérique	3	7%	36	17%	25	9%	12%	1%	8%	4%
Urbain très dense avec très bonne accessibilité bus		0%		0%		0%	0%	0%	0%	6%
Total	42	100%	214	100%	271	100%	100%		100%	

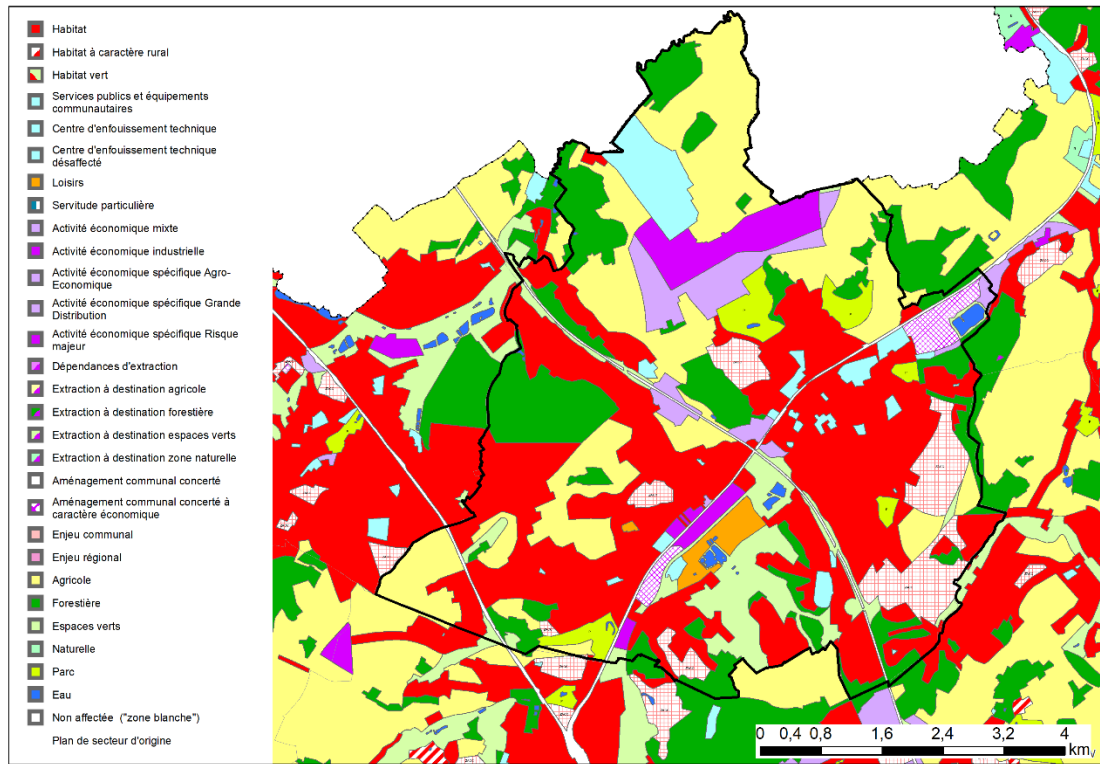
Tableau 17. Croisement entre les entreprises des trois dynamiques et la maille des typologies territoriales - le cas de Wavre.

5.4.1 Secteur de l'économie numérique par maille

Les entreprises numériques sont particulièrement dispersées sur la commune de Wavre et ne se concentrent pas dans un type de maille particulier, tout au plus peut-on signaler qu'elles évitent les mailles rurales. Il est donc très difficile d'identifier un tissu qui serait favorable au développement du secteur numérique sur la commune ici étudiée, si ce n'est un contexte global. Le nombre d'entreprises numériques situées sur dans le parc d'activités économiques de Wavre Nord n'est pas non plus significatif. Les deux mailles qui concentrent le plus d'entreprises numériques sont la maille résidentielle et la maille urbaine, du fait de la superficie qu'elles occupent., ce qui confirme le comportement spécifique du secteur.



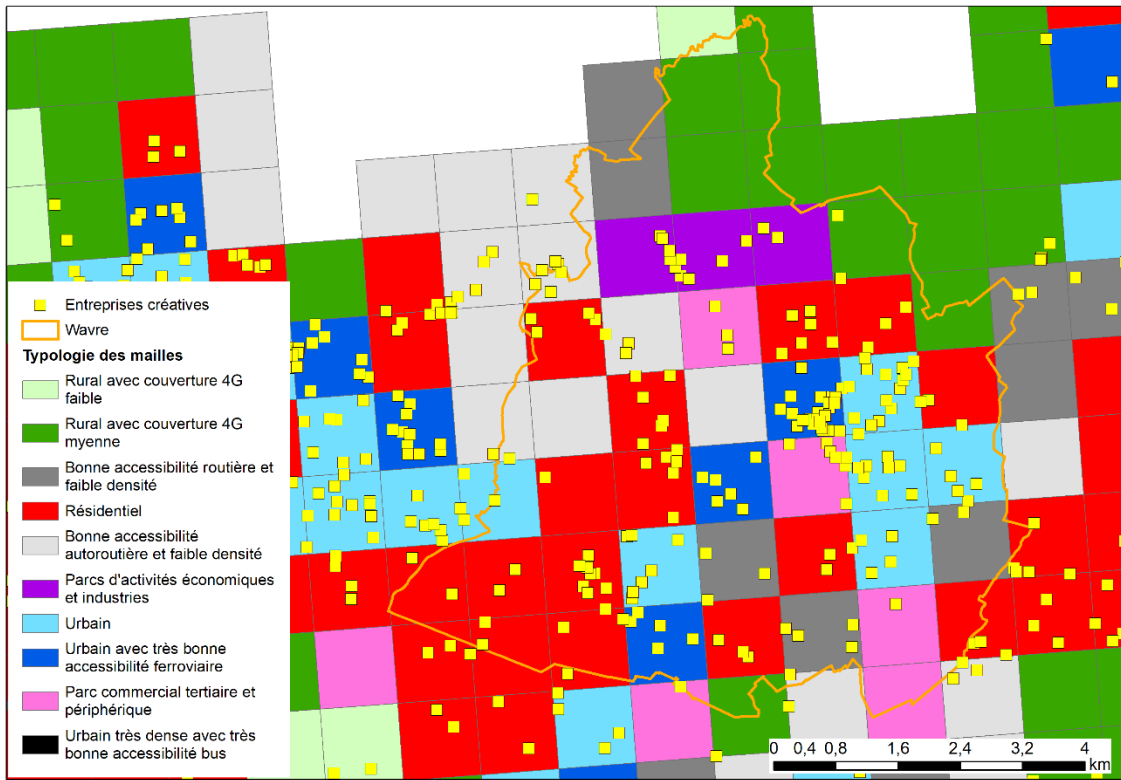
Carte 10. Entreprises numériques et typologie territoriale - le cas de Wavre.



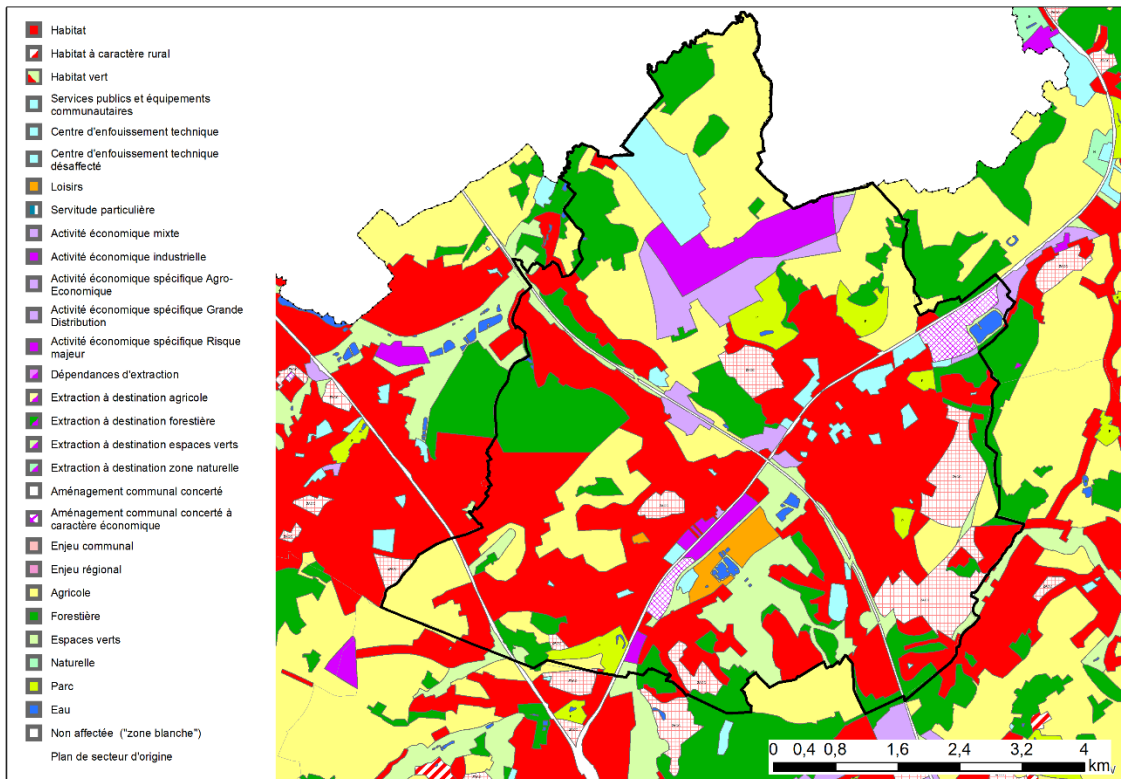
Carte 11. Plan de secteur centré sur Wavre.

5.4.2 Secteur de l'économie créative par maille

Le même constat de dispersion spatiale se retrouve concernant les entreprises de l'économie créative. Elles se retrouvent majoritairement également dans la maille résidentielle et dans la maille urbaine tout en ayant une bonne représentation dans la maille urbaine avec une très bonne accessibilité ferroviaire, ce qui valide nos constats antérieurs. Le parc d'activités économiques de Wavre Nord regroupe aussi un nombre significatif d'entreprises créatives avec 43 unités sur un total de 271 entreprises créatives.



Carte 12. *Entreprises créatives et typologie territoriale - le cas de Wavre.*

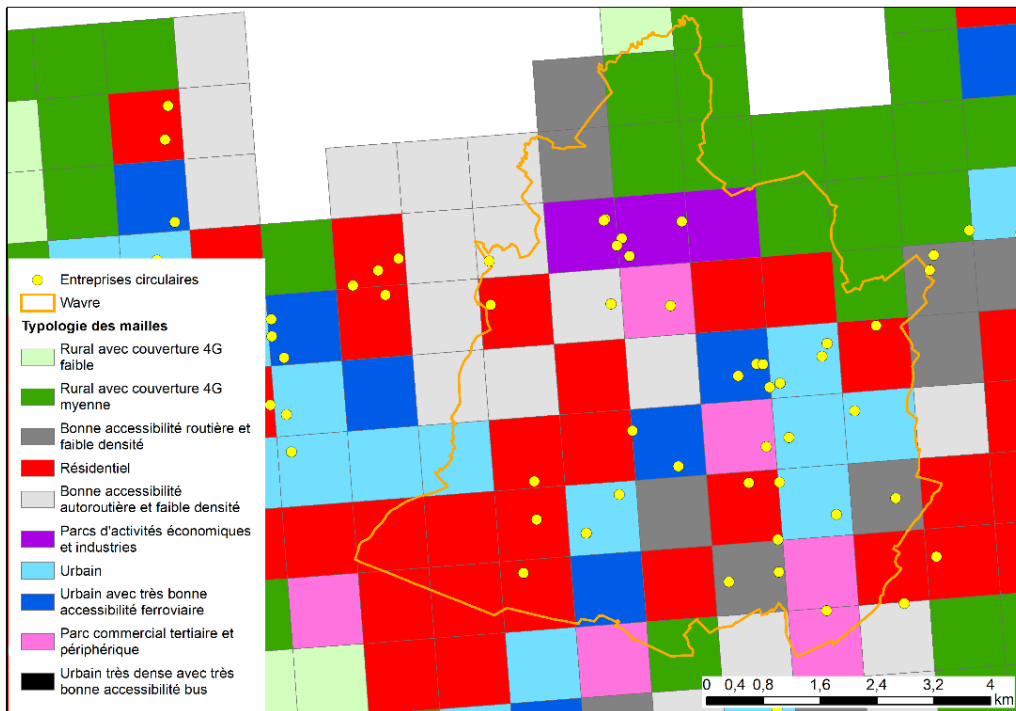


Source des données géographiques : Service Public de Wallonie (2021)

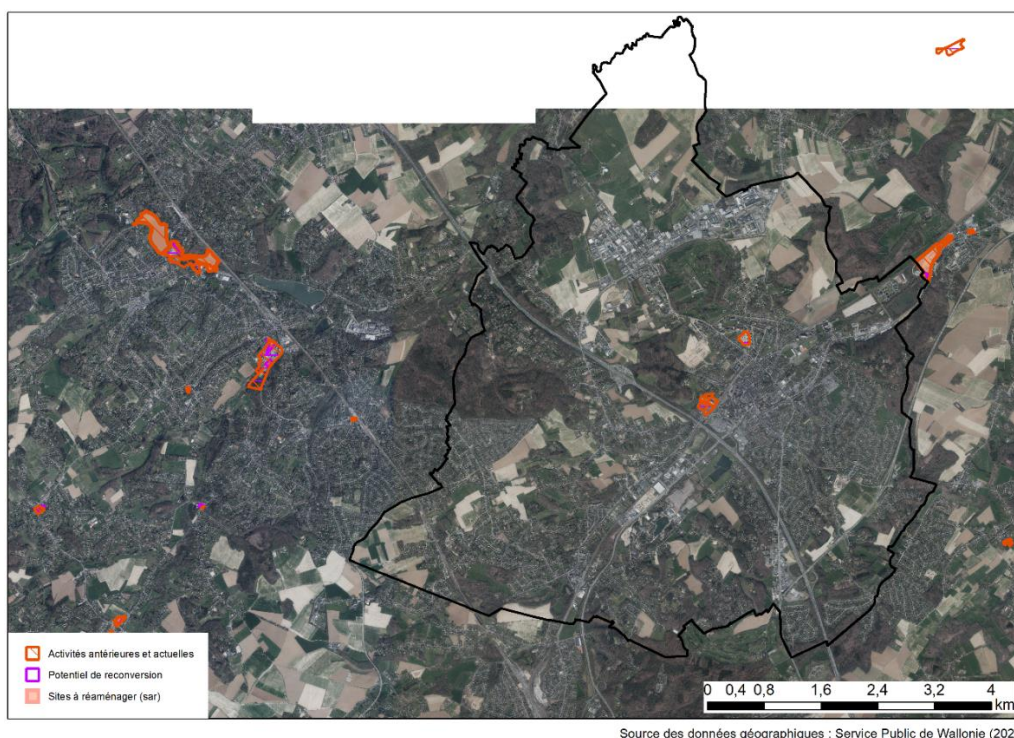
Carte 13. *Plan de secteur centré sur Wavre.*

5.4.3 Secteur de l'économie circulaire par maille

Le secteur de l'économie circulaire est moins développé sur la commune de Wavre. Il est principalement localisé dans la maille urbaine et dans la maille parcs d'activités économiques et industries. Wavre ne possède que quatre sites à réaménager sur son territoire dont le plus important est l'ancienne sucrerie Naveau. Ce site a été reconverti en espace évènementiel qui s'inscrit dès lors comme un support potentiel notamment à l'économie créative.



Carte 14. Entreprises circulaires et typologie territoriale - le cas de Wavre.



Carte 15. SAR et friches à Wavre.

5.5 ANALYSE PAR TYPOLOGIE DE COMMUNE SELON LA MAILLE ET LES SECTEURS D'ACTIVITES ECONOMIQUES EMERGENTES (RESULTATS DU VOLET 2) ET CONFRONTATION AVEC LES STRATEGIES ENONCEES DANS LES DOCUMENTS – LE CAS DE CHATELET-FARCIENNES

Le duo Châtelet-Farciennes a été choisi vu la présence de l'Ecopôle, parc d'activité économique dédié au développement durable en général, et à l'économie circulaire en particulier, mais aussi pour le contexte de « territoire industriel en reconversion » et de manière à obtenir un nombre suffisant d'entreprises rattachées aux dimensions étudiées. Plusieurs entreprises notamment circulaires sont en effet présentes dans la région, et des projets existent¹⁸. **On note que les entreprises des dynamiques émergentes ont tendance à éviter les zones résidentielles**, en atteste la sous-représentation par rapport à la Wallonie. Par contre, **elles sont surreprésentées dans deux types de mailles urbaines ainsi qu'en contexte de parc commercial tertiaire et périphérique.**

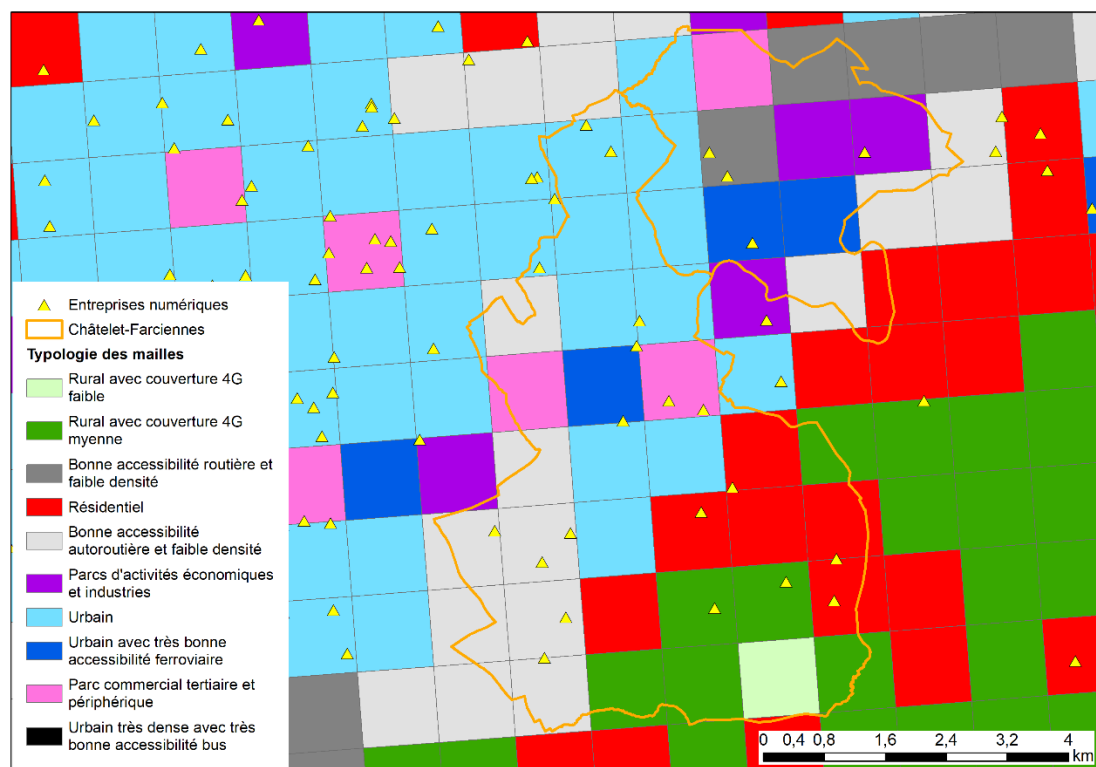
¹⁸ <https://www.tpf.eu/fr/projects/slag-recycling-unit-at-recoval-farciennes/>

Typologie	Circulaires		Numériques		Créatives		Total	Surface Wallonie	Surface commune	Part entreprises maille/Wallonie
Rural avec couverture 4G faible		0%		0%		0%	0%	38%	3%	5%
Rural avec couverture 4G moyenne		0%	2	9%	1	2%	3%	30%	12%	10%
Bonne accessibilité routière et faible densité	1	3%	2	9%	1	2%	4%	8%	5%	8%
Résidentiel		0%	4	17%	4	9%	8%	8%	15%	23%
Bonne accessibilité autoroutière et faible densité	3	9%	5	22%	6	13%	13%	11%	18%	11%
Parcs d'activités économiques et industries	3	9%	1	4%		0%	4%	1%	6%	5%
Urbain	22	65%	4	17%	19	40%	43%	3%	26%	24%
Urbain avec très bonne accessibilité ferroviaire	3	9%	3	13%	10	21%	15%	0%	8%	4%
Parc commercial tertiaire et périphérique	2	6%	2	9%	6	13%	10%	1%	7%	4%
Urbain très dense avec très bonne accessibilité bus	-		-		-			0%	0%	6%
Total	34	100%	23	100%	47	100%	100%		100%	

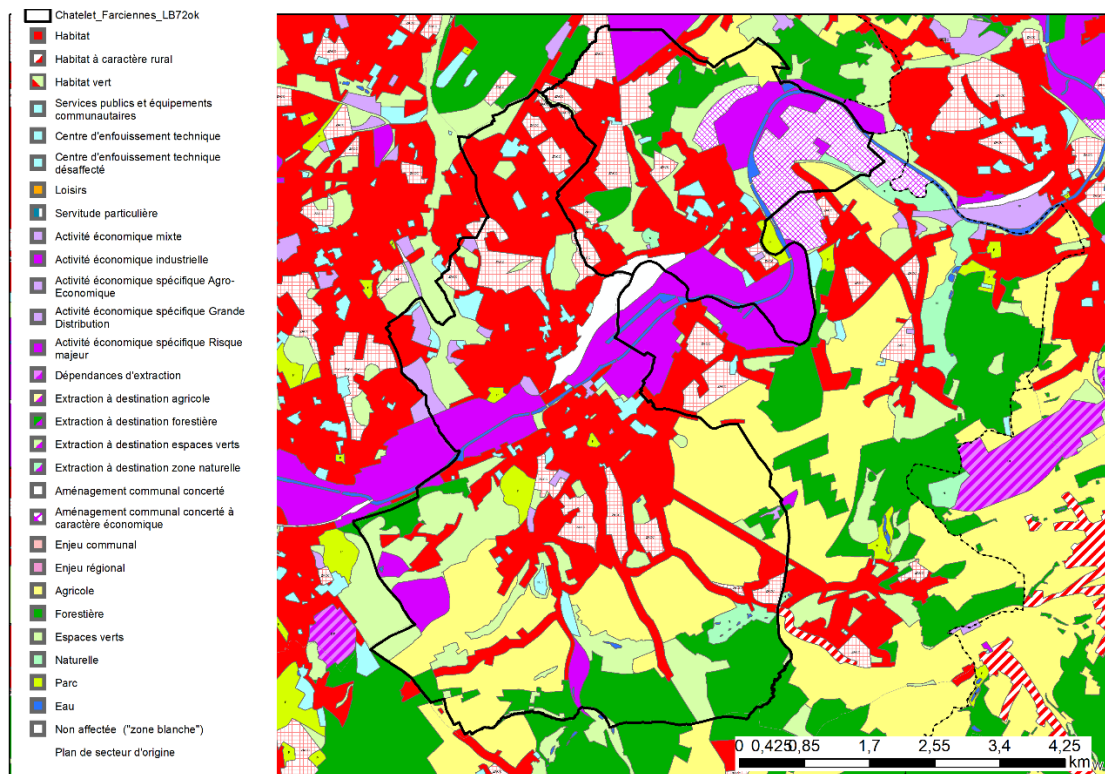
Tableau 18. Le cas de Châtelet-Farciennes.

5.5.1 Secteur de l'économie numérique par maille

Les entreprises de l'économie numérique, relativement peu présentes, **se répartissent assez aléatoirement** sur le territoire des deux communes, sans affinité significative pour un type de maille en particulier. À l'échelle de ces deux communes, il est dès lors difficile de statuer sur un rôle potentiel de la typologie territoriale dans le développement des entreprises numériques, d'autant plus que leur nombre demeure relativement faible pour ces deux communes.



Carte 16. Entreprises numériques et typologie territoriale - le cas de Châtelet-Farciennes.

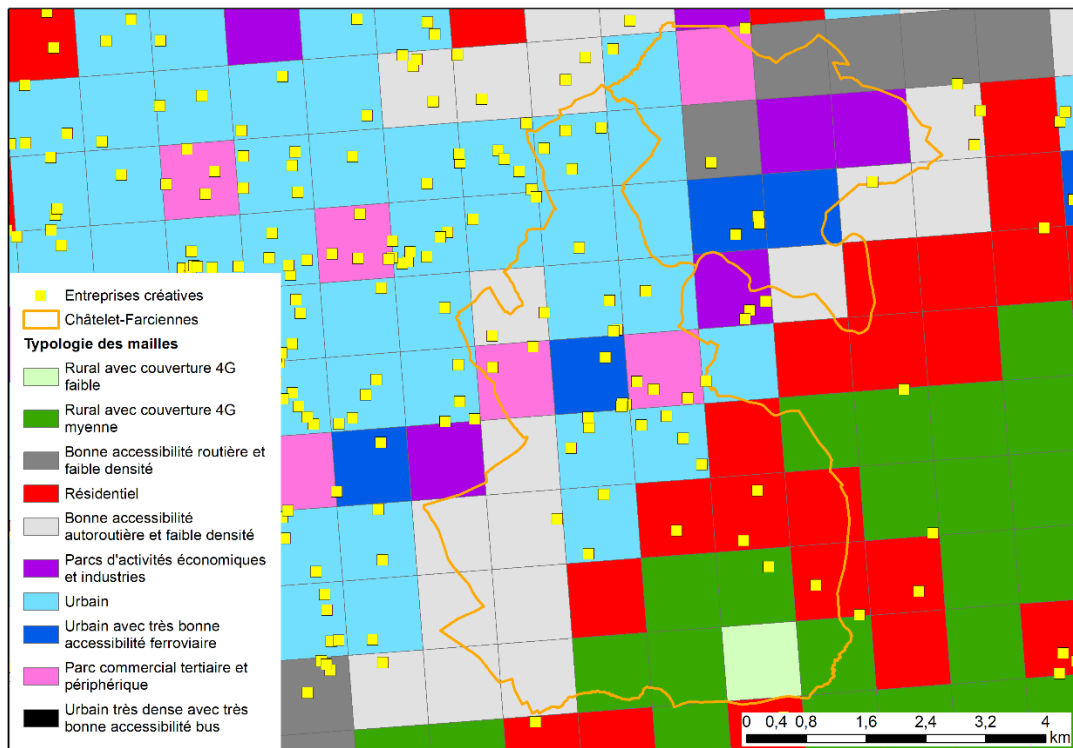


Source des données géographiques : Service Public de Wallonie (2021)

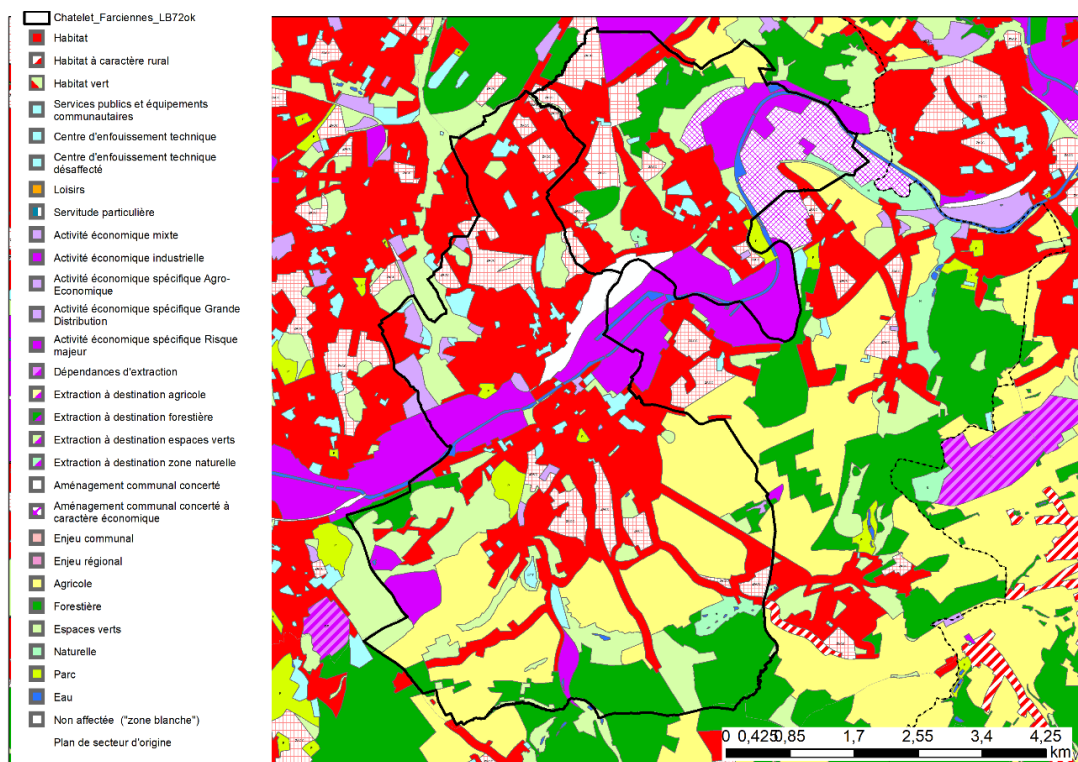
Carte 17. Plan de secteur centré sur Châtelet-Farciennes.

5.5.2 Secteur de l'économie créative par maille

Au contraire du numérique, **les entreprises créatives semblent présenter une certaine affinité pour les milieux urbains**, constat à cependant tempérer quelque peu étant donné l'importance de représentation des mailles urbaines dans les deux communes. On en retrouve aussi dans les mailles de type parc commercial tertiaire et périphérique, en localisation toutefois proche du centre-ville de Châtelet. À noter que, à l'échelle des deux communes, aucune entreprise ne se localise en mailles de type parcs d'activité et industries. Pour Farciennes, il faut y voir le rôle de l'Ecopôle, encore peu occupé aujourd'hui malgré une mise en œuvre il y a plusieurs années déjà. Ce constat est toutefois relativement cohérent avec les résultats observés à une échelle plus macro, à savoir une affinité des entreprises créatives pour les milieux urbains, et moins pour les parcs d'activité économique.



Carte 18. Entreprises créatives et typologie territoriale - le cas de Châtelet-Farciennes

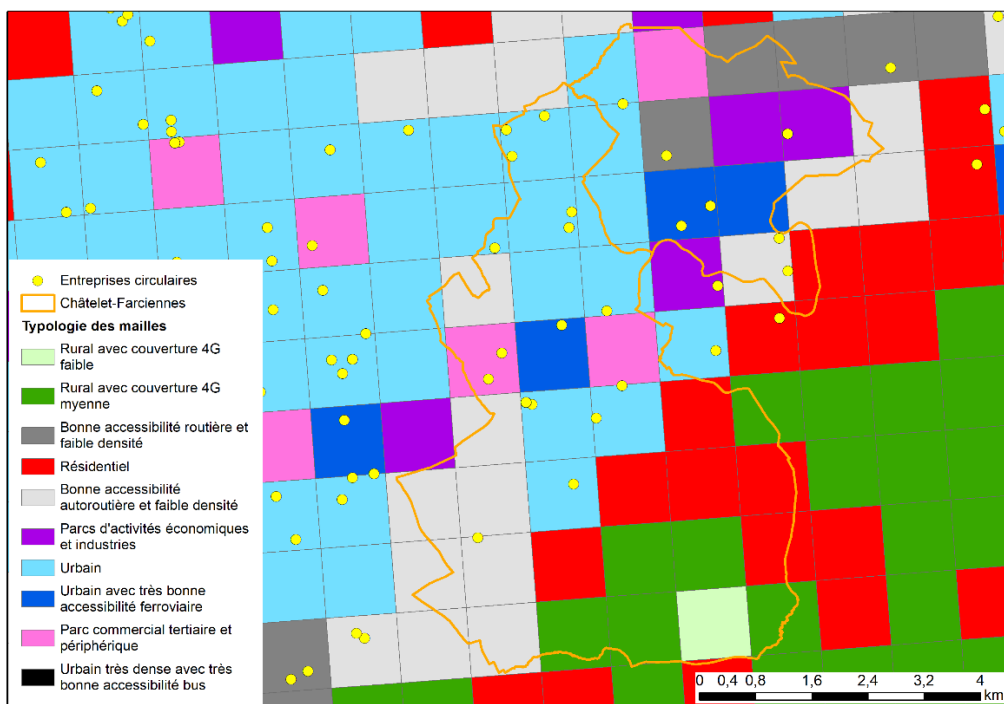


Source des données géographiques : Service Public de Wallonie (2021)

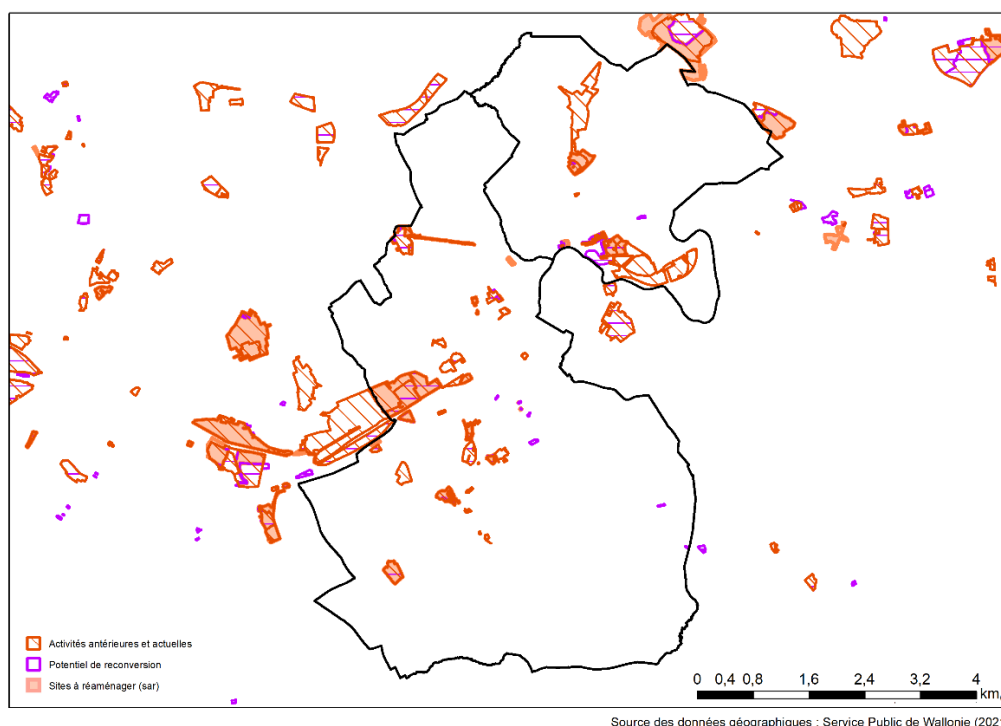
Carte 19. Plan de secteur centré sur Châtelet-Farciennes.

5.5.3 Secteur de l'économie circulaire par maille

Les entreprises circulaires témoignent d'une relative dispersion sur le territoire des deux communes ; on notera toutefois leur absence dans les milieux résidentiels, de manière assez cohérente avec les constats faits à plus large échelle et liée au caractère régulièrement incompatible de la nature des activités avec un voisinage résidentiel. Les entreprises se localisent préférentiellement dans certaines mailles urbaines historiquement marquées par la présence d'une certaine activité industrielle ou artisanale et d'autres fonctions (parcs commerciaux, voie ferrée, voie d'eau...), mais aussi dans et à proximité de friches.



Carte 20. Entreprises circulaires et typologie territoriale - le cas de Châtelet-Farciennes.



Carte 21. SAR et friches à Châtelet et Farciennes.

5.5.4 Stratégies de développement des activités économiques émergentes

La formalisation d'une stratégie locale se rapportant au développement des dimensions économiques étudiées apparaît esquissée et se situe à un niveau intermédiaire entre Tournai, où elle est clairement formulée, et Wavre, qui engage seulement sa réflexion, toujours informelle. L'Ecopôle, situé en bonne partie sur le territoire de Farciennes, est une initiative d'Igretec et vise à accueillir des entreprises actives dans le développement durable et plus singulièrement l'économie circulaire. Cette superficie n'est cependant que faiblement occupée à cette heure, malgré une localisation proche des infrastructures et dans un contexte territorial apparemment propice à l'économie circulaire et au secteur du recyclage, possiblement renforcé par la présence de la plateforme multimodale Charleroi-Châtelet.

Le **Projet de Territoire de Charleroi Métropole (Charleroi Métropole, n.d.)**, s'appliquant aux deux communes, porte notamment une attention particulière à l'économie circulaire, et souhaite inscrire les entreprises de son territoire dans cette démarche, ainsi que développer l'écologie industrielle territoriale (symbioses industrielles) dans les parcs d'activité économique et autres zones dédiées à la fonction économique. Est aussi avancé le renforcement de l'accès au numérique. **Le Projet souhaite aussi soutenir les initiatives digitales.** Si l'économie créative est évoquée, elle porte plutôt sur les projets et réalisations à Charleroi où se localise par ailleurs le Hub créatif pour la région.

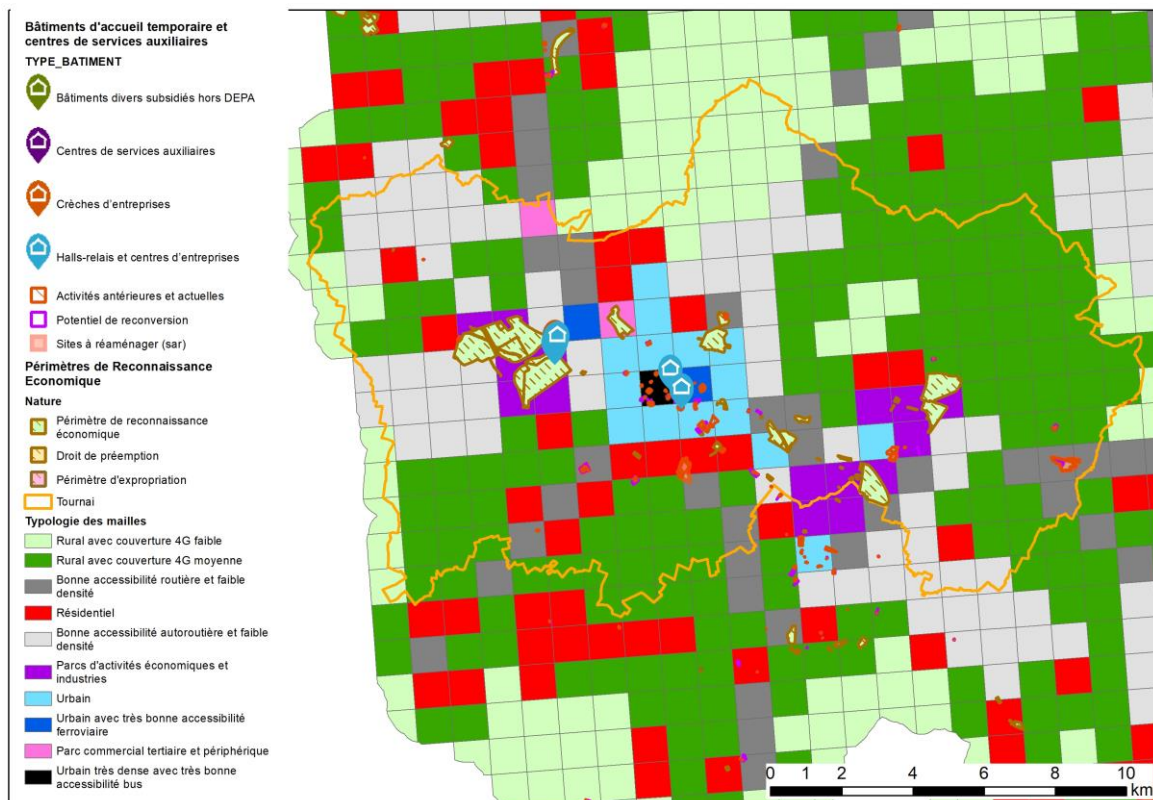
Le PST de Châtelet ne mentionne que très peu d'actions dédiées directement aux dimensions économiques étudiées. **On peut toutefois noter la volonté de développements économiques qui pourraient indirectement les concerner, notamment le circulaire.** Le PST vise en effet à « renforcer le tissu économique local et mettre en place une stratégie de développement économique durable », via la reconversion économique de deux sites. Il vise aussi à « favoriser l'installation d'entreprises à haute valeur ajoutée dans les ZAE » et à « encourager, avec le Port Autonome de Charleroi, le développement et l'implantation d'activités économiques peu polluantes et axées durables », action concernant potentiellement l'économie circulaire.

Le PST de Farciennes propose **quelques actions dans le domaine de l'économie circulaire**, comme l'amélioration de la récolte des déchets, la mise en place d'un nouveau parc de recyclage et le développement d'un projet pilote de recyclage des mégots de cigarettes.

5.6 OUTILS ET TERRITOIRE

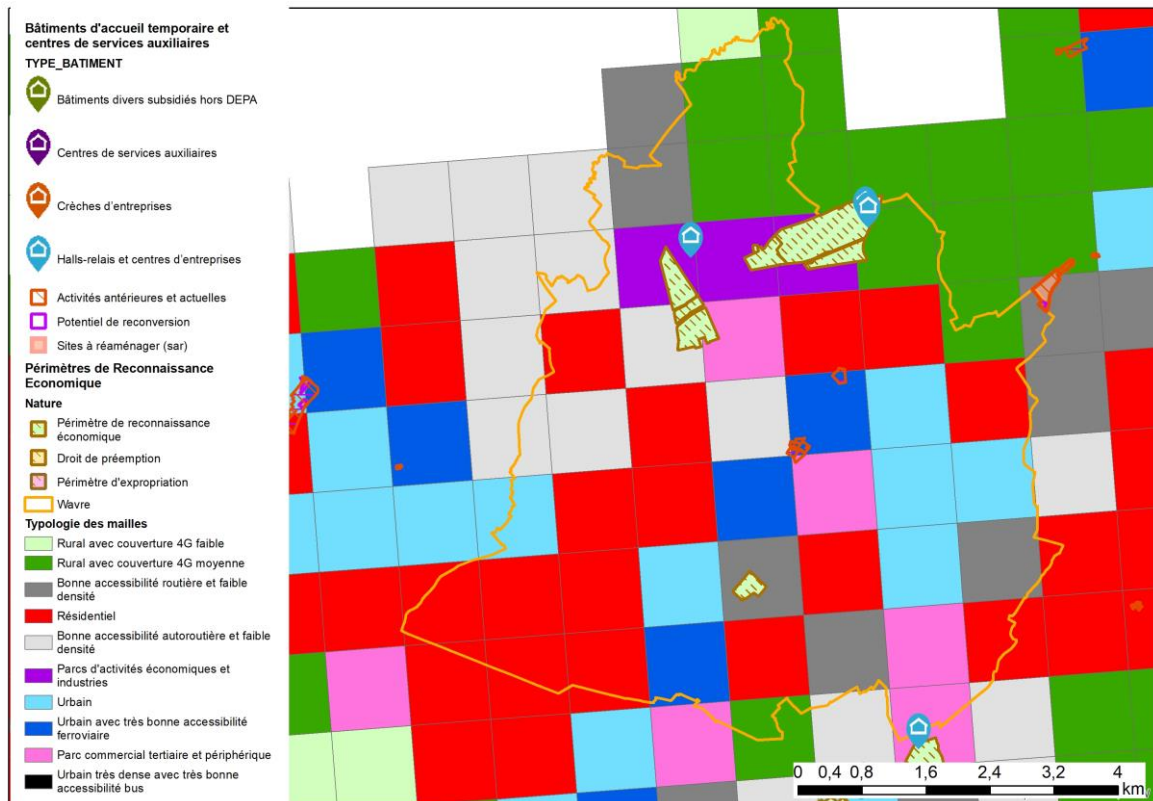
Nous terminons l'analyse par la présentation de la localisation de quelques outils associés ou pouvant servir aux dimensions économiques étudiées, à savoir les SAR de fait (inventaire des sites à réaménager), les bâtiments-relais et les périmètres de reconnaissance économique. Ces géodonnées ont été obtenues via le Géoportail de la Wallonie.

Tournai possède plusieurs bâtiments-relais, certains ayant été évoqués plus haut dans cette analyse. On note tant une localisation centrale que périphérique. Le premier type est notamment associé aux initiatives d'IDETA et/ou de la commune visant la reconversion de quartiers urbains denses. La seconde est associée à l'activité économique développée dans les parcs de Tournai-ouest. On note notamment dans l'agglomération tournaisienne la présence de friches dont la reconnaissance officielle en périmètre SAR permet/peut permettre le développement d'une activité économique compatible avec l'environnement urbain, et dès lors possiblement utile au développement des trois dimensions étudiées sur la commune de Tournai.



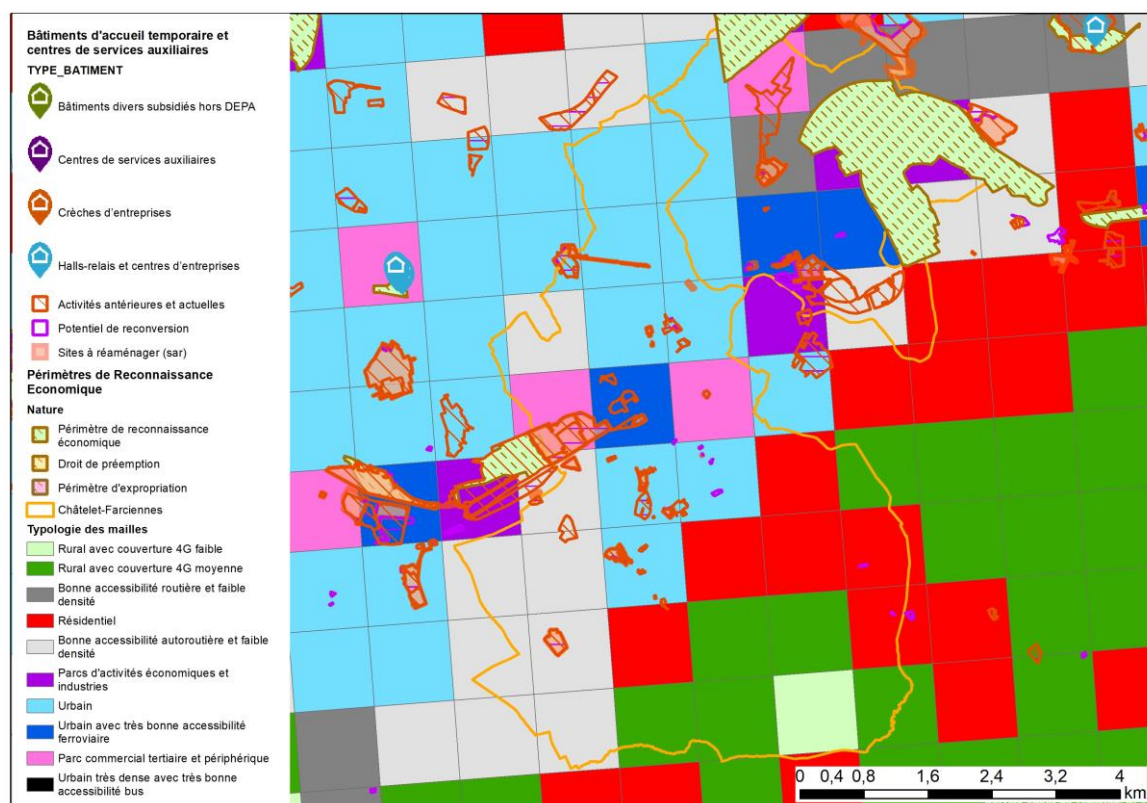
Carte 22. Localisation des bâtiments-relais, SAR (de fait et de droit) et PRE à Tournai (source des données : Walonmap).

Sur la commune de Wavre, les bâtiments-relais sont situés exclusivement à proximité des parcs d'activité économique du nord de la commune. Le potentiel de redéploiement de l'activité économique dans le tissu urbain de Wavre via l'outil SAR est moindre qu'à Tournai, étant la faible présence de friches sur la commune. L'une d'entre elles a par ailleurs déjà fait l'objet d'une reconversion.



Carte 23. Localisation des bâtiments-relais, SAR (de fait et de droit) et PRE à Wavre (source des données : Walonmap).

Pour le cas de Châtelet-Farciennes, il n'existe d'après les données du Géoportail aucun bâtiment-relais sur le territoire des deux communes. A l'inverse, on note une présence de friches pouvant servir, si les conditions s'y prêtent, à l'accueil d'activités économiques. On notera par ailleurs la présence plus importante de périmètres de reconnaissance économique, et singulièrement l'Ecopôle déjà évoqué.



Carte 24. Localisation des bâtiments-relais, SAR (de fait et de droit) et PRE sur les communes de Châtelet et Farciennes (source des données : Walonmap).

5.7 ENSEIGNEMENTS SUR LES STRATEGIES TERRITORIALES ET LA LOCALISATION DES ENTREPRISES D'ACTIVITES ECONOMIQUES EMERGENTES.

L'analyse de ces trois cas démontre des **visions stratégiques communales très variables selon le contexte socio-économique**, clairement différencié, **et la vision des acteurs**. Tournai, commune en reconversion, a élaboré une approche stratégique précise, concertée avec différents acteurs, et se dote d'équipements et d'infrastructures concrétisant cette vision, aujourd'hui formalisée et appropriée. Wavre, qui est entraînée dans la dynamique de développement de l'aire métropolitaine bruxelloise et, surtout, l'autonomisation économique croissante du Brabant wallon (Halleux et al., 2019) et qui bénéficie de sa proximité avec le campus de l'UCLouvain et son parc scientifique, n'a pas formalisé de stratégie particulière pour intégrer les trois secteurs d'activités économiques émergentes dans son développement, mais la réflexion est en cours. Les indicateurs du contexte territorial mettent en évidence que Wavre possède déjà un écosystème porteur pour ces trois secteurs. La situation de Châtelet et de Farciennes est intermédiaire, avec un profil socio-économique défavorisé, mais une certaine présence de l'économie circulaire et créative. Les stratégies sont toutefois relativement peu formalisées, si l'on excepte l'économie circulaire pour laquelle on retrouve quelques mentions dans certains documents. La principale infrastructure dédiée au développement durable (parmi lequel figure l'économie circulaire), l'Ecopôle, n'est toutefois que très partiellement occupée à ce jour. En parallèle, les entités s'inscrivent dans une dynamique d'agglomération pour l'ensemble du bassin de Charleroi.

L'utilisation de la typologie par maille permet une contextualisation extrêmement fine de la dynamique économique locale et met en évidence **des « écosystèmes locaux spécifiques non formalisés » propices au développement de certains secteurs d'activités**, comme l'illustre bien l'exemple de Tournai.

Si le contexte de localisation des activités économiques émergentes dépend du type d'activités et de leurs impacts, **il est relevé que le contexte urbain procurant des aménités de cadre de vie et de sociabilité est privilégié**. Il se distingue de la localisation des activités économiques traditionnelles en parc d'activités économiques.

L'orientation des investissements publics de soutien des secteurs numérique et créatif cible des petites structures dans des centralités facilement accessibles. Ce choix de soutien stratégique est confirmé dans sa pertinence au regard des écosystèmes urbains à très bonne accessibilité en transport en commun qui concentrent ce type d'activité. Il est à noter que cette affinité pour les milieux urbains a été mise en évidence tant au cours de la première année de la recherche que lors des différents entretiens menés en 2021 avec des entreprises et différents acteurs de l'animation économique. L'analyse par maille permet ainsi d'appréhender l'efficacité et la pertinence de l'action publique à une échelle très micro-spatiale.

6. RECOMMANDATIONS

Au cours des deux années de recherche consacrées aux interactions entre économies émergentes et territoires, l'approche thématique, considérée comme indispensable pour disposer d'un socle de connaissances, a progressivement évolué vers une démarche davantage transversale, axée sur le territoire et les lieux. En effet, l'étude des besoins, des comportements et des stratégies des acteurs concernés a étayé cette nécessité de décloisonnement.

Par ailleurs, les informants ont confirmé, par leurs témoignages, l'aspect déterminant du territoire et des infrastructures dans la perspective de développer des partenariats et des écosystèmes économiques performants. En outre, les trois économies étudiées, nonobstant leurs spécificités, trouvent un terrain favorable dans les espaces innovants, accessibles et orientés vers la coopération. En ce sens, elles ne diffèrent pas fondamentalement de l'économie en général. Toutefois, **elles témoignent d'une série de besoins, y compris immatériels, caractéristiques, et font face à des enjeux spécifiques** à la nature de leurs activités. Ces dynamiques apparaissent, pour certains secteurs, moins inféodées aux facteurs de localisation traditionnelle et présentent même une certaine « **plasticité territoriale** », vectrice de nouvelles opportunités.

À la lumière de ces constats, les recommandations proposées ci-après sont formulées en considérant **le soutien au développement économique à travers le territoire et les lieux** comme principe fédérateur. Ces recommandations s'inscrivent dans une perspective de gouvernance territoriale en regard du développement des dynamiques économiques étudiées au côté d'autres actions politiques et publiques portées par les différents niveaux de pouvoir du pays.

Ces recommandations sont déclinées suivant trois dimensions.

6.1 GOUVERNANCES – FINANCEMENT – CADRES LÉGISLATIFS

6.1.1 Inscrire davantage la dimension économique et, plus particulièrement les dynamiques émergentes, notamment à travers le développement de Plateformes d'Innovation Territoriale (PIT), dans les outils et stratégies de gouvernance territoriale

Objectifs poursuivis :

Promouvoir une approche davantage transversale, décloisonnée, coopérative et porteuse d'innovations, incluant le développement économique, au niveau des outils et stratégies de gouvernance territoriale afin de favoriser un développement économique endogène et la mixité de fonctions au sein des territoires urbanisés, au départ d'outil comme le schéma de développement communal (SDC), la perspective de développement urbain (PDU), la politique intégrée de la ville (PIV), voire des mécanismes comme la rénovation urbaine ou le programme communal de développement rural (PCDR) et autres approches stratégiques.

Tutelle(s) :

Autorités régionales voire locales

Acteur(s) ciblé(s) :

Acteurs locaux de la gouvernance territoriale, y compris les bureaux d'étude

Modes de financement : /

Description :

La mise en œuvre de politiques publiques contribuant à créer un environnement favorable au développement des dynamiques économiques émergentes et des PIT est déterminante dans une perspective d'innovation et de dynamisation territoriales. Or, le volet quatre de la recherche consacré à l'examen des stratégies locales a montré, d'une part, le déficit de prise en compte de ces dynamiques au sein des stratégies locales, mais, d'autre part, un intérêt croissant pour celles-ci. Il est dès lors recommandé de favoriser l'intégration des dynamiques économiques locales au niveau de l'élaboration des stratégies de développement territorial.

Certes, la prise en compte de la dimension économique au sein des réflexions territoriales n'est guère aisée. Le développement économique ne se décrète pas... mais il peut s'accompagner. Souvent, elle se cantonne à l'estimation des besoins en matière de zones d'activités et à l'examen de la fonction commerciale, ce qui n'est déjà pas aisé en soi. Il s'agit, dès lors, de faciliter et de promouvoir cette approche.

Or, les stratégies de développement territorial s'assurent davantage de succès lorsqu'elles se reposent sur les dynamiques économiques et des PIT amorcées ou mises en place par des acteurs locaux. Ces processus endogènes, à identifier et impliquer, servent alors de socle pour mener des politiques mobilisant le territoire et les lieux, ce qui plaide évidemment pour la prise en compte de ceux-ci dans réflexions territoriales.

Concrètement, nous recommandons de :

Décloisonner les compétences et favoriser la transversalité au niveau de l'encadrement de la gouvernance territoriale, à l'instar de ce qui se fait de plus en plus au niveau de la fonction commerciale, tant au niveau des outils et mécanismes que de l'accompagnement et la mise en œuvre de ceux-ci ;

D'intégrer davantage les acteurs du développement économique (IDE, Invest...), mais aussi le monde de l'entreprise et les porteurs de dynamiques locales aux réflexions territoriales dans une perspective de co-construction et d'appropriation des stratégies ;

De sensibiliser, voire de former, les acteurs de développement territorial (fonctionnaires communaux, bureaux d'étude...) à ces nouvelles dynamiques.

Bon à savoir : La stratégie S3, même si elle ne cible pas strictement le territoire, intègre dans sa démarche des réflexions sur les trois dynamiques émergentes et les plateformes d'innovation territoriales tout en conservant son objectif de transformation de la structure économique, pour l'adapter aux transitions industrielles et répondre aux grands défis sociétaux. Elle représente dès lors un outil stratégique de la politique régionale d'innovation adaptée aux enjeux identifiés au cours de cette recherche.

Bon à savoir : au niveau des programmes d'investissements proposés dans le cadre de la Politique intégrée de la Ville (PIV), parmi les neuf villes bénéficiaires, deux intègrent un projet de création de « tiers-lieux ».

6.1.2 Développer une stratégie d'appels à projets « Plateformes d'innovation territoriale » impliquant, notamment, les néo-hubs dans une perspective de dynamisation territoriale locale

Objectifs poursuivis :

- Développer progressivement un réseau de PIT sur l'ensemble du territoire wallon afin de répondre aux demandes et potentiels locaux et faire le relais des services proposés par les Hubs créatifs afin d'accroître leur propre visibilité.
- Favoriser la mixité et renforcer la vocation économique des centralités, y compris les échanges entre celles-ci.

Tutelle(s) :

Autorités régionales

Acteur(s) ciblé(s) :

Porteurs de projets privés et autorités locales

Mode de financement :

Financements européens - régionaux – locaux, partenariats public-privé

Description :

Nous utilisons ici le terme de « plateforme d'innovation territoriale » suivant une définition assez large, telle que précisée par la figure 3 du volet 1 et qui correspond à un tiers-lieu à vocation économique. En effet, les PIT peuvent prendre des formes variables, du co-working au hub-crétatif. En fonction des objectifs poursuivis de l'appel à projets, il s'agira de préciser les contours du concept ciblé ainsi que les principes de gouvernance et de mise en œuvre. Nous recommandons de s'inspirer de ceux des tiers-lieux, présentés au volet 1 (espace de travail partagé et collaboratif avec une mutualisation des ressources et un patrimoine informationnel).

Les appels à projets PIT seront destinés aux acteurs privés et autorités locales qui souhaitent disposer d'un soutien financier et/ou d'un accompagnement dans l'élaboration d'une PIT. Clairement, cette recommandation vise à mobiliser l'underground des territoires, à favoriser la rencontre entre, d'une part le potentiel entrepreneurial et créatif et, d'autre part, les lieux à reconquérir et à valoriser. Ce soutien doit encourager les acteurs ayant identifié des opportunités de développement sur leur territoire (anciennes gares, friches, etc.) à passer à l'action et à faire émerger, à travers la Wallonie, des lieux de création et de soutien à l'innovation tout en servant d'antennes locales aux Hubs créatifs. Ceux-ci sont amenés à jouer le rôle de « tête de réseau », comme il est précisé dans le cahier des charges des néo-hub. Les localisations permettant une bonne cohésion avec les néo-hubs seront donc privilégiées. L'idée étant de proposer une complémentarité dans l'offre de services.

Les PIT, vu leur configuration, prônent une approche transversale et invitent à la rencontre. C'est pourquoi il est préférable qu'elles s'inscrivent au sein d'un terreau favorable où préexiste un écosystème économique local. Dans le cas contraire, le risque de sous-exploitation du lieu existe, notamment en milieu rural où les activités sont moins diversifiées.

Cependant, on peut imaginer des appels à projets ciblés par thématique, par type de lieux ou par profil d'acteur, si l'on souhaite impulser une tendance spécifique. Les Agences de Développement Local (ADL), les GAL, ou des initiatives privées (comme, par exemple, la Fondation Chimay-Warsoise) pourraient, par exemple faire l'objet d'un appel à projets particulier afin de se reposer sur leurs compétences pour renforcer des dynamiques en milieu rural ou au sein des petites villes.

Bon à savoir : Le gouvernement français a opté pour un soutien aux tiers-lieux de cet ordre en lançant un appel à manifestation d'intérêt "Fabriques de Territoire". Celui-ci va mettre à disposition de 300 Fabriques de Territoire, une enveloppe de 75 000 à 150 000 € sur 3 ans, à raison de 50 000 € par an maximum, le temps pour ces structures de trouver leur équilibre économique (Ministère de l'économie des finances et de la relance, 2021).

Bon à savoir : Le Plan de relance du Gouvernement wallon d'octobre 2021 contient plusieurs projets susceptibles d'accueillir la création de PIV. Citons, plus particulièrement, le projet 229 : « Lancer des appels à projets « Coworking » en zone rurale et en milieu urbain (notamment au niveau des mobipôles) » et le projet 224 : « Redynamiser les centralités en lançant différents appels à projets soutenant la valorisation des friches urbaines et la création de nouveaux concepts de commerces innovants et favorisant la transformation de commerces existants », mais, qui ne semble cibler que la fonction commerciale.

6.1.3 Intégrer davantage la dimension économique, notamment à travers les Plateformes d'innovation territoriale aux outils et stratégies de régénération et rénovation urbaine

Objectifs poursuivis :

- Favoriser la création d'emplois et la mixité fonctionnelle au sein de quartiers considérés comme prioritaires, généralement défavorisés.
- Amplifier la réhabilitation de quartiers considérés comme prioritaires et favoriser la cohésion sociale à travers l'activité économique et, plus particulièrement les PIT.

Tutelle(s) :

Autorités régionales voire Intercommunale de développement économique

Acteur(s) ciblé(s) :

Autorités locales et/ou supracommunales, bureaux d'étude

Mode de financement :

Financements européens - régionaux – locaux, partenariats public-privé

Description :

Les plateformes d'innovation territoriale sont des lieux organisés au départ d'activités économiques et d'innovation technologique et sociale, mobilisant l'empowerment local. Ils créent de nouvelles dynamiques économiques ou sociales en réponse aux enjeux des territoires et peuvent fournir de multiples services, ce qui est essentiel dans le cadre de régénération ou rénovation urbaine.

Intégrées au sein des stratégies de développement, les PIT couplées à d'autres fonctions dynamogènes peuvent affecter durablement la cadre de vie et l'image d'un quartier tout induisant d'autres fonctions économiques à proximité.

Or, le mécanisme de rénovation urbaine, qui repose sur un diagnostic détaillé permettant d'identifier lieux stratégiques et acteurs porteurs, exclut le financement spécifique du soutien à l'activité économique, qui doit alors se faire par d'autres biais. Notre recommandation porte précisément sur une révision de ce mécanisme, éventuellement en y intégrant les intercommunales de développement économique. Soulignons toutefois que la récente Politique intégrée de la ville (PIV) permet de prendre en compte l'activité économique et associe la réhabilitation des SAR (sites à réaménager).

Rappelons que les régies de quartiers et maisons de l'emploi pourraient servir de levier au développement de PIT, même d'ambition modeste, à portée locale.

Bon à savoir : à Tournai, le développement de la Technicité comme lieu d'hébergement du Hub créatif et du Fab Lab, sert de levier à la stratégie d'IDETA (intercommunale de développement de la Wallonie picarde) qui œuvre en partenariat avec la Ville de Tournai, au départ d'une rénovation urbaine, la rénovation du quartier Saint-Piat, en bordure du centre-ville et au bord de l'Escaut, dans un territoire identifié comme porteur pour les économies créative et numérique. Ce quartier a maintenant été considéré comme prioritaire au niveau de la PIV de la Tournai.

6.1.4 Initier une cartographie numérique des acteurs de l'animation économique et des PIT et sur les lieux vacants disponibles

Objectifs poursuivis :

Disposer d'une information lisible, complète et facilement accessible sur les acteurs de l'animation économique et des PIT et sur les lieux et espaces vacants disponibles

Tutelle(s) : Région wallonne

Acteur(s) ciblé(s) :

Entreprises et porteurs de projets

Mode de financement :

Fonds régionaux

Description :

La réalisation d'une cartographie numérique des acteurs de l'animation économique et des PIT et des espaces disponibles permettrait aux entreprises, mais aussi au grand public, de bénéficier d'une information lisible et complète sur l'écosystème de l'accompagnement en Wallonie. Cela permettrait également aux porteurs de projet et aux entreprises de plus facilement s'orienter vers les acteurs les plus qualifiés pour fournir les ressources et services qu'ils souhaitent obtenir.

En la matière, différentes initiatives existent déjà, mais elles ne recouvrent qu'une partie du champ de notre recommandation. Au niveau de la cartographie des espaces dédiés à l'activité économique, Bspace reprend les seules données provenant des Intercommunales de développement économique et Ports autonomes et ne présente guère d'interactivité. L'ensemble des organismes reconnus comme acteurs de l'animation économique susceptibles de bénéficier des Fonds structurels européens, 23 au total, sont évidemment cités sur le site du SPW (https://economie.wallonie.be/Dvlp_Economique/Developpement_Entreprises/activite1.html) et, surtout, sur le site de la SOWALFIN qui apparaît comme le véritable portail pour les entreprises et porteurs de projets et qui renvoie vers ses réseaux d'acteurs partenaires. Par contre, les hubs créatifs disposent de leur propre site Internet, mais ne sont pas référencés sur celui de la Sowalfin.



Figure 27. Les partenaires de la SOWALFIN (source : <https://www.sowalfin.be/un-reseau-de-partenaires-pour-votre-accompagnement-et-votre-financement/>)

Par ailleurs, le Décret du 2 février 2017 relatif aux développements de parcs d'activités économiques prévoit, en son article 76, la réalisation d'une « base de données des terrains, bâtiments d'accueil temporaires et centres de services auxiliaires », en cours de développement.

Dès lors, nous recommandons que cette base de données soit fusionnée avec Bspace et que le lien soit fait au niveau du site de la Sowalfin.

6.1.5 Introduire un mécanisme de discriminations fiscales positives à travers la révision des zones franches

Objectifs poursuivis :

Proposer un avantage fiscal aux entreprises s'implantant au sein de territoires considérés comme défavorisés.

Tutelle(s) :

Autorités fédérales et régionales

Acteur(s) ciblé(s) :

Entreprises

Mode de financement :

Avantage fiscal accordé par le fédéral

Description :

Pour rappel, l'État fédéral dispose toujours de leviers d'action en matière de compétitivité économique des territoires, et notamment des compétences concernant le coût du travail, la fiscalité et les réglementations. L'une de ces compétences est territorialisée et correspond à la politique fiscale des zones franches, qui apparaît comme l'un des seuls mécanismes reposant sur un principe de discrimination territoriale positive.

Le principe, qui s'écarte assez fortement du mécanisme français adapté en 2015 pour devenir « Territoires Entrepreneurs » (CGET 2015), est le suivant : la Wallonie définit ses quatre zones d'aides qui sont soumises au Gouvernement fédéral. L'aide accordée aux PME consiste en une dispense du versement du précompte professionnel de 25 % pour tout nouvel emploi créé à la suite d'un investissement, le tout pendant une période de 2 ans qui suit la création de ce nouvel emploi. Les zones d'aide s'étendent dans un rayon de 40 kilomètres autour de sites touchés par des licenciements collectifs et dans des secteurs en crise. Ceux-ci sont : ArcelorMittal à Seraing, Doosan à Frameries, Caterpillar à Gosselies et Saint-Gobain Sekurit à Sambreville. Autour de ces sites, l'ensemble des espaces à vocation économique situés à moins de 40 kilomètres des entreprises citées ont été sélectionnés, à savoir les parcs d'activités économiques reconnus par la Région, les infrastructures d'accueil de l'activité économique, les zones d'activités économiques industrielles au plan de secteur contiguës aux parcs d'activités économiques existants, les terrains des ports autonomes, les zones d'activités économiques mixtes au plan de secteur hors commerce de détail et les zones d'extraction au plan de secteur. Ces zones sont activées depuis le 1er novembre 2017 et sont cartographiées au niveau du Geoportail.

C'est évidemment le principe de « discrimination territoriale positive » qui nous intéresse ici. Or, deux constats majeurs s'imposent.

Primo, l'avantage financier apparaît assez limité et le mécanisme peu usité. Dès lors, on peut s'interroger sur son efficacité (dans un article du 19 octobre 2021, l'Echo évoque, d'octobre 2017 à fin 2020, un bilan de 31 entreprises bénéficiaires pour 226 emplois aidés), tout en précisant que le principe de faire bénéficier certains territoires, considérés comme « défavorisés », d'avantages fiscaux apparaît pertinent, mais que son efficacité reste à démontrer.

Secundo, le choix des autorités wallonnes de n'appliquer le dispositif que sur des terrains à vocation purement économique, même suivant une définition élargie, le plus souvent situés en marge des zones d'habitat, pose question. Et rappelons que certaines parties du territoire wallon sont *ipso facto* exclues du dispositif.

Dès lors, nous recommandons de revoir ce mécanisme, éventuellement dans une perspective de renforcement des centralités, tout en conservant le principe de discrimination territoriale positive.

6.1.6 Promouvoir un mécanisme de discrimination territoriale à travers certains mécanismes de soutien à l'activité économique : les exemples d'Easy'up et d'Easy'green

Objectifs poursuivis :

Soutenir le développement des dynamiques économiques émergentes au sein des territoires urbanisés

Tutelle(s) :

Région wallonne

Acteur(s) ciblé(s) :

Entreprises considérées comme émergentes

Mode de financement :

Prêt subordonné

Description :

Easy'up et Easy'green sont deux actions d'accompagnement et d'aides aux PME et TPE initiées par Novallia, filiale de la Sowalfin. La première concerne l'aide à la création d'entreprises innovantes et la seconde soutient la participation concrète des entreprises à la transition énergétique (www.novallia.be).

Dès lors, et bien que les entreprises appartenant aux trois secteurs économiques étudiés présentent souvent un caractère innovant, nous recommandons, primo, de considérer le critère de localisation au sein, par exemple, d'un périmètre de rénovation urbaine ou d'une centralité comme un critère potentiel d'innovation et de contribution à la transition énergétique. En effet, le fait d'être localisé au sein d'un quartier urbain, que ce soit central et/ou en difficulté, pourrait être considéré comme innovant au regard du profil d'activité proposé et/ou des modes d'organisation de l'entreprise. De même, ce type de localisation pourrait également être vu comme un moyen concret de participer à la transition énergétique (via notamment une meilleure accessibilité à l'entreprise en transports en commun, en vélo ou même à pied). Secundo, nous proposons, pour les entreprises considérées comme innovantes et dès lors déjà bénéficiaires du mécanisme d'aide, mais situées dans les territoires cités (et ciblés), de majorer l'aide et d'en faciliter l'accès.

6.1.7 Amplifier le recyclage foncier à finalité économique à travers la valorisation et l'éventuelle adaptation du Décret relatif au développement des parcs d'activités économiques du 2 février 2017

Objectifs poursuivis :

Favoriser la création, par les Intercommunales de Développement Economique (ou par les autres opérateurs autorisés), d'infrastructures d'accueil, notamment pour les dynamiques économiques émergentes, au sein des centralités.

Tutelle(s) :

Région wallonne

Acteur(s) ciblé(s) :

Entreprises et porteurs de projets

Mode de financement :

Subside SPW

Description :

Le Décret relatif au développement des parcs d'activités économiques du 2 février 2017, au départ de la procédure de reconnaissance de zone, permet une grande diversité d'interventions, tant sur le foncier que sur l'immobilier qui peut même bénéficier d'une procédure simplifiée. Dès lors, celui-ci paraît susceptible de contribuer au développement des dynamiques économiques émergentes et à la dynamisation des quartiers centraux. En regard de ce Décret, nous recommandons les éléments suivants :

- Vu la procédure simplifiée, notamment pour les « périmètres exclusivement destinés à la redynamisation », définie à l'article 7, nous proposons de considérer que tout site inscrit dans un périmètre de Rénovation urbaine, voire dans une centralité ou un quartier prioritaire, puisse bénéficier de cette procédure.
- L'article 4 impose aux opérateurs de réaliser un programme pluriannuel d'investissements infrastructurels portant sur les cinq prochaines années. Dès lors, nous recommandons d'imposer dans ce programme la présence de plateformes d'innovation territoriale.
- L'article 66 laisse au Gouvernement la liberté de déterminer le taux de subsidiation. Nous proposons dès lors de majorer le taux de base du subside (tout comme pour les SAR) pour toute opération localisée au sein d'un périmètre de Rénovation urbaine, voire dans une centralité ou un quartier prioritaire.

Bon à savoir : Technicité, le hub tournaisien, est implanté au sein d'un périmètre de rénovation urbaine et du quartier prioritaire de la PIV et a bénéficié de l'application du Décret de 2017.

6.1.8 Garantir une phase expérimentale/de test aux PIT lors de leur développement

Objectifs poursuivis :

Favoriser l'expérimentation dans la mise en œuvre des plateformes d'innovation territoriale.

Tutelle(s) :

Région wallonne et autres pouvoirs de tutelle

Acteur(s) ciblé(s) :

Plateformes d'innovation territoriale

Mode de financement : /Description :

La mise en œuvre d'une plateforme d'innovation territoriale, qu'elle soit d'initiative privée ou publique, implique fatalement la mobilisation des acteurs locaux, correspondant à un fonctionnement du type middle (voire underground). Cela nécessite souvent une phase d'expérimentation d'un modèle spécifique à créer.

Dès lors, dans les programmes et actions de soutien, nous recommandons de prévoir une phase d'expérimentation avec une évaluation à la clé.

Bon à savoir : le Trakk à Namur a débuté par une première phase expérimentale, le Mini Trakk, qui a permis de roder le projet et de préciser les bases du concept actuel.

6.2 LOCALISATION ET INFRASTRUCTURES

6.2.1 Promouvoir le développement d'espaces mutualisables à l'échelle locale (Plateformes d'innovation territoriale locales) en lien avec les acteurs du développement local comme les ADL et les GAL

Objectifs poursuivis :

Développer des espaces où des acteurs économiques de différents horizons peuvent mettre en commun des ressources, des savoirs et des compétences à l'échelle locale.

Tutelle(s) :

Autorités communales

Acteur(s) ciblé(s) :

ADL, GAL, acteurs privés, secteur associatif

Mode de financement :

Soutien régional

Description :

Développer des espaces mutualisables consiste à mettre en commun à travers un lieu unique des ressources, des savoirs et des compétences au sein d'un lieu accessible à des acteurs économiques qui ne seraient pas nécessairement amenés à collaborer par ailleurs.

À l'échelle locale, cela peut permettre de favoriser des rencontres et de renforcer l'écosystème économique en présence. C'est également la possibilité pour certains acteurs d'avoir accès à des ressources et services qu'ils ne pourraient se procurer seuls.

Dans ce cadre, agissant au sein de petites villes et territoires ruraux, les ADL et les GAL peuvent jouer un rôle essentiel afin de développer les PIT les plus adaptées aux enjeux locaux, au sein de lieux propices à développer un projet, éventuellement dans une perspective de réhabilitation, et favorisant l'implantation locale des dynamiques économiques émergentes. Ces acteurs sont également particulièrement bien positionnés pour mobiliser un écosystème préexistant nécessaire à la pérennité du projet.

Ces espaces mutualisables, s'ils sont développés sur le modèle des PIT, sont également en mesure de créer des polarités (particulièrement en milieu rural) et de proposer une offre de service complémentaire à l'existant. Ils offrent également des espaces de télétravail et de formation, dans l'optique de concrétiser le concept de territoire du quart d'heure.

Par conséquent, nous recommandons, primo, de sensibiliser, voire de former, les acteurs du développement local à ces nouvelles dynamiques, secundo, d'intégrer ces perspectives au niveau des réflexions stratégiques et, tertio, de promouvoir les PIT locales, que ce soit à travers des financements spécifiques ou appels à projets.

Bon à savoir : Parmi les 2.500 tiers-lieux identifiés par l'association France Tiers-lieux, la moitié sont situés en zone rurale (France Tiers Lieux, 2021)

Bon à savoir : le Plan de relance du Gouvernement wallon d'octobre 2021 contient plusieurs projets susceptibles d'accueillir la création de PIT. Citons, plus particulièrement, le projet 229 : « Lancer des appels à projets « Coworking » en zone rurale et en milieu urbain (notamment au niveau des mobipôles) ».

6.2.2 Favoriser la mise à disposition des friches urbaines et autres espaces vacants dans une logique « d'immobilier de seconde main » (éventuellement en lien avec les acteurs de l'accompagnement à la création comme, par exemple, les SAACE)

Objectifs poursuivis :

- Éviter que s'établissent durablement des friches urbaines et autres espaces vacants
- Renforcer les dynamiques économiques en milieu urbain

Tutelle(s) :

Région wallonne, IDE et acteurs impliqués dans le développement de projets

Acteur(s) ciblé(s) :

Porteurs de projets

Mode de financement : /

Description :

Les friches urbaines et autres espaces vacants affectent l'image de certains quartiers et, dès lors, leur prospérité économique. Ils participent au déclin d'attractivité des centralités tant vis-à-vis des citoyens et que des investisseurs et leur requalification est une priorité du Gouvernement wallon. Mettre ces espaces à disposition de porteurs de projet, de créateurs ou d'entrepreneurs à la recherche de lieux pour développer leurs activités permettrait de remédier à cette situation défavorable.

Que ce soit de manière temporaire ou à plus long terme, réinvestir les lieux présentant un potentiel adéquat permet d'instaurer une dynamique positive ainsi que d'améliorer l'environnement urbain et le cadre de vie. De plus, cela fournit à certains projets une opportunité de développement et un accès à du foncier ou de l'immobilier de seconde main parfois manquant ou trop onéreux. Les PIT ont, à cet égard, un rôle à jouer puisqu'ils permettent de réhabiliter des friches industrielles ou commerciales, en particulier dans les quartiers périphériques des centres-villes (Demain la ville, 2021).

D'un autre côté, certains acteurs de la formation et de l'accompagnement de projet comme l'IFAPME ou les Structures d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi (SAACE), voire les Centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) sont parfois en recherche de lieux à occuper de manière expérimentale et, éventuellement, transitoire.

Bon à savoir : à Sambreville, il existe une initiative visant à mettre à disposition des lots dans les installations des anciennes glaceries Saint-Gobain. Cette initiative rencontre un certain succès étant donné les moindres coûts devant être supportés par les entreprises. Cette demande accrue en immobilier de seconde main semble avoir été initiée par la crise entamée en 2008 (Halleux & Zangl, 2018).

6.2.3 Valoriser le patrimoine historique et les espaces vides emblématiques (gares, commerces ...) dans une perspective de dynamisation économique locale

Objectifs poursuivis :

Profiter de la sous/non exploitation de lieux emblématiques pour y développer de l'activité économique via les PIT.

Tutelle(s) :

Région wallonne, communes

Acteur(s) ciblé(s) :

Acteurs locaux privés et publics, communes

Mode de financement :

Financements publics, PPP

Description :

Certains lieux, perçus comme emblématiques au sein d'un territoire, ont progressivement décliné jusqu'à abandonner une partie, voire l'entièreté, des activités qui s'y développaient jadis. Des gares, commerces, hôtels, bâtiments administratifs, lieux de culte... dont l'historique est connu de tous les locaux sont aujourd'hui laissés à l'abandon ou à un usage anecdotique.

Ces espaces dotés, de manière générale, d'une visibilité et, souvent, d'une accessibilité remarquable, représentent pourtant un immense potentiel. Il s'agit dès lors d'opportunités immobilières ou foncières idéales pour le développement d'activités économiques ou de PIT. Bien évidemment, la réhabilitation de ce type de bien s'avère souvent très coûteuse, d'où la nécessité d'impliquer le secteur privé.

En outre, faciliter la réappropriation de ces lieux par des initiatives porteuses d'innovation économique et sociale dans une démarche de coopération territoriale bénéficierait à la fois aux locaux et aux occupants.

Dans la perspective d'encourager la réhabilitation du patrimoine historique et les lieux délaissés dans une perspective économique, nous recommandons :

- D'ouvrir le mécanisme de Revitalisation urbaine aux fonctions autres que le logement. Pour rappel, le dispositif de revitalisation urbaine est un partenariat « public-privé » selon lequel la Région finance l'aménagement des espaces publics à condition que la commune établisse une convention avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales de droit privé. Cette convention doit respecter le principe selon lequel, pour chaque euro pris en charge par la Région, la ou les personnes physiques ou morales de droit privé doivent investir deux euros minimum dont au moins un dans une ou plusieurs actions en relation avec la transformation ou la création de logements.
- De favoriser le recours aux marchés de promotion, pour rappel dans ce type de procédure, la commune (ou un autre acteur local public) lance un appel à promoteurs privés pour réaliser un programme qu'elle a elle-même prédéfini (objectifs fixés en termes de mixité sociale et fonctionnelle, en termes de performance énergétique, en termes de qualité architecturale, etc.). En fin d'opération, la commune rachète (à un prix fixé au préalable) une partie prédéfinie des espaces produits.

- Dans certains cas de figure, un portage local s'avère difficile. Nous pensons par exemple à la réhabilitation des gares fermées par la SNCB (qui a annoncé en octobre 2021 la fermeture de 44 gares outre celles déjà délaissées) et à la négociation avec l'opérateur national. Le modèle pourrait être celui d'Immowal qui est une SA dont le capital social est uniquement détenu par la Wallonie. Sa mission principale est de valoriser le portefeuille immobilier du Centre d'Ingénierie touristique de Wallonie (CGT). Dans ce but, Immowal peut réaliser des études liées à l'amélioration de l'exploitation des sites et gérer des procédures pour le compte du CGT (La réforme du Code wallon du Tourisme, 2017).

6.2.4 Favoriser la mixité fonctionnelle

- Objectifs poursuivis :
- Accroître le nombre et la qualité des lieux de rencontre afin de favoriser l'empowerment économique et les écosystèmes locaux ;
- Maintenir une fréquentation des lieux et quartiers tout au long de la journée dans la perspective d'une plus grande cohésion sociale.

Tutelle(s) :

Région wallonne, acteurs publics locaux

Acteur(s) ciblé(s) :

Communes, promoteurs, invests, IDE

Mode de financement : /

Description :

La mixité fonctionnelle est aujourd'hui une des priorités du Gouvernement qui l'évoque, notamment, au chapitre 24 – les villes et communes – de la DPR 2019-2024. Elle paraît vertueuse à bien des égards (cohésion sociale, développement économique, impacts environnementaux ...) et est au centre de nombreuses réflexions menées par la CPDT dont récemment : Urbanisation des nœuds et mixité des fonctions (Bianchet et al., 2018), Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture (Hanin et Ruelle, 2020 ; Hanin et Halleux, 2021) et Quelles perspectives pour les territoires wallons dans l'ère post-covid (Bianchet et al., 2021). L'enjeu de la mixité a pris encore davantage d'ampleur avec la crise sanitaire avec, notamment, une réduction du temps passé dans les villes et la mise en exergue du concept de territoire du quart d'heure (Bianchet et al., 2021).

Favoriser la mixité fonctionnelle dans les projets immobiliers ainsi que dans le cadre de rénovation et régénération urbaines contribue à fournir un environnement économique dynamique. En effet, disposer de lieux de restauration, de culture, etc., mais aussi de lieux dédiés à l'activité économique favorise les rencontres spontanées, la collaboration et les dynamiques créatives.

De plus, les fonctions résidentielles, productives, de bureau et d'horeca n'étant pas actives aux mêmes heures, la mixité fonctionnelle contribue à maintenir une certaine fréquentation tout au long de la journée, ce qui favorise l'attractivité des lieux et quartiers.

Malgré les inconnues sanitaires et le développement du télétravail (pour les fonctions s'y prêtant), les interactions semblent rester primordiales pour l'économie et la créativité. Elles se réalisent notamment en milieu urbain et dans un tissu fourni en aménités et services. Ces dynamiques intéressent plus particulièrement les économies créatives et numériques.

Dès lors, outre les différentes recommandations qui ont déjà abordé la mixité, nous préconisons, d'une part, de veiller à ce que cette mixité soit considérée comme un enjeu majeur des réflexions stratégiques territoriales locales, à commencer au niveau des SDC, et, d'autre part, de veiller à accorder un maximum de visibilité aux plateformes d'innovation territoriale inscrites dans les centralités afin de bénéficier de l'« effet vitrine » qui contribue concrètement à la mixité.

Bon à savoir : certaines entreprises actives dans l'économie créative et/ou numérique ont indiqué rechercher expressément un environnement urbain dynamique, accessible en transports en commun et riche en services, ces aménités facilitant les affaires et le développement de leur activité.

6.3 ÉCOSYSTÈMES ET RÉSEAUX

6.3.1 Impliquer davantage le milieu académique et de la recherche dans l'animation des Plateformes d'innovation territoriale

Objectifs poursuivis :

Impliquer davantage les milieux académiques et de la recherche dans la gouvernance locale, notamment à travers les PIT, afin de décloisonner les pratiques et de stimuler les écosystèmes locaux.

Tutelle(s) :

Région wallonne

Acteur(s) ciblé(s) :

Milieux académiques et de la recherche, opérateurs des PIT

Mode de financement : /

Description :

Les PIT accueillent des entreprises et porteurs de projets dont le développement a pour moteur l'innovation, sous ses multiples formes. La R&D est dès lors un élément essentiel pour assurer la pérennité (voire la croissance) dans un environnement économique concurrentiel. La Wallonie promeut, d'ores et déjà, le décloisonnement entre la recherche et l'entreprise à travers de nombreuses initiatives, à commencer par les Pôles de compétitivité et les Hubs créatifs.

Cette imbrication entre la recherche, aux dimensions multiples (technologiques, managériales, sociales ...) et les PIT est recommandée car, d'une part, celles-ci peuvent permettre aux scientifiques de trouver des applications en mettant en relation des chercheurs, mais aussi des étudiants, et des porteurs de projet travaillant sur des domaines communs.

D'autre part, impliquer des chercheurs dans le développement et l'animation des PIT peut permettre d'enrichir l'accompagnement proposé aux utilisateurs des plateformes et de mener des projets co-construits sur du moyen/long terme. Par ailleurs, les jeunes projets n'ayant pas toujours les ressources pour développer de la R&D en interne sont dépendants de collaboration avec les universités et autres acteurs de la recherche. Les PIT peuvent faciliter ces collaborations à travers les services et infrastructures proposés.

Dès lors, nous recommandons d'associer la recherche et l'enseignement aux différents mécanismes de soutien au développement des PIT.

Bon à savoir : Au Trakk, l'Université de Namur est particulièrement présente à travers la participation active d'une chercheuse qui mène, en parallèle, une recherche sur les tiers-lieux.

6.3.2 Capitaliser sur les dynamiques et partenariats locaux pour favoriser le développement de PIT

Objectifs poursuivis :

- Mobiliser les écosystèmes économiques déjà présents ou émergents afin de stimuler le développement de PIT adaptées aux besoins et comportements observés localement ;
- Assurer la pérennité des PIT en se reposant sur un socle solide ;
- Booster l'entrepreneuriat local

Tutelle(s) :

Communes, ADL, GAL et autres acteurs du développement local

Acteur(s) ciblé(s) :

Acteurs privés et associatifs locaux

Mode de financement : /

Description :

Au cours de la recherche, nous avons eu l'occasion de croiser différents acteurs, privés ou publics, intéressés par le développement d'une plateforme d'innovation territoriale adaptée à leur territoire, avec, éventuellement, un lieu en ligne de mire.

Impliquer les acteurs porteurs des dynamiques et partenariats locaux dans le développement et l'animation des PIT est indispensable afin d'adapter l'offre de services et les infrastructures des PIT dynamiques et écosystèmes émergeant locaux. En effet, implanter une PIT en faisant fit du contexte local réduit fortement les probabilités de rencontrer le potentiel et les attentes latents. Une PIT adaptée au territoire dans lequel elle s'implante est davantage capable de consolider l'écosystème économique local et d'engendrer des retombées économiques positives. C'est également l'opportunité de rassembler des acteurs innovants dans leur domaine, mais parfois isolés et fonctionnant en silo.

Dès lors, nous recommandons d'identifier et de mobiliser les ressources et acteurs locaux à travers les différents mécanismes de soutien au développement des PIT.

Bon à savoir : « A Place to Be-Come », initié à Seraing en partenariat avec l'ULiège, est un projet innovant et participatif qui entend redynamiser les espaces publics du centre de Seraing et à investir de nouveaux lieux de rencontre et de créativité au départ d'un vaste processus de co-construction. Il s'agit de la seule Urban Innovative Actions (UIA) mise en œuvre actuellement en Belgique.

6.3.3 Promouvoir l'émergence de « lieux totem »

Objectifs poursuivis :

Favoriser l'émergence de « lieux totem » afin d'accroître la visibilité des PIT

Tutelle(s) :

Région wallonne, opérateurs sous régionaux, communes

Acteur(s) ciblé(s) :

Développeur et gestionnaire des PIT

Mode de financement : /

Description :

Les lieux totem sont des lieux emblématiques au sein d'un territoire dont certains disposent d'espaces de travail, de réunion, de conférence, etc. orientés vers la transversalité et l'innovation. Grâce à leur visibilité, voire notoriété, ils permettent d'accroître leur fréquentation et, dès lors, les dynamiques entrepreneuriales locales.

Nos différentes rencontres confirment que donner un accès large et flexible à ces lieux répond, d'une part, à des besoins exprimés des acteurs économiques et, d'autre part, favorise les rencontres (parfois spontanées) qui sont vectrices de collaboration et de décloisonnement.

Il est dès lors recommandé, primo, de favoriser l'émergence de lieux totems au niveau des réflexions locales, notamment à travers des outils du type Rénovation urbaine ou Politique intégrée de la ville, surtout lorsqu'il existe une dimension patrimoniale et, secundo, d'adapter les conditions d'utilisation de ces lieux totems afin d'en accroître la visibilité, l'accessibilité et la flexibilité.

Bon à savoir : La Grand Poste, alors qu'elle fut inaugurée il y quelques mois (septembre 2021), semble déjà devenue un lieu référence et bien fréquenté, avec une demande importante pour occuper les divers espaces mis à disposition.

6.3.4 Créer une plateforme numérique d'échange de ressources émanant de l'économie circulaire

Objectifs poursuivis :

Mettre en relation une offre et une demande en ressources de seconde main afin de favoriser l'économie circulaire.

Tutelle(s) :

Région wallonne

Acteur(s) ciblé(s) :

Tous les acteurs économiques

Mode de financement :

Fonds régionaux

Description :

Certains acteurs économiques génèrent des sous-produits dont ils n'ont pas l'usage ni la perspective de valorisation. Ces sous-produits sont alors souvent considérés et traités comme des déchets selon le schéma classique de l'économie linéaire. Pourtant, d'autres agents économiques qui seraient en mesure de transformer ces sous-produits en nouvelles ressources, et qui doivent parfois s'alimenter sur le marché des matières premières, n'ont pas connaissance de l'existence de ces gisements.

La création d'une plateforme d'échange de ressources pourrait mettre en relation l'offre et la demande. En effet, une plateforme numérique donnerait la possibilité aux producteurs de sous-produits de proposer cette ressource à d'autres acteurs économiques selon des modalités qu'ils auront la tâche de définir. Cela donnerait une meilleure visibilité sur les flux de matériaux sortants des entreprises et contribuerait à l'économie circulaire en Wallonie.

Idéalement, la plateforme devrait comporter un moteur de recherche « géographique » et un « thématique » permettant à un utilisateur de trouver les matières et matériaux nécessaires dans un rayon de distance défini.

Les collaborations et la plus grande visibilité permises par la plateforme pourraient faciliter le développement de symbioses industrielles dans un second temps.

Bons à savoir : Lors de l'atelier portant sur l'économie circulaire mené dans le cadre de cette recherche, l'exploitation de Libramont de L'Oréal Belgique confiait devoir rejeter d'importantes quantités d'eau malgré un intérêt pour que cette eau puisse être valorisée auprès d'autres acteurs aujourd'hui absents.

6.3.5 Associer le monde de la formation aux dynamiques des PIT

Objectifs poursuivis :

- Sensibiliser les entrepreneurs de demain aux possibilités offertes par les PIT
- Donner la possibilité aux étudiants de bénéficier des dynamiques, services et outils des PIT
- Développer, au sein de PIT, des activités en lien avec les compétences développées par les écoles présentes localement afin de se reposer sur leur expérience

Tutelle(s) :

Région wallonne, Fédération Wallonie – Bruxelles et acteurs sous-régionaux de l'enseignement et la formation

Acteur(s) ciblé(s) :

Écoles, Hautes écoles, universités, PIT

Mode de financement : /

Description :

Intégrer des étudiants aux démarches développées au sein des PIT offre la possibilité à des jeunes en formation de bénéficier d'une expérience au sein d'un lieu innovant et d'accéder à des services et outils auxquels qu'ils ne pourraient se procurer par ailleurs. C'est également une opportunité pour des étudiants de collaborer sur des projets professionnels qui mettent en valeur leurs savoirs et leurs compétences. Du côté des entreprises, cela donne la possibilité d'un contact direct avec une main d'œuvre potentielle.

C'est aussi, pour les PIT, la possibilité de s'orienter vers des thématiques pour lesquelles il est aisé de mobiliser des compétences, car celles-ci sont présentes localement et en nombre. Plus généralement, impliquer les étudiants permet aux plateformes de valoriser des ressources existant sur leur territoire et de consolider des écosystèmes potentiellement générateurs de retombées économiques.

Concrètement, nous recommandons, primo, d'encourager les PIT à développer des partenariats spécifiques avec les structures d'enseignement et de formation locales et, secundo, d'initier une action spécifique à l'attention des Bassins Enseignement-Formation-Emploi, véritables plateformes d'échange et interfaces locales entre le monde de la formation et celui de l'enseignement.

Bon à savoir : Le Hub créatif de Louvain-La-Neuve réserve une place particulière aux étudiants et à l'université. En effet, au-delà d'un partenariat fort avec l'UCL, les étudiants sont considérés au sein de l'OpenHub comme des moteurs d'innovation. Ils sont notamment investis comme personnes ressources dans le cadre des classes d'innovation qui font collaborer les entreprises et l'UCL.

7. CONCLUSION

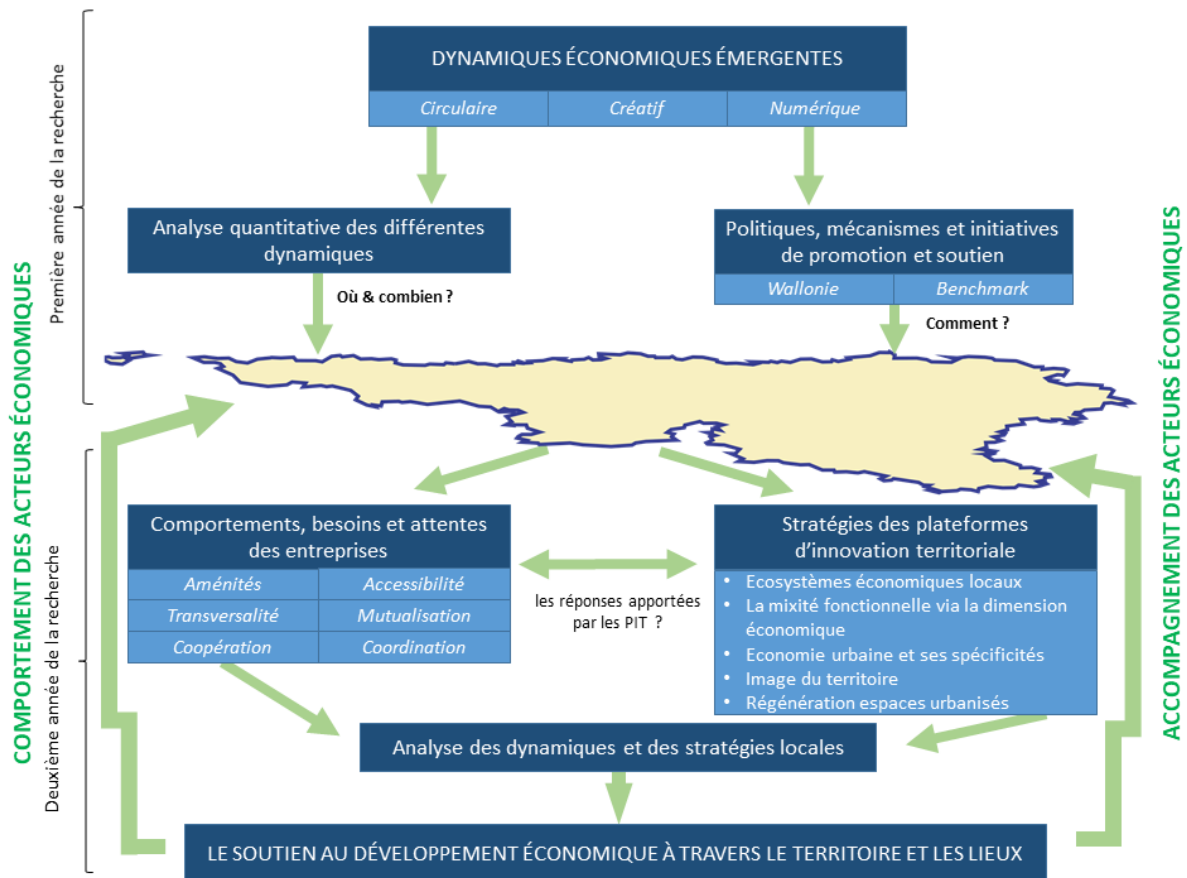


Figure 28. Démarches entreprises au cours des deux années de recherches

Comme l'illustre la figure ci-dessus, le point de départ de la première année de recherche fut l'examen des comportements territoriaux de trois dynamiques économiques : le circulaire, le créatif et le numérique, considérées comme émergentes, et susceptibles de stimuler les tissus économiques locaux. Cette première année a permis de constituer un socle de connaissance sur ces économies émergentes et les liens qu'elles entretiennent avec le territoire wallon. Après avoir défini le cadre de nos travaux, nous avons quantifié ces dynamiques et leurs comportements spatiaux sur le territoire wallon, tant à l'échelle macro (quantification territorialisée des emplois et entreprises) qu'à l'échelle micro (recherche des affinités potentielles entre les entreprises et leur environnement, ce dernier étant caractérisé par une maille des typologies territoriales construite pour l'occasion). Les politiques, mécanismes et initiatives de promotion et de soutien vis-à-vis des économies circulaire, créative et numérique ont également fait l'objet d'un examen tant en Wallonie que dans les régions voisines, Bruxelles et Flandre comprises.

Les résultats ont mis en évidence une sous-spécialisation de la Wallonie dans le secteur du numérique et, dans une moindre mesure, du créatif. Le circulaire est, au contraire, surreprésenté au sein de la Région. Une analyse plus avancée sur base du maillage des typologies territoriales a permis d'éclairer certaines tendances en regard des logiques de localisation. Cette méthodologie met en perspective les spécificités locales des territoires avec celle des trois dynamiques. **L'économie créative est fortement surreprésentée dans les mailles urbaines**, tandis que le **numérique** se développe, d'une part, préférentiellement dans les territoires résidentiels et dans les parcs commerciaux et tertiaires périphériques, et, d'autre part, dispose d'une **affinité avec les dynamiques urbaines fonctionnelles fortes associées à la « métropolisation »**. Cette dynamique témoigne d'une certaine « plasticité territoriale ». **L'économie circulaire semble pouvoir se développer dans des faciès territoriaux diversifiés**, elle est largement surreprésentée dans des territoires de faible densité et possédant une bonne accessibilité (auto)routière, de même que dans des mailles possédant un PAE ou caractérisées par une présence industrielle importante. Cette apparente ubiquité s'explique par la diversité des activités relevant de l'économie circulaire. Certaines peuvent générer des nuisances qui les éloignent des zones densément habitées ou/et nécessiter des disponibilités foncières conséquentes.

L'examen des politiques, mécanismes et initiatives de promotion et de soutien a permis d'apporter un éclairage sur **la démultiplication, ces dernières années, d'initiatives et politiques dédiées à ces thématiques tant à l'échelle européenne qu'aux échelles nationales et régionales** qui atteste de la reconnaissance du rôle déterminant des économies circulaire, numérique et créative dans le renouveau des tissus économiques. Les mesures adoptées par les pouvoirs publics prennent deux formes distinctes : une approche verticale, davantage top-down, incarnée par une vision stratégique sectorisée plus ou moins affirmée, ainsi qu'une approche horizontale qui repose sur la mise en réseau des acteurs et le soutien de ceux-ci par le développement de divers instruments. **En outre, les économies émergentes figurent également dans les stratégies transversales de développement économique**. Parmi les exemples les plus éloquents, on peut citer le Green Deal européen, Horizon Europe, la Stratégie industrielle pour l'Europe, Get up Wallonia, ou encore la Stratégie de spécialisation intelligente (S3).

Après avoir quantifié et localisé les économies émergentes sur le territoire wallon, la réflexion menée la seconde année de la recherche a pris comme point de départ l'examen, d'une part, des comportements territoriaux des acteurs en lien avec ces dynamiques et, d'autre part, de l'émergence de lieux d'activités susceptibles d'accueillir ces dynamiques. Les entretiens réalisés lors de **la seconde année de recherche avaient pour objectif d'étayer et d'expliquer les constats tirés lors de la première année en collectant de l'information directement auprès des entreprises et des acteurs de l'animation économique et de l'accompagnement**, ces derniers ayant été identifiés comme déterminants pour l'essor de ces dynamiques.

Une multitude d'enseignements sur les comportements, attentes et besoins des entreprises a émergé de ces entretiens. Cette analyse menée au départ des facteurs de productivité définis par l'OCDE, synthétisés suivant cinq dimensions, a permis d'identifier les spécificités des dynamiques étudiées en termes de facteurs de localisation, malgré la diversité des situations et profils. Parmi ceux-ci, nous épinglons plus particulièrement : l'importance des **aménités** et de l'**accessibilité**, tant vis-à-vis du marché que de la main d'œuvre et des partenaires, dans les choix de localisation ; l'intérêt porté par certaines entreprises pour la **mutualisation** et la **transversalité** afin de favoriser les échanges, économiser les ressources et dépasser un cloisonnement préjudiciable ; l'effet déterminant de la **coopération** et de la **coordination**, à toutes les échelles, sur l'efficacité des écosystèmes économiques.

Les entretiens ont également permis d'appréhender les réponses apportées par les plateformes d'innovations territoriales à ces besoins et attentes exprimés ainsi que les stratégies envisagées par celles-ci. De l'action des plateformes ressortent **des effets significatifs sur les territoires** et plus spécifiquement sur **les écosystèmes économiques locaux, les économies urbaines, la mixité fonctionnelle via la dimension économique, l'image du territoire et la régénération des espaces urbanisés**.

Les plateformes d'innovation territoriale, terme qui recouvre une diversité de concepts et de formes, apparaissent comme une réponse aux attentes d'un entrepreneuriat local qui aspire à un fonctionnement de proximité, focalisé sur les relations interpersonnelles (Bouba-Olga et Grossetti, 2008), tout en s'inscrivant dans des partenariats et réseaux supra-locaux, voire internationaux, c'est-à-dire une proximité davantage organisationnelle (Doré, 2018). Elles constituent également une réponse aux mutations fonctionnelles des territoires, amplifiées par la crise sanitaire. Celle-ci a catalysé différentes attentes des entreprises à commencer par la flexibilisation du marché du travail, en route depuis la fin des années 80 (Conseil de l'Europe, 2005), dont l'accroissement du télétravail néanmoins limité et différencié (Uyttebrouck et al., 2022), aux conséquences multiples sur l'immobilier d'entreprise (Bianchet et al., 2021).

Ces enseignements sont corroborés par l'analyse des stratégies territoriales locales, même si celles-ci n'intègrent encore que sporadiquement les potentialités et perspectives des dynamiques économiques émergentes. Toutefois, **les plateformes d'innovation territoriale appuyées par des stratégies régionale et locale favorisent le développement d'écosystèmes économiques performants et créent un terreau favorable à l'épanouissement des dimensions économiques étudiées**. Chaque territoire disposant de spécificités, cet outil, à fortiori vu la diversité des concepts possibles, présente l'avantage de prendre en compte des besoins et spécificités des territoires concernés et d'adapter les mécanismes de soutien en conséquence. **Le déploiement économique local par les plateformes d'innovation territoriale, susceptibles d'intégrer les dynamiques économiques émergentes, s'avère dès lors complémentaire avec l'aménagement de parcs d'activité économique (PAE)**. En effet, les PAE répondent à une demande spécifique d'entreprises dont le stade de développement ou l'activité nécessite de grands espaces et/ou une excellente accessibilité routière. Le secteur industriel de l'économie circulaire correspondant d'ailleurs à ce profil.

Opérationnalisation publique du soutien aux développements des trois activités économiques émergentes

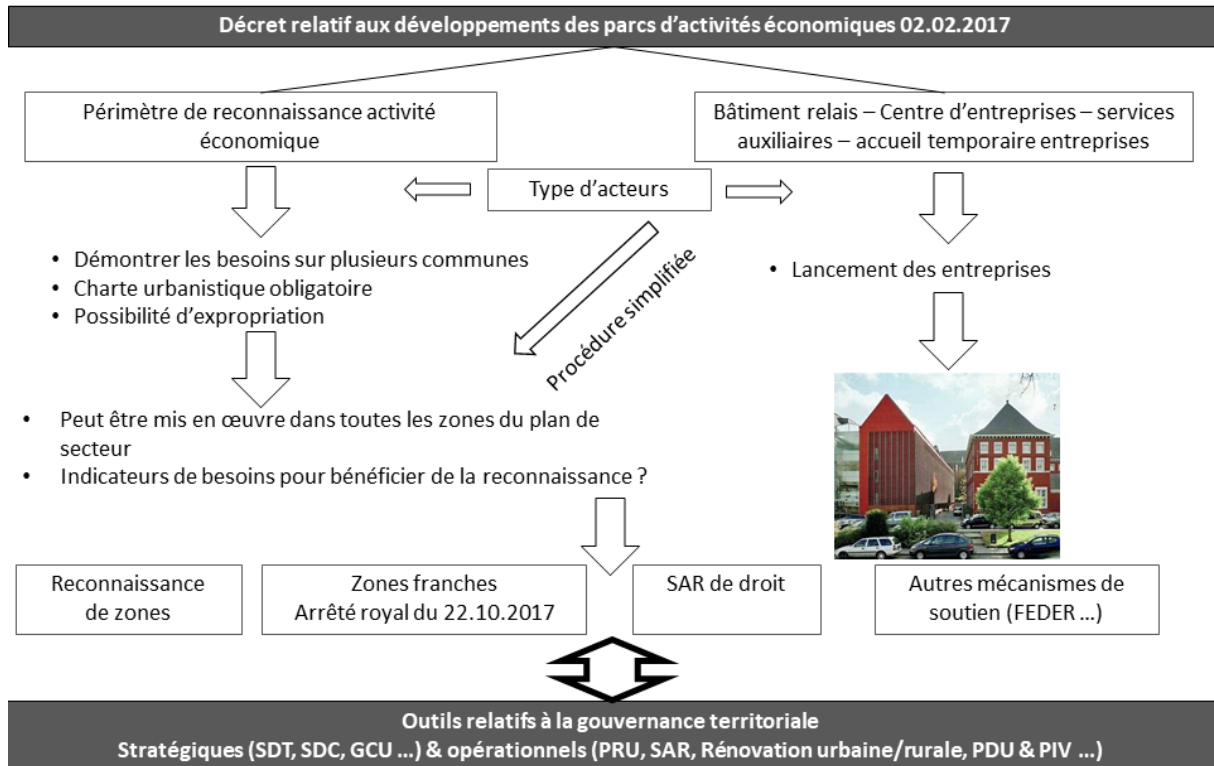


Figure 29. Mise en perspectives des outils économiques et territoriaux

En outre, les mécanismes de financement des équipements économiques apparaissent en mesure de favoriser la mixité et renforcer la vocation économique des centralités (figure 29). Ainsi, le Décret relatif au développement des parcs d'activités économiques du 2 février 2017, auquel il est fait communément recours pour le développement de périmètre économique en périphérie des villes, fournit aux pouvoirs publics un instrument également pertinent en milieu urbain. En effet, en mobilisant cet outil, certains opérateurs, dont les intercommunales, peuvent mettre en œuvre des périmètres de reconnaissance d'activité économique pouvant servir au développement de PIT et, plus particulièrement, dans la perspective d'une rénovation urbaine. Dans ce cadre, la mobilisation des outils relatifs à la gouvernance territoriale apparaît impérieuse afin d'orienter les choix de localisation et de faciliter les procédures. L'enjeu est donc de croiser et décroiser ces outils dans une perspective d'effets démultiplicateurs.

La mise en perspective, proposée par la figure 29, peut également être replacée dans le contexte de la « matrice territoriale » qui correspond aux facteurs non directement économiques du développement territorial, notamment les réseaux d'acteurs, les normes institutionnelles, les facteurs culturels, historiques et politiques, largement évoqués aux volets 2 et 3. La matrice territoriale est une base au développement des organisations, des activités, de l'innovation, des coordinations, dans les territoires, qui peuvent en retour générer de nouvelles formes de territorialité (Itçaina, 2010). « À partir de l'étude des matrices territoriales, il s'agit autant de questionner les systèmes politico-administratifs locaux que les systèmes économiques locaux et leur encastrement social » (Artis & Bovet, 2022).

Les constats recueillis au cours des deux années de recherche tendent dès lors à démontrer la pertinence d'**un soutien au développement économique à travers les territoires et les lieux**. Un développement qui se repose sur la mobilisation des écosystèmes économiques locaux et sur les réseaux de collaboration. C'est précisément dans cette expectative qu'ont été rédigées nos recommandations.

8. BIBLIOGRAPHIE

- Agence du Numérique/SOWALFIN/SPW Economie (2019). *Evolution des plateformes d'innovation*.
- AIMF (2017). *Les nouveaux lieux d'innovation : Des accélérateurs économiques et de citoyenneté pour les villes*. Les Cahiers Raisonance. https://aimf.asso.fr/IMG/pdf/rc_new_lieux_inno_mai17.pdf
- Argos (2016). *Régénérons nos écosystèmes économiques. Ou comment penser autrement l'action publique au bénéfice du développement économique local ?* https://www.consortium-consultants.fr/wp-content/uploads/ARGOS_CDC_Guide.pdf
- Artis, A. & Bovet, A. (2022). Proximité, distance et coopération : Le cas des acteurs de l'ESS dans le champ alimentaire dans une métropole. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, , 15-42.
- Bergan, T. L., Gorman-Murray, A. & Power, E. R. (2020). Coliving housing: home cultures of precarity for the new creative class. *Social and Cultural Geography*, 1–19. <https://doi.org/10.1080/14649365.2020.1734230>
- Besson, R. (2017). La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois. *Urbanews*, 1–15. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01731645/document>
- Bianchet, B., Blaffart, M., Claeys, D., Dupont, X., Lambotte, J-M., Maldague, H. & Van Ngoc, H. (2018). *Recherche 8 : urbanisation des nœuds et mixité des fonctions - rapport final – décembre 2018 - rapport scientifique*. CPDT. <http://hdl.handle.net/2268/238270>
- Bianchet, B., Berger, N., Claeys, D., Maldague, H. & Massart, F. (2020). *Recherche n°2 : dynamiques économiques émergentes et nouveaux enjeux territoriaux*. Conférence Permanente du Développement Territorial. <http://hdl.handle.net/2268/256823>
- Bianchet, B., Hanin, Y., Godart, M-F., Strale, M., Bottieau, V., Grandjean, M., Berger, C., Courtois, X., Haine, M., Goffin, F., Cawoy, V., Wilmotte, P-F., Maldague, H., Uyttebrouck, C. & Lambotte, J-M. (2021). *Expertise - Quelles perspectives pour les territoires wallons dans l'ère post-covid?*. CPDT. <http://hdl.handle.net/2268/265888>
- Bouba-Olga, O. & Grossetti, M. (2008). Socio-économie de proximité. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 3, 311-328. <https://doi.org/10.3917/reru.083.0311>
- Bourgeois, M., Halleux, J.-M., Pagano, G., Brunet, S. & Guyot, J.-L. (2015). *Amélioration de l'attractivité et de la compétitivité du territoire wallon pour le secteur des services supérieurs : Etude stratégique exploratoire*. Rapport de recherche de l'IWPS, n°14. https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/01/IWEPS_RR-Experts-Horizon-2022_full.pdf
- Branco-Côté, C. (2015). *L'impact des hubs créatifs sur l'entrepreneuriat culturel : Le cas de Quartier artisan*. <https://biblos.hec.ca/biblio/memoires/m2015a608958.pdf>
- Breen, R.L. (2006). A Practical Guide to Focus-Group Research. *Journal of Geography in Higher Education*, 30(3), 463-475. <https://doi.org/10.1080/03098260600927575>
- Brunia, S., De Been, I. & van der Voordt, T. J. M. (2016). Accommodating new ways of working : lessons from best practices and worst cases. *Journal of Corporate Real Estate*, 18(1), 30–47. <https://doi.org/10.1108/JCRE-10-2015-0028>
- Burret, A. (2015). *Tiers-lieux ... et plus si affinités* (FYP).

- Burton, R. (2016). *Les tiers-lieux : éléments de typologie* (pp. 1–7). <https://smartbe.be/wp-content/uploads/2016/07/07-2016-Les-tiers-lieux---l--ments-de-typologie.pdf>
- CGET (2015). *ZFU – Territoires entrepreneurs et mesures fiscales de soutien aux commerces de proximité*. http://www.avignonzonefranche.fr/wp-content/uploads/2015/06/Plaque_CGET_Fev2015.pdf
- Chaigneau, F. (2016). *8 Novembre 2016 - Atelier : Innovation par la régénération économique*. <https://anpp.fr/wp-content/uploads/2016/11/EGPP-2016-Atelier-B6-Economie-Régénérative-ARGOS-CDC.pdf>
- Charleroi Métropole (n.d.), *Projet de territoire*. 179 p. <https://territoire.charleroi-metropole.be/espace-ressources>, page consultée le 15 février 2022
- Collet, P.-A., Deporte, M., Dufreix, O., Le Duff, D. & Reinette, J. (2017). *Tiers-lieux : l'évolution des lieux de travail au service de la transition écologique ?* http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/1_1_rapport_defrichage_tiers_lieux_tes_innovation_cle024ca9.pdf
- Conseil de l'Europe (2005). Concilier flexibilité du travail et cohésion sociale : un défi à relever. Strasbourg, *Éditions du Conseil de l'Europe*, coll. « *Tendances de la cohésion sociale* », n° 15, 2005.
- CPDT (2015). *Annexe 1 du rapport scientifique. Subvention 2014-2015 : Recherche R3 - Défis des espaces ruraux*. https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/cpdt_rf_octobre_2015_annexe_r3.3_annexe1rs.pdf
- CPDT (2019). *La mise en place d'un espace de coworking*. [http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/qn/views/documents/page/13/fiches/Fiche2_Insertion activités socio-économiques.pdf](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymce/apps/qn/views/documents/page/13/fiches/Fiche2_Insertion%20activit%C3%A9s%20socio-%C3%A9conomiques.pdf)
- CREAT (2017). *Schéma de Structure de la Ville de Tournai – phase 2 options*, Ville de Tournai, 144 p.
- CRIOC (2015). *La réutilisation et la réparation en Wallonie*. http://environnement.wallonie.be/rapports/owd/dechets_menagers/crioc/seconde_main_2014.pdf
- Demain la ville (2021). *Comment les tiers-lieux permettent de redynamiser les zones péri-urbaines*. <https://www.demainlaville.com/comment-les-tiers-lieux-permettent-de-redynamiser-les-zones-peri-urbaines/>, page consultée le 26 janvier 2022.
- Divay, G. (2020). L'innovation territoriale : manager en mode pilotage ou en logistique? *Finance Contrôle Stratégie*, NS-7. <https://doi.org/10.4000/fcs.4065>
- Doré, G. (2018). La proximité au prisme du débat entre « conventionnalistes » et « régulationnistes ». *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 5 : 967-991. <https://doi.org/10.3917/rru.185.0967>
- Duchesneau, M.-O., & Déziel, G. (2019). *Lumière sur le phénomène des « hubs créatifs »*. <https://tefilm.ca/wp-content/uploads/lumiere-sur-le-phenomene-des-hubs-creatifs.pdf>
- Ellér, E. (2017). Does telework weaken urban structure – travel relationships? *The Journal of Transport and Land Use*, 10(2), 187–210. <https://doi.org/10.5198/jtlu.2015.762>
- Falgayrettes, H. (2013). *Les nouveaux espaces de fabrication numérique personnelle : des tiers lieux entre contre culture et industries créatives*. https://memsic.ccsd.cnrs.fr/mem_00983034/document page consultée le 9 février 2022
- Fasshauer, I. & Zadra-Evil, C. (2020). Le living lab, un intermédiaire d'innovation ouverte pour les territoires ruraux ou péri-urbains? *Innovations*, 61, 15–40. <https://doi.org/10.3917/inno.061.0015>

- Ferchaud, F. (2018). *Fabriques numériques, action publique et territoire. En quête des living labs, fablabs et hackerspaces. 1*, 606. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01743793v2/document>
- France Tiers-Lieux (2021). *Nos territoires en action – Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir*. <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2021/07/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>
- Fuzi, A. (2015). Co-working spaces for promoting entrepreneurship in sparse regions: the case of South Wales. *Regional Studies, Regional Science*, 2(1), 462–469. <https://doi.org/10.1080/21681376.2015.1072053>
- Fuzi, A., Clifton, N. & Loudon, G. (2014). New in-house organizational spaces that support creativity and innovation: the co-working space. *R & D Management Conference*, 8. <http://hdl.handle.net/10369/7725>
- Gallardo, R. & Whitacre, B. (2018). 21st century economic development: Telework and its impact on local income. *Regional Science Policy and Practice*, 10(2), 103–123. <https://doi.org/10.1111/rsp3.12117>
- Gouvernement wallon (2021). *Renouvellement de la Stratégie de Spécialisation Intelligente de la Wallonie*. [https://economie.wallonie.be/sites/default/files/Stratégie de Spécialisation intelligente de la Wallonie 2021-2027 %28S3%29 - Mars 2021_.pdf](https://economie.wallonie.be/sites/default/files/Stratégie%20de%20Spécialisation%20intelligente%20de%20la%20Wallonie%202021-2027%20-%20Mars%202021_.pdf)
- Hutton, T. A. (2009). Trajectories of the New Economy: Regeneration and Dislocation in the Inner City. *Urban Studies*, 46(5&6), 987–1001. <https://doi.org/10.1177/0042098009103852>
- Klein, J.-L. (2014). Innovation sociale et le développement territorial. *Juan-Luis Klein éd., L'innovation sociale. Toulouse, Érès, « Sociologie économique », 2014, p. 115-142*. <https://doi.org/10.3917/eres.moula.2014.01.0115>
- Géoconfluence. (2015). *Productivité*. Glossaire. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/productivite>, page consulté le 9 février 2022
- Halleux, J.-M., Zangl, S. (2018). *Les politiques d'accueil de l'activité économique : benchmark sur la Wallonie et ses régions/pays limitrophes. Travail réalisé à la demande de l'IWEPS dans le cadre de l'accompagnement scientifique et méthodologique de l'analyse évaluative « terrains mis à disposition des entreprises » à réaliser pour le programme d'évaluation du Plan Marshall 4.0*. <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/222647/1/13.RapportBenchmarking.pdf>
- Halleux, J.-M., Bianchet, B., Maldague, H., Lambotte, J.-M. & Wilmotte, P.-F. (2019). Le redéploiement économique de la Wallonie face à la diversité de ses territoires. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 37-38(2442-2443), 5-118.
- Hanin Y. & Godart M.-F. (2015), *R.3. Défis des espaces ruraux*, rapport de recherche, CPDT.
- Hanin, Y., Bottieau, V., Dawance, B., Defer, V. Demeulemeester, S., Georges, M., Grandjean, M., Hendrickx, S., Lambotte, J.-M., Leclercq, A., Lefort, B., Legrand, A., Lorquet, T., Nouri, M., Ruelle, C., Van Ngoc, H. & Wilmotte, P.-F. (2020). *Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture : rapport final de la subvention 2020*. CPDT. <http://hdl.handle.net/2268/255729>

Hanin, Y., Halleux, J.-M., Bernier, C., Blain, S., Boodts, A., Bottieau, V., Croughs, T., Dawance, B., Defer, V., Demeulemeester, S., Fettweis, R., Grandjean, M., Hendrickx, S., Lamotte, J.-M., Leclercq, A., Le Fort, B., Van Ngoc, H. & Wilmotte, P.-F. (2021). *Intensification et requalification des centralités pour lutter contre l'étalement urbain et la dépendance à la voiture*. CPDT subvention 2021. Rapport de recherche final, 80 p.

Hendrickx, S., Grandjean, M., Marlier, C., Zangl, S. Ruelle, C., Copée, P., Defourny, P. & Halleux, J. (2016). *Systèmes d'informations foncières et politiques publiques : rapport scientifique 2015-2016*. CPDT. <http://hdl.handle.net/2268/206620>

Itçaina, X. (2010). Les régimes territoriaux de l'économie sociale et solidaire : le cas du Pays Basque français. *Géographie, économie, société*, 1(12), 71-87

Jamart-Caby A., Bertiau H. & Gilbert S. (1992). Bibliographie de l'Histoire de Belgique. *Tournai*, éditions Eleutheria, 191 p.

La Première. (2021). *Déclic*. RTBF Auvio. https://www.rtb.be/auvio/detail_declic?id=2806105, page consultée le 9 février 2022.

Le Hars, P. (2019). *Tiers-lieux : des outils pour les mutations sociétales et territoriales à l'oeuvre ?* http://dante.univ-tlse2.fr/8751/1/Pauline.Le_Hars_master1.pdf

Le Nadant, A.-L. & Marinos, C. (2020). Espaces de coworking et fablabs des villes petites et moyennes : un rôle de middleground ? *Innovations*, 1(61), 41–66. <https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0074>

Leducq, D. & Ananian, P. (2019). Qu'apporte l'urbanisme à l'étude des espaces de coworking ? Revue de littérature et approche renouvelée. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, 963–986.

Lejeune, C. (2019). Manuel d'analyse qualitative – analyser sans compter ni classer. 2^e édition.

Levosio Sanchez & al. (2020). Methodological framwok for the implementation of circular economy in urban systems. *Journal of Cleaner Production*, 248, 1-11. <https://doi.org/10.1016/j.jclepro.2019.119227>

Levy-Waitz, P. (2018). *Mission coworking : faire ensemble pour mieux vivre ensemble*. [http://s3files.fondation-ta.org.s3.amazonaws.com/Rapport Mission Coworking - Faire ensemble pour mieux vivre ensemble.pdf](http://s3files.fondation-ta.org.s3.amazonaws.com/Rapport_Mission_Coworking_-_Faire_ensemble_pour_mieux_vivre_ensemble.pdf)

Liefooghe, C. (2018). Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique. *Géographie, Économie, Société*, 20, 33–61. <https://doi.org/10.3166/ges.20.2017.0028>

Lombardi, L. (2018). Les tiers-lieux, pour qui ? pourquoi ?. *Evolut'TIC*. <http://www.interface3namur.be/wp-content/uploads/2018/05/Les-tiers-lieux-pour-qui-Pourquoi-Conference-Lisa-Lombardi.pdf>

Lorre, B. (2018). État de l'art sur les Tiers Lieux. Pour une approche critique de l'informatisation sociale. *Terminal*, 123. <https://journals.openedition.org/terminal/3365#tocto1n2>

Malherbe, A. (2015). *Mutations et ressources de territorialisation de l'espace transfrontalier Meuse-Rhin sur le temps long. Vers une métropole polycentrique transfrontalière*, Presses Universitaires de Louvain, 444 p.

Marzloff, B. (2013). *Sans bureau fixe: transitions du travail, transitions des mobilités [Without a fixed office: work transitions, mobility transitions]*. Fyp éditions.

- Messenger, J. C. & Gschwind, L. (2016). Three generations of Telework: New ICTs and the (R)evolution from Home Office to Virtual Office. *New Technology, Work and Employment*, 31(3), 195–208. <https://doi.org/10.1111/ntwe.12073>
- Michel, B. (2018). Émergence de dynamiques entrepreneuriales au sein d'espaces de coworking pour entrepreneurs culturels et créatifs. *Géographie, Économie, Société*, 20(3), 295–317. <https://doi.org/10.3166/ges>
- Ministère de l'économie des finances et de la relance (2021). Appel à manifestation d'intérêt Fabriques de territoires. <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/appel-manifestation-dinteret-fabriques-de-territoires>, page consultée le 15 février 2022.
- Moos, M. & Skaburskis, A. (2010). Workplace restructuring and urban form: The changing national settlement patterns of the canadian workforce. *Journal of Urban Affairs*, 32(1), 25–53. <https://doi.org/10.1111/j.1467-9906.2009.00476.x>
- Moreno, C. (2020). *Droit de cité, de la "ville-monde" à la "ville du quart d'heure"*. L'observatoire Eds.
- Narvaez Zertuche, L. & Davis, H. (2021). From city networks to network economies: Revisiting the effects of urban form in the knowledge-based economy, *Journal of Urban Affairs*, 43(1), 157-181. <https://doi.org/10.1080/07352166.2019.1581031>
- Nesti, G. (2018). Co-production for innovation: The urban living lab experience. *Policy and Society*, 37(3), 310–325. <https://doi.org/10.1080/14494035.2017.1374692>
- Oldenburg, R. (1999). *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*. Marloowe & Co (ed.).
- Oural, A. (2015). *L'innovation au pouvoir !* https://www.pfi-culture.org/wp-content/uploads/sites/1052/2016/04/2015_rapport_innovation_territoriale.pdf
- REID Consulting (2020). *Évaluation d'impact du programme Creative Wallonia (sélection d'actions) et des Hubs Créatifs wallons*. <https://economie.wallonie.be/sites/default/files/Re%CC%81sume%CC%81%20exe%CC%81cutif%20%28200720%29.pdf>
- Sarazin, B., Cohendet, P. & Simon, L. (2017). *Les communautés d'innovation : de la liberté créatrice à l'innovation organisée* (p. 280). Éditions EMS.
- Scaillerez, A. & Tremblay, D.-G. (2017). Coworking, fab labs et living labs. État des connaissances sur les tiers lieux. *Territoire En Mouvement : Revue de Géographie et Aménagement*, 34. <https://journals.openedition.org/tem/4200#tocto4n4>
- Shearmur, R., Ananian, P., Lachapelle, U., Parra-Lockhorst, M., Paulhiac, F., Tremblay, D.-G. & Wycliffe-Jones, A. (2020). *L'avenir du centre-ville du Montréal. Impact immédiat de la COVID et perspectives post-COVID*. École d'Urbanisme, Université McGill. https://omv.esg.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/90/2020_Shearmuretal_Avenir-du-Centre-Ville_Future-of-Downtown.pdf
- Spiral (n.d). Le Focus Group. Uliège. https://www.spiral.uliege.be/cms/c_5216991/fr/spiral-le-focus-group, page consultée le 9 février 2022.
- SPW Economie (2021). Réforme des plateformes d'innovation - Refonte et évolution du modèle « hub créatif » - Etat des lieux et cahier des charges fonctionnel. https://economie.wallonie.be/sites/default/files/Cahier%20des%20charges%20n%C3%A9o-hub_Mars%202021.pdf

- Storper, M. & Venables, A J. (2004). Buzz: Face-To-Face Contact and the Urban Economy. *Journal of Economic Geography*. <https://doi.org/10.1093/jnlecg/lbh027>.
- SPW Economie (2020). *Centres Européens d'Entreprises et d'Innovation (CEEI)*. http://www.aides-entreprises.be/midas_web/fr/organisme.awp?P1=131, page consultée le 9 février 2022
- Stokkink, D. & Leturcq, R. (2017). *Espaces de coworking et tiers-lieux - De l'équipe à la communauté*.
- Tsvetkova, T., Ahrend, R., Oliveira Martins, J., Lembcke, AC., Knutsson, P. Jong, J. & Terzidis, N. (2020). *The spatial dimension of productivity: Connecting the dots across industries, firms and places*. OECD Regional Development Working Papers 2020/01. <https://dx.doi.org/10.1787/ba5edb47-en>
- Uyttebrouck, C., van Bueren, E. & Teller, J. (2020). Shared housing for students and young professionals: evolution of a market in need of regulation. *Journal of Housing and the Built Environment*. <https://doi.org/10.1007/s10901-020-09778-w>
- van Meel, J. & Vos, P. (2001). Funky offices: Reflections on office design in the 'new economy.' *Journal of Corporate Real Estate*, 3(4), 322–334. <https://doi.org/10.1108/14630010110811661>
- Vilhelmson, B. & Thulin, E. (2016). Who and where are the flexible workers? Exploring the current diffusion of telework in Sweden. *New Technology, Work and Employment*, 31(1), 77–96. <https://doi.org/10.1111/ntwe.12060>
- Ville de Châtelet. (2021). Programme Stratégique Transversal. 173 p. <https://www.chatelet.be/notre-ville/vie-politique/programme-strategique-transversal/pst-decembre-2021.pdf>
- Ville de Farciennes (2018). *Programme Stratégique Transversal 2019-2025*. 176 p. <https://www.farciennes.be/ma-commune/vie-politique/le-conseil-communal/programme-strategique-transversal/pst2019-2025.pdf>
- Ville de Tournai. (2019). *Programme Stratégique Transversal 2019-2024*, 372 p. <https://fr.calaméo.com/read/0017239568355509c6428?page=1>
- Ville de Wavre. (2019). *Programme Stratégique transversal 2019-2024*, 34 p. https://www.wavre.be/sites/wavre/files/2019-10/pst2019-2024_avec%20remarques%20du%20coll%C3%A8ge.pdf
- Vos, P. & van der Voordt, T. (2002). Tomorrow's offices through today's eyes: Effects of innovation in the working environment. *Journal of Corporate Real Estate*, 4(1), 48–65. <https://doi.org/10.1108/14630010210811778>
- Wilmotte, P.-F & Halleux, J.-M. (2018). La structure spatiale des systèmes régionaux d'innovation : qu'en est-il de la proximité géographique au sein des pôles de compétitivité wallons ?. *L'Espace géographique*, 2018/1, 47, 51-70. <https://doi.org/doi.org/10.3917/eg.471.0051>
- Wallonie (2019). *Déclaration de politique régionale pour la Wallonie 2019-2024*. https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf
- Wilmotte, P.-F. (2021). *Ressources territoriales et productivité des entreprises : approches d'analyse spatiale et d'économétrie – Une application sur les entreprises wallonnes*. Thèse en Sciences, Université de Liège.

9. ANNEXES

9.1 GUIDE D'ENTRETIEN DU VOILET 2

[Profil de l'entreprise]

1. Quel est le domaine d'activité de votre entreprise ? Quel est votre rôle spécifique dans cette entreprise ?
2. Depuis quand votre entreprise existe-t-elle ?
3. *Si personne à l'origine de l'entreprise* > Comment est né votre projet ?
 - o Quelles sont les principales barrières que vous avez rencontrées ?
 - o Quels éléments vous ont aidé à avancer (incitants, ressources, acteurs, ...) ?
4. De quels types de ressources (financières ou autres) bénéficiez-vous et avec quels types d'acteurs interagissez-vous dans ce cadre ?
5. Avez-vous choisi votre localisation et si oui, pourquoi ? Quels étaient les critères et les contraintes qui ont influencé ce choix ?
 - o Votre localisation est-elle temporaire ou pensée sur du long terme? (dans le sens "usage temporaire d'un lieu")
 - o L'aspect urbain/accessibilité est-il un critère pris en compte ? (Est-ce important d'être sur un grand axe de circulation ? Boulevard ? Entrée de ville ? Quartier de gare ? Parc d'activité économique (spécialisé) ?)
 - o Trouvez-vous tous les services nécessaires à votre développement à proximité de votre localisation ? Quels sont les plus essentiels ? Où se situent-ils ?
 - o Êtes-vous satisfaits des équipements et services locaux (commerces de proximité, infrastructures, horeca, espaces verts...) ?

[Liens avec le territoire et réseaux]

6. Avez-vous des partenariats ? Participez-vous à un réseau ?
 - o Quels bénéfices tirez-vous de ces partenariats ?
 - o Entretenez-vous des liens avec les plateformes d'innovation (Hub créatifs, FabLab, CEEI, etc.) ?
7. Que pensez-vous de votre territoire (au sens régional) ? Quels sont ses points forts ? Ses points faibles ? (citer les critères)
 - o Dynamiques sociale - économique - entrepreneuriale
 - o Profil socio-économique (image socioéconomique du territoire)
 - o Foncier (ressources territoriales matérielles - infrastructures physiques : voiries de communication, aménagements de l'environnement...)
 - o Esprit de collaboration
 - o Trouvez-vous des opportunités locales ? Assez d'acteurs pour faire des affaires ? Assez d'acteurs pour des projets en commun ?
 - o Capacités de financement locales ? Les institutions/banques "de la région" vous aident-elles à financer vos projets ?

[Perspectives de l'entreprise]

8. Si vous aviez davantage de moyens, qu'envisageriez-vous ? (Déménagement, développement de l'activité, embauche, achat de matériel, etc.)
9. Quelles difficultés rencontrez-vous/identifiez-vous ?
 - o Manque de ressources financières
 - o Manque de débouchés
 - o Manque de matière première
 - o Manque de personnel qualifié (Tous les profils nécessaires ? Cette main d'œuvre est-elle prête à habiter à proximité ?)
 - o Manque d'accompagnement, de structures d'accompagnement ?
 - o Difficulté à développer un réseau, des partenariats ?
10. Quel potentiel voyez-vous ?
 - o En termes de développement de votre activité
 - o En termes de réseaux
 - o En termes de retombées sur votre quartier/ville/région

9.2 GUIDE D'ENTRETIEN DU VOLET 3

[Rôle de la structure]

- Pouvez-vous présenter votre structure ainsi que sa démarche ?
- Quel est votre rôle au sein du territoire que vous occupez ?
- Portez-vous une attention particulière sur certains domaines (dont nos trois thématiques) dans vos activités ?
- Rencontrez-vous des difficultés dans la mise en place de votre stratégie ? Y-at-il une approche transversale des sujets au sein de votre structure (Interco + Invest)

[Liens avec le territoire]

- Comment la réflexion territoriale est-elle prise en compte dans votre stratégie ?
- Que pensez-vous de votre territoire ? Quels sont ses points forts ? Ses points faibles ?

[Réseau/interactions]

- Avec quels types d'acteurs interagissez-vous principalement ?
- Quel type d'interactions privilégiez-vous avec/entre les entreprises de votre réseau ?
- Travaillez-vous-en réseau/partenariat avec d'autres structures ?
- Partagez-vous une vision commune ?

[Perspectives]

- Quelles perspectives envisagez-vous pour votre action ?
- (Comment répondez-vous aux besoins des entreprises ?)

9.3 THEMATIQUES DU CODAGE

Adaptation de la typologie de Tsvetkova et al. (2020)
Type de ressource territoriale
Démographie
Cadre législatif
Institutions
Finance
Capital humain
Entrepreneuriat
Diffusion des connaissances
R&D et technologies
Gouvernance et qualité locale des services publics
Infrastructures - Parcs d'activités
Infrastructures - Nouvelles structures d'accueil des entreprises
Infrastructures - Réseau routier
Infrastructures - Autre réseaux de communication
Infrastructures - Accès internet
Economies d'agglomération - Spécialisation locale
Economies d'agglomération - Diversification locale
Economies d'agglomération - Compétition locale
Géographie et frontières - Effets frontière
Géographie et frontières - Structure urbaine
Géographie et frontières - Structure territoriale